

HISTOIRE
D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

JUSQU'A LA PAIX DE 1763.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

DEPUIS

LA PREMIÈRE INVASION DES ROMAINS,

JUSQU'A LA PAIX DE 1763;

AVEC DES TABLES GÉNÉALOGIQUES ET POLITIQUES.

PAR A. F. DE BERTRAND MOLEVILLE,

MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI.

Non criticorum more in laude et censura tempus teratur, sed planè historicè res ipsæ narrentur, judicium parciùs interponatur. (BACO DE AUGM., lib. II, c. 4.)

TOME TROISIÈME.



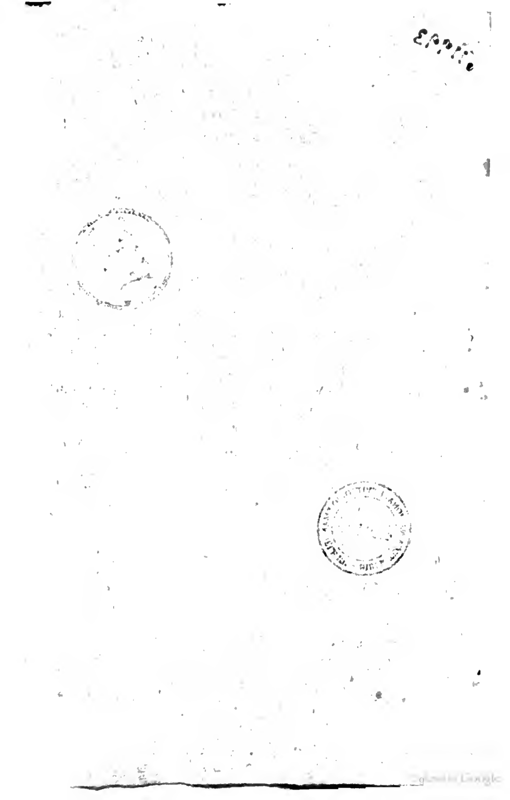



A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XV.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

SEPTIÈME PÉRIODE.

ELISABETH, VINGT-TROISIÈME MONARQUE DEPUIS LA CONQUÊTE.

Née d'Henri VIII et d'Anne Boleyn, sa seconde femme, le 7 septembre 1533; *monte sur le trône le* 17 *novembre* 1558; *couronnée le* 15 *janvier* 1559; *meurt le* 24 *mars* 1703, *sans avoir été mariée.*

1558.

Quand l'archevêque d'York, alors chancelier, annonça la mort de la reine au parlement qui avait été assemblé peu de jours avant cet événement, les deux chambres retentirent sur-le-champ des joyeuses acclamations de « vive la reine Elisabeth ! » Puisse-t-elle régner long-temps et heureuse- » ment ! » Cette princesse, qui était alors à Hatfield, arriva à Londres peu de jours après, au milieu de la foule immense du peuple qui s'empressait de lui donner les témoignages les plus sincères de son

affection. Lorsque, suivant l'ancien cérémonial de la cour, encore observé par les monarques anglais les premiers jours de leur accession, Elisabeth fit son entrée dans cette même Tour où elle avait été détenue peu d'années auparavant, et dans le plus grand danger pour sa vie, elle se mit à genoux et remercia le ciel de sa délivrance, *non moins miraculeuse*, dit-elle, *que celle de Daniel de la fosse aux lions*. Cet acte pieux fut le seul où elle parut se ressouvenir d'aucune injure passée; soit prudence, soit magnanimité, elle ensevelit toutes les offenses dans l'oubli, et accueillit avec affabilité ceux même dont elle avait éprouvé la plus grande malveillance. Mais lorsque, parmi les évêques qui vinrent lui rendre leurs respects, elle aperçut ce même Bonner qui avait rempli avec tant d'inhumanité les fonctions de grand inquisiteur en Angleterre, elle se tourna d'un autre côté, comme pour ne pas voir un homme souillé de sang, objet digne d'horreur et d'exécration.

La reine fait part aux cours étrangères de la mort de sa sœur, et de sa propre accession au trône. Comme pendant la jalouse administration de Marie, dans les circonstances les plus difficiles, et la situation la plus délicate, Elisabeth s'était conduite avec une prudence et une adresse fort au-dessus de son âge, les souverains de l'Europe avaient conçu une haute opinion de son habileté, et s'attendaient déjà à un règne très différent de celui de sa sœur. Mais les rois de France et d'Espagne furent les

plus empressés à rechercher sa faveur, et employèrent à l'envi tous les moyens de l'obtenir. Chacun d'eux avait des services particuliers à faire valoir: Henri lui avait offert une retraite en France, dans le cas où les violences de sa sœur la forceraient à fuir d'Angleterre; l'intercession de Philippe avait seule empêché Marie d'en venir aux extrémités les plus fortes vis-à-vis de sa sœur. Henri écrivit à Elisabeth des lettres aussi respectueuses qu'amicales, dans lesquelles il lui représentait la guerre allumée entre les deux royaumes, non comme une guerre nationale, mais comme l'effet de l'aveugle complaisance de Marie pour les désirs de son époux. Philippe alla plus loin, et pour perpétuer l'étroite liaison qui existait entre l'Espagne et l'Angleterre, il s'offrit lui-même pour époux à la princesse, et se chargea d'obtenir la dispense du pape, quoiqu'il fût évident qu'elle ne pouvait pas la regarder comme suffisante sans condamner le divorce de son père et de Catherine d'Espagne, sans reconnaître parconséquent la nullité du mariage d'Anne Boleyn sa mère, et l'illégitimité de sa propre naissance. D'un autre côté, Henri empêcha, par une offense impardonnable, qu'elle eût aucune relation amicale avec lui. Pendant qu'il sollicitait secrètement Elisabeth de consentir à une paix séparée avec lui, il ordonnait à son fils et à sa belle-fille, par le conseil du duc de Guise, de prendre ouvertement les armes et le titre de roi et de reine d'Angleterre, d'orner de cet écusson royal leurs voitures, leurs meubles

et leurs livrées. Les ambassadeurs d'Angleterre en ayant porté leurs plaintes, reçurent une réponse si artificieusement évasive, qu'Elisabeth ne douta pas que l'intention du roi de France ne fût de contester sa légitimité et ses droits à la couronne. Cette prétention inconsidérée, qui fut la source de tant de calamités pour l'infortunée reine d'Ecosse, devait d'autant plus irriter Elisabeth dans cette circonstance, qu'elle concourait et paraissait évidemment combinée avec une offense pareille qu'elle avait reçue de la cour de Rome.

Paul IV, lorsque l'accession de la reine lui fut notifiée, répondit avec hauteur, et encore plus d'imprudence à Carne, ambassadeur anglais, que l'Angleterre était un fief du St.-Siége, et qu'il était étonné qu'Elisabeth eût eu la témérité de prendre sans sa participation le titre et l'autorité de reine, d'autant plus que son illégitimité la mettait dans l'impossibilité d'hériter de ce royaume; qu'il n'avait pas annullé la sentence de Clément VII et de Paul III, relativement an mariage d'Henri, et que s'il voulait agir à la rigueur, il punirait cette invasion criminelle de ses droits, en rejetant toutes ses demandes; mais que, voulant la traiter avec indulgence, il tiendrait la porte de grâce encore ouverte pour elle, et que si elle voulait renoncer à toutes ses prétentions à la couronne et se soumettre entièrement à sa volonté, elle éprouverait toute la lénité compatible avec la dignité du St.-Siége apostolique. (*Father Paul.*, lib. 5.)

Dans des circonstances aussi difficiles et aussi critiques, Elisabeth avait besoin sans doute d'un degré extraordinaire de prudence, de discernement et d'énergie pour déterminer et exécuter le plan de conduite qu'elle devait suivre. Elle ne pouvait pas adopter sans réserve la religion catholique, sans tourner contre elle le parti protestant dont les persécutions du dernier règne avaient plutôt augmenté qu'affaibli la puissance, ni sans admettre avec soumission les prétentions exorbitantes de la cour de Rome, au très grand risque de perdre sa couronne et de la voir passer sur la tête de Marie, sa rivale. D'un autre côté, en se déclarant ouvertement pour la réformation, elle avait à lutter contre les efforts ambitieux des rois de France et d'Espagne, soutenus, dans l'intérieur du royaume, par les mécontentements des catholiques, et dans les pays étrangers, par les foudres du St.-Siége et les intrigues de la cour de Rome.

Dans cette situation, Elisabeth différa sagement de laisser apercevoir aucune préférence marquée pour l'une ou pour l'autre de ces deux religions; elle défendit toute prédication sur la controverse, permit que quelques parties de l'office fussent lues en anglais, et ne fit aucun autre changement jusqu'à l'ouverture du parlement. En même temps, elle rendit la liberté à toutes les personnes qui étaient en prison pour cause de religion, rappela les exilés, et chercha à rapprocher les esprits de tous par des moyens de douceur. Dans la crainte d'alarmer

les partisans de la religion catholique, elle conserva dans son conseil onze des membres nommés par sa sœur, et, pour balancer leur autorité, elle en nomma huit autres, qu'on savait être portés pour la religion protestante. Elle parut en même temps n'être pas éloignée d'écouter les propositions d'une négociation séparée, qu'Henri lui avait faites; mais comme elle ne pouvait compter en aucune manière sur sa sincérité, elle continua d'employer les mêmes plénipotentiaires envoyés par sa sœur, et les chargea d'agir en tout point de concert avec les plénipotentiaires d'Espagne, et de ne faire aucune démarche sans les avoir consultés. Elle savait fort bien jusqu'où elle pouvait pousser cette confiance apparente, qu'elle croyait devoir affecter vis-à-vis de Philippe; et quoiqu'elle fût déterminée à ne pas accepter ses propositions, auxquelles elle fit une réponse évasive, elle était conçue en termes si respectueux, que, sans qu'il pût en attendre positivement aucun succès, elle ne lui ôtait pas absolument toute espérance.

Elisabeth ayant ainsi pourvu autant qu'il était possible à prévenir, au moins provisoirement, tous les troubles intérieurs et toutes les querelles avec les puissances étrangères, jugea à propos de ne pas différer plus long-temps d'assembler un parlement, pour faire confirmer définitivement son accession dans les formes constitutionnelles, et avec la solennité ordinaire. Cette assemblée fut convoquée pour le 25 janvier. Lorsque la reine fut conduite à Londres,

au milieu des acclamations et des transports de joie de ses sujets, un enfant, représentant la Vérité, descendit d'une des principales arches, et lui présenta un exemplaire de la Bible. Elle le reçut gracieusement, le plaça auprès de son cœur, et déclara que de tous les témoignages dispendieux que la cité lui avait donnés ce jour-là de son attachement pour elle, celui-là était le plus précieux et le plus agréable. Convaincue que dans sa situation présente, l'amour de son peuple était le seul appui sur lequel elle pût fermement compter pour prévenir ou surmonter toute espèce d'obstacles, elle ne négligea aucun moyen de gagner son affection, de lui plaire, et surtout de le rendre à tous égards aussi heureux qu'il lui était possible. Simple dans ses manières, gracieuse et affable quand elle paraissait en public, elle était enchantée de voir ses sujets se presser autour d'elle, prenait part à tous leurs plaisirs, à tous leurs amusements, et, sans se départir de sa dignité, elle acquit bientôt un degré de popularité qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait encore atteint.

1559.

Elisabeth était née au commencement de la réformation, lorsqu'elle n'était (suivant les expressions de l'évêque Latimer, un de ses apôtres les plus estimés) *qu'un mélange confus, une espèce de hochepot, de je ne sais quoi, partie papisme, partie vraie religion confondus ensemble.* (*Latimer's Sermons.*) Mais après la mort d'Henri VIII,

le primat Cranmer, le plus habile théologien du temps, l'avait perfectionnée et établie sur des principes plus conséquents et plus conformes aux lumières de la raison. La jeune princesse, élevée dans ces principes, en était imbue de trop bonne heure, et trop peu versée dans les matières de controverse, pour ne pas préférer la croyance de son jeune âge à toute autre, et particulièrement à celle qu'elle ne connaissait que par le fanatisme forcené et les horribles persécutions qui avaient rendu le règne de sa sœur si odieux. Mais, même en mettant de côté tous les préjugés de l'enfance, et en supposant Elisabeth aussi exempte de préventions contre la religion catholique que contre la religion protestante, et libre de choisir celle des deux dont les principes et la pratique lui paraîtraient le plus conformes aux vrais principes de l'Evangile, fondement de ces deux religions, il n'est pas improbable qu'elle aurait trouvé dans la doctrine et la pratique introduites par Cranmer, plus que dans celles établies si violemment par la reine Marie et par l'évêque Gardiner, cet esprit de douceur, d'amour et de charité qui respire à chaque page de l'Evangile. Ainsi, on pourrait peut-être soutenir, avec quelque fondement, qu'elle persévéra dans le protestantisme par pure conviction, et indépendamment des principales conséquences temporelles que son choix pour la religion catholique, si elle l'eût préférée, ne pouvait pas manquer d'avoir, telles que de reconnaître la nullité du divorce de son

père et de Catherine d'Espagne, l'adultère de sa mère et sa propre illégitimité, et de renoncer par conséquent à toutes prétentions à la couronne, conformément aux injonctions du pape. Néanmoins, quoique Elisabeth eût laissé échapper quelques expressions encourageantes pour les protestants, elle différa de faire connaître sa détermination définitive concernant la religion, jusqu'à l'assemblée du parlement; mais, en même temps, elle établit une nouvelle manière d'influencer les élections, qui n'était pas moins inconstitutionnelle qu'efficace; cinq candidats furent nommés par la cour pour chaque bourg, et trois pour chaque comté, et d'après les ordres du shérif, les députés furent choisis parmi ces candidats. (*State papers collected, by Edward, earl of Clarendon*, pag. 92.) Il en résulta que les élections tournèrent entièrement contre les catholiques qui, à la vérité, ne paraissaient pas s'être donnés de grands mouvements pour obtenir la majorité.

La reine est couronnée le 15 janvier par l'évêque de Carlisle, tous les autres évêques ayant refusé d'y assister, à raison de leurs scrupules religieux résultants de leur incertitude à l'égard de la véritable religion de sa majesté. Le parlement s'assemble le 25 janvier, et ouvre la session par la déclaration unanime que la reine Elisabeth est et doit être, conformément à la loi de Dieu et aux statuts et lois communes du royaume, la véritable, légale et indubitable héritière du royaume comme issue du sang royal, suivant l'ordre de suc-

cession fixé dans la trente-cinquième année du règne d'Henri VIII.

Le premier bill passé par le parlement supprima tous les monastères actuellement érigés par Marie et rendit les annates à la reine. Le bill suivant annexa de nouveau la suprématie à la couronne, et donna à la reine le titre de *gouvernante* au lieu de celui de *chef* de l'Eglise, mais avec la même étendue de pouvoirs attachée à ce dernier titre. Tous les évêques, dans la chambre haute, s'opposèrent fortement à ce bill, mais il obtint la majorité dans les deux chambres. La reine fut autorisée par le même acte à nommer, pour l'exercice de cette autorité, des commissaires laïques ou ecclésiastiques, ainsi qu'elle le jugerait à propos. Ce fut là l'origine de cette *cour de commission ecclésiastique* qui s'arrogea des pouvoirs sans bornes et même arbitraires, incompatibles avec aucune des limitations exactement fixées par la constitution, et la couronne se trouva ainsi seule investie de tout le pouvoir ci-devant réclamé par les papes.

Quiconque refusait de reconnaître sur son serment la supériorité de la reine, était déclaré incapable d'occuper aucun office. Quiconque niait la suprématie, ou tentait de priver la reine de cette prérogative, était puni, pour la première fois, par la confiscation de son mobilier, la seconde fois, par la peine du *premunire*, et la troisième offense était déclarée haute trahison. Tous les statuts d'Edouard concernant la religion, furent confirmés ; la nomi-

nation des évêques fut attribuée à la couronne, sans aucune élection préalable des chapitres. Lorsque quelque siége venait à vaquer, la reine était autorisée à saisir tout le temporel et à accorder à l'évêque nommé un équivalent sur ce qui avait été approprié à la couronne. La messe fut abolie et la liturgie d'Édouard rétablie. Une discussion solennelle entre les théologiens de la religion catholique et ceux de la religion protestante, eut lieu pendant cette session, en présence de lord Bacon, garde du sceau; mais les défenseurs de la religion catholique, voyant que les arguments de leurs adversaires excitaient toujours les plus grands applaudissements, tandis que les leurs étaient suivis du plus morne silence, se retirèrent très mécontents, et, par leur retraite, abandonnèrent la victoire aux protestants. Ainsi, on vit presque en un instant, sans violence, tumulte ni clameur, la religion nationale en Angleterre changer pour la quatrième fois dans moins de trente ans, par la volonté d'une reine qui n'en avait que vingt-cinq, et dont les droits à la couronne auraient probablement été puissamment attaqués par Marie d'Ecosse, s'ils n'eussent été encore plus puissamment soutenus par l'affection sans bornes qu'Elisabeth inspirait généralement à ses sujets, et que les communes lui témoignèrent en lui accordant un subside de quatre shelings par livre sur les terres, de deux shelings huit sous sur les meubles et de deux quinzièmes.

A la fin de la session, l'orateur de la chambre des

communes fut chargé de présenter à la reine une adresse très respectueuse, par laquelle elle était humblement suppliée de vouloir bien s'occuper du choix d'un époux. Elle répondit avec une grande dignité que les communes, exprimant seulement leur désir relativement à son mariage, sans prétendre diriger son choix, elle ne pouvait regarder leur adresse que comme une nouvelle marque de leur sincère attachement pour elle; que toute intervention ultérieure à cet égard serait aussi déplacée de leur part, comme sujets, que peu faite pour être permise par une princesse indépendante comme elle; que pendant qu'elle était personne privée, elle avait plus d'une fois refusé de se marier, parce qu'elle regardait cet engagement comme un embarras; qu'étant aujourd'hui mariée à l'Angleterre, tous les Anglais étaient ses enfants, et que, tant qu'elle serait occupée à élever et à gouverner une pareille famille, elle ne pourrait pas se croire stérile ni considérer sa vie comme inutile et sans profit; que si elle mourait vierge, elle espérait que la divine Providence, secondée par leurs conseils et par ses propres mesures, préviendrait toute contestation relativement à la succession au trône, et leur assurerait un roi qui, peut-être mieux que ses propres enfants, imiterait son exemple, en aimant, en chérissant son peuple; que quant à elle, elle n'ambitionnait d'obtenir d'autre éloge ni de laisser un souvenir plus glorieux que celui que transmettrait à la postérité l'inscription suivante gravée sur sa tombe : « Ci-

» gît Elisabeth, qui vécut et mourut vierge et » reine. »

Après la prorogation du parlement (le 8 mai), la liturgie fut introduite de nouveau en langue vulgaire, et le serment de suprématie fut présenté au clergé. Tous les évêques, celui de Landaff seul excepté, refusèrent de le prêter, et furent destitués de leurs siéges. Leur exemple, parmi le clergé inférieur de toute l'Angleterre, fut imité seulement par quatre-vingts recteurs et vicaires, cinquante prébendés, 12 archidiacres, autant de doyens et seize supérieurs de colléges qui sacrifièrent leurs bénéfices à leurs principes religieux. Quelques princes étrangers interposèrent leurs bons offices pour obtenir en faveur des catholiques le privilége d'avoir des assemblées particulières dans certaines villes; mais la reine s'y refusa, à raison du danger qui résulterait pour la tranquillité publique d'une pareille tolérance de religions différentes.

Négociations de paix à Cateau-Cambresis, entre les ministres de France, d'Angleterre et d'Espagne. Henri consent à rendre Calais au bout de huit ans, à défaut de quoi il payerait 500,000 couronnes, sans préjudice de l'intégrité des droits de la reine sur cette ville; mais qu'elle les perdrait si, dans cet intervalle, elle rompait la paix avec la France ou avec l'Ecosse qui était comprise dans le traité.

À peine ces conventions étaient-elles signées, qu'on vit se préparer les fondements d'une querelle très grave qui devint, par la suite, infiniment im-

portante par ses conséquences. La maison de Guise avait obtenu d'Henri II qu'il ne négligerait pas les droits de Marie d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, et qu'il ordonnerait à son fils et à sa belle-fille de prendre solennellement les titres de roi et de reine d'Angleterre, mesure qui avait alors paru suffisante pour indiquer et assurer les droits de Marie en attendant qu'il se présentât une occasion favorable de les mettre en vigueur.

Les deux premiers mariages d'Henri VIII avec Catherine d'Espagne et Anne Boleyn étaient évidemment incompatibles en ce qu'il paraissait impossible que si le premier était légal, le second le fût aussi. L'un et l'autre, il est vrai, avaient été annullés par actes du parlement, et terminés par un divorce; mais la première démarche de la reine Marie, en montant sur le trône, avait été d'obtenir un acte du parlement qui avait ratifié le mariage de Catherine, et annullé le divorce d'Henri. La nullité de ce premier divorce entraînait nécessairement, quoique tacitement, celle de tous mariages subséquents pendant la vie de Catherine d'Espagne. Elisabeth, en succédant au trône, ne suivit pas l'exemple de Marie en faisant reconnaître la validité du mariage de sa mère ni en faisant révoquer expressément l'acte par lequel elle avait elle-même été déclarée illégitime. Il lui parut sans doute suffisant de le faire révoquer tacitement par la confirmation solennelle de l'ordre de succession fixé par Henri VIII. Elle ne voulut pas que ses droits n'eussent

d'autre fondement que les actes quelconques d'une assemblée qui avait trop prostitué son autorité par l'instabilité, la servilité et l'injustice de ses décisions précédentes, d'autant plus que cette voie ne pouvait qu'entraîner inévitablement des réflexions injurieuses à la mémoire de son père et à la naissance de la feue reine sa sœur. Néanmoins, ces arguments, quoique très plausibles, et même irrésistibles quand ils sont employés par un monarque chéri, invinciblement soutenu par le vœu unanime de sa nation, ne pouvaient pas anéantir les difficultés dont le titre d'Elisabeth était susceptible aux yeux de la loi, ni affaiblir les droits de Marie d'Ecosse qui était indubitablement l'héritière la plus proche de la couronne après les enfants légitimes d'Henri VIII; mais elle n'avait actuellement d'autre moyen de les faire valoir qu'une invasion générale de l'Angleterre, et telle était l'entreprise hardie projetée par ses oncles, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, qui gouvernaient alors la cour de France. La marine française ayant été entièrement négligée, et n'étant pas alors en état de résister à la puissance navale de l'Angleterre, l'Ecosse fut considérée comme le seul point duquel on pût pénétrer dans les états d'Elisabeth. Ce fut donc de ce côté que les princes de Lorraine résolurent de faire leur attaque; ils espéraient, d'ailleurs, qu'en mettant en avant le nom et les prétentions de la reine d'Ecosse, ils rallieraient à eux les catholiques anglais alors formidables par leur zèle, par leur

nombre, et exaspérés contre Elisabeth, à raison du changement qu'elle avait fait dans la religion nationale.

Une mesure nécessaire pour préparer l'invasion de l'Angleterre était de détruire la puissance du parti protestant en Ecosse. Ce fut aussi par-là que les princes de Lorraine résolurent de commencer l'exécution de leur plan; et comme la persécution était alors le seul moyen connu de maîtriser les opinions religieuses, ils se décidèrent à l'employer avec la plus grande violence contre les chefs de ce parti, dans l'espérance que leur punition intimiderait leurs sectateurs. Des instructions furent envoyées de France à cet effet à la reine régente qui d'abord condamna cette mesure comme également violente et impolitique. Mais ses frères insistant sur l'entière et rigoureuse exécution de leur plan, elle se disposa à exécuter leurs ordres avec soumission, et devint ainsi l'instrument des commotions civiles excitées en Ecosse. Sa première démarche fut de regagner la confiance du clergé catholique, et lorsqu'elle fut assurée de son secours, elle approuva ouvertement les décrets de la convocation contre les principes des réformateurs, et en même temps elle donna une proclamation qui ordonnait à toutes personnes de célébrer, conformément au rituel catholique, la fête de Pâques alors prochaine.

Les protestants, voyant le danger qui les menaçait, se plaignirent de ce retonr à la sévérité auquel les promesses réitérées de la reine ne leur don-

naient aucune raison de s'attendre. Elle leur avoua sans déguisement et sans excuse, que son intention était d'extirper du royaume la religion protestante, et elle donna un mandat par lequel tous les prédicateurs protestants du royaume étaient sommés de comparaître devant une cour de justice qui devait se tenir à Stirling. Les protestants, dont les assemblées étaient alors désignées par le nom de *congrégation*, loin d'être intimidés par ce danger, résolurent de ne pas abandonner leurs pasteurs, et les accompagnèrent sans armes, mais en grand nombre, à Stirling. La régente, alarmée de les voir arriver avec une suite aussi nombreuse, leur envoya Jean Erskine, dont l'autorité était d'un grand poids dans ce parti, et lui donna pouvoir de promettre, en son nom, qu'elle arrêterait la procédure projetée, à condition que les prédicateurs et leur suite n'avanceraient pas plus près de Stirling, Les protestants écoutèrent avec plaisir une proposition aussi pacifique; la multitude qui s'était rassemblée de toutes les parties du royaume se dispersa, et ils se retirèrent chacun chez eux.

Malgré cette promesse solennelle, la reine régente fit appeler en jugement, le 10 mai, ceux qui avaient déjà été sommés, et qui, sur leur non-comparution, furent mis hors de la loi. Cet artifice, qui fit perdre à la régente l'estime et la confiance de la nation, occasionna une insurrection à Perth. Pendant que les esprits étaient agités par la fermentation que la perfidie de la reine et leur propre danger avaient exci-

breuses, accourant de toutes parts, se rallièrent à l'étendard des protestants, et les mirent en état d'aller au-devant de la reine avec des forces supérieures. Etonnée à l'approche d'un corps aussi formidable, elle eut encore recours aux négociations. Les protestants ne se contentèrent pas de demander qu'il fût fait justice sur toutes leurs plaintes relatives à la religion, ils requirent de plus, comme un préliminaire au rétablissement de la tranquillité de la nation, et pour assurer sa liberté, que les troupes françaises fussent incontinent chassées de l'Ecosse. Comme il n'était pas au pouvoir de la reine d'acquiescer à une pareille demande sans le consentement du roi de France, qui ne pouvait être obtenu que dans un certain délai, et qu'elle espérait qu'au lieu de le lui donner, il lui enverrait un renfort de troupes françaises, tel que les circonstances l'exigeaient, elle consentit à une suspension d'armes pour huit jours, et promit qu'avant qu'ils ne fussent expirés elle transporterait les troupes françaises sur la rive méridionale du Forth, et qu'elle enverrait des commissaires à Saint-André pour concilier tous les différends.

Ce traité n'étant pas moins violé que le précédent, les protestants reprirent les armes, marchèrent à Perth, où la reine avait laissé une garnison qui fut obligée de capituler, mirent en sûreté le château de Stirling dont la reine voulait s'emparer, et avancèrent avec la même rapidité vers Edimbourg où ils avaient résolu de fixer leur résidence. La reine,

forcée d'abandonner précipitamment sa capitale, se retira à Dunbar.

Les chefs de la congrégation ayant été plus de deux mois sous les armes, avaient épuisé dans les dépenses de cette campagne tout l'argent que le pays avait pu leur fournir. Cette dangereuse situation les disposa à écouter favorablement les propositions de paix ou de trève que la reine consentit à leur faire à des conditions assez égales. La suspension d'armes devait durer depuis le 24 juillet jusqu'au 10 janvier; et elle convint de n'inquiéter en aucune manière, dans cet intervalle, les prédicateurs protestants, et de permettre qne la religion protestante fût professée librement et publiquement dans tout le royaume.

Vers ce même temps, la mort tragique d'Henri II dans un tournoi, le 10 juillet, fit abandonner toutes les mesures pacifiques relativement à l'Ecosse, parce que le dauphin qui monta sur le trône, n'ayant que seize ans, abandonna l'entière directiou des affaires au cardinal de Lorraine et au duc de Guise, oncles de la reine. Ils informèrent immédiatement la reine régente, leur sœur, qu'une puissante armée lui serait envoyée en peu de temps. En même temps, les pairs qui étaient membres de la congrégation, voulant pourvoir au danger dont ils étaient menacés, resserrèrent encore davantage les liens de leur confédération pour leur défense mutuelle. Le duc de Châtellerault et le comte d'Arran, son fils, se réunirent à cette nouvelle association, et renforcèrent

considérablement la puissance du parti. Le jeune comte ayant résidé quelques années en France, où il commandait la compagnie écossaise des gardes du corps, était imbu des opinions protestantes sur la religion, et comme il était allié à un trône, et l'héritier présomptif d'un autre, sa condamnation ne pouvait pas manquer de convaincre les hommes de toutes les classes que la splendeur de la naissance, ni l'éminence du rang, ne mettraient à l'abri de la punition aucune des personnes qui seraient convaincues d'adhérer à cette nouvelle doctrine. C'était donc lui que les princes de Lorraine avaient marqué pour victime; mais quelques mots échappés au cardinal ayant fait soupçonner à Arran le coup qui se préparait, il saisit à propos le moment de l'éviter par la fuite.

Un renfort de 1000 hommes arrive de France, et est immédiatement employé à fortifier Leith. Les protestants en ayant vainement porté leurs plaintes, prennent les armes pour leur défense, et avancent rapidement vers Edimbourg avec une nombreuse armée. A leur entrée dans la ville, ils adressent de nouvelles représentations à la reine, mais sans succès. Ils assemblent tous les pairs, barons et représentants des bourgs qui adhéraient à leur parti, et forment une convention qui surpassait en nombre et égalait en dignité les assemblées ordinaires du parlement. Tous les membres présents, appelés à leur tour pour donner leur opinion, se levant dans le même ordre, déclarent d'une voix unanime que

la reine sera destituée de son office de régente, et défendent qu'à l'avenir on obéisse à ses ordres. Cette sentence extraordinaire passe légèrement sur les griefs relatifs à la religion, mais elle détaille avec une grande énergie les dangereuses entreprises de la reine contre la constitution civile ; l'introduction de troupes étrangères dans un royaume en paix avec tout le monde ; des villes, dans différentes parties du pays, envahies et fortifiées ; la promotion d'étrangers à des dignités et offices d'un grand pouvoir ; les altérations de la monnaie ; la subversion des anciennes lois ; l'imposition de taxes onéreuses, et la tentative de subjuguer le royaume, et d'anéantir ouvertement ses libertés par des actes de violence multipliés.

Les lords de la confédération n'ayant ni magasins ni artillerie, et leurs fonds ayant été absorbés par les dépenses de leur armée, s'aperçurent bientôt que leur zèle les avait engagés dans une entreprise dont ils n'avaient aucun moyen de poursuivre l'exécution. Dans cette extrémité, ils eurent recours à Elisabeth, qui, désirant de conserver encore des apparences de neutralité avec la France, leur accorda d'abord quelques secours avec une extrême réserve. Elle donna néanmoins aux gouverneurs de la ville et du château de Berwick le pouvoir illimité de fournir des secours aux mécontents écossais suivant l'exigence de leurs affaires. Une petite somme de 4,000 couronnes, qui leur fut envoyée, fut interceptée par l'ennemi. Les protestants, désespérés de cet accident,



tentèrent de prendre d'assaut la ville de Leith ; mais ils furent complètement repoussés par les Français, qui s'emparèrent de leur canon, et les poursuivant jusqu'aux portes d'Edimbourg, furent sur le point d'y entrer avec eux. Ils ne réussirent pas mieux quelques jours après, dans une seconde tentative contre Leith ; ils sortirent d'Edimbourg, et marchèrent sans s'arrêter jusqu à Stirling. Ils tournèrent encore une fois leurs regards vers l'Angleterre, et résolurent d'implorer l'assistance d'Elisabeth, pour mettre fin à une entreprise dans laquelle ils avaient fait une épreuve si fatale de leur faiblesse et de la force de leurs adversaires.

Elisabeth considéra qu'en abandonnant les mécontents écossais à la merci des Français, elle ouvrirait un passage aux ennemis pour pénétrer dans le cœur de son royaume, qu'elle exposerait ainsi aux calamités de la guerre et aux dangers de la conquête ; elle résolut en conséquence de donner dans cette conjoncture des secours plus efficaces aux lords de la congrégation, et ils furent invités à envoyer immédiatement des commissaires en Angleterre pour conclure un traité, et déterminer les opérations de la campagne avec le duc de Norfolk.

La reine régente, informée de ces circonstances, voulut gagner Elisabeth de vitesse en risquant, malgré les rigueurs de l'hiver, une attaque contre les mécontents, dans leur état actuel de dispersion et de dénuement. Un corps considérable de forces françaises, augmenté par mille vétérans d'infanterie, et

quelque cavalerie, qui venaient d'arriver, eut ordre de marcher à Stirling, de faire une irruption dans le comté de Fife, et de piller et détruire les maisons de ceux qui seraient réputés ennemis. Mais quelques-uns des chefs les plus actifs de la congrégation ayant rassemblé 600 chevaux, harassèrent les Français par des irruptions continuelles, attaquèrent leurs quartiers à l'improviste, interceptèrent leurs convois de provisions, et les fatiguèrent tellement, qu'ils les empêchèrent d'avancer pendant plus de trois semaines.

1560.

La flotte d'Elisabeth, paraissant dans le détroit de Forth, déconcerta l'armée française, et l'obligea à retourner à Leith, où elle fut immédiatement assiégée par l'armée anglaise renforcée par 5,000 Ecossais. La garnison était réduite à une grande détresse qui fut encore augmentée par la mort de la reine régente et par la dispersion de la flotte française, qui avait à bord une armée considérable, commandée par le marquis d'Elbeuf. Les Français renfermés dans Leith, ne pouvant plus subsister faute de provisions, tandis qu'il arrivait chaque jour de nouveaux renforts aux Anglais, furent obligés de capituler le 5 juillet, et un traité fut signé à Edimbourg, par les plénipotentiaires anglais et français qui y avaient été envoyés à cet effet. Il y fut stipulé que les Français évacueraient immédiatement l'Ecosse; que le roi et la reine de France et d'Ecosse s'abstien-

draient de prendre les armes d'Angleterre, et de s'arroger dans aucun temps à venir le titre de ce royaume; qu'une satisfaction ultérieure serait accordée à Elisabeth pour l'injure qui lui avait été faite à cet égard; que ce point serait réglé par les commissaires, ou que s'ils ne pouvaient pas s'accorder, il serait soumis au roi d'Espagne, comme tiers arbitre entre les couronnes. Outre ces conditions, il fut stipulé en faveur des Ecossais, qu'il serait publié une amnistie pour toutes les offenses passées; qu'aucun office en Ecosse ne pourrait être exercé que par les natifs du pays; que les états éliraient vingt-quatre personnes, parmi lesquelles la reine en choisirait sept, et les états cinq, et qu'en l'absence de la reine, toute l'administration serait placée dans les mains de ces douze personnes, et que Marie ne ferait jamais la paix ou la guerre sans le consentement des états. Il fut aussi convenu qu'un parlement ou convention serait assemblé incessamment.

Les mesures subséquentes de la congrégation des Ecossais tendaient encore plus à cimenter leur union avec l'Angleterre. Sans attendre que Marie eût ratifié ce traité, ils se crurent pleinement autorisés à convoquer un parlement, et présentèrent à cette assemblée une pétition remplie d'injures contre les catholiques. Le parlement, après avoir ratifié une profession de foi conforme aux nouvelles doctrines, passa un statut qui interdisait l'exercice du culte religieux conforme aux rites de l'Eglise de Rome, et ordonna que quiconque célébrerait l'office en quel-

que lieu que ce fût, suivant ces rites, ou y assisterait, serait puni, la première fois par la confiscation de ses meubles, et par un châtiment corporel à la disposition du magistrat; la seconde fois, par le bannissement, et la troisième, par la mort. Une loi fut aussi donnée pour l'abolition de la juridiction du pape en Ecosse; la forme presbytérienne de la discipline fut fixée, et ne laissa d'abord qu'une ombre d'autorité à certains ecclésiastiques qui étaient appelés surintendants.

Marie refusa de sanctionner ces statuts, et de reconnaître la validité d'un parlement convoqué sans son consentement; mais les protestants s'inquiétant peu du refus de la reine, mirent immédiament ces statuts à exécution.

François II et Marie, entièrement dirigés par les conseils de la maison de Guise, refusent de ratifier le traité d'Edimbourg.

Les contestations religieuses en France, et les punitions sévères infligées aux personnes les plus éminentes du parti protestant, inspirèrent d'abord aux Français le courage de résister ouvertement à la puissance illimitée et à la tyrannie de l'ambitieuse maison de Guise, et déterminèrent cette fameuse conspiration d'Amboise, dont le but était de s'emparer de la personne du roi et de se défaire du cardinal de Lorraine. Le prince de Condé, qui passait pour le chef de cette conspiration avortée, fut arrêté, mis en prison, condamné à mort, et on se préparait déjà à mettre ce jugement à exécution,

lorsque la mort subite du roi, le 5 décembre, empêcha celle du prince.

1561.

Elisabeth ordonna à son ambassadeur en France de renouveler ses démarches auprès de la reine d'Ecosse, à l'effet d'obtenir la ratification du traité d'Edimbourg ; mais quoique Marie eût cessé, depuis la mort de son mari, de prendre les armes et le titre de reine d'Angleterre, elle se refusa à toute renonciation formelle à ses prétentions. Dans le même temps, la reine-mère, Catherine de Médicis, rendait le séjour de Marie en France si désagréable, qu'elle s'occupa de retourner dans sa patrie, où une députation des états l'invitait à se rendre. Elle envoya, en conséquence, M. d'Oysel pour demander à Elisabeth un sauf-conduit, dans le cas où elle serait obligée de passer par l'Angleterre ; mais il lui fut répondu que jusqu'à ce que Marie eût donné satisfaction à sa majesté, en ratifiant le traité d'Edimbourg, elle ne devait attendre aucune faveur d'une personne qu'elle avait si gravement offensée.

Marie, dans une longue conférence avec Throgmorton, ambassadeur d'Angleterre en France, lui manifesta ses sentiments sur la conduite peu généreuse de sa maîtresse, par une série de plaintes et de reproches dont la noblesse et la dignité donnent une idée aussi avantageuse des talents, de l'adresse et du courage de la reine d'Ecosse, qu'aucune autre circonstance de son règne. Son ressentiment ne retarda pas son départ de France. Après avoir dit

adieu aux personnes de sa suite qu'elle laissait dans l'affliction, elle quitta, le cœur navré et les yeux baignés de larmes, le pays qui avait été témoin de l'unique et trop courte scène de sa vie, où la fortune avait paru lui sourire; et après une absence de treize années, elle arriva heureusement à Leith, le 19 août. Depuis ce moment, la conduite dure et violente des réformateurs remplit ses jours d'amertume et de chagrin.

La reine d'Ecosse reconnut bientôt que le moyen le plus sûr de maintenir la tranquillité dans son royaume, était de vivre en bonne intelligence avec Elisabeth; elle envoya, en conséquence, son secrétaire Lidington à Londres pour présenter ses compliments à la reine, et lui exprimer son désir qu'une bienveillance mutuelle et une correspondance amicale s'établissent entre elles; il fut aussi chargé par elle et par la noblesse d'Ecosse de demander, comme un moyen de cimenter cette amitié, que Marie fût déclarée par acte du parlement, ou par une proclamation, héritière présomptive de la couronne. La reine répondit que Marie avait manifesté une fois l'intention de ne pas attendre cette succession, puisqu'elle avait pris ouvertement le titre de reine d'Angleterre, prétendant avoir au trône un droit supérieur au sien; que quoique ses ambassadeurs eussent signé un traité par lequel ils renonçaient pour elle à cette prétention, et promettaient satisfaction pour une aussi grande indignité, elle avait constamment refusé, malgré les plus pressantes sol-

licitations, de ratifier ce traité équitable; que ses partisans avaient encore l'assurance d'insister partout sur son titre, et osaient donner à sa naissance la qualification d'illégitime; que tant que cette prétention mise en avant aussi ouvertement, loin d'être formellement abandonnée, ne serait que suspendue en attendant une occasion plus favorable, il y aurait de sa part une haute imprudence à mettre de nouvelles armes dans les mains d'une prétendante à sa couronne, en la déclarant héritière du trône; qu'il y avait plusieurs exemples de rois qui voyaient leurs successeurs de mauvais œil, quoiqu'ils fussent leurs enfants, à plus forte raison quand la connexion était moins intime, et qu'il existait des causes de mécontentement et de jalousie telles que celles que Marie avait données à la reine, et qui subsistaient encore; ce qui prouvait qu'elle entretenait toujours des projets dangereux pour sa majesté; que quant à elle, quelques prétentions qu'on lui opposât, elle était déterminée à vivre et mourir reine; qu'après sa mort, d'autres auraient à décider quelles étaient les prétentions les mieux fondées, et qu'elle espérait que celles de la reine d'Ecosse seraient alors jugées solides; que promettre de ne rien faire qui pût en aucune manière les affaiblir ou les invalider, serait, de la part de sa majesté, montrer assez d'indulgence à l'égard de la reine d'Ecosse, après l'injure qu'elle en avait reçue.

Ces motifs étaient si sages et si justes, qu'il n'était pas probable qu'Elisabeth s'en départît ja-

mais; néanmoins, pour ne rien laisser à désirer sur ce point, elle offrit d'expliquer les mots équivoques du traité d'Edimbourg, de manière à prévenir toute appréhension que les expressions, *dans aucun temps à venir*, pussent exclure Marie de son droit à la succession, et elle la requit de nouveau de ratifier le traité ainsi expliqué. Marie consentit à cette proposition, pourvu que la reine voulût la déclarer héritière présomptive. Mais Elisabeth était d'un caractère si jaloux, que dans la crainte d'augmenter l'influence ou le pouvoir de tout prétendant quelconque, en fixant l'ordre de la succession, elle était encore moins disposée à y consentir en faveur d'une reine rivale, dont le titre était si plausible, et qui aurait pu aisément le faire valoir à la première occasion favorable.

Cette époque offre un exemple aussi singulier qu'inexpliquable de la sévérité ou de la jalousie d'Elisabeth, dont lady Catherine Gray, sœur de l'infortunée lady Jeanne Gray, fut la victime. Elle avait épousé secrètement lord Hertford, fils du dernier protecteur Somerset; elle en eut un enfant, circonstance qui alarma beaucoup Elisabeth, qui avait la pusillanimité de craindre qu'un prétendant à la couronne n'acquît un plus grand crédit par la naissance d'un enfant. Le mari et la femme furent renfermés à la Tour dans deux prisons séparées, leur commerce fut déclaré illégal et leur postérité illégitime. Ils trouvèrent les moyens de se voir en gagnant leurs geoliers, et un second enfant en fut le fruit.

Elisabeth, furieuse, fit condamner Hertford à une amende de 15,000 liv. par la chambre étoilée, et ordonna qu'il fût plus étroitement renfermé. Il resta neuf ans dans cet état, jusqu'à ce que la mort de sa femme dissipant les alarmes d'Elisabeth, la détermina à lui rendre la liberté. Elle ne traita pas avec la même sévérité deux neveux du cardinal Pole, qui furent poursuivis en justice comme ayant l'intention de passer en France, avec le projet de solliciter des secours qui les missent en état de proclamer Marie reine d'Angleterre. Ils avouèrent le fait, mais ils affirmèrent qu'ils n'avaient jamais pensé à exécuter ces projets du vivant de la reine, mais seulemeut dans le cas où elle viendrait à mourir; ce qui devait arriver avant la fin de l'année, d'après l'assurance positive qui leur en avait été donnée par des personnes qui se prétendaient versées dans l'astrologie judiciaire. Ils furent condamnés par le jury, et durent la vie à la clémence de la reine qui leur fit grâce.

Elisabeth n'avait plus à craindre de voir la paix troublée dans son royaume, soit par la France, que ses dissensions civiles et religieuses empêchaient de s'occuper d'aucune guerre étrangère, soit par l'Ecosse, où elle avait acquis une influence bien supérieure à celle de la reine Marie, qui était d'ailleurs trop tourmentée par l'esprit turbulent de ses propres sujets, pour avoir la moindre idée de faire aucune tentative pour faire valoir ses droits à la couronne d'Angleterre. La reine profita de cet in-

tervalle de tranquillité pour perfectionner l'état de ses finances, pour payer les dettes de la couronne, et pour fortifier ses frontières du côté de l'Ecosse. Elle rétablit le titre de la monnaie, qui avait été très altéré par ses prédécesseurs, fournit ses arsenaux d'une grande quantité d'armes, fit de fréquentes revues de la milice, introduisit dans le royaume l'art de faire de la poudre à canon et de fondre des canons de cuivre; elle encouragea l'agriculture, en permettant la libre exportation des grains; elle favorisa le commerce et la navigation; elle augmenta si fort la marine anglaise, en faisant construire de gros vaisseaux propres pour la guerre, et en engageant les marchands à faire de semblables entreprises, qu'elle fut appelée à juste titre *la restauratrice de la gloire navale, et la reine des mers du Nord.*

Quoique Elisabeth eût solennellement déclaré sa préférence pour le célibat, l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Eric, roi de Suède; le prince Casimir, fils de l'électeur palatin, et Adolphe, duc de Holstein, sollicitèrent sa main; et le comte d'Arran, héritier présomptif de la couronne d'Ecosse, fut recommandé à sa majesté par les états de ce royaume comme un parti convenable. Il y eut même quelques-uns de ses sujets qui, sans déclarer ouvertement leurs prétentions, ne désespéraient pas du succès, entr'autres le comte d'Arundel, descendu d'une ancienne famille, et possédant uue fortune considérable, et sir Guillaume Pickering,

homme de mérite très estimé. Mais celui qui semblait l'emporter sur tous les autres, était un jeune fils du feu duc de Northumberland, lord Robert Dudley, qui, par ses qualités extérieures, son adresse et ses flatteries, était devenu en quelque sorte le favori déclaré de la reine. Mais, soit politique, soit coquetterie de femme, Elisabeth, à qui les tendres hommages, les galanteries et les déclarations d'amour ne déplaisaient jamais, répondit à tous ces soupirants par des refus pleins de douceur, qui les encourageaient encore à la persévérance.

1562.

L'attention d'Elisabeth fut attirée sur la France à cette époque, par les persécutions cruelles que la maison de Guise exerçait sur le parti huguenot, qui implorait l'assistance de sa majesté comme l'appui le plus puissant qu'eût la cause des protestants en Europe. Une grande partie de la Normandie était alors entre les mains des huguenots, et le prince de Condé, un de leurs plus illustres chefs, offrit de livrer le Hâvre-de-Grâce aux Anglais, à condition qu'outre les 3000 hommes nécessaires pour la garnison de cette place, la reine en enverrait 3000 de plus pour défendre Dieppe et Rouen, et accorderait au prince un secours de 100,000 couronnes. Élisabeth considéra que le Hâvre-de-Grâce, commandant l'embouchure de la Seine, pouvait être une place encore plus importante que Calais, ou au moins en compenser la perte; elle accepta en con-

séquence les propositions de Condé. Trois mille Anglais prirent immédiatement possession du Hâvre-de-Grâce et de Dieppe, sous le commandement de sir Edouard Poinings; mais cette dernière place n'étant pas jugée susceptible de défense, fut abandonnée immédiatement. Le siége de Rouen était déjà formé par les catholiques, et ce fut avec beaucoup de difficulté que Poinings parvint à y jeter un petit renfort, qui n'empêcha pas que la place ne fût prise d'assaut et la garnison passée au fil de l'épée. Le comte de Warwick, fils aîné du feu duc de Northumberland, arriva bientôt après au Hâvre, avec un autre corps de 3000 hommes, et prit le commandement de la place. Dans le même temps, Condé, à la tête des huguenots, fut battu à Dreux par les royalistes, commandés par le connétable de Montmorenci ; et par une étrange bizarrerie de la fortune, les deux partis eurent leur général fait prisonnier. L'amiral de Coligni rassembla les restes de l'armée protestante, en forma un corps, et soumit quelques places considérables en Normandie. Elisabeth, pour le mettre en état d'agir plus puissamment, lui envoya un nouveau secours de 100,000 couronnes, et lui offrit une obligation de pareille somme, s'il pouvait trouver des négociants qui lui prêtassent cet argent.

Au commencement de l'été, la reine Marie, désirant de rendre ses relations avec Elisabeth plus intimes et plus amicales, chargea Maitland d'inviter sa majesté à une entrevue avec elle, dans le

lieu qu'il lui plairait de fixer vers le nord de l'Angleterre. Cette proposition ne pouvant pas être décemment rejetée, toutes les particularités relatives à cette entrevue furent convenues. Mais Elisabeth était trop prudente pour admettre dans son royaume une rivale qui la surpassait si fort en grâces et en beauté, et qui n'était pas moins supérieure dans l'art de séduire par ses manières insinuantes. Ainsi, sous prétexte que l'attention qu'elle était obligée de donner aux guerres civiles de France la retenait à Londres, elle remit l'entrevue à une autre année, et trouva toujours quelque prétexte plausible pour la renvoyer d'une année à l'autre.

1563.

Un parlement fut convoqué au commencement de cette année, après que la reine fut entièrement rétablie de la petite-vérole, qui, pendant quelques jours avait mis sa vie en si grand danger, que les partisans de Marie d'Ecosse, et ceux de la maison de Suffolk divisaient déjà la nation en factions, avant-coureurs ordinaires des guerres civiles. Les communes votèrent en conséquence, à l'ouverture de la session, une adresse dans laquelle, après avoir detaillé les dangers qu'entraînait l'incertitude de la succession au trône, et tous les maux qu'avaient causés à leurs ancêtres les prétentions opposées des maisons d'York et de Lancastre, elles suppliaient la reine de mettre fin à leurs alarmes en choisissant un époux, promettant de le recevoir, qui qu'il

fût, avec reconnaissance, de le servir fidèlement, de l'honorer et de lui obéir; et dans le cas où sa majesté aurait encore de la répugnance pour l'état du mariage, elles demandaient que son successeur légitime pût être nommé, ou au moins désigné par acte du parlement; elles observèrent que la nation n'avait jamais eu auparavant le malheur de ne pas connaître la personne qui, dans le cas de la mort du souverain, serait légalement appelée au trône.

Ce sujet, quoique très intéressant pour la nation, était fort peu agréable à la reine. Elle n'était nullement tentée de se marier, mais elle ne répugnait pas moins à régler la succession, parce qu'elle était convaincue que tout héritier était, en quelque sorte, un rival. Elle fit en conséquence une réponse évasive à l'adresse des communes; et à la fin de la session, lorsque l'orateur lui fit, au nom de la chambre de nouvelles instances à ce sujet, il ne put pas obtenir qu'elle s'expliquât plus clairement.

Le bill le plus remarquable passé dans cette session, fut celui qui a pour titre : *Confirmation du pouvoir royal de la reine sur tous les états et sujets de son royaume.* Cet acte déterminait les peines qui devaient être infligées à ceux qui ne reconnaissaient pas la suprématie royale. D'autres actes de moindre importance furent passés contre toutes prophéties extravagantes et fanatiques, tendantes à exciter le peuple à la rebellion; contre les conjurations, les enchantements et sortiléges.

Après que le parlement eut accordé à la reine le subside libéral d'un dixième et de deux quinzièmes, la session fut prorogée. La convocation vota aussi un subside de six shelings par livre, payable en trois ans.

Il avait été stipulé, par l'accord passé entre Elisabeth et le prince de Condé, qu'aucune des parties ne ferait la paix sans le consentement de l'autre; mais les chefs des protestants français avaient fait peu d'attention à cet article dans leurs négociations pour la paix qu'ils venaient de conclure. Ils ne comprirent la reine dans ce traité que pour obtenir la promesse qu'en rendant le Hâvre-de-Grâce, ses dépenses et les fonds qu'elle leur avait avancés, lui seraient remboursés par le roi de France, et que Calais, à l'expiration du terme précédemment stipulé, lui serait rendu; mais, jugeant que la possession du Hâvre était un gage plus sûr à cet effet, elle ordonna à Warwick de se préparer contre une attaque des forces actuellement réunies de la monarchie française. Le comte de Warwick avait employé tous les moyens possibles pour mettre cette place dans le meilleur état de défense, et après avoir chassé les Français de la ville, il encouragea ses soldats à la résistance la plus courageuse; mais malheureusement la peste attaqua la garnison, qui était composée de 6000 hommes, et y fit en peu de jours un tel ravage, qu'il n'en restait plus que 1500 en état de faire le service. Ainsi Warwick fut obligé de capituler et de se contenter de la per-

mission d'emmener sa garnison. Pour comble de malheur, cette armée, infectée de la peste, la porta en Angleterre; elle y fut horriblement meurtrière, particulièrement à Londres, où plus de 20,000 personnes en moururent dans un an.

1564.

La paix entre la France et l'Angleterre fut conclue le 22 avril. Il fut convenu que les otages que les Français avaient donnés pour garantie de la restitution de Calais, seraient rendus moyennant une somme de 220,000 couronnes, sans préjudice des droits et prétentions des deux parties; le traité fut juré par le roi de France à Lyon, où il lui fut présenté avec l'ordre de la Jarretière, par lord Hunsdon.

Une amitié sincère paraissait exister actuellement entre les reines d'Angleterre et d'Ecosse; elles s'écrivaient chaque semaine les lettres les plus tendres, et semblaient avoir adopté les sentiments comme le style de deux sœurs. Elisabeth punit le nommé Hales, qui avait publié un pamphlet contre le titre de Marie; et le garde du sceau, Bacon, qui passait pour avoir protégé l'auteur, tomba dans la disgrâce, et ne rentra en faveur qu'avec beaucoup de difficulté.

Il y avait près de trois ans que Marie était veuve: la douceur de son administration lui avait gagné entièrement le cœur de ses sujets, qui étaient aussi impatients pour son mariage que les Anglais pour

celui d'Elisabeth, avec cette différence que le succès de leurs sollicitations paraissait plus probable, parce que Marie n'avait manifesté aucune antipathie pour l'union conjugale. Ce que la renommée publiait de toutes ses qualités, joint à la circonstance favorable d'être déjà en possession d'un trône, avec la perspective de succéder à un autre, fit rechercher une alliance aussi illustre par différents princes, notamment par l'archiduc Charles, troisième fils de Ferdinand ; par don Carlos d'Espagne, alors héritier des états immenses de la monarchie espagnole, et par le duc d'Anjou, frère cadet de son premier mari.

Elisabeth, qui avait déjà éprouvé jusqu'où pouvaient aller les prétentions de Marie, lorsqu'elles étaient appuyées par une alliance puissante, observait, avec la plus inquiète attention, toutes ses délibérations sur son mariage, et chargea Randolph, son ambassadeur en Ecosse, de faire les représentations les plus fortes contre le mariage de Marie avec aucun de ces princes, et de l'informer que, de même que la reine considérerait un pareil mariage comme un manquement à l'amitié personnelle qui les avait enfin si heureusement unies, la nation anglaise le regarderait comme la dissolution de l'alliance qui existait actuellement entre les deux royaumes ; et que, pour assurer le maintien de sa religion et de ses libertés, il était probable qu'elle prendrait quelque parti préjudiciable aux droits de Marie, qui savait bien que le par-

lement ne manquerait pas ni de pouvoir ni de prétextes pour les invalider et les mettre de côté. Cette menace était accompagnée de la promesse, exprimée en termes très ambigus, que si Marie faisait choix d'un époux qui fût agréable à la nation anglaise, Elisabeth nommerait des personnes convenables pour examiner ses droits à la succession, et que s'ils étaient bien fondés, elle ordonnerait qu'ils fussent publiquement reconnus. Elle donnait à entendre en même temps, d'une manière vague, qu'un mari né Anglais serait le choix le plus convenable et le plus sûr; mais elle gardait un silence mystérieux relativement à la personne qu'elle se réservait de proposer dans quelque négociation ultérieure. Cet avis, et le ton de supériorité avec lequel il était donné, ne pouvaient pas manquer de blesser la fierté de la reine d'Ecosse; mais, dans sa situation présente, dénuée de tout espoir d'être soutenue par aucune puissance étrangère, elle était obligée de ménager une rivale qu'elle ne pouvait pas courir le risque d'offenser sans une imprudence manifeste.

Après avoir entretenu pendant un an dans ces termes généraux la négociation relative à cet objet, Elisabeth nomma enfin lord Dudley, nouvellement créé comte de Leicester, comme la personne sur laquelle elle désirait que Marie laissât tomber son choix. Leicester, le grand favori de la reine, était doué de ces agréments extérieurs qui plaisent naturellement au beau sexe, et qui souvent suppléent

à toutes les autres qualités, ou en cachent le défaut. Tel était le cas de Leicester; mais, par ses flatteries et ses manières séduisantes, il était parvenu à aveugler la pénétration d'Elisabeth sur ses grands défauts, ou plutôt sur ses vices odieux. Son attachement constant et déclaré pour lui, avait si fort exalté ses espérances ambitieuses, qu'il avait la présomption d'aspirer à la main de sa majesté, et reçut comme une humiliation la proposition de n'épouser que la reine d'Ecosse. Il ne savait pas qu'Elisabeth elle-même ne pensait pas sérieusement à conclure ce mariage. Comme elle désirait que la reine d'Ecosse ne se mariât pas, elle lui proposait un mari qu'elle croyait qu'elle n'accepterait pas, et espérait, par ce moyen, gagner du temps, et éluder le projet de toute autre alliance. La noble élévation du caractère de Marie ne pouvait pas trop s'accommoder d'un pareil parti, et lui fit sentir combien la proposition d'Elisabeth était humiliante et malhonnête. Elle dissimula cependant avec le résident anglais, et parla même de Leicester en termes très respectueux.

Un mariage proposé par une reine qui craignait qu'il ne réussît, à une autre reine qui était secrètement déterminée à n'y pas consentir, ne pouvait pas avoir une heureuse issue. Leurs majestés continuèrent néanmoins d'agir respectivement avec une égale dissimulation. Elisabeth, malgré ses craintes de perdre Leicester, sollicitait vivement en sa faveur, et Marie, quoiqu'elle eût alors commencé à jeter

les yeux sur un autre Anglais, n'osa pas courir le risque de refuser définitivement le favori d'Elisabeth.

La personne sur laquelle Marie commençait à tourner ses pensées, était Henri Stewart, lord Darnley, fils aîné du comte de Lennox par lady Marguerite Douglas, qui était la rivale la plus dangereuse de Marie dans ses prétentions à la couronne d'Angleterre, parce qu'elle était fille de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII, et que Marie n'était que sa petite-fille. Marie, qui ne l'ignorait pas, avait commencé de bonne heure à entretenir une correspondance amicale avec la famille de Lennox, et elle l'invita à retourner en Ecosse. Elle tâcha d'en dérober la connaissance à Elisabeth, qui fut cependant instruite de ce projet, et n'y mit aucun obstacle, parce que rien ne pouvait concourir plus parfaitement avec ses vues, relativement aux affaires d'Ecosse. Les possessions du père de Darnley étaient situées en Angleterre, et au moyen de ce gage, elle se flattait de tenir entièrement la négociation dans ses mains, et de pouvoir continuer de jouer la même comédie d'artifices et de délais qui tenaient au plan qu'elle avait formé et dont Leicester aurait été l'instrument, si ses recommandations en sa faveur eussent été mieux accueillies. Lennox n'eut pas plutôt demandé à Elisabeth la permission d'aller en Ecosse, sous prétexte d'y réclamer les droits de sa femme, que sa majesté la lui accorda, et lui donna même des lettres

par lesquelles elle recommandait vivement sa personne et son affaire à l'amitié et à la protection de Marie. Mais en même temps, comme toutes ses mesures, relativement à l'Ecosse, étaient toujours mêlées à un certain point de contradictions et de perplexités, elle avertit Marie que trop d'indulgence en faveur de Lennox pourrait être très préjudiciable pour elle-même, en faisant revivre l'ancienne animosité entre lui et la maison d'Hamilton.

Marie répondit à cet avertissement par une lettre piquante, qui occasionna pendant quelque temps une interruption totale dans la correspondance des deux reines. Pour faire cesser cette brouillerie, la reine d'Ecosse dépêcha à Londres sir Jacques Melvil, courtisan adroit et agréable, qui parvint sans beaucoup de peine à amener une réconciliation amicale de part et d'autre, au moins en apparence. Il paraît, d'après le compte détaillé et curieux qu'il a donné de cette négociation dans ses Mémoires, « qu'il avait si bien réussi à s'insinuer » dans la confiance d'Elisabeth, que cette artifi» cieuse princesse ne se gênant plus avec lui, se » montrait telle qu'elle était, et le mit à portée de » découvrir qu'elle réunissait, aux qualités les plus » éminentes d'un grand monarque, toutes les lé» gèretés, les faiblesses, les folies et les idées de » rivalité, infirmités ordinaires de son sexe. Mel» vil lui parlant de ses voyages, et des différents » habillements des femmes dans les pays qu'il avait

» parcourus, elle lui dit qu'elle avait des habil-
» lements de tous les pays; et de ce moment, elle
» eut soin de paraître chaque jour devant l'ambas-
» sadeur avec un nouveau costume, et lui demanda
» un jour quel était celui qui lui siéyait le mieux.
» Il lui dit que c'était l'italien; et il était as-
» suré que cette réponse lui serait agréable, parce
» que ce costume déployait avec plus d'avantage
» ses cheveux flottants, qu'elle paraissait regar-
» der comme les plus beaux du monde, quoiqu'ils
» fussent plutôt rouges que blonds. Elle lui demanda
» quelle était la couleur de cheveux qui passait
» pour la meilleure, et si sa reine en avait de plus
» beaux qu'elle. Elle lui demanda aussi quelle était
» la plus belle d'elles deux; question délicate, qu'il
» éluda prudemment en disant qu'Elisabeth était
» la plus belle personne en Angleterre, et Marie
» la plus belle en Ecosse. Elle lui demanda ensuite
» quelle était la plus grande; il répondit que c'était sa
» maîtresse. *Eh bien, elle l'est trop*, dit-elle*; car je*
» *suis exactement de la taille qui convient le mieux*
» *pour une femme.* Ayant appris par lui que Marie
» jouait du clavecin, instrument sur lequel elle-
» même excellait, elle ordonna à lord Hunsdon
» de conduire l'ambassadeur, comme par hasard,
» dans une pièce d'où il pût l'entendre jouer; et
» Melvil, entrant tout à coup dans l'appartement
» de la reine, comme s'il y eût été entraîné par
» l'harmonie ravissante de ses accords, elle affecta
» de paraître piquée qu'il l'eût surprise ainsi; elle



» n'oublia cependant pas de lui demander s'il croyait » que sa maîtresse fût plus forte qu'elle sur cet » instrument. » (MELVIL, pag. 49, 50, 83, 104.)

Elisabeth aimait aussi beaucoup la musique bruyante, et elle avait coutume d'entendre, pendant ses repas, un concert composé de douze trompettes et de deux timballes, qui, jointes aux fifres et aux tambours, faisaient retentir la salle pendant une heure entière.

L'ensemble de la conduite d'Elisabeth fit connaître à Melvil que Marie ne devait attendre d'elle ni amitié cordiale, ni franchise dans ses procédés, ni droiture dans ses intentions, mais beaucoup de dissimulation, d'envie et de crainte; observation qui aurait pu s'appliquer avec la même justice à la conduite subséquente de Marie à l'égard d'Elisabeth.

Cependant Lennox partit pour l'Ecosse, après en avoir obtenu la permission, et y fut reçu par la reine avec une distinction si respectueuse, que le bruit du mariage de sa majesté avec son fils, quoiqu'elle ne l'eût pas encore vu, commença à se répandre dans le royaume.

1565.

Deux ans avaient déjà été consumés en négociations inutiles, concernant le mariage de la reine d'Ecosse, lorsque Marie, apercevant enfin la fausseté et l'artifice des procédés d'Elisabeth dans cette affaire, résolut de la mettre dans la nécessité de

déclarer ouvertement ses sentiments. Dans cette vue, elle notifia à Randolph que, pourvu que son droit de succéder à la couronne d'Angleterre, conformément à l'offre qui lui en avait été faite dans le cas où elle épouserait Leicester, lui fût assuré, elle céderait aux sollicitations de la reine en sa faveur. Rien ne pouvait être plus loin des idées et des projets d'Elisabeth qu'une pareille proposition, et se voyant ainsi prise dans son propre piége, elle fut très embarrassée pour trouver quelque moyen de se rétracter décemment, et d'éluder les offres qu'elle-même avait faites. Ce fut sans doute à cette perplexité que le jeune lord Darnley fut redevable de la facilité avec laquelle il obtint la permission de visiter la cour d'Ecosse, quoique Elisabeth fût positivement informée de ses espérances ambitieuses. Mais comme elle ne pouvait pas supporter l'idée de voir Marie contracter un mariage quelconque, elle tentait tous les moyens de l'empêcher, et il n'y en avait pas de plus propre à remplir son objet, que celui de fatiguer et d'embarrasser sans cesse la reine d'Ecosse par les discussions ennuyeuses et compliquées de nouvelles négociations. Elle avait déjà mis en scène Leicester, qui, sous sa direction, avait long-temps amusé Marie, et elle se flattait de diriger d'une manière aussi absolue la conduite de Darnley, parce qu'il était aussi un de ses sujets. A l'égard du message par lequel Marie lui avait notifié qu'elle était disposée à épouser Leicester, elle fit une réponse qui dévoilait clairement quelle

avait été originairement son intention en proposant ce mariage. Elle promit que s'il avait lieu, elle conférerait de grandes dignités à Leicester; mais qu'à l'égard du droit de succession à la couronne, réclamé par Marie, elle ne souffrirait jamais qu'il fût légalement examiné, ni publiquement reconnu, avant qu'elle eût déclaré elle-même sa résolution de ne jamais se marier. Mais ce plan, si profondément combiné, fut déconcerté en un instant, par l'impression soudaine et passionnée que Marie éprouva à la première vue de son nouvel amant. Lord Darnley était alors dans la fleur et dans toute la vigueur de la jeunesse; il effaçait tous ses contemporains par la beauté et les grâces de sa personne. Il excellait dans tous les exercices qui déploient et augmentent la souplesse et l'élégance des formes extérieures, et les rendent non seulement plus remarquables, mais plus séduisantes. Il fit complètement la conquête du cœur de Marie, actuellement portée par inclination à conclure ce mariage, dont la première pensée lui avait été suggérée par des motifs purement politiques; son impatience pour la conclusion était encore augmentée par le ressentiment des dédains, des artifices et des insultes qu'elle avait éprouvés pendant si longtemps de la part d'Elisabeth, sous des apparences d'amitié. Mais la célébration fut différée, à raison du degré de parenté des parties, qui, suivant les lois canoniques, ne leur permettait pas de se marier sans une dispense du pape. Une négociation fut

aussitôt ouverte à cet effet avec la cour de Rome, et une autre avec la cour de France, pour obtenir aussi le consentement du roi et celui de la reine-mère.

Elisabeth, sur la première demande que Darnley lui avait faite, lui avait accordé la permission de suivre son père en Ecosse, quoiqu'elle n'ignorât pas que la négociation relative à son mariage avançait rapidement. On en inférait qu'elle approuvait cette union, qu'il était entièrement en son pouvoir d'empêcher, en défendant à Darnley de sortir de Londres; elle n'apprit pas plutôt, néanmoins, que toutes les mesures pour ce mariage étaient fixées, qu'elle en témoigna hautement son mécontentement; ordonna à Darnley, sur son allégeance, de revenir immédiatement à Londres; fit enfermer à la Tour la comtesse de Lennox et son second fils; saisit toutes les propriétés que Lennox possédait en Angleterre; et quoiqu'elle n'eût pas une seule raison à donner pour justifier ce grand courroux, elle menaça, protesta, se plaignit, comme si elle eût reçu l'injure la plus grave; et par cet artifice et cette duplicité, elle se prépara un prétexte pour refuser de reconnaître le titre de Marie à la succession d'Angleterre, point sur lequel elle était déterminée à ne jamais céder.

Les dispenses du pape pour le mariage de Marie étant arrivées, il fut célébré dans sa chapelle le 29 juillet, suivant les rites de l'Eglise romaine; la reine donna en même temps une proclamation qui conférait à son mari le titre de roi d'Ecosse, et ordon-

nait que toutes les sentences et mandements des cours de justice fussent donnés sous les noms réunis du roi et de la reine. La famille de Lennox étant suspectée d'attachement à la religion catholique, le zèle des réformateurs fut rallumé par ce mariage ; des mécontentements d'un danger plus immédiat éclatèrent aussi parmi quelques-uns des principaux membres de la noblesse, qui conspirèrent contre leur souverain, s'assemblèrent à Stirling, et affectant de vives inquiétudes pour la sûreté de la religion, prirent l'engagement de s'armer pour leur défense mutuelle, et sollicitèrent l'assistance et la protection d'Elisabeth. Ils reçurent secrètement de ses ambassadeurs, Randolph et Throgmorton, quelques promesses d'être soutenus en son nom, et même un secours de 10,000 liv. pour les mettre en état de commencer l'insurrection. Mais la nation n'était pas disposée à la révolte. Marie était aimée et estimée, et les vues intéressées des seigneurs mécontents étaient si bien connues, que leur prétendu zèle pour la religion fit peu d'impression, même sur la populace. Le roi et la reine s'avancèrent vers Edimbourg à la tête de leur armée, qui montait à 18,000 hommes, et réduisirent les rebelles à la nécessité de se réfugier en Angleterre.

Elisabeth, ainsi trompée dans son attente, jugea à propos de désavouer toute connexion avec les mécontents, et de déclarer publiquement qu'elle ne leur avait donné aucun encouragement, ni promesse de protection ou d'assistance. Elle engagea même

quelques-uns des chefs, par des assurances secrètes de sa bienveillance, à déclarer devant les ambassadeurs de France et d'Espagne, qu'elle n'avait contribué en aucune manière à leur insurrection. Elle ne leur eut pas plutôt arraché cet aveu, qu'elle les bannit de sa présence, les qualifiant de traîtres indignes. Throgmorton seul, dont la probité égalait les talents, ne voulut jamais consentir à désavouer le rôle qu'il avait joué dans l'entreprise des rebelles Ecossais; et comme il avait prévu la tournure que cette affaire pourrait prendre, il avait eu la précaution d'obtenir un ordre du conseil pour autoriser les engagements qu'il avait été obligé de contracter avec eux. Malgré ces honteuses scènes de fausseté, Elisabeth permit aux mécontents de résider paisiblement dans ses états, et leur fit même parvenir secrètement des secours d'argent.

Les partisans les plus sages que Marie avait en Angleterre, lui ayant représenté que rien ne pouvait être plus avantageux à ses intérêts dans ce royaume que de traiter avec douceur des hommes à qui leur zèle contre la religion catholique avait acquis de la célébrité, elle consentit sans peine à suivre son penchant naturel pour la clémence, et parut décidée à les rétablir dans sa faveur.

La première racine de pomme-de-terre fut portée cette année en Angleterre, de l'île de Santa-Fé dans la Nouvelle-Espagne, par le capitaine Hawkins; sir Walter Ralegh la planta bientôt après dans ses terres en Irlande.

1566.

A cette époque, une entrevue de Charles IX, roi de France, avec la reine d'Espagne, sa sœur, fut convenue, et il fut décidé qu'elle aurait lieu à Bayonne. Catherine de Médicis y accompagna son fils, et le duc d'Albe sa maîtresse. Il y fut formé un plan, et concerté des mesures pour l'extermination générale des huguenots en France, des protestants dans les Pays-Bas, et pour la suppression de la réformation dans toute l'Europe. Marie fut informée de ce projet sanguinaire par un envoyé français, qui la conjura, au nom du roi de France et du cardinal de Lorraine, de faire en sorte que ses mesures correspondissent avec celles qui étaient adoptées par les autres princes catholiques. Ces conseils violents éloignèrent la reine des voies de clémence, et lui firent résoudre la perte des lords bannis, en les traduisant en jugement. Le terme de la prorogation du parlement fut abrégé pour cet effet, et l'ouverture de la session fut fixée au 12 mars. Marie résolut en même temps de faire quelques démarches pour le rétablissement de la religion catholique en Ecosse. Les lords *des articles* furent choisis, comme à l'ordinaire, pour préparer les affaires qui devaient être soumises au parlement, et cette commission était entièrement composée de personnes en qui la reine pouvait avoir confiance. Ainsi, le danger n'était pas moins imminent pour l'Eglise réformée que pour les lords rebelles, lorsqu'un événement aussi grave qu'imprévu survint et les sauva.

Les qualités extérieures de Darnley avaient seules inspiré la passion violente et aveugle qui l'avait placé sur le trône, et avaient empêché Marie d'apercevoir combien il était peu fait pour l'occuper. A une intelligence très bornée, il joignait une présomption qui ne l'était pas, et qui lui faisait attribuer entièrement son étonnante fortune à son mérite distingué et à ses talents. Les qualités de la reine ne pouvaient faire aucune impression sur un pareil caractère, et toute sa douceur ne pouvait modérer l'impétuosité effrénée de ses inclinations. Passionné pour tous les plaisirs de la jeunesse, et enclin à tous ses vices, il commença par degrés à négliger la reine, et à s'éloigner de sa compagnie. Une telle conduite vis à vis d'une femme, et d'une femme reine, était insupportable, et autant sa première passion pour lui avait été forte, autant elle fut exaspérée par le ressentiment de son amour trompé, qui n'altéra pas moins son humeur et son caractère que son bonheur. C'est de cette circonstance que datent les grandes calamités qui marquèrent depuis tous les jours de Marie, jusqu'à sa mort. L'extravagance de l'ambition de Darnley donna lieu à leurs premières querelles. Au lieu d'être satisfait du titre, des honneurs, et de l'autorité que la reine lui avait conférés par une extension de pouvoir sans exemple, il demandait la *couronne matrimoniale* avec la plus insolente importunité, parce qu'elle lui aurait donné une autorité égale à celle de sa majesté, et qu'aucun acte n'aurait pu être considéré comme valide, sans

sa sanction, manifestée par sa signature. Marie eut beau lui représenter qu'il n'était pas en son pouvoir de lui faire un tel présent, et qu'il ne pouvait pas lui être accordé sans l'intervention du parlement, il ne voulut jamais admettre une objection aussi raisonnable, et renouvelait sans cesse sa demande avec plus d'importunité.

Il y avait à la cour de Marie un musicien piémontais, nommé David Rizzio, qu'elle avait d'abord attaché à sa musique, et qu'elle avait pris nouvellement pour secrétaire, pour les dépêches françaises, ce qui lui donnait de fréquentes occasions d'approcher de sa personne, et de s'insinuer dans ses bonnes grâces. Il fut bientôt regardé comme le principal confident, et même comme le ministre de la reine; aucune faveur n'était accordée que par son intercession. Il était consulté dans toutes les occasions; sa protection ne s'obtenait que par des flatteries et par des présents; et cet homme, que sa nouvelle exaltation avait rendu insolent, s'attira bientôt la haine de la noblesse et de tout le royaume. Il fut facile aux amis de Darnley de lui persuader que Rizzio était la véritable cause de l'indifférence de la reine, et même de lui inspirer des soupçons d'une nature plus dangereuse. Quoique l'extrême laideur de Rizzio pût difficilement s'accorder avec l'idée d'aucun commerce criminel entre la reine et cet aventurier étranger, un mari jaloux pouvait ne pas trouver d'autre moyen d'expliquer l'imprudente et prodigue bienveillance dont elle honorait cet

homme; et ce soupçon une fois conçu, devint pour Darnley une certitude. Il consulta donc quelques lords de ses amis, qui non seulement confirmèrent ses soupçons, mais lui offrirent leurs services pour expédier Rizzio. Ils arrêtèrent immédiatement entre eux les moyens et les circonstances de cet assassinat, et résolurent qu'il serait commis en présence de la reine pour la punir de sa mauvaise conduite. Marie était alors dans le sixième mois de sa grossesse.

Le jour fixé pour cet horrible attentat, vers huit heures du soir, « pendant que la reine était à sou- » per avec lady Argyle, sa sœur naturelle, et Da- » vid, qui avait son bonnet sur la tête, le roi entra » avec lord Ruthwen, qui voulait faire sortir Da- » vid, disant que ce n'était pas là sa place. La » reine dit que c'était sa volonté. Son mari répon- » dit que c'était contre son honneur. Lord Ruthwen » dit qu'il devrait mieux connaître son devoir, et » voulut le prendre par le bras. David saisit le pan » de la robe de la reine, et se mit derrière elle, » qui aurait bien voulu le sauver; mais le roi lui » ayant fait lâcher le pan de la robe, et tenant la » reine dans ses bras, David fut poussé hors du ca- » binet, dans la chambre à coucher, et de là dans » la chambre du lever, où étaient lord Morton, lord » Lindsey...... Etant entouré de tant de gens qui » lui voulaient du mal, l'un d'eux lui donna un » coup de poignard au travers du corps, et après » lui un grand nombre d'autres, de manière qu'il

» reçut plus de cinquante blessures, dans une des» quelles il passe pour certain que le poignard du » roi fut laissé. Nous ne pouvons pas être assurés » ici s'il le frappa ou non. Il ne fut pas assassiné en » présence de la reine, comme on l'avait dit, mais » en descendant l'escalier de la chambre du lever. » (*Extrait d'une lettre du comte de Bedford et de M. Thomas Randolph aux lords du conseil d'Angleterre, datée de Berwick le* 27 *mars* 1566. *Original de la Bibliothèque Cottonienne. Bretish Museum, Caligula, B.* 10, *fol.* 372.)

La reine, informée du sort de ce malheureux, sécha immédiatement ses larmes, disant qu'elle ne voulait plus pleurer, mais penser à la vengeance. Les assassins, craignant son ressentiment, la retinrent prisonnière dans le palais. Murray et les lords dont le procès se préparait, parurent deux jours après; et Marie, dont le ressentiment était entièrement absorbé par des offenses plus graves et plus récentes, consentit à se réconcilier avec eux. Ils furent acquittés par le parlement, et remis en possession de leur rang et de leurs biens.

Marie n'eut pas plutôt obtenu qu'on retirât les gardes qui l'entouraient, qu'elle parvint, par les moyens de persuasion et par ses caresses, à regagner la confiance de son mari, et l'engagea à s'échapper avec elle pendant la nuit, et à se réfugier à Dunbar, où elle assembla une armée à laquelle les conspirateurs n'étaient pas en état de résister; elle marcha à Edimbourg, et les obligea à fuir en Angleterre, où

ils se trouvèrent dans une grande détresse. Ils s'adressèrent cependant au comte de Bothwell, nouveau favori de la reine, qui, désirant de fortifier son parti en les y ralliant, appaisa le courroux de Marie, et leur procura la liberté de rentrer dans leur pays. Mais rien ne put calmer son ressentiment contre Darnley. Elle l'engagea à nier publiquement qu'il eût eu aucune part à l'assassinat de Rizzio, et même à donner une proclamation dans laquelle il répétait ce mensonge grossier sur un fait qui était connu de tout le monde. Après l'avoir ainsi amené à se rendre lui-même l'objet du mépris universel, et l'avoir mis dans l'impossibilité de gagner la confiance d'aucun parti, elle le repoussa avec indignation, et pour avoir l'air de lui échapper, elle se retira subitement à Altoa, maison de campagne du comte de Murre. Darnley l'y ayant suivie, elle retourna à Edimbourg, et lui donna, en toute occasion, les plus fortes preuves d'antipathie. Il lui fut permis, cependant, d'avoir des appartements dans le château d'Edimbourg, que Marie avait choisi pour y passer la fin de sa grossesse. Elle y accoucha d'un fils le 19 juin.

Sir Jacques Melvil fut aussitôt dépêché pour aller annoncer cet heureux et important événement à Elisabeth qui, le soir même que Melvil arriva à Londres, donnait un bal à sa cour de Greenwich, et déployait cette gaieté qui l'accompagnait toujours en pareille occasion. Melvil rapporte qu'aussitôt qu'il l'eut informée de la naissance du prince d'Ecosse, toute sa gaieté disparut; elle tomba dans

la mélancolie, et appuyant sa tête sur son bras, dans l'attitude du désespoir, elle se plaignit à quelques personnes de sa suite, que la reine d'Ecosse était mère d'un beau garçon, tandis qu'elle-même n'était qu'une tige stérile. Cependant, le lendemain elle prit une physionomie riante, exprima sa joie à Melvil sur cette agréable nouvelle, et l'intérêt sincère qu'elle prenait à Marie. Elle accepta avec grand plaisir l'invitation qu'elle lui faisait de nommer son enfant, et dépêcha quelque temps après George Cary, son parent, fils de lord Hunsdon, et le comte de Bedfort, pour assister, en son nom, à la cérémonie du baptême du jeune prince; et elle les chargea de magnifiques présents pour la reine.

La naissance de ce prince augmenta le zèle des partisans de Marie en Angleterre, et même des gens des deux partis commencèrent à demander hautement un réglement sur la succession au trône. Le nombre et l'activité des agents de Marie dans toutes les parties du royaume alarmèrent Elisabeth, et la portèrent à abandonner tous les avantages qu'elle pouvait tirer des expressions équivoques et artificieuses du traité d'Edimbourg. On ne demandait plus à Marie que de renoncer à tout droit de succéder à la couronne pendant la vie d'Elisabeth et de sa postérité; et Elisabeth promettait de son côté de ne rien faire qui pût nuire aux droits que pouvait avoir Marie à la succession. La reine d'Ecosse ne pouvait pas décemment rejeter une proposition aussi raisonnable; elle insista néanmoins pour que

les droits sur lesquels sa réclamation était fondée, fussent légalement examinés et publiquement reconnus par ordre d'Elisabeth. Mais la reine, sans avoir aucune intention d'affaiblir ou de mettre de côté le titre de la maison de Stuart, éluda adroitement cette demande, pour que la question concernant la succession restât toujours douteuse et indécise.

Ce fut dans ces circonstances que s'ouvrit la session du parlement, après avoir été prorogée six fois. La chambre des pairs, qui s'était abstenue jusqu'alors d'aborder le point délicat du réglement de la succession, fut, cette fois, la première à l'agiter. Les communes poussèrent si loin leur empressement à rivaliser de zèle avec les pairs, qu'il fut proposé dans la chambre de lier cette question avec celle du subside, avec l'intention apparente de forcer ainsi la reine à accéder à la demande de son parlement. Les ministres et le parti de la cour tâchèrent d'éluder ce débat, en affirmant que la reine était résolue à se marier; mais cette assertion fut considérée comme un pur artifice, et tout ce qu'ils purent obtenir fut que, par décence, on joindrait dans la delibération la demande du mariage de la reine avec celle du réglement sur le droit de succession à la couronne; et la chambre poursuivit ce débat avec tant d'empressement, qu'elle avait déjà nommé un comité pour conférer avec les pairs, lorsqu'il arriva un ordre d'Elisabeth qui défendait de procéder plus avant sur cette matière. Le mi-

nistre Cecil s'étendit beaucoup sur tous les dangers qu'il y avait à nommer un successeur, et dit que sa majesté garantissait à la chambre, sur sa parole de reine, l'intention sincère où elle était de se marier. La chambre ne fut pas satisfaite de ces raisons, et encore moins de l'ordre de s'abstenir de tous débats à ce sujet; elle alla même jusqu'à douter si une pareille prohibition n'était pas une infraction des priviléges et libertés de la chambre. Les débats s'échauffèrent à un tel point, que la reine, qui en fut instruite, envoya chercher l'orateur, et après lui avoir réitéré sa prohibition, le chargea de dire à la chambre, que s'il y avait encore quelque membre qui ne fût pas satisfait, il pouvait se présenter au conseil-privé, et y donner ses raisons. La chambre se disposant à continuer les débats sur cette question, malgré les ordres péremptoires de la reine, sa majesté préféra sagement de les retirer que de les voir enfreindre. Cette condescendance adoucit si fort les communes, que de ce moment elles discutèrent ce sujet avec plus de calme et de modération, et votèrent même un subside payable en trois termes, sans y annexer aucune condition.

1567.

Le parlement fut dissous le 2 janvier. La reine, dans le discours qu'elle adressa aux deux chambres à cette occasion, leur reprocha assez sévèrement leur conduite, dont elle avait néanmoins retiré, dit elle, l'avantage de pouvoir distinguer ses amis de ses en-

nemis. « Mais avez-vous pu craindre, ajouta-t-elle, » que je voulusse envahir vos libertés? Non, je n'en » eus jamais la pensée; j'ai voulu seulement vous » arrêter aux bords du précipice. Toutes choses ont » leur temps; et quoique vous puissiez avoir le bon- » heur d'avoir un souverain plus sage et plus éclairé » que moi, aucun de ceux qui vous gouverneront » ne prendra plus de soin que moi de votre sûreté; » ainsi dorénavant, soit que je vive assez pour vous » revoir dans une pareille assemblée, ou que les rênes » du gouvernement passent en d'autres mains, évi- » tez, croyez-moi, de mettre la patience de votre » souverain à l'épreuve où vous avez mis la mienne; » cependant, car malgré les dégoûts qui m'ont été » donnés, je veux que nous nous séparions bons » amis, je vous dirai, en finissant, que la plupart » d'entre vous peuvent être assurés qu'ils retour- » nent chez eux avec les bonnes grâces de leur » princesse. »

Ce discours seul suffit pour donner l'idée la plus exacte qu'on puisse avoir de la noblesse du caractère de la reine Elisabeth, et de son habileté. Elle montra encore plus de dignité, dans cette occasion, en refusant le troisième paiement du subside qui lui avait été accordé sans condition. « Cet argent, » dit-elle, est aussi bon pour moi dans la bourse de » mes sujets que dans mon échiquier. »

Quoique la reine eût éludé, pour le moment, la demande du parlement, elle avait jusque dans sa cour un grand nombre de partisans de la reine d'E-

cosse; et un grand nombre de personnages les plus considérables d'Angleterre paraissaient convaincus qu'il était indispensable qu'Elisabeth nommât son successeur. Mais dans cette conjoncture, toutes les perspectives brillantes de la situation deMarie furent entièrement anéanties par une succession rapide d'indiscrétions, peut-être exemptes de crime, mais au moins très extraordinaires, qui la précipitèrent du faîte de la prospérité dans l'infamie et dans le malheur.

Le comte de Bothwell, homme de mœurs les plus corrompues, avait récemment obtenu la faveur et l'entière confiance de Marie; on avait même répandu qu'il existait entre eux des intimités plus particulières, et ces bruits paraissaient confirmés par les progrès de son aversion pour son mari; les soupçons à cet égard allèrent même si loin, que Darnley, qui s'était retiré à Glasgow, ayant été attaqué, en y arrivant, d'une maladie extraordinaire, les ennemis de Marie l'attribuèrent à une dose de poison qu'on prétendait lui avoir été administrée par elle. Ces soupçons injurieux et probablement mal fondés s'évanouirent complètement, à la grande satisfaction de ses amis, lorsqu'on apprit qu'elle avait été à Glasgow pour soigner son mari dans sa maladie; qu'elle avait pour lui les attentions les plus touchantes, et paraissait décidée à vivre désormais avec lui d'une manière plus conjugale. Darnley, à qui cette réconciliation subite n'inspira aucune défiance, se mit entre ses mains et l'accom-

pagna à Edimbourg. Comme le bruit de la cour, au palais de Holy-rood qu'elle habitait, aurait pu incommoder son mari, elle lui fit arranger un appartement dans une maison isolée, à quelque distance du palais, où elle continua de lui donner avec assiduité des marques d'attachement et de bonté. Elle coucha plusieurs nuits dans une chambre au-dessous de la sienne; mais le 9 février elle lui dit qu'elle passerait la nuit au palais, où le mariage d'une de ses femmes devait être célébré en sa présence. Cette même nuit, à deux heures, une explosion de poudre à canon fit sauter la maison où était le roi. Son cadavre fut trouvé à quelque distance, dans un jardin voisin, sans qu'il parût avoir été touché par le feu, et sans aucune contusion ni marque de violence.

Les soupçons qu'excita cet attentat exécrable, tombèrent presque généralement sur Bothwell; mais quelques réflexions furent aussi hasardées contre la reine, dont les sentiments connus à l'égard de son mari donnaient une grande apparence de probabilité à l'imputation qu'on lui faisait de n'être pas étrangère à ce crime. Les preuves contre Bothwell résultent, 1°. de l'aveu des personnes qui furent exécutées, comme convaincues d'avoir participé à cet assassinat, et qui donnent les détails les plus amples sur toutes ses circonstances; 2°. de l'aveu des propres commissaires de Marie, qui conviennent que Bothwell était un des auteurs de ce crime; 3°. de la déclaration faite par Morton à sa mort, que

Bothwell l'avait sollicité différentes fois d'entrer dans la conspiration formée contre la vie du roi, et qu'il avait appris d'Archibald Douglas, un des conspirateurs, que Bothwell avait été présent à l'assassinat.

Quant à la question de savoir si Marie avait participé au meurtre de son mari, ou si elle y avait consenti, il est généralement reconnu que cette imputation atroce ne peut être appuyée par aucune preuve. On peut certainement lui opposer de forts arguments, fondés sur des probabilités, sur des conjectures, ou sur des présomptions; mais ils ne peuvent jamais suppléer cette preuve positive que l'histoire n'exige pas moins que la justice, pour déclarer un accusé innocent ou coupable. Ainsi, quoique les fameuses lettres écrites par Marie pendant son séjour à Glasgow, ne permettent pas de douter que l'intérêt et les tendres soins qu'elle affectait à l'égard de son mari, ne fussent une dissimulation complète, il ne s'ensuit pas que cette dissimulation, qui pouvait avoir plusieurs autres motifs plus plausibles, n'avait d'autre objet que de préparer le meurtre de son mari. Il est vrai qu'après avoir annoncé, par une proclamation, une forte récompense pour quiconque découvrirait les assassins de Darnley, au lieu de faire mettre en prison Bothwell, généralement réputé coupable de ce meurtre, elle continua de l'admettre dans ses conseils, de le laisser jouir de toute la sécurité, dignité, et influence d'un favori, et précipita le jugement de son procès dans le moment où ses accusateurs n'avaient encore pu

articuler contre lui que des soupçons généraux et des conjectures incertaines. Cette série d'actes répréhensibles et indécents, fut complétée par le plus énorme scandale, par son mariage avec l'assassin de son mari, trois mois après que le meurtre avait été commis; par sa connivence avec les mesures criminelles et les artifices grossiers qui accompagnèrent cette union infâme, ou du moins par l'approbation qu'elle sembla y donner, en consentant qu'on l'arrêtât, avec une violence apparente, à son retour de Stirling, et que Bothwell l'emmenât comme prisonnière à son château de Dunbar, où cet outrage concerté d'avance fut poussé aussi loin qu'il le fallait pour servir d'excuse en quelque sorte à son mariage précipité avec un homme qui, indépendamment de tous ses crimes, avait épousé, deux ans auparavant, une femme de mérite, sœur du comte d'Huntly, et dont il fut divorcé par deux sentences des cours catholiques et protestantes, obtenues dans le court intervalle de quatre jours.

Marie aurait été justement accusée d'une dissimulation ridicule, si elle eût affecté de déplorer la perte d'un mari que tout le monde savait qu'elle détestait autant qu'il méritait de l'être ; mais rien ne peut justifier son empressement extraordinaire à pardonner son assassin, et encore moins l'excuser d'avoir perdu tout sentiment de sa dignité, et toute espèce d'égards pour son caractère, en consentant à l'épouser. On peut néanmoins supposer encore que Bothwell, comptant sur son affection pour lui, com-

mit le meurtre, de son propre mouvement, et sans l'avoir consultée. La possibilité qu'il y a que cette supposition soit fondée, et le défaut absolu de toute preuve positive qu'elle ait eu aucune part à ce crime suffisent peut-être pour l'en croire innocente.

Quelques tentatives faites par Bothwell pour s'emparer de la personne du jeune prince, excitèrent la plus sérieuse attention, et les principaux membres de la noblesse formèrent une association pour faire punir les meurtriers du roi, et pour protéger son fils. Lord Hume, qui prit le premier les armes, étant à la tête de 800 chevaux, environna subitement la reine et Bothwell dans le château de Borthwick. Ils trouvèrent le moyen de s'échapper à Dunban. Marie s'aperçut bientôt que ses propres troupes répugnaient à combattre pour une cause qu'elles n'approuvaient pas; que, par conséquent, il ne lui restait d'autre ressource que celle de se remettre, sur quelques promesses générales, entre les mains des confédérés. Pendant ses conférences avec leurs principaux chefs, Bothwell s'enfuit vers la mer, et s'embarqua pour les îles d'Orkney, où il vécut quelque temps de pirateries.

Marie fut conduite à Edimbourg, au milieu des insultes de la populace, qui lui reprochait ses crimes, et mettait devant ses yeux, de quelque côté qu'elle se tournât, une bannière peinte représentant le meurtrier de son mari, et la détresse du prince son fils.

La reine étant actuellement entre les mains d'une faction furieuse, éprouva le traitement qu'un sou-

verain doit naturellement attendre de sujets rebelles qui, ayant violé la majesté royale et renversé le trône, ont à la fois à satisfaire la passion qui les anime, et à pourvoir à leur sûreté future. Les confédérés, convaincus des dangers auxquels ils seraient exposés dans le cas où Marie finirait par triompher, l'envoyèrent le lendemain, sous bonne garde, au château de Lochlevin. La maîtresse de la maison était la mère du comte de Murray; et comme elle prétendait avoir été légitimement mariée au roi d'Écosse, elle avait naturellement un fonds d'animosité contre Marie, et la traita avec la plus grande dureté. Bothwell fut poursuivi aux îles d'Orkney, et son bâtiment fut pris avec quelques-uns de ses domestiques, qui dévoilèrent par la suite toutes les circonstances du meurtre du roi. Bothwell s'échappa dans un bateau en Danemarck où il fut mis en prison; il y devint fou, et mourut dix ans après.

Elisabeth, par des messages et des lettres amicales, avait fait les représentations les plus fortes à la reine d'Ecosse contre ce fatal mariage avec Bothwell, cause unique de ses calamités; et quoique ces représentations eussent été sans effet, elle n'en fut pas moins touchée de la situation de cette malheureuse princesse, et déploya à son égard cette générosité magnanime qui convenait à son grand caractère. Toutes ses craintes, toutes ses jalousies étant actuellement absorbées par la considération de l'état précaire de la dignité royale, et du danger d'encourager des sujets rebelles, elle résolut d'em-

ployer son autorité pour délivrer son infortunée parente de la captivité et de l'infamie, et la placer dans une situation plus conciliable avec la majesté de son rang et la sûreté de ses sujets. Elle envoya, en conséquence, Throgmorton en ambassade en Ecosse pour faire ses remontrances à Marie et aux lords confédérés, et lui donna des instructions qui, quoique mêlées de quelques prétentions hautaines, respiraient cette sagesse et cette générosité énergique qu'exigeait une conjoncture aussi intéressante. Elle conjurait cette reine captive d'écarter toute idée de vengeance, excepté contre les assassins de son mari, dont Elisabeth elle-même, étant proche parente, avait plus de droit que les sujets de Marie d'interposer son autorité sur cet objet; qu'après avoir assuré la punition de ces assassins et sa propre liberté, la sûreté de son fils était le point le plus important à considérer, et que le meilleur moyen d'y pourvoir, était de l'envoyer en Angleterre pour y être élevé; qu'indépendamment de sa sûreté, il résulterait de son éducation dans ce pays plusieurs autres conséquences avantageuses qu'il était aisé de prévoir.

Throgmorton était chargé de dire aux lords confédérés, que toute opposition à leur souveraine était absolument injustifiable et incompatible avec toute espèce d'ordre et de bon gouvernement; qu'il ne leur appartenait pas de réformer et encore moins de punir la mauvaise administration de leur prince, et que les seules armes que des sujets pouvaient léga-

lement employer dans ce cas contre l'autorité suprême, étaient les prières, les conseils et les représentations ; qu'elle les requérait de rendre la liberté à leur reine, promettant dans ce cas de concourir avec eux aux moyens les plus propres à faire punir les assassins du roi, et à mettre en sûreté leur jeune prince.

Le zèle, les efforts et l'adresse de Throgmorton furent sans effet. Il trouva, non seulement les nobles confédérés, mais la nation en général tellement animés contre la reine, et si offensés de l'indécente précipitation de son mariage avec l'assassin réputé de son mari, qu'ils étaient absolument incapables d'écouter aucune proposition en sa faveur. Pour justifier cette rigueur, les confédérés soutenaient que l'affection de Marie pour Bothwell était toujours la même, qu'elle l'avouait ouvertement, et qu'elle avait rejeté avec dédain toute proposition de faire casser son mariage. Ils se fondèrent sur ces motifs pour refuser peremptoirement à Throgmorton tout accès auprès de la reine, et ils rejetèrent ou éludèrent toutes les propositions qu'il leur fit en sa faveur.

La reine ne fut pas plutôt informée du mauvais succès de la négociation de Throgmorton, qu'elle essaya d'engager un parti de nobles assemblés à Hamilton, à prendre les armes pour la délivrance de leur reine, promettant de les aider de tout son pouvoir ; mais cette démarche ne lui réussit pas mieux. Le dégoût et le mépris avaient si complète-

ment éteint tout sentiment d'attachement pour Marie, que les nobles souffraient qu'un petit nombre d'entre eux disposassent de sa personne à volonté et réglassent le gouvernement.

Après plusieurs consultations, il fut enfin convenu qu'on persuaderait à Marie, ou qu'on la forcerait même de résigner la couronne; le jeune prince devait être proclamé roi, et le comte de Murray devait être nommé pour gouverner le royaume, sous le titre et avec l'autorité de régent, pendant la minorité du prince. Rien n'était déterminé relativement à la personne de la reine, afin de la tenir dans une telle appréhension sur son sort, que la frayeur l'entraînât à consentir à ce projet. En même temps, Marie était informée par le fidèle Robert Melvil, et par quelques membres de la confédération qui étaient très attentifs à ses intérêts, qu'une résignation arrachée par la crainte, pendant son emprisonnement, était nulle aux yeux de la loi, et pourrait être révoquée aussitôt qu'elle aurait recouvré sa liberté. Throgmorton, par une note qu'il trouva moyen de lui faire parvenir, lui donna le même avis. Elle consentit donc, mais avec autant de chagrin que d'indignation, à tout ce qu'on exigeait d'elle, et signa tous les actes qui lui furent présentés. Le couronnement de son fils, Jacques VI, fut fait immédiatement (le 29 juillet). Murray, revenant de France sur la nouvelle de sa nomination à la régence, alla voir sa sœur Marie dans sa prison, et lui reprocha si durement sa conduite passée, en lui rappelant

toutes ses fautes, que cette princesse infortunée, qui attendait de lui un traitement plus doux et plus fraternel, fondit en larmes et s'abandonna entièrement au désespoir. Après cette scène de cruauté inexcusable, Murray accepta l'office de régent le 22 août, et agit en conséquence sans opposition. Il assembla, le 15 décembre, un parlement qui accorda tout ce que les confédérés demandèrent. La résignation de Marie fut acceptée et déclarée valable. L'autorité du roi et l'élection de Murray, furent reconnues et confirmées. L'emprisonnement de la reine, et les autres procédés des confédérés, furent jugés légitimes. Les lettres que Marie avait écrites à Bothwell furent produites, et elle fut déclarée complice du meurtre du roi.

Le terme fixé par le traité de Cateau-Cambresis étant expiré, Elisabeth demanda en forme la restitution de Calais aux portes de cette ville, et dépêcha sir Thomas Smith à Paris pour faire valoir ses droits; mais la réponse de la cour de France fut, qu'Elisabeth ayant incontestablement commis un acte d'hostilité en s'emparant du Hâvre-de-Grâce, avait perdu tout droit sur Calais par un autre article du même traité.

La négociation pour le mariage de l'archiduc Charles avec la reine fut renouvelée : mais comme Elisabeth ne voulut pas consentir qu'il eût aucun titre ni pouvoir en Angleterre, et qu'elle ne voulait même pas lui permettre l'exercice de sa religion, ce traité n'eut aucune suite.

1568.

Différentes tentatives avaient été faites pour procurer à la reine d'Ecosse une occasion de s'échapper; mais aucune n'avait réussi. A la fin, elle parvint à gagner George Douglas, jeune homme de dix-huit ans, frère de son gardien. Elle le traita avec l'affabilité la plus séduisante et la distinction la plus flatteuse. Elle lui permit même de concevoir les plus ambitieuses espérances, en laissant échapper quelques mots qui lui donnaient à entendre qu'elle pourrait le prendre pour époux aussitôt que son mariage avec Bothwell serait cassé, comme fait par violence. Douglas ne put résister à cette tentation, et entraîna quelques autres personnes dans le complot. Dans la soirée du 2 mai, pendant que son frère était à souper, il trouva le moyen d'enlever les clefs qui étaient dans sa chambre, et ouvrit les portes à la reine et à une de ses femmes. Elle fut reçue dans un bateau préparé pour elle, et se rendit en toute diligence à Hamilton. La nouvelle de son arrivée s'étant immédiatement répandue, une foule de nobles arrivèrent à sa cour avec une suite si nombreuse, qu'en peu de jours ils formèrent une armée de 6,000 hommes. Elle déclara en leur présence, que la résignation de sa couronne et les autres actes qu'elle avait signés pendant son emprisonnement, lui avaient été arrachés par la crainte, ce qui fut confirmé par le témoignage de Robert Melvil; tous ces actes furent en conséquence déclarés nuls et illégaux. Une association fut aussitôt formée pour la défense de sa

personne, et souscrite par neuf comtes, neuf évêques, dix-huit lords, et plusieurs gentilshommes distingués.

Elisabeth ne fut pas plutôt informée de l'évasion de Marie, qu'elle manifesta l'intention de persévérer dans les mesures généreuses et amicales qu'elle avait adoptées. Elle dépêcha Leighton en Ecosse, pour offrir à Marie ses bons offices et le secours de ses forces. Mais le régent mit tant d'activité et d'audace dans ses mesures, que, quoique l'armée qu'il avait rassemblée fût très inférieure à celle de Marie, il marcha à elle, et remporta à Langside une victoire complète qui fut suivie de la dispersion totale du parti de la reine. Cette princesse infortunée prit précipitamment la fuite, accompagnée de quelques personnes, et les marques de bonté qu'elle avait dernièrement reçues d'Elisabeth la déterminèrent à se réfugier en Angleterre. Elle s'embarqua sur un bateau pêcheur, en Galloway, et arriva le même jour à trente milles de Carlisle, d'où elle dépêcha un messager à Londres, pour annoncer son arrivée à Elisabeth, solliciter sa protection, et demander la permission de la voir.

Un événement aussi extraordinaire, et la conduite à tenir dans cette occasion, occupèrent toute l'attention d'Elisabeth et de son conseil. La question eût été bientôt décidée, si cette princese n'eût suivi que la noble impulsion de son cœur, comme elle l'avait déjà fait. Mais avec ses conseillers, la question n'était pas de savoir ce qu'il y avait de plus



juste et de plus généreux, mais ce qui était le plus avantageux pour elle et pour la nation anglaise. Ils observèrent que le rétablissement de Marie dans l'exercice complet de l'autorité royale en Ecosse, la rendrait plus dangereuse que jamais, et la mettrait en état de faire revivre avec plus de succès ses prétentions à la couronne d'Angleterre; que le souvenir des services d'Elisabeth serait bientôt effacé par la considération de son intérêt; qu'il fallait peu compter sur la reconnaissance des princes; que, quoique ses prétentions à la couronne d'Angleterre fussent de la plus grande extravagance, une grande partie de la nation n'en jugeait pas ainsi; que sa beauté, ses manières insinuantes et ses malheurs augmenteraient le nombre de ses partisans, par l'admiration et la pitié qu'elle inspirerait; que si, en approfondissant les crimes imputés à la reine d'Ecosse, ils se trouvaient aussi réels qu'on l'affirmait, ils justifieraient toutes les mesures que la politique conseillait de prendre contre elle; ou que, si son innocence était prouvée, toutes les entreprises que suggérerait l'amitié seraient reconnues louables et glorieuses; que, par conséquent, il était nécessaire qu'Elisabeth fît d'abord vérifier d'une manière régulière et satisfaisante, l'étendue des torts de Marie, pour déterminer le degré de protection qui devrait lui être accordé contre ses sujets rebelles.

Elisabeth, cédant à l'opinion unanime de son conseil plus qu'à ses propres sentiments, dépêcha lord Scroope, et sir François Knollis, sa vice-chambel-

lan, à la reine d'Ecosse, avec des lettres pleines de bonté et de condoléance; mais en même temps ils étaient chargés, par des instructions particulières, de surveiller tous ses mouvements, et de prendre bien garde qu'elle ne s'échappât pas pour rentrer dans son royaume. Ils dirent à Marie, lorsqu'ils lui furent présentés, que c'était avec la plus grande peine que leur maîtresse se refusait à recevoir sa visite dans ce moment; que, tant qu'elle ne serait pas justifiée de l'imputation d'un crime aussi horrible que le meurtre de son mari, à qui Elisabeth était attachée de si près, sa majesté ne pourrait pas la voir sans entacher sa propre réputation; mais qu'ils lui promettaient une réception convenable à sa dignité, et des secours proportionnés à ses besoins.

Ce prétexte insidieux entraîna l'imprudente Marie dans le piége que lui tendaient les ministres d'Elisabeth. Elle offrit franchement de soumettre sa cause à la connaissance de la reine d'Angleterre, et de produire de telles preuves de son innocence qu'elles lèveraient les scrupules et satisferaient la délicatesse de sa majesté. Il était aisé de prévoir qu'étant ainsi constituée arbitre entre la reine d'Ecosse et ses sujets, Elisabeth ou ses ministres pourraient non seulement retarder à volonté l'examen de cette affaire, mais encore la compliquer et l'embarrasser par des difficultés sans fin.

Elisabeth requit immédiatement le régent d'Ecosse de s'abstenir de toute poursuite ultérieure contre le parti de la reine, et d'envoyer quelques personnes

à Londres pour justifier sa conduite à son égard. Murray répondit qu'il viendrait lui-même en Angleterre, accompagné d'autres commissaires, et qu'il ne demandait pas mieux que de soumettre sa cause à la décision d'Elisabeth. Marie sentit alors qu'elle ne pouvait pas, sans se départir de sa dignité royale, entrer en contestation réglée avec ses sujets rebelles, devant un prince étranger; et elle montra la plus grande répugnance à se soumettre à cette forme de procéder; mais il lui fut représenté qu'Elisabeth n'avait pas la moindre envie de se mêler de cette affaire sans son consentement et sans son approbation; qu'elle désirait seulement, comme son amie, d'entendre sa justification; qu'elle ne doutait pas qu'il ne fût facile de réfuter toutes les calomnies de ses ennemis, et que quand même cette réfutation ne serait pas pleinement convaincante, elle était déterminée à soutenir sa cause, et à lui obtenir un accommodement à des conditions raisonnables; qu'il n'avait jamais été question de l'engager dans un procès sur l'accusation de ses sujets rebelles, mais au contraire de les obliger à comparaître et à justifier leur conduite à son égard. Séduite par des assurances aussi plausibles, la reine d'Ecosse consentit à ce que ses commissaires présentassent sa justification devant ceux nommés par Elisabeth. En même temps, comme Carlisle, par sa situation sur la frontière, offrait à Marie de grandes facilités pour s'échapper, elle fut transférée, sous un autre prétexte, à Boston, mai-

son de campagne de lord Scroope, dans le comté d'York.

Les commissaires de Marie, avant de donner leurs plaintes contre ses ennemis, protestèrent que leur comparution dans cette cause n'affecterait en aucune manière l'indépendance de sa couronne, et ne pourrait jamais être considérée comme une marque de subordination envers l'Angleterre; et cette protestation fut admise, sous la réserve des droits de l'Angleterre. Après quoi on lut la plainte de Marie, contenant une énumération des actes de trahison commis contr'elle par Murray et par son parti, tels que ceux de s'être saisi de sa personne par la force des armes, de l'avoir mise en prison, de l'avoir forcée à résigner sa couronne, et d'avoir fait usage du nom de son fils pour couvrir cette usurpation complète de l'autorité royale.

Murray, dans sa réponse aux plaintes de Marie, se renferma dans un compte sommaire et imparfait des derniers événements, dont le motif, dit-il, était le danger qu'il y avait à craindre pour le jeune prince, des tentatives de Bothwell, reconnu l'auteur du meurtre du roi; que Marie manifestant encore un grand attachement pour cet homme, ils avaient jugé nécessaire, pour la sûreté publique et pour la leur, de renfermer la reine pendant une saison, jusqu'à ce que Bothwell et les autres meurtriers du roi eussent été jugés et punis pour leurs crimes.

Après cette conférence, dans laquelle la reine



d'Ecosse parut évidemment avoir l'avantage, Murray vit en particulier les commissaires, leur avoua ses scrupules, leur communiqua les preuves du crime de la reine, et les pria de lui obtenir quelque assurance de la protection d'Elisabeth, dans le cas où ces preuves étant examinées, seraient jugées satisfaisantes. Le duc de Norfolk, un des commissaires anglais, qui avait toujours été partisan de la reine d'Ecosse, ne fut pas fâché des scrupules du régent, et quoique les preuves contre Marie lui parussent indubitables, il conseilla à Murray de ne pas les produire publiquement dans ses conférences avec les commissaires anglais. Norfolk fut cependant obligé de transmettre à la cour les questions suivantes, proposées par le régent : 1°. Si les commissaires anglais étaient autorisés par leur souveraine à prononcer une sentence contre Marie, dans le cas où son crime serait complètement prouvé devant eux? 2°. S'ils promettraient d'exercer cette autorité, et de procéder à rendre cette sentence? 3°. Si dans le cas où la reine d'Ecosse serait trouvée coupable, elle serait remise entre les mains du régent, ou au moins détenue en sûreté en Angleterre, de manière à ne pas troubler la tranquillité de l'Ecosse? 4°. Si, dans ce cas, Elisabeth promettrait de reconnaître le jeune roi, et de protéger le régent dans l'exercice de son autorité?

Ces questions étant soumises à Elisabeth, la déterminèrent à faire éclaircir entièrement cette affaire; et sous prétexte que les opérations de ses com-

missaires (le duc de Norfolk, le comte de Sussex et sir Ralph Salder) étaient retardées par leur éloignement de sa personne, elle leur ordonna de se rendre à Londres, et d'y continuer leurs conférences. Elle adjoignit immédiatement à cette commission quelques-uns des membres les plus considérables de son conseil, tels que sir Nicolas Bacon, garde du sceau, les comtes d'Arundel et de Leicester, lord Clinton, et sir Guillaume Cécil, secrétaire.

La modération inattendue de Murray dans cette circonstance, était l'effet d'une intrigue du duc de Norfolk, qui était alors l'homme le plus puissant et le plus populaire d'Angleterre. Ayant dernièrement perdu sa femme, il avait conçu le projet de monter sur le trône d'Ecosse, en épousant Marie. Il vit l'infamie qui résulterait d'une accusation publique contr'elle, et combien elle rendrait peu favorables ses prétentions à la couronne d'Angleterre. Pour lui éviter cette humiliation, il s'adressa à Murray, et lui fit sentir amicalement le danger auquel il s'exposerait par un acte aussi violent que l'accusation publique de sa souveraine. Marie, dit-il, ne pourrait jamais pardonner l'homme qui aurait tenté d'attacher une pareille infamie à son caractère; si elle recouvrait jamais aucun pouvoir, sa destruction serait inévitable, et Elisabeth ne l'en garantirait pas par une approbation publique de sa conduite, parce que, quelles que fussent les preuves qu'il pourrait produire contre Marie, elle était décidée à ne donner aucun jugement définitif dans

cette cause; et que s'il voulait être bien convaincu combien ses intentions étaient fausses et insidieuses, il n'avait qu'à demander que la décision fût prononcée aussitôt que la preuve aurait été entendue. Ces remontrances firent une profonde impression sur le régent. Il recevait chaque jour les plus fortes assurances des dispositions de Marie à se réconcilier avec lui, s'il s'abstenait de l'accuser d'un crime aussi odieux, et de sa haine implacable, s'il se conduisait différemment. Ces considérations le déterminèrent à faire l'épreuve de l'expédient que le duc lui avait suggéré, et ce fut là l'objet des quatre questions rapportées ci-dessus.

Elisabeth, qui paraissait avoir adopté la politique peu généreuse de son conseil, était très mécontente de la tournure qu'avait prise l'affaire de Marie, qu'elle avait espéré d'embrouiller au point de pouvoir différer autant qu'il lui plairait de prononcer sur le crime ou sur l'innocence de la reine d'Ecosse. Elle méditait avec inquiétude sur la manière dont elle pourrait s'y prendre pour surmonter les scrupules du régent, et l'engager à accuser la reine d'avoir participé au meurtre de son mari; elle s'occupait aussi des moyens les plus propres à amener les commissaires de Marie à répondre à une pareille accusation, et elle prévit que les promesses qui seraient nécessaires pour séduire le régent exaspéreraient naturellement la reine d'Ecosse, si elle avait quelque occasion d'en être informée; elle résolut en conséquence de la faire garder plus étroitement

que jamais, et de la faire transférer pour cet effet à Tuthbury, dans le comté de Stafford, où elle serait mise sous la garde de lord Shrewsbury, à qui ce château appartenait.

Marie, dont l'avantage, à la première conférence, avait été assez complet pour mettre la reine en état de donner sa décision, commença à suspecter l'objet de cette seconde conférence, qui devait se tenir à Westminster; et malgré la satisfaction qu'elle affecta d'exprimer en voyant sa cause mise plus immédiatement sous les yeux de la reine, elle dressa des instructions pour ses commissaires, de manière à leur faire éviter d'être mis dans la nécessité de répondre aux accusations de ses sujets, s'ils avaient la témérité d'en intenter contr'elle. Ces soupçons furent confirmés, lorsqu'elle apprit que Murray, en arrivant à Londres, avait été admis à l'audience d'Elisabeth, et en avait été accueilli, non seulement avec respect, mais avec affection. Dans le premier mouvement de son ressentiment, Marie écrivit à ses commissaires, et leur ordonna de se plaindre devant la noblesse d'Angleterre et devant les ambassadeurs des puissances étrangères que, pendant que ses sujets rebelles avaient tout accès auprès de la reine, elle était exclue de sa présence; qu'ils étaient en pleine liberté, tandis qu'elle languissait dans un long emprisonnement. Elle renouvelait, par ces motifs, sa demande d'être admise à voir la reine; et dans le cas où cette demande serait rejetée, elle les chargeait de déclarer qu'elle révo-

quait le consentement qu'elle avait donné à ce qu'il fût tenu une conférence à Westminster, et qu'elle protestait contre la nullité et l'invalidité de tout ce qui s'y ferait. Mais, soit que cette lettre ne parvînt pas à ses commissaires, soit qu'ils fussent trompés par les protestations de respect d'Elisabeth pour leur maîtresse, ils consentirent à l'ouverture de la conférence.

Une réponse satisfaisante avait été donnée aux questions du régent; il n'était plus influencé par le duc de Norfolk, dont les négociations avec lui avaient été dévoilées par quelques personnes de la suite de Marie; d'ailleurs, sa sûreté personnelle, et la continuation de son pouvoir de régent dépendaient d'Elisabeth, en ce que, par les lois d'Ecosse, qu'elle pouvait trouver le moyen de faire exécuter, il n'avait aucun droit à la régence. D'un autre côté, les ordres et les décisions relativement à la conférence de Westminster, ainsi que les réponses d'Elisabeth aux questions du régent, étaient conçus de manière à le placer, ainsi que ses associés, dans l'alternative de se reconnaître coupables de rebellion, ou d'accuser Marie d'avoir participé au meurtre de son mari. Murray n'hésita pas sur le choix, et, après quelques professions de sa prétendue répugnance à entreprendre une tâche aussi pénible, il accusa Marie, dans les termes les plus forts, non seulement d'avoir consenti au meurtre de son mari, mais d'avoir participé au complot et à son exécution; d'avoir soustrait Bothwell aux poursuites de

la justice, et d'avoir formé des desseins aussi dangereux pour la vie du jeune prince, que subversifs des libertés et de la constitution du royaume. En cas de dénégation d'aucun de ces crimes, il offrait de produire les preuves les plus amples et les plus indubitables à l'appui de son accusation.

A la séance suivante des commissaires, le comte de Lennox parut devant eux, et, après avoir déploré la mort tragique de son fils, il implora la justice d'Elisabeth contre la reine d'Ecosse, qu'il accusa, sur son serment, d'être l'auteur de ce meurtre, et produisit des papiers qu'il prétendit contenir la preuve de ce qu'il avançait. L'apparition subite de ce nouvel acteur sur la scène, si à propos, et dans une circonstance si critique, ne peut guère être imputée au hasard, et il est bien plus probable qu'elle fut dirigée par le conseil de la reine.

Les commissaires de la reine d'Ecosse exprimèrent la plus grande indignation contre l'accusation téméraire du régent, et, conformément à un article de leurs instructions, ils renouvelèrent la demande d'une entrevue personnelle de leur maîtresse avec la reine, protestant, en cas de refus, contre tous procédés ultérieurs de la part des commissaires. Une protestation de cette nature, présentée précisément au moment où les preuves à l'appui d'une accusation grave proférée contre Marie allaient être examinées, donna lieu de soupçonner qu'elle craignait le résultat de cet examen. Ce soupçon fut encore corroboré par une autre circonstance; les com-

missaires de Marie informèrent secrètement les ministres Leicester et Cécil que leur maîtresse avait, dès le principe, manifesté la disposition de terminer les différends existant entr'elle et ses sujets, par un accommodement à l'amiable; et que malgré l'impudente accusation du régent, elle avait encore le même désir.

Elisabeth, dans sa réponse aux commissaires de Marie, leur représenta que dans l'état présent des choses, rien ne pouvait être aussi déshonorant pour leur maîtresse qu'un accommodement; que l'affaire paraîtrait avoir été étouffée de cette manière pour prévenir d'importantes découvertes et pour cacher sa honte, et qu'il n'était pas possible qu'elle fût decemment admise en présence de la reine, tant qu'elle serait sous le coup d'une accusation publique aussi infamante.

Les commissaires de Marie étant ainsi repoussés se retirèrent; et, comme ils avaient refusé de répondre à l'accusation, il sembla qu'il n'y avait aucune raison qui pût motiver la production des preuves du régent au soutien de ses charges contr'elle. Mais Elisabeth ayant ordonné à ses commissaires de témoigner combien elle était indignée de l'audace du régent, qui, oubliant ses devoirs de sujet, s'était permis d'imputer à sa souveraine des crimes aussi atroces, il offrit de prouver que ses accusations n'étaient ni l'effet de la malignité ni dépourvues de fondement. Alors furent produites et soumises aux commissaires les déclarations des

personnes exécutées comme coupables du meurtre du roi, et la fatale cassette laissée par Bothwell dans le château d'Edimbourg, et saisie dans les mains du messager qu'il avait envoyé pour la chercher. Cette cassette contenait entr'autres pièces, quelques sonnets et lettres d'amour adressés à Bothwell, et qu'on prétendait être de l'écriture de Marie, et trois contrats de mariage entr'elle et Bothwell, l'un desquels, suivant le rapport de Buchanan, était écrit par Marie, avant le meurtre du roi, un autre signé par elle et écrit par le comte d'Huntley, et un troisième, qui était le véritable contrat de mariage de Marie; mais il faut observer que sur toutes les particularités relatives à la cassette, il n'existe d'autres preuves que le témoignage de Buchanan, qui, lorsqu'il n'est pas appuyé par d'autres plus dignes de foi, mérite peu de confiance, parce qu'il était généralement regardé comme un écrivain mercenaire.

Aussitôt que ces papiers furent entre les mains d'Elisabeth, et particulièrement les lettres, elle les présenta à son conseil pour en faire comparer l'écriture et l'orthographe avec plusieurs lettres qu'elle avait reçues en différents temps de la reine d'Ecosse; et les membres du conseil privé, ainsi que les nobles qui leur avaient été adjoints, déclarèrent qu'après les avoir collationnés avec le plus grand soin, ils n'y avaient aperçu aucune différence. De ce moment, Elisabeth commença à supprimer dans sa correspondance avec la reine d'E-

cosse toutes les expressions de respect et d'amitié. Elle voulait actuellement l'intimider et la forcer à confirmer sa résignation de la couronne, à ratifier l'autorité du régent, et qu'elle et son fils résidassent en Angleterre. Elle proposa ce plan à Marie et à ses commissaires, et ne négligea rien pour le faire adopter. Marie sentit combien il serait funeste à sa réputation, à ses prétentions, et même à sa sûreté personnelle; elle n'hésita pas à le rejeter. « La mort, » dit-elle, est moins affreuse qu'une pareille ignominie. Plutôt que de me dépouiller de mes propres » mains de la couronne, qui m'a été transmise par » mes ancêtres, je quitterai la vie; mais mes dernières paroles seront celles d'une reine d'Ecosse. »

1569.

Murray fut appelé au conseil privé, pour recevoir la déclaration définitive des sentiments de la reine. Cécil lui notifia, au nom de sa majesté, que, d'un côté, il n'avait été rien objecté contre sa conduite qui fût contraire à son devoir ni à son honneur; mais que d'un autre côté, il n'avait rien produit contre sa souveraine qui pût donner, avec fondement, une opinion désavantageuse de ses actions; que, par ces raisons, sa majesté était résolue à laisser toutes les affaires d'Ecosse dans le même état où elle les avait trouvées à l'ouverture des conférences. Elisabeth, en le renvoyant, lui prêta 5000 liv. pour payer les frais de son voyage. Les commissaires de Marie furent renvoyés avec une semblable déclaration.

Marie, désespérant de jamais obtenir aucun secours de la reine, tenta d'exciter ses partisans en Ecosse à prendre les armes, en imputant à Elisabeth et à Murray des desseins dont il n'y avait pas un Ecossais qui ne dût être indigné. Mais Elisabeth prévint l'effet de ces intrigues par une contre-proclamation, et son dégoût pour la reine d'Ecosse devint plus fort que jamais; elle continua néanmoins de le cacher sous des apparenees extérieures d'intérêt et d'attachement pour elle. Elle écrivit au régent une lettre contenant trois propositions relativement à Marie: qu'elle fût rétablie en pleine possession de son ancienne autorité, ou admise à régner conjointement avec le roi son fils, ou au moins qu'il lui fût permis de résider en Ecosse dans une retraite décente, sans aucune participation à l'administration du gouvernement. Une convention fut assemblée à Perth, pour délibérer sur ces propositions, arrachées à Elisabeth par les importunités de Fénélon, ambassadeur de France. Les deux premières furent rejetées, et les circonstances et difficultés relatives à la dernière ne purent être ajustées qu'après de longs délais et des discussions sans fin.

A la même époque, Marie écrivit une lettre à Murray, pour demander que son mariage avec Bothwell fût soumis à l'examen de juges compétents, et que s'il était trouvé nul, il fût dissous légalement par une sentence de divorce. Mais le motif particulier qui, dans ce moment, la portait à faire

cette démarche était si connu, que sa demande fut rejetée par la convention des états, qui la considérèrent moins comme l'effet de son aversion pour Bothwell, que de son empressement à se marier avec le duc de Norfolk, dont les intentions, à cet égard, n'avaient pas été affaiblies par le résultat peu satisfaisant des deruières conférences. Marie, de son côté, ne désapprouvait pas un projet qui l'aurait replacée honorablement sur son trône.

Comme il n'y avait point alors de princes du sang, le duc de Norfolk était le seul pair revêtu du titre le plus éminent dans l'ordre de la noblesse. Son illustre famille, son immense fortune, et l'étendue de son influence, l'avaient rendu le plus grand personnage d'Angleterre après le souverain. Son mariage avec la reine d'Ecosse avait paru si naturel, que plusieurs de ses amis et de ceux de cette princesse en avaient eu l'idée. Murray lui-même, avant son retour en Ecosse, avait représenté à Norfolk les avantages de mettre fin aux dissensions de ce pays, par une alliance qui serait si agréable à tout le monde, et qu'accompagnerait la perspective de succéder à la couronne d'Angleterre. Pour lier encore davantage les intérêts de Norfolk à ceux de Marie, il était d'avis que la fille du duc épousât le jeune roi d'Ecosse. Le consentement préalable d'Elisabeth était regardé par Murray et par Norfolk comme essentiel au succès de ce projet, qui fut communiqué à la reine d'Ecosse par sir Robert Melvil. Cette princesse répondit que malgré les cha-

grins qu'elle avait éprouvés dans ses deux derniers mariages, elle serait toujours disposée à sacrifier ses propres inclinations au bien public, et qu'aussitôt que son mariage avec Bothwell serait légalement annulé par un divorce, l'opinion de sa noblesse et de son peuple la déterminerait sur le choix d'un autre époux.

Le zèle de Murray, dans cette occasion, n'était pas absolument désintéressé; il savait les dangers qu'il avait à craindre, en retournant par le nord de l'Angleterre, de la puissance des comtes de Northumberland et de Westmorland, partisans de Marie dans ce pays; il était également menacé en Ecosse d'une insurrection du duc de Chatelrault et des comtes d'Argyle et d'Huntley, que Marie avait nommés ses lieutenants pendant son absence. Le rôle amical qu'il semblait jouer dans les projets de Norfolk engagea le duc à écrire en sa faveur à la noblesse du Nord, et il persuada à la reine d'Ecosse d'ordonner à ses lieutenants une cessation d'hostilités à l'égard du parti du régent.

Quoique Norforlk fût convenu que l'agrément de la reine devait être obtenu préalablement à son mariage, il commença à craindre de ne pouvoir pas l'engager à y consentir. Il essaya en conséquence de faire approuver son projet par les nobles anglais, et la plupart des pairs y applaudirent, comme à une mesure qu'ils regardaient comme très salutaire. Plusieurs d'entr'eux signèrent une lettre adressée à la reine d'Ecosse, écrite par Leicester,

le favori d'Elisabeth, et dans laquelle ils lui recommandaient vivement ce mariage, à condition que ses prétentions à la couronne d'Angleterre ne la porteraient à faire aucune tentative contre Elisabeth ni contre sa postérité; qu'elle consentirait à une ligue offensive et défensive entre les deux royaumes; qu'elle confirmerait le présent établissement de la religion en Ecosse, et recevrait en grâce ceux de ses sujets qui avaient pris les armes contr'elle. Sur son consentement à ce mariage et à la ratification de ces articles, les nobles s'engagèrent, non seulement à la rétablir immédiatement sur son trône, mais encore à assurer ses droits à la succession de celui d'Angleterre. Marie n'hésita pas à consentir à toutes ces propositions, excepté à la seconde, sur laquelle elle demanda le temps de consulter son ancien allié, le roi de France.

Ceux qui conduisaient cette intrigue en avaient, dès le principe, communiqué l'objet aux rois de France et d'Espagne, et avaient obtenu leur approbation. Ils espéraient qu'une union aussi puissante serait irrésistible, et mettrait Elisabeth dans la nécessité de donner son consentement. Il ne manquait plus qu'une sentence de divorce pour lever le seul obstacle qui restait; mais le régent, qui s'était chargé de la faire rendre, réfléchissant que l'anéantissement de son pouvoir serait la conséquence nécessaire du mariage du duc, se refusa à seconder un succès aussi funeste pour lui, et qui aurait élevé la grandeur d'un autre sur les ruines de la sienne.

Néanmoins, comme on était d'accord sur tous les points, l'évêque de Ross, au nom de la reine d'Écosse sa maîtresse, et le duc de Norfolk en personne, déclarèrent, en présence de l'ambassadeur de France, leur consentement mutuel à ce mariage; et le contrat à cet effet ayant été signé, fut confié et déposé entre les mains de l'ambassadeur.

Tant de personnes étaient dans le secret de cette intrigue, qu'on commença bientôt à en parler à la cour. La reine, faisant appeler le duc devant elle, lui témoigna la plus grande indignation sur sa conduite, et lui défendit de penser à donner aucune suite à un projet aussi dangereux, dont toutes les circonstances furent successivement dévoilées à sa majesté. Murray, menacé du ressentiment de la reine, trahit bassement le duc, remit toutes ses lettres à sa majesté, et lui donna tous les renseignements qui étaient en son pouvoir. Norfolk, sans avoir égard à une sommation qui lui avait été donnée de comparaître au conseil privé, s'enfuit dans son duché. Intimidé, néanmoins, par l'arrestation de ses associés, et n'étant pas préparé à la révolte, ou ne voulant pas se révolter, il obéit à une seconde sommation, et se rendit à Windsor, où il fut arrêté et envoyé à la Tour. Après y avoir été renfermé pendant plus de neuf mois, il fut mis en liberté, sur son humble soumission à Elisabeth, à qui il promit, sur son allégeance, de n'avoir plus aucune correspondance avec la reine d'Ecosse.

Les comtes de Northumberland et de Westmor-

land, n'étant plus tenus en respect par le sage et loyal duc de Norfolk, avaient préparé des mesures pour une révolte dans le Nord, communiqué leur plan à Marie et à ses ministres, et étaient entrés en correspondance avec le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, qui leur avait promis un renfort de troupes et des approvisionnements d'armes et de munitions; il avait même consenti à envoyer un de ses plus fameux capitaines pour être à la tête de leur armée. Le bruit de cette conspiration s'étant répandu dans le Nord, le comte de Sussex, qui était président à York, envoya chercher Northumberland et Westmorland pour les examiner; mais ne trouvant aucune preuve contre eux, il les laissa repartir. Cette sommation précipita l'insurrection avant que ces deux chefs fussent entièrement préparés; ils résolurent néanmoins de lever sans délai l'étendard de la révolte, et y rallièrent bientôt une multitude considérable de gens du peuple. Ils publièrent un manifeste, dans lequel ils déclaraient que leur intention n'était pas de rien entreprendre contre la reine à laquelle ils vouaient une fidélité inébranlable; qu'ils n'avaient d'autre but que de rétablir la religion de leurs ancêtres, de faire éloigner les mauvais conseillers, de rendre la liberté au duc de Norfolk et autres pairs fidèles, et de les rétablir dans les bonnes grâces de la reine. Leur armée montait à 4,000 hommes d'infanterie, et 1,600 chevaux, et ils s'attendaient à être renforcés par tous les catholiques d'Angleterre. Sussex marcha contre eux à la

tête de 7,000 hommes; ils se dispersèrent à son approche, sans oser rien entreprendre; les gens du peuple retournèrent chez eux, et leurs chefs s'enfuirent en Ecosse.

Cette insurrection fut bientôt suivie d'une autre, excitée par un frère de lord Dacres, qui, à la tête de 3,000 hommes, tenta de soutenir la même cause avec aussi peu de succès. Ceux qui furent faits prisonniers dans ces extravagantes entreprises, furent traités avec une grande sévérité; soixante-six connétables inférieurs furent pendus, et il ne périt pas moins de 800 personnes de la main du bourreau.

1570.

Elisabeth commença à être fatiguée de la garde d'un prisonnier tel que la reine d'Ecosse, qui, revenue du délire où son malheureux attachement pour Bothwell l'avait plongée, montrait dans toutes ses actions tant de modestie, de sagesse, et même de dignité, que tous ceux qui l'approchaient étaient enchantés de sa conduite. Les malheurs de cette reine captive excitaient la bienveillance ou la pitié de plusieurs sujets d'Elisabeth. Les princes catholiques sur le continent prenaient le plus vif intérêt à sa cause, et regardaient comme un abus injustifiable du pouvoir arbitraire de la reine, son opposition au mariage de Marie avec le duc de Norfolk. Pour prévenir les cabales et les insurrections que de pareilles dispositions pouvaient produire parmi ses partisans en Angleterre, et toutes les entreprises hostiles qu'il y avait à craindre de la part des rois de France et d'Es-

pagne, Elisabeth résolut de remettre Marie entre les mains du régent, après avoir stipulé avec lui qu'il ne serait attenté aux jours de cette princesse ni par les voies judiciaires, ni par des moyens de violence secrète, mais qu'elle serait traitée d'une manière convenable à son rang; et, pour garantir l'exécution de cette convention, elle exigeait que six des principaux nobles d'Ecosse fussent envoyés pour otages en Angleterre. Cette négociation était déjà assez avancée, lorsqu'elle fut découverte par la vigilance de l'évêque de Ross, qui, de concert avec les ambassadeurs de France et d'Espagne, fit les plus fortes remontrances sur l'infamie de cette mesure, qu'ils représentaient comme une sentence de mort immédiate. Cette démarche produisit un délai, pendant lequel l'exécution de ce projet fut empêchée par la mort subite du régent, qu'un particulier, nommé Hamilton, assassina pour venger une injure particulière.

La mort inattendue de Murray répandit la plus grande consternation dans le parti du roi. Elisabeth déplora sa mort comme le désastre le plus funeste que l'Angleterre pût éprouver, et les partisans de Marie en triomphèrent, comme si sa restauration devait en être la suite nécessaire et même immédiate. Ils s'assemblèrent, et se rendirent maîtres d'Edimbourg. Plusieurs membres principaux de l'ordre de la noblesse ayant embrassé ce parti, Elisabeth, pour en empêcher les progrès, dépêcha Sussex avec une armée vers le Nord, sous prétexte

de réprimer les ravages des habitants des frontières. Il entra en Ecosse, et commit des hostilités contre tous les adhérents de Marie, qui, disait-il, avaient offensé sa maîtresse, en donnant asyle aux rebelles anglais. Les maisons des Hamiltons, qui étaient du même parti, furent démolies. Les troupes anglaises furent ensuite rappelées, en exécution d'un accord fait avec la reine d'Ecosse, qui promit, de son côté, qu'il ne serait point introduit de troupes françaises en Ecosse, et que ses partisans livreraient les rebelles anglais à la reine.

Dans toutes ces mesures, Elisabeth eut grand soin de paraître venger seulement ses propres querelles, et de ne jamais se déclarer contre la reine d'Ecosse; elle requit encore les ennemis de Marie de ne pas s'occuper, de quelque temps, de donner un successeur à Murray. Elle donna bientôt après une déclaration moins équivoque de ses vrais sentiments, et il paraît qu'elle y fut déterminée par un événement extraordinaire qui survint dans cette circonstance. Le pape Pie V avait donné, l'année précédente, une bulle par laquelle il excommuniait Elisabeth, la privait de son royaume, et déliait ses sujets de leur serment de fidélité, leur défendant d'obéir à ses ordres, à ses instructions et à ses lois, sous peine d'être compris dans la même sentence d'anathème, qu'un Anglais nommé Fellon avait eu l'audace de placarder aux portes du palais de l'évêque de Londres. Elisabeth attribua cette insulte à quelque trame ourdie contre elle par les princes catholiques



romains, et en conclut qu'il existait quelque complot en faveur de Marie. Considérant que, dans ce cas, la sûreté de son propre royaume exigeait essentiellement qu'elle conservât son influence en Ecosse, elle chercha à l'affermir. Dans cette vue, elle renouvela ses promesses de protéger les adhérents du roi, les engagea à procéder à l'élection d'un régent, et leur désigna même le comte de Lennox comme la personne qui avait le plus de droits à cet office, en qualité de grand-père du roi actuel. Comme il conservait contre Marie un ressentiment implacable, et que ses propriétés étaient situées en Angleterre, où sa famille résidait, Elisabeth n'avait pas le moindre doute que son inclination et son intérêt ne le portassent à agir de concert avec elle. La régence lui fut conférée, suivant le désir de sa majesté, dans une convention de tout le parti, le 12 juillet.

Une des premières mesures du nouveau régent, fut de proclamer les principaux chefs du parti de Marie, traîtres et ennemis de leur patrie. Mais la paix avec les huguenots venant d'être conclue en France, Elisabeth commença à craindre que Charles IX n'intervînt avec vigueur en faveur de sa belle-sœur, et affecta de la traiter avec plus de douceur, paraissant même entièrement déterminée à la replacer sur le trône. Pour preuve de sa sincérité, elle fit cesser les hostilités entre les deux factions en Ecosse, et dépêcha bientôt après à la reine, Cécil, son premier ministre, et Mildmay, chancelier de

l'échiquier. La dignité de ces ambassadeurs convainquit tous les partis que la négociation était sérieuse, et qu'enfin le terme des malheurs et de la captivité de Marie approchait. Les propositions qu'ils lui firent étaient avantageuses à Elisabeth, mais telles qu'une princesse dans la situation de Marie avait lieu de s'y attendre. La ratification du traité d'Edimbourg, la renonciation à toute prétention à la couronne d'Angleterre pendant la vie d'Elisabeth et de sa postérité, l'adhésion à l'alliance entre les deux royaumes, le pardon de ceux de ses sujets qui avaient pris les armes contre elle, et sa promesse de n'entretenir aucune correspondance et de ne favoriser aucune entreprise tendantes à troubler le gouvernement d'Elisabeth, furent les principaux articles proposés à Marie. Pour garantir leur exécution, les ministres demandèrent que quelques personnes de rang fussent envoyées comme otages ; que le jeune prince son fils résidât en Angleterre, et que quelques châteaux sur les frontières fussent remis entre les mains d'Elisabeth. Marie, au lieu d'accepter immédiatement ces propositions, en envoya des copies au pape, aux rois de France et d'Espagne, et au duc d'Albe, qui lui donnèrent tous le conseil de conclure le traité aux conditions les plus avantageuses qu'elle pourrait obtenir.

Marie consentit, en conséquence, à plusieurs des demandes d'Elisabeth, et se montra disposée à accorder encore davantage. Des commissaires furent nommés de part et d'autre, et trois de plus furent

choisis pour le roi par le régent pour convenir de ce traité.

1571.

Les commissaires écossais, après un voyage très lent, arrivèrent enfin à Londres. A leur première séance avec les commissaires des deux reines, ceux de Marie montrèrent le plus grand empressement à consentir à tout ce qui pouvait lever les obstacles qui s'opposaient à la liberté de leur maîtresse. Mais les commissaires écossais, exposant les sentiments de leur parti, et entreprenant de justifier leur conduite à l'égard de leur reine, avancèrent de telles maximes sur le pouvoir limité des princes, sur le droit naturel des sujets d'y résister et de le restreindre, qu'Elisabeth, qui avait une toute autre opinion de la prérogative royale, fut extrêmement choquée de leurs arguments. A l'égard de l'autorité dont leur roi était investi, ils déclarèrent qu'ils n'avaient ni ne pouvaient recevoir aucune autorisation pour consentir à un traité qui tendrait à renverser ou à réduire le moins du monde cette autorité. Rien ne pouvait être plus ridicule qu'une pareille déclaration, de la part des commissaires du roi d'Ecosse, à la reine d'Angleterre, qui l'avait placé sur le trône, et l'y maintenait. Mais, dans ce moment, Elisabeth n'avait plus à craindre le roi de France, qui n'avait pas manifesté en faveur de Marie l'intérêt énergique auquel on s'était attendu, et qui avait suggéré l'idée de la négociation actuelle. La reine aurait pu très aisément

amener ces commissaires à tenir un langage tout-à-fait différent, si elle n'eût pas mieux aimé considérer leur déclaration comme un motif suffisant pour suspendre les conférences jusqu'à ce que le régent envoyât des ambassadeurs munis de plus amples pouvoirs. Ainsi, après avoir été bercée pendant dix-huit mois de l'espérance de recouvrer sa liberté, l'infortunée reine d'Ecosse resta renfermée plus étroitement que jamais.

Le jour de l'expiration de la trève en Ecosse, le capitaine Crawford de Jordan-hill, un des plus braves officiers que le régent eût à son service, prit par surprise le château de Dunbarton, la seule place forte dont Marie fût toujours restée en possession depuis les guerres civiles. Sa situation au haut d'un rocher inaccessible, le rendait imprenable autrement que par surprise; et comme il commandait la rivière de Clyde, il était regardé comme le point de débarquement le plus sûr dans tout le royaume, pour les troupes étrangères qui pouvaient être envoyées au secours de Marie. L'Écosse éprouva bientôt après toutes les horreurs de la guerre civile. Dans tous les comtés et presque dans toutes les villes et villages, les noms d'*hommes du roi*, et d'*hommes de la reine*, distinguaient les différents partis qui divisaient les habitants.

Les partisans de la reine étaient encore en possession d'Edimbourg, d'où ils faisaient des incursions de tous les côtés. Leur tentative contre Stirling aurait pu terminer la contestation entre les

deux factions, et rendre la paix à l'Ecosse, si les amis de Kirkaldy, auteur de cette entreprise audacieuse, alarmés mal-à-propos des dangers auxquels il s'exposerait en la commandant, ne l'en eussent pas détourné. Ses troupes arrivèrent à quatre heures du matin, avant qu'il y eût un seul homme éveillé dans la place. Elles n'éprouvèrent aucune résistance d'aucun de ceux qu'elles tentèrent de faire prisonniers, excepté de Morton, dont la valeur obstinée les obligea à mettre le feu à sa maison. Mais pendant cette opération, ces troupes, peu accoutumées à la discipline, commencèrent à se disperser, et pillaient les maisons et les boutiques, lorsque le comte de Mar sortit du château avec trente soldats; les habitants prirent les armes pour soutenir leur gouverneur, et en un instant, la terreur panique saisit les assaillants; plusieurs se rendirent à leurs propres prisonniers; le reste s'enfuit de toutes parts. Le régent ayant été tué au commencement de l'action, les nobles, qui se trouvaient en grand nombre à Stirling, procédèrent immédiatement à l'élection de son successeur; et le comte de Mar, dont la bravoure avait sauvé la place, obtint la majorité des suffrages.

Convocation d'un nouveau parlement, après un intervalle de cinq ans. Cette session mérite d'autant plus d'attention, qu'elle donne une idée exacte de l'étendue de la puissance royale, ainsi que du caractère d'Elisabeth et du génie de son gouvernement. Il n'est pas moins curieux d'y observer les

premiers rayons de l'esprit de liberté parmi les Anglais, la jalousie avec laquelle ses progrès sont réprimés par le souverain, les procédés impérieux qui lui sont opposés, et la facilité avec laquelle il est soumis.

Aussitôt que l'orateur de la chambre des communes fut élu, le garde du sceau Bacon leur dit, au nom de la reine, qu'elle leur défendait de se mêler d'aucune affaire d'état. Peu de jours après, Strickland, un de leurs membres, proposa un bill pour l'amendement de la liturgie; et quoique la chambre, par respect pour la prérogative royale, se fût contentée de voter qu'une pétition serait présentée à la reine pour lui demander la permission de délibérer sur ce bill, Elisabeth fut si vivement offensée que Strickland eût osé en faire la motion, qu'elle le fit appeler devant son conseil, et lui fit défense de plus reparaître à la chambre des communes. Ce violent acte de pouvoir arbitraire fut l'objet de débats très chauds dans la chambre, comme étant une invasion manifeste des privilèges des communes, et un exemple de la plus dangereuse conséquence. Les vrais principes de liberté furent discutés et soutenus avec énergie par quelques membres qui prétendirent que toutes matières étrangères à la haute trahison, ou qui ne concernaient pas une trop forte dérogation à la dignité de la couronne impériale, pouvaient être portées au parlement, où toute question qui intéressait la généralité du peuple devait être prise en considération, et où le droit

même de la couronne devait être définitivement déterminé ; que, quoiqu'il fût convenable que le prince conservât sa prérogative, elle était elle-même limitée par la loi, car le souverain n'était pas investi du pouvoir de faire des lois, et ne pouvait pas les enfreindre de sa seule autorité.

Ces principes nobles et populaires, si bien établis aujourd'hui, étaient alors un peu nouveaux en Angleterre, où la doctrine contraire était beaucoup plus conforme à l'usage existant. Il fut répondu en conséquence à tous ces raisonnements, que dans la cinquième année du règne de la reine, un membre avait été appelé par elle, pour lui rendre compte d'un discours qu'il avait tenu dans la chambre; que, sous le règne d'Henri V, un évêque avait été mis en prison par ordre du roi pour s'être permis de parler trop librement; que, sous le règne suivant, l'orateur lui-même, ainsi qu'un autre membre, avaient été mis en prison, et que, dans ces deux cas, tout ce que le parlement avait osé faire s'était borné à solliciter humblement le pardon du souverain. La majorité de la chambre étant alarmée par tous ces exemples fit la motion que les communes n'allassent pas plus avant sur cette affaire, et cette motion fut immédiatement adoptée. Elisabeth voyant cependant que l'ordre qu'elle avait donné à Strickland pouvait encore exciter quelque fermentation, empêcha que les débats ne se renouvelassent sur cette question, en lui envoyant la permission de reprendre sa séance au parlement.

Une motion faite contre une patente exclusive, accordée à une compagnie de marchands à Bristol, occasionna aussi des incidents très remarquables. La reine, quelques jours après que cette motion fut faite, envoya des ordres à la chambre, qui lui enjoignaient de ne pas tant s'occuper de motions, et d'éviter de longs discours. La discussion sur la prérogative étant encore renouvelée, le membre sur la motion duquel elle avait été engagée fut mandé par le conseil et durement réprimandé de sa témérité. Il rentra dans la chambre avec une figure si décomposée, que tous les membres qui en connaissaient la cause furent saisis de terreur, et ne parlèrent depuis qu'avec une extrême circonspection; néanmoins, à la clôture de la session, la reine crut devoir réprimer sévèrement les timides étincelles de liberté que quelques membres avaient laissé échapper dans leurs discours. Le garde du sceau dit donc aux communes, au nom de sa majesté, « que quoique » la majorité de la chambre basse se fût conduite » avec respect et discrétion, quelques-uns d'entre » eux avaient montré un caractère contraire, et » avaient justement mérité que leur audace, leur » arrogance et leur présomption leur fussent re- « prochées; que, malgré les devoirs que leur impo- » sait leur double qualité de sujets et de membres » du parlement, et malgré les injonctions expresses » émanées du trône à l'ouverture de la session, » injonctions auxquelles ils auraient dû faire plus » d'attention, ils avaient osé mettre en question les

» grâces et prérogatives accordées par sa majesté ;
» mais que la reine les avertissait que, puisqu'ils
» s'oubliaient aussi gravement, ils devaient être autrement admonétés, et qu'il fallait bien avoir recours contre eux à des corrections d'une autre espèce, puisque ni les ordres de sa majesté, ni l'exemple de leurs plus sages collégues ne pouvaient modérer cette audacieuse, arrogante et présomptueuse folie, par laquelle ils étaient égarés au point de se mêler de ce qui ne les regardait pas, et de ce qui était fort au-dessus de leur intelligence. »

Ces faits prouvent clairement quelle était l'opinion d'Elisabeth sur les devoirs et sur l'autorité du parlement. Elle était cependant et continua d'être plus populaire qu'aucun des souverains qui eût régné en Angleterre, parce que les maximes de son gouvernement, loin d'être considérées comme dérogatoires à la liberté ou aux priviléges de la nation, étaient conformes aux principes du temps et à l'opinion générale relativement à la constitution.

Il fut donné dans cette session une loi, qui mettait au nombre des crimes de haute trahison, pendant la vie de la reine, celui d'affirmer qu'elle n'était pas souveraine légitime, ou qu'aucun autre avait un titre préférable au sien, ou qu'elle était hérétique, schismatique ou infidèle ; ou que les lois et statuts ne peuvent pas déterminer le droit à la couronne et celui d'y succéder : maintenir par des



écrits ou par des ouvrages imprimés, que quelque personne autre que les enfants nés de la reine, doit être son héritier ou son successeur, était puni, pour la première fois, par l'emprisonnement du coupable et de ses fauteurs et adhérents pendant un an, et par la confiscation de ses biens; la seconde fois par la peine du *premunire*. Il fut ordonné en outre, que quiconque publierait des bulles, absolutions, ou autres rescrits du pape, ou réconcilierait en vertu d'iceux quelque personue à l'église de Rome, serait coupable de haute trahison, ainsi que les personnes réconciliées. La peine du *premunire* fut aussi prononcée contre tous ceux qui importeraient des *agnus*, des crucifix, ou autres objets de superstition bénis par le pape. Les anciennes lois contre l'usure furent confirmées par un nouveau statut. Un subside et deux quinzièmes furent accordés à la reine.

Une négociation fut entamée à cette époque, relativement au mariage du duc d'Anjou, frère du roi de France, avec Elisabeth. Les conditions du contrat furent proposées; des difficultés s'élevèrent et furent applanies. Les deux cours, aussi peu sincères l'une que l'autre, paraissaient désirer également cette alliance, mais leur unique but était de couvrir ou de favoriser par ce moyen leurs desseins respectifs. Catherine de Médicis, en traitant du mariage de son fils avec une princesse regardée à juste titre comme la protectrice des huguenots, et se relâchant sur quelques points de religion, et

en affectant de l'indifférence sur quelques autres, se flattait de tromper tous les protestants de l'Europe, et d'endormir la jalousie des huguenots eux-mêmes. Elisabeth avait en vue des avantages d'une autre espèce : pendant cette négociation, les Français ne pouvaient donner aucun secours à la reine d'Ecosse. Marie elle-même et son parti ne pouvaient qu'être absolument découragés, et, en interrompant sa correspondance avec la France, une source des cabales et des intrigues qui troublaient l'Angleterre serait arrêtée. Les deux reines atteignirent également leur but.

Marie considérant la cour de France comme déjà unie avec sa rivale, sollicita plus vivement que jamais la protection de Philippe, roi d'Espagne, qui avait eu pendant quelque temps une correspondance secrète avec elle, et lui avait fourni quelques petits secours d'argent, ainsi qu'à ses adhérents en Ecosse. Marie crut nécessaire de communiquer aussi ce secret au duc de Norfolk, à qui Elisabeth venait de rendre la liberté, sur sa promesse solennelle de n'avoir plus aucune relation avec la reine d'Ecosse. Il avait continué cependant de correspondre constamment avec elle; et Marie le considérant encore comme son futur époux, affermissait son amour et ses espérances ambitieuses par les lettres les plus tendres, et ne faisait pas une affaire de quelque importance sans l'avoir consulté. Elle recommanda à sa confiance, Ridolphi, gentilhomme florentin, qui résidait à Londres, où il

exerçait la profession de banquier, et était l'agent secret du pape.

Ridolphi, dans une conférence avec Norfolk, l'assura que le pape avait une grosse somme d'argent toute prête pour le soutien d'une aussi bonne cause; que le duc d'Albe avait promis de débarquer 10,000 hommes à peu de distance de Londres; que tous les catholiques, sans exception, prendraient les armes; que plusieurs nobles étaient mûrs pour la révolte, et tournaient leurs regards vers lui comme vers leur chef naturel. L'évêque de Ross, à qui Marie confiait tous ses secrets, et qui méritait sa confiance, beaucoup plus par sa fidélité que par sa prudence, conseillait au duc d'assembler secrètement quelques-uns de ses adhérents, et de s'emparer d'abord de la personne d'Elisabeth. Mais ce plan fut rejeté par le duc comme irréfléchi et hasardeux. Pendant qu'il hésitait, le vigilant Cécil, actuellement lord Burleigh, découvrit toute la conspiration, et Norfolk, ses domestiques et toutes les personnes suspectées d'être initiées dans le complot furent arrêtés et mis en prison. Norfolk fut si bassement trahi par ses domestiques et par ses complices, que lorsque leurs dépositions et les pièces elles-mêmes furent produites, il s'avoua coupable, et implora la clémence de la reine; mais son crime était trop odieux et trop souvent répété pour être pardonné, et Elisabeth crut sa punition nécessaire pour détourner ses sujets de toute correspondance avec la reine d'Ecosse ou avec ses émissaires.

1572.

Norfolk fut unanimement déclaré coupable par un jury de vingt-cinq pairs, et son procès fut poursuivi selon la rigueur des formes alors observées en pareil cas. Les témoins ne donnèrent point leur déposition devant la cour, et ne furent pas confrontés à l'accusé, parce que ces formes modernes, introduites en faveur de l'innocence, n'étaient pas alors en usage dans les procès de haute trahison.

La reine parut néanmoins indécise relativement à l'exécution de Norfolk ; deux fois elle en signa le *warrant*, et deux fois elle révoqua cet ordre fatal. Après quatre mois d'hésitation, le parlement étant assemblé, les communes lui présentèrent une adresse dans les termes les plus forts pour demander l'exécution du duc, et justifièrent ainsi la sévérité de S. M. Le comte de Northumberland ayant été livré à la reine par le régent d'Ecosse, périt aussi quelques mois après sur l'échafaud, en punition de sa révolte. L'ambassadeur d'Espagne eut ordre de sortir du royaume. La reine d'Ecosse fut privée depuis ce moment du privilége d'avoir un ambassadeur à la cour d'Angleterre ; et Elisabeth, irritée de sa dernière tentative contre le gouvernement, déclara ouvertement que la correspondance de Marie avec les ennemis déclarés de S. M., et les conspirations dangereuses qu'elle avait excitées contre sa couronne et contre sa vie, l'avaient rendue indigne de toute protection, et qu'elle ne consentirait jamais à lui

rendre sa liberté, et encore moins à la replacer sur son trône. Elle exhorta en conséquence tous ses partisans en Ecosse à reconnaître l'autorité du roi, et menaça d'employer tout son pouvoir pour les contraindre à la soumission.

La négociation concernant le mariage de la reine avec le duc d'Anjou n'aboutit à rien, parce que S. M., qui recommandait si fort la tolérance à Charles IX, était déterminée à la refuser dans ses propres états, même à son mari, et que le duc d'Anjou était incapable de se soumettre, par des vues d'intérêt, à l'opprobre d'une apostasie. Cependant Charles n'en désirait pas moins de conclure une alliance défensive entre les deux couronnes, et la reine attachait aussi une grande importance à s'assurer les secours d'un voisin aussi puissant. Les difficultés relatives à la situation de la reine d'Ecosse étaient la principale cause de tous les délais; mais Elisabeth, refusant d'écouter aucune proposition en sa faveur, son obstination triompha des faibles efforts de Charles, et le nom de Marie ne fut pas même mentionné dans le traité. Le parlement, qui s'assembla au mois de mai, procéda contre elle, comme étant le plus dangereux ennemi du royaume; et après une conférence solennelle entre les pairs et les communes, les deux chambres convinrent de passer un bill qui la déclarerait coupable de haute trahison, et la priverait de tout droit de succession à la couronne. Quoique Elisabeth approuvât leur zèle, il lui suffisait pour le moment de montrer à

Marie ce qu'elle pouvait attendre du ressentiment de la nation; et jugeant qu'il n'était pas encore temps d'en venir à d'autres extrémités contre elle, elle prorogea le parlement.

La haine contre les protestants, long-temps fomentée en France, particulièrement par Catherine de Médicis, éclata avec la plus horrible fureur le 24 août, jour de la fête de Saint-Barthélemy. Les personnes de tout âge, de toute condition, de tout sexe, suspectées de quelque penchant pour cette religion, furent comprises sans distinction dans une proscription générale qui dévoua aux poignards des plus barbares assassins des milliers d'innocentes victimes. Des ordres furent dépêchés dans toutes les provinces pour un semblable massacre des protestants, et furent exécutés, excepté dans un petit nombre, dont les commandants, quoique très fidèles sujets, avaient trop de religion, de probité et d'humanité, pour ne pas repousser avec indignation l'idée de servir leur roi par des assassinats, et déclarèrent courageusement leur désobéissance à ces ordres infâmes. L'horreur incroyable que cette abominable mesure excita en Angleterre fut représentée avec force dans le compte que l'ambassadeur de France rendit de sa première audience. « Une sombre douleur, dit-il, était peinte sur tous les visages; le morne silence de la nuit régnait dans toutes les pièces de l'appartement royal; les dames et les courtisans étaient rangés en haie de chaque côté, tous habillés en grand deuil; et quand je passai

» au milieu d'eux, aucun ne jeta sur moi un regard » de politesse ; ni ne me rendit mon salut. »

On devait au moins s'attendre que l'exécration universelle, attachée pour jamais à un acte de barbarie aussi inouï, en préviendrait aussi pour jamais le retour dans tous les pays ; néanmoins, après un intervalle de deux cent vingt ans, il a été dernièrement renouvelé en France avec encore plus d'atrocité par le fanatisme révolutionnaire, et exécuté par ces monstres connus sous le nom de *septembriseurs*, sous la direction de la faction la plus féroce et la plus stupide qui ait jamais existé.

La catastrophe du 24 août fut très préjudiciable aux affaires de Marie en Ecosse. Plusieurs de ses adhérents étaient protestants; et quoiqu'ils désirassent sa restauration, ils ne voulaient pas abandonner pour elle la croyance qu'ils professaient. Ils craignaient son attachement à une religion qu'ils accusaient de permettre des crimes aussi barbares. Elisabeth profita de cette disposition pour reprendre le plan qu'elle avait formé trois ans auparavant de renvoyer Marie en Ecosse, mais non aux conditions généreuses qu'elle-même avait proposées. Loin de paraître s'intéresser à lui assurer un traitement convenable à son rang, ni même à la sûreté de sa vie, elle offrait de l'envoyer comme prisonnière, à condition, qu'immédiatement après son arrivée en Écosse, son procès lui serait fait publiquement; et ne doutant pas que la sentence qui interviendrait ne fût de la plus grande sévérité, elle insistait à ce que,

pour le bien des deux royaumes, elle fût exécutée sans délai. Empressée de se défaire de sa rivale, et voulant en même temps se mettre à l'abri du blâme qu'un acte aussi violent aurait attiré sur elle, elle cherchait à en rejeter tout l'odieux sur les propres sujets de Marie; mais le comte de Mar, alors régent, rejeta honorablement une proposition aussi ignominieuse, dont Elisabeth fut probablement trop honteuse elle même pour se permettre de la renouveler.

En même temps, la reine crut qu'il n'était pas prudent de rompre toute connexion avec le roi de France; elle consentit même qu'une nouvelle négociation s'entamât pour traiter de son mariage avec le duc d'Alençon, troisième frère de Charles. Elle consentit aussi à être marraine d'une princesse dont la reine de France venait d'accoucher, et qui fut baptisée sous les noms de Marie-Elisabeth.

1573.

Conclusion d'un traité de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas.

Renouvellement et confirmation de la charte de la cité de Londres.

L'économie d'Elisabeth à cette époque mérite des éloges particuliers. Outre les sommes qu'elle employa à fortifier les côtes et à augmenter sa marine, elle trouva le moyen, sans aucune augmentation des taxes imposées sur ses sujets, de leur payer les dettes de son frère Édouard VI, de sa sœur Marie, et les siennes propres, avec les intérêts qui étaient dus.

1574.

Proclamation qui, pour arrêter les progrès du luxe du temps, ordonne l'exécution des lois somptuaires contre les excès de la parure, et défend de porter, après quatorze jours, d'autres vêtements que ceux dont le modèle aura été fixé par la reine.

Charles IX meurt d'une maladie très singulière, analogue à son caractère sanguinaire; le sang suintait de tous ses pores. Sa mort fut un nouveau malheur pour la reine d'Ecosse, parce qu'Henri III, qui lui succéda, n'avait pas le même attachement pour elle; d'ailleurs, sa jalousie contre la maison de Guise, et son extrême déférence pour la reine-mère, Catherine de Médicis, le rendaient très indifférent sur les intérêts de Marie. Il y eut cette année une grande disette en Angleterre; le froment se vendit jusqu'à 6 shelings le boisseau.

1575—1580.

Dans cet intervalle paisible d'un gouvernement uniforme, il survint peu d'événements assez importants pour occuper une place dans l'histoire. Le plus remarquable eut lieu pendant la session du parlement, qui s'ouvrit le 8 février 1576. Pierre Wentworth, puritain qui, dans la précédente session, s'était signalé par la liberté et l'énergie indomptable de ses opinions en faveur des priviléges de la chambre, ouvrit cette session par une harangue préméditée sur le même ton, qui offensa vivement la reine et ses ministres, et excita même contre lui l'indigna-

tion de la chambre des communes à un tel point, qu'il en fut séquestré, et consigné prisonnier entre les mains du sergent d'armes, pour être examiné par un comité composé de tous les députés qui étaient aussi membres du conseil privé, et qui devaient le lendemain en rendre compte à la chambre. Wentworth fut sommé de comparaître devant eux dans la chambre étoilée, et répondre sur sa conduite; mais il refusa de rendre aucun compte à ces conseillers de celle qu'il avait tenue au parlement, avant qu'ils lui eussent assuré qu'ils agissaient, non comme membres du conseil privé, mais comme un comité de la chambre. Loin d'être intimidé par leurs reproches, il ne voulut pas rétracter un seul mot de son discours, dont il justifia la liberté en argumentant contre la rigueur et la dureté des messages de la reine; et quoiqu'on lui montrât, par ce qui s'était passé sous d'autres règnes, que l'usage d'envoyer de pareils messages n'était pas sans exemple, il fut impossible d'obtenir de lui une seule expression de regret ou de repentir. Après qu'il eut été renfermé pendant un mois, la reine informa la chambre des communes que de sa grâce et faveur spéciale, elle lui avait rendu la liberté et sa place dans la chambre. Par cette bénignité apparente, elle confirma indirectement le droit qu'elle s'était arrogé d'envoyer en prison les membres de la chambre des communes, et de les obliger à rendre compte devant elle de leur conduite au parlement. En même temps, sir Walter Mildmay fut chargé

de les informer qu'ils n'avaient pas le droit de parler de qui et de quoi il leur plairait, et que les libertés indiscrètes qu'on se permettait dans cette chambre étaient punies aujourd'hui comme autrefois par un châtiment convenable. Il les avertit en conséquence de ne pas abuser davantage de la clémence de la reine, pour ne pas l'obliger, contre son gré, à convertir une bonté inutile en une sévérité nécessaire.

La soumission des communes envers la couronne ne les empêcha pas, dans cette session, de maintenir leur dignité vis-à-vis de la chambre des pairs, en se refusant à une conférence qu'ils avaient demandée mal à propos. Les communes reconnaissaient néanmoins, *en toute humilité*, telle est leur expression, la supériorité des pairs, mais prétendaient seulement n'avoir aucun compte à leur rendre de leurs procédés, et affirmaient que lorsqu'un bill envoyé par la chambre haute était altéré par la chambre basse, il appartenait à cette dernière de demander une conférence, et non aux pairs de la requérir.

Les communes accordèrent un aide d'un subside et de deux quinzièmes. Mildmay, pour les convaincre de la nécessité de ce secours, entra dans le détail des dépenses que la reine avait faites pour le soutien du gouvernement et de l'augmentation des charges de la couronne, provenant de la hausse journalière du prix de toutes les provisions. Il ne manqua pas cependant de leur faire observer que ces détails devaient être considérés comme un pur

effet de la condescendance de la reine, qui ne leur devait aucun compte de la manière dont elle disposait de son trésor.

Les premières montres de poche furent portées d'Allemagne en Angleterre vers l'année 1577.

En 1578, quinze vaisseaux furent employés à la pêche de Terre-Neuve.

La compagnie de Turquie fut établie en 1579.

Il fut donné la même année une proclamation qui défendait d'agrandir la ville de Londres par aucun bâtiment, à moins de trois milles de distance, et qui ordonnait qu'il ne logeât pas plus d'une famille dans chaque maison.

Un accident fit éclater à la même époque cette magnanimité qui trop souvent paraissait endormie dans le cœur d'Elisabeth. Un jour qu'elle était dans une barque, un coup de fusil fut tiré du rivage, et la balle perça le bras d'un des rameurs. L'homme qui avait tiré le coup fut arrêté, convaincu de haute trahison et conduit à la potence; mais comme il persista jusqu'au dernier moment à soutenir son innocence, la reine ordonna qu'il fut mis en liberté, sur le motif honorable, « qu'elle n'admettrait jamais » contre aucun de ses sujets, des soupçons qui ne pour- » raient pas être admis contre ses propres enfants. » On ne peut pas dire si cet acte d'une justice généreuse fut, comme plusieurs autres de son règne, l'effet d'une coquetterie politique, ou s'il fut déterminé par des considérations d'intérêt : c'est un de ces problêmes dont on ne trouve aucune solution dans l'histoire.

1580.

François Drake, intrépide marin, qui avait acquis une fortune considérable par ses déprédations dans l'isthme de Panama, ayant aperçu de là l'Océan pacifique, tenta une nouvelle aventure dans ces mers, alors inconnues de toutes les nations de l'Europe. Il partit de Plymouth en 1577, avec l'approbation de la reine, ayant sous ses ordres quatre vaisseaux et un sloop, à bord desquels étaient 164 habiles matelots. Il entra dans la mer du Sud par le détroit de Magellan, attaqua la côte au sud-ouest de l'Amérique espagnole, fit un butin immense, et se préparait à revenir, en tentant de trouver un passage au nord de la Californie; mais cette entreprise n'ayant pas réussi, il fit voile pour les Indes orientales, et arriva à bon port cette année par le Cap de Bonne-Espérance. La reine admirant son intrépidité, lui conféra, en récompense, l'ordre de la chevalerie, et lui fit l'honneur d'accepter un dîner à Deptford, à bord du même vaisseau sur lequel il avait fait ce célèbre voyage. Philippe ayant porté ses plaintes des pirateries de Drake, Elisabeth fit rendre une partie du butin aux négocians espagnols qu'il avait dépouillés; mais apprenant que Philippe leur avait pris cet argent, et en avait employé une partie contr'elle, en payant les troupes du prince de Parme, qui avaient joint les rebelles d'Irlande, elle fit cesser ces restitutions.

Le comte de Leicester, le favori de la reine, ayant épousé secrètement la veuve du comte d'Essex, Eli-

sabeth en fut si irritée, qu'elle le menaça de l'envoyer à la Tour.

Philippe, usant de représailles envers Elisabeth, pour les secours qu'elle avait fournis à ses sujets rebelles dans les Pays-Bas, avait envoyé, au nom du pape, un corps de 700 Espagnols et Italiens en Irlande, où les habitants, mécontents du gouvernement anglais, étaient alors plus aliénés que jamais, à raison de leur attachement à la religion catholique, et étaient prêts à favoriser toute invasion. Mais le général espagnol, après une lâche résistance, se rendit à discrétion. Lord Gray, qui commandait les troupes anglaises, se voyant encombré par tant de prisonniers, fit passer au fil de l'épée, sans miséricorde, les Espagnols et les Italiens, et fit pendre environ 1500 Irlandais.

L'usage des carrosses fut introduit vers cette époque en Angleterre, par le comte d'Arundel. La reine, auparavant, paraissait à cheval, dans toutes les occasions publiques, montée en croupe derrière son chambellan.

1581 — 1582.

La reine se trouvait dans un si grand besoin d'argent, qu'elle fut obligée d'assembler un parlement, mesure qu'elle n'employait jamais, disait-elle ouvertement, que lorsqu'elle y était forcée par la nécessité de ses affaires. Le parlement, outre le subside ordinaire (un dixième), lui accorda deux quinzièmes, et passa quelques statuts pour la sûreté de

son gouvernement, principalement contre les tentatives des catholiques. Quiconque réconciliait ou était réconcilié en aucune manière à la cour de Rome, était déclaré coupable de haute trahison : un an de prison et une amende de 200 marcs étaient la peine imposée à ceux qui disaient la messe ; ceux qui l'entendaient, étaient punis par un an de prison et par une amende de 100 marcs. Une amende de 20 liv. par mois était imposée à quiconque négligeait d'aller à l'église pendant cet espace de temps. Les propos scandaleux ou séditieux contre la reine étaient punis, la première fois, par le pilori et l'amputation des oreilles; la seconde fois, ils étaient déclarés coupables de félonie. Ecrire ou imprimer de pareils propos était *félonie*, même pour la première fois.

Dans cette même session, les communes ayant admis par inattention une motion tendant à ordonner un jeûne général et des prières publiques, reçurent une sévère réprimande par un messager de la reine, comme ayant osé empiéter sur la prérogative royale et sur ses droits de suprématie, et la chambre fut obligée de se soumettre à en demander pardon.

Le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par l'accession de son frère au trône, désirant d'accélérer la négociation de son mariage avec Elisabeth, employa, indépendamment de l'ambassadeur d'Henri III, un de ses propres agents, homme adroit et agréable dans ses manières, qui, ayant bientôt démêlé le caractère de la reine, parvint à lui plaire et

à l'intéresser par tout ce qu'il lui dit du tendre attachement que son maître avait pour elle. Il l'amusait si fort par sa conversation, dans laquelle il avait toujours l'art d'amener quelques questions d'amour et de galanterie, qu'au milieu des affaires les plus pressantes, ses ministres les plus confidentiels avaient moins facilement accès auprès d'elle que l'agent du duc. Ce prince, encouragé par le compte qu'il lui rendit des préventions de la reine en sa faveur, lui fit secrètement une visite à Greenwich, et ne perdit pas à être personnellement connu d'elle. Il repartit après avoir eu quelques conférences avec sa majesté, et elle ordonna à ses ministres de concerter avec les ambassadeurs français les clauses du contrat de mariage projeté. Les articles furent bientôt convenus : il fut stipulé que le mariage serait célébré dans les six semaines qui suivraient la ratification du contrat ; que le duc et sa suite pourraient exercer librement leur religion ; qu'après le mariage, il aurait le titre de roi, mais que l'administration resterait entièrement entre les mains de la reine ; que leurs enfants mâles ou femelles succéderaient à la couronne d'Angleterre ; que s'ils avaient deux enfants mâles, et qu'Henri III mourût sans enfants, l'aîné succéderait à la couronne de France, et le second à celle d'Angleterre ; que s'ils n'avaient qu'un enfant mâle, et qu'il succédât à la couronne de France, il serait obligé de résider huit mois en Angleterre tous les deux ans ; que les lois et coutumes d'Angleterre seraient maintenues inviolables,

et qu'aucun étranger ne serait pourvu par le duc d'aucun office en Angleterre.

La reine, par une suite de cette indécision qui la dominait encore, ajouta au contrat une autre clause, portant qu'elle ne serait pas obligée de conclure le mariage, jusqu'à ce que des articles ultérieurs, qui n'étaient pas spécifiés, fussent agréés entre les parties, et que le roi de France eût été informé de leur agrément.

La reine envoya bientôt après un ambassadeur en France, pour former une alliance encore plus étroite avec Henri, en entrant avec lui dans une ligue offensive et défensive contre l'Espagne. La réponse d'Henri fut qu'il n'avait pas d'objection à une ligue défensive, mais qu'on ne lui avait jamais parlé d'une ligue offensive. Elisabeth insistant sur l'une et sur l'autre, Henri consentit avec peine que cet objet fût traité dans les conférences ; mais l'ambassadeur de la reine n'eut pas plutôt commencé à rédiger les conditions du traité d'alliance, que, prévoyant que la guerre avec l'Espagne serait le résultat de cette confédération, elle déclara qu'elle préférerait le mariage avec la guerre, à la guerre sans que le mariage fût fait. La cour de France, enchantée de ce changement de résolution, rompit les conférences concernant la ligue, et ouvrit une négociation pour la conclusion du mariage. Mais à peine était-elle entamée, que la reine se déclara de nouveau pour la ligue, avant la conclusion du mariage, et ordonna à son ambassadeur de renouer

les conférences à ce sujet. Mais avant qu'il eût le temps d'exécuter cet ordre, il fut arrêté par un nouveau changement de résolution. Elisabeth semblait ne pas pouvoir se décider sur ce qu'elle voulait ou ne voulait pas faire, et ses plus sages ministres, étonnés de ces fluctuations, n'étaient pas moins embarrassés dans leurs conjectures sur l'issue définitive de ces combats entre la raison et l'amour, entre l'inclination et le caprice.

Pendant ces hésitations, le duc d'Anjou fut obligé d'aller en Flandre pour l'ouverture de la campagne, et il attendait d'Elisabeth un secours d'argent qui le mît en état de fournir aux dépenses de cette expédition; la reine elle-même, malgré ses répugnances économiques, en sentit enfin la nécessité, et lui envoya en présent 300,000 couronnes. Il réussit à faire lever le siége de Cambray; et étant nommé par les états gouverneur des Pays-Bas, il mit son armée en quartiers d'hiver, et revint en Angleterre faire sa cour à la reine. L'accueil qu'elle lui fit lui donna lieu de croire qu'elle avait surmonté tous ses scrupules, et qu'elle conclurait définitivement son mariage. Au milieu de la pompe qui accompagnait l'anniversaire de son couronnement, on la vit, après une longue et intime conversation avec lui, tirer un anneau de son doigt et le mettre à celui du duc; ce qui fit penser à tous les spectateurs qu'elle lui avait ainsi donné sa promesse de mariage, et qu'elle avait voulu que ses intentions fussent connues de toute la cour. Les Flamands, qui regardaient la reine

comme une espèce de divinité tutélaire pour eux, étant informés de cet important événement, en témoignèrent leur satisfaction à Anvers, par des feux de joie et par des salves de leur grosse artillerie. Un puritain, qui avait écrit un pamphlet contre le mariage de la reine, fut arrêté et poursuivi par son ordre, et condamné à avoir la main droite coupée, comme auteur d'un libelle. Mais, malgré ces démonstrations publiques d'attachement et de persévérance, l'irrésolution d'Elisabeth était loin d'être entièrement dissipée; elle augmentait même chaque jour par les remontrances de toutes les personnes qu'elle honorait de sa confiance, et qui lui représentaient que la sûreté de son gouvernement dépendait principalement de l'affection de ses sujets protestants; qu'elle ne pouvait rien faire qui les mécontentât davantage que d'épouser un prince, fils de la perfide Catherine, frère du sanguinaire Charles IX, et qui lui-même avait trempé ses mains dans le sang des protestants sans défense; que les catholiques étaient les plus mortels ennemis de sa majesté; qu'ils la regardaient comme usurpatrice de la couronne, ou comme légalement déposée par la bulle d'excommunication du pape; que rien n'avait autant relevé leurs espérances que la perspective de son mariage avec le duc d'Anjou, qu'ils regardaient déjà comme le chef futur de leurs dangereuses entreprises.

Ces réflexions entretenaient la reine dans une grande anxiété, et lui faisaient passer de bien mau-

vaises nuits. A la fin, elle envoya chercher le duc d'Anjou, et eut avec lui une longue conversation particulière, dans laquelle on suppose qu'elle lui fit beaucoup d'excuses sur la rupture de ses engagements avec lui. Il se retira très mécontent, jeta avec dégoût l'anneau qu'elle lui avait donné; et, maudissant hautement les caprices et la versatilité des femmes et des habitants des îles, il retourna dans les Pays Bas, perdit la confiance des états par une violente tentative contre leurs libertés, et se retira en France, où il mourut en 1584, à l'âge de 30 ans.

1583.

Pendant que les négociations, les conférences et les délibérations concernant le mariage d'Elisabeth occupaient les esprits et l'attention de la nation anglaise, une révolution très remarquable avait éclaté en Ecosse.

Le goût pusillanime et ridiculement vif que Jacques d'Ecosse eut successivement toute sa vie pour différents favoris avait déjà commencé lorsque son âge tendre et sa situation le rendaient plus excusable. Deux jeunes gens du nom de *Stuart* gagnèrent à la fois son affection et dirigeaient toutes ses démarches. L'un d'eux, son parent par son oncle Lennox dernièrement régent, était d'un caractère vertueux, doux et aimable. Il fut créé en peu de temps duc de Lennox, premier gentilhomme de la chambre et gouverneur du château de Dunbarton. Plusieurs autres places lui furent accordées sans

que cette accumulation de faveurs excitât la moindre plainte. Le capitaine Stuart, qui partageait avec lui la tendresse du prince, était d'un caractère tout-à-fait différent ; il était emporté, ambitieux, avare, méprisait tous les principes de religion, de morale et d'honneur, et réunissait, en un mot, tous les vices qui pouvaient rendre un favori odieux à une nation.

Malgré la différence de leur caractère et de leurs inclinations, ces deux favoris avaient formé ensemble le projet de perdre Morton, régent actuel. Le violent capitaine Stuart l'accusa d'abord du meurtre du feu roi. Il fut arrêté en plein conseil, traduit en jugement, et condamné à mort comme coupable de haute trahison. Il avoua qu'il avait eu connaissance du complot formé contre la vie du roi, mais il nia d'avoir jamais approuvé ce crime. Elisabeth fit tous ses efforts pour le sauver comme un de ses plus zélés partisans et de ses serviteurs les plus fidèles ; elle envoya un ambassadeur pour intercéder en sa faveur, et fit même marcher des forces vers les frontières d'Angleterre ; mais cette mesure ne fit qu'accélérer l'exécution. Bientôt après cet événement, les deux Stuarts qu'unissait la crainte que Morton leur inspirait, commencèrent à ne plus s'accorder et en vinrent successivement à une rupture ouverte. Dans cette conjoncture, plusieurs autres circonstances concourant à exciter des mécontentements parmi les barons les plus puissants qui environnaient le trône, ils formèrent un com-

plot dont l'objet était de retenir Jacques en captivité et d'anéantir l'autorité des deux favoris ; et ce plan fut aisément et complètement exécuté au château de Ruthwen, où le prince, peu soupçonneux, tomba sans s'en douter dans le piége qui lui était préparé.

Le commerce avec la Turquie commença cette année, mais il fut aussitôt restreint par le privilége exclusif accordé par la reine à une compagnie.

L'infortunée Marie, dont la santé était fort altérée par la longueur et la dureté de sa détention, éprouva le plus grand chagrin en apprenant la nouvelle de la captivité de son fils. Dans son désespoir, elle adressa à Elisabeth la lettre la plus énergique et la plus touchante, dans laquelle elle affirma sa propre innocence, et exposa tous ses griefs appuyés par des faits et par des arguments incontestables et sans réplique. « Si elle pouvait, dit elle, consentir » à descendre de la dignité royale où la Providence » l'avait placée, ou se départir de son appel à l'Etre » suprême, il n'y avait qu'un autre tribunal auquel » elle appellerait contre tous ses ennemis : que ce » serait à la justice, à l'humanité d'Elisabeth elle- » même, et à cette bonté indulgente que sa majesté » serait naturellement portée à exercer en sa fa- » veur, si elle n'était pas influencée par les sugges- » tions de la malveillance ; qu'elle la suppliait de ne » consulter définitivement que ses propres inclina- » tions, et de considérer quel appui et quelle con-

» solation elle pourrait recevoir de son fils et d'elle-
» même, si elle ajoutait aux liens du sang qui les
» unissaient à elle, les obligations de la reconnais-
» sance, en les délivrant de la triste situation où ils
» étaient, et en leur rendant la liberté et l'autorité
» auxquelles ils avaient droit. » Mais cette lettre n'obtint aucun adoucissement aux rigueurs de la captivité de Marie, ni la moindre démarche en faveur de son fils.

Cependant, le roi Jacques dissimulant avec beaucoup d'art le chagrin que lui causait sa détention, en devenait de jour en jour plus affecté, lorsqu'il fut enfin délivré par un stratagême du colonel Stuart qui commandait le château de Saint-André, où Jacques avait eu la permission d'aller, sous prétexte de faire une visite au comte de March, son grand-oncle. Aussitôt que le prince fut entré avec quelques personnes de sa suite, le colonel Stuart fit fermer les portes, et exclut ainsi tout le reste de son escorte. Jacques fit avertir ses amis et ses partisans de se joindre à lui, et ils accoururent en si grand nombre, que le parti opposé se trouva hors d'état de résister à un rassemblement aussi formidable. Elisabeth lui envoya Walsingham en qualité d'ambassadeur. En employant dans une mission où il y avait si peu à faire, un homme aussi habile et aussi expérimenté, elle avait pour objet d'être exactement informée par lui de la capacité et du véritable caractère de Jacques. L'éducation de ce prince avait été très soignée. Il unissait heureuse-

ment à une très bonne mémoire une agréable facilité d'expression qui le mettait en état de déployer avec avantage dans la conversation les connaissances étendues qu'il devait aux leçons de ses instituteurs. Ces qualités, qui préviennent toujours en faveur d'un jeune prince qui en est doué, donnèrent à Walsingham une haute opinion des talents de Jacques, et il l'aurait méritée, s'il y eût joint le discernement et l'énergie qu'exigeait sa situation; mais on ne pouvait apercevoir ce qui lui manquait à cet égard que dans les affaires de quelque importance, et Walsingham n'en avait aucune de cette espèce à traiter alors avec lui; ainsi le compte qu'il rendit à sa maîtresse du caractère du jeune roi, la détermina à traiter désormais ce prince avec plus d'égards qu'elle n'était disposée à en avoir pour lui.

1584.

Nouvelle conspiration contre la reine découverte par la vigilance de Burleigh et de Walsingham. Henri Piercy, frère du comte de Northumberland, décapité quelques années auparavant, devient suspect; Philippe Howard, comte d'Arundel, fils de Throgmorton, simple particulier, est mis en prison à l'occasion d'une lettre écrite par lui à la reine d'Ecosse, et interceptée. Lord Paget et Charles Arundel, impliqués dans les mêmes complots, se réfugient sur le continent. Throgmorton avoue qu'un plan d'invasion et d'insurrection avait été fait. Il est déclaré coupable et exécuté. Mendoza,

ambassadeur espagnol, qui avait excité cette conspiration, reçoit l'ordre de sortir du royaume. Elisabeth envoie un ambassadeur en Espagne pour excuser cette expulsion et prier le roi d'envoyer un autre ambassadeur; mais Philippe refusa avec hauteur d'admettre en sa présence le porteur d'un pareil message.

Dans le même temps, Creighton, jésuite écossais, venant à bord d'un vaisseau qui fut pris, déchira quelques papiers, et les jeta à la mer; mais le vent en ayant repoussé les morceaux sur le bâtiment, ils furent rassemblés et découvraient de dangereux secrets. Le nom de Marie étant employé dans toutes ces conspirations, plusieurs furent attribuées à ses intrigues; et le conseil, toujours alarmé et toujours alarmant Elisabeth sur l'activité infatigable de la reine d'Ecosse, et sur le danger de ses réclamations, suggéra, comme une précaution nécessaire, qu'elle ne fût plus confiée aux soins du comte de Shrewsbury, qui, quoique vigilant et fidèle, traitait sa prisonnière avec trop d'indulgence, particulièrement dans les permissions qu'il lui donnait de prendre l'air et de faire de l'exercice, et elle fut commise à la garde de sir Amius Paulet et de sir Drue Drury, hommes d'honneur, mais inflexibles dans leur attention et d'une exactitude plus stricte. Il se forma aussi une association dont les souscripteurs étaient obligés par les serments les plus solennels de défendre la reine, de venger sa mort et toute injure commise contr'elle, et d'exclure du trône tous

prétendants, à quelque titre que ce fût, à la suggestion ou en faveur desquels aucune violence aurait été commise contre sa majesté. Comme Elisabeth était généralement aimée, excepté par les catholiques les plus zélés, des gens de toutes les classes venaient en foule donner leurs signatures. La reine d'Ecosse, contre qui cette mesure artificieuse était évidemment dirigée, essaya d'éloigner d'elle tous les soupçons, en offrant à Elisabeth, sur tous les points qui avaient occasionné leur longue inimitié, un entier acquiescement que toutes ses souffrances n'avaient pu jusqu'alors lui arracher. Elle demanda aussi à signer l'association.

Un parlement est assemblé et confirme l'association en y ajoutant une clause pour autoriser la reine à nommer des commissaires pour juger tout prétendant à la couronne qui tenterait ou tramerait quelque invasion, insurrection ou projet d'assassinat contre sa majesté. Sur la condamnation prononcée par ces commissaires, le coupable devait être exclu de tout droit à la succession et subir en outre la punition qu'il plairait à la reine de lui infliger ; et, pour plus grande sûreté, dans le cas où quelque acte de violence serait commis contre sa majesté, un conseil de régence était nommé pour gouverner le royaume, régler l'ordre de la succession et punir cet acte de haute trahison.

Une nouvelle loi fut donnée contre les jésuites et les prêtres catholiques, ordonnant qu'ils sortiraient du royaume dans quarante jours; que



ceux qui y resteraient passé ce délai, ou qui y rentreraient par la suite, seraient coupables de haute trahison; que ceux qui leur donneraient asyle ou des secours, seraient coupables de félonie; que ceux qui étaient élevés dans leurs séminaires, et qui, six mois après avoir été avertis, n'en sortiraient pas et ne se soumettraient pas à la reine devant un évêque ou deux juges de paix, seraient coupables de haute trahison; et que si, après s'être ainsi soumis, aucun d'eux approchait de la cour à la distance de dix milles avant l'expiration de dix années, leur soumission serait nulle. Par la même loi, l'exercice de la religion catholique, qui, quoique ci-devant prohibé sous de légères peines, était toléré dans certains cas, fut totalement supprimé.

Les communes, dans leur pétition aux évêques, ayant hasardé, quoiqu'en termes très respectueux, quelques plaintes concernant des matières ecclésiastiques, la reine, dans le discours qu'elle prononça sur le trône à la fin de la session, ne manqua pas de leur reprocher cette témérité; et, après leur avoir fait ses remercîments de leur attachement pour elle, et leur avoir donné des assurances solennelles de son affection pour ses sujets, elle leur dit « que quiconque trouvait quelque chose à blâmer » dans le gouvernement ecclésiastique, se permet» tait des imputations calomnieuses contre elle» même, parce que Dieu l'ayant constituée chef » suprême de l'Eglise, aucune hérésie, aucun » schisme ne pouvaient s'introduire dans le royaume

» sans que ce fût par sa permission ou par sa négli-» gence ; que comme elle avait remarqué la témé-» rité de plusieurs personnes qui, par d'étranges » commentaires des saintes écritures, cherchaient » à introduire des innovations, elle ne tolérerait » pas plus long-temps cette licence ; mais qu'elle » guiderait son peuple d'après la loi de Dieu, dans » un juste milieu entre les corruptions de Rome et les » erreurs des sectaires modernes qui, sous prétexte » de prêcher la parole de Dieu, croyaient pouvoir » faire prévaloir leurs opinions particulières et cen-» surer la conduite de leur prince. » Elisabeth établit bientôt après une commission ecclésiastique ou haute commission qu'elle investit d'une autorité illimitée plus arbitraire qu'aucune autre de ces cours n'en avait jamais eue. Elle était composée de quarante quatre commissaires dont douze étaient ecclésiastiques ; sa juridiction s'étendait sur tout le royaume et sur les personnes de toutes les classes. Ces commissaires étaient autorisés à réformer toutes erreurs, hérésies, schismes, à prononcer sur toutes les opinions et à punir tous les délinquants en matière religieuse ; ils avaient le pouvoir d'employer dans leurs recherches, non seulement les formes légales de jurys et de témoins, mais tous autres moyens, et même la gêne, la torture, l'inquisition et l'emprisonnement.

1585.

Les alarmes d'Elisabeth augmentaient de jour en jour par le zèle indiscret des exilés anglais. Non

contents de déclamer sans cesse contre sa sévérité envers la reine d'Ecosse et contre la cruauté de ses persécutions envers ses sujets catholiques, ils commençaient à répandre actuellement des pamphlets et écrits par lesquels ils tâchaient de persuader à leurs adhérents que lui ôter la vie, serait une œuvre méritoire. Ils exhortaient ouvertement les filles d'honneur de sa majesté de la traiter comme Judith avait traité Holopherne, et de faire honorer et bénir à jamais leur nom dans l'Eglise par une action aussi illustre.

Ces publications incendiaires ne contribuèrent pas peu à exciter contre la reine une conspiration plus réelle et plus dangereuse qu'aucune de celles contre lesquelles les mesures les plus rigoureuses avaient été employées. Guillaume Parry, docteur en droit et membre de la chambre des communes, avait été dernièrement réconcilié à l'Eglise de Rome, et, dans les transports de zèle d'un nouveau converti, il avait offert de manifester la sincérité de son attachement à la religion en assassinant Elisabeth. Le cardinal Allen avait publié un ouvrage pour prouver que le meurtre d'un prince excommunié était une action, non seulement légitime, mais méritoire. Le nonce du pape à Venise, les jésuites de Venise et de Paris et les émigrés anglais, approuvaient tous le dessein de Parry. Il fut même soutenu dans son procès, que le pape lui-même l'exhortait à persévérer, et lui avait accordé, pour l'y encourager, une indulgence plénière avec rémission de

tous ses péchés. Le cardinal *di Como* lui écrivit une lettre à ce sujet ; mais quoiqu'il eût souvent accès auprès de la reine, la crainte ou un reste de sentiment de son devoir, l'empêcha de commettre ce crime. Son intention fut découverte à la fin par Névil, la seule personne en Angleterre à qui il en avait fait part ; et lui-même ayant avoué son crime, subit la peine qu'il méritait. (*State Trials*, *vol. I*, *pag.* 103.)

Un particulier du comté de Warwick, nommé Somerville, avait entendu si fort exalter le mérite attaché au meurtre des hérétiques et des persécuteurs, qu'il vint à Londres avec le projet d'assassiner la reine ; mais comme il avait la tête un peu dérangée, quelques-unes de ses extravagances firent connaître son dessein ; il fut enfermé et se tua lui-même dans sa prison.

1586.

Elisabeth voyant qu'une rupture avec l'Espagne était inévitable, se décide à attaquer l'Amérique, qui était la principale source de la puissance de Philippe, et celle de ses possessions dont la défense était le plus négligée. Une flotte de vingt voiles est équipée ; 2,300 volontaires, sans compter les matelots, s'y embarquent ; sir François Drake est nommé amiral, et Christophe Carlisle commandant des troupes. Ils prennent par surprise Saint-Jago, près du Cap-Verd, y trouvent des provisions en abondance, mais point d'argent. Ils font voile pour Hispaniola, et s'étant aisément rendus maîtres de Saint-

Domingue par assaut, ils obligent les habitants à payer une rançon en argent pour le rachat de leurs maisons. Carthagène, après un peu plus de résistance, partage le même sort. Ils brûlent les villes de Saint-Antoine et de Sainte-Hélène, sur les côtes de la Floride.

Les grandes richesses que Drake rapporta, ne pouvaient qu'être un puissant encouragement pour les volontaires, et ses récits sur la faiblesse des Espagnols en Amérique, contribuèrent beaucoup à enflammer l'esprit de la nation pour de nouvelles entreprises. Il passe pour constant que la flotte de Drake introduisit l'usage du tabac en Angleterre.

Les entreprises de Leicester en Hollande, où il avait été envoyé à la tête de troupes auxiliaires fournies par l'Angleterre, n'eurent pas à beaucoup près le même succès. Les Etats désirant d'engager Elisabeth à faire encore de plus grands efforts pour leur défense, conférèrent à son favori le titre de gouverneur et capitaine-général des Provinces-Unies, attachèrent une garde à sa personne, et le traitèrent en quelque sorte comme leur souverain. Mais cet artifice des Etats ne déplut pas moins à la reine que l'ambition de Leicester. Elle les réprimanda tous les deux, et ce ne fut pas sans beaucoup de difficulté, qu'après plusieurs humbles soumissions, ils parvinrent à l'apaiser. Leicester n'avait ni les talents, ni la bravoure qu'exigeait l'expédition dont il était chargé. Il obtint d'abord quelques avantages contre les Espagnols; mais ceux bien plus

multipliés que le duc de Parme, général de l'armée espagnole, remporta sur lui, l'obligèrent bientôt à retourner en Angleterre.

Munden rapporte (*State Papers*, p. 558), qu'à peu près à cette époque, la reine d'Ecosse, après avoir vécu long-temps en grande intimité avec la comtesse de Shrewsbury, sa gardienne, eut une querelle de jalousie avec elle, et, pour se venger d'elle, écrivit à Elisabeth une lettre par laquelle elle l'informait des histoires malignes et scandaleuses qu'elle prétendait lui avoir été racontées par la comtesse. Ces prétendus rapports sur la vanité, la coquetterie, les aventures galantes, la violence et la brutalité d'Elisabeth, sont si triviaux, si dégoûtants et si évidemment calomnieux, qu'il est à peine croyable qu'une princesse dont l'esprit, le discernement et l'excellente éducation n'ont jamais été révoqués en doute, et qui, par sa situation, avait alors le plus grand besoin et devait désirer pardessus tout de plaire à la reine, ait pu lui écrire une lettre aussi offensante et aussi impardonnable.

La jalousie ordinaire d'Elisabeth à l'égard de ses héritiers, se portait actuellement contre le jeune roi d'Ecosse. Comme il était d'âge à se marier, elle craignait que les alliances qu'il contracterait et les enfants qu'il pourrait avoir, n'augmentassent son pouvoir et son influence. Elle avait en conséquence envoyé en Ecosse, en qualité d'ambassadeur, Wotton, homme d'une dissimulation profonde, qui, sous l'apparence d'une insouciante gaieté, savait ca-

cher les desseins et les artifices les plus dangereux. Il était chargé de se concerter avec quelques nobles Ecossais, et d'obtenir leur promesse que, dans aucun cas, il ne serait permis au roi de se marier avant l'espace de trois ans. Pour remplir plus sûrement les intentions d'Elisabeth, Wotton, qui avait déjà complètement réussi à gagner l'affection et la confiauce de ce prince, avait imaginé un plan pour s'emparer de sa personne, et l'emmener par force en Angleterre. Mais ce dessein étant heureusement découvert, Wotton ne trouva d'autre moyen d'échapper au châtiment que méritait sa trahison, que de partir sur-le-champ sans prendre congé.

Cette tentative audacieuse, formellement désavouée par Elisabeth, n'empêcha pas Jacques de lui offrir de renouveler la négociation relativement à la ligue entre l'Ecosse et l'Angleterre pour protéger la religion protestante contre les mesures déjà tentées par les puissances catholiques pour sa destruction. Elisabeth ne laissa pas échapper une occasion aussi favorable, et dépêcha aussitôt un ambassadeur en Ecosse pour conclure un traité qu'elle avait si fort à cœur. Ce traité fut bientôt convenu, et son principal article portait que cette ligue serait offensive et défensive entre les deux parties contre quiconque entreprendrait de troubler l'exercice de la religion évangélique dans l'un ou l'autre royaume.

Peu de temps après, l'affection inconsidérée des catholiques anglais pour Marie, et leur ressentiment implacable contre Elisabeth, enfantèrent une cons-

piration qui coûta la vie à une des deux reines, imprima sur le caractère de l'autre une tache ineffaçable, et présenta à l'Europe étonnée un spectacle dont l'histoire du monde n'avait encore offert aucun exemple.

Trois prêtres catholiques, élevés au séminaire, persuadèrent à un officier de l'armée espagnole, connu par les emportements d'un fanatisme furieux et par son intrépidité, qu'il ne pouvait rien faire de plus agréable à Dieu que d'ôter la vie à un hérétique excommunié. Cet officier, dont le nom était *Savage*, empressé d'obtenir la couronne du martyre, s'engagea, par un serment solennel, à tuer Elisabeth. Ballard, autre prêtre du même séminaire, était alors à Paris, et sollicitait l'ambassadeur d'Espagne d'obtenir qu'on fît une invasion en Angleterre. Mais les émigrés anglais démontraient l'inutilité d'une pareille tentative, à moins qu'Elisabeth ne fût assassinée, ou que les envahisseurs n'eussent la certitude d'être puissamment appuyés à leur débarquement. Dans l'un ou l'autre de ces cas, un secours efficace fut promis. Ballard fut, en conséquence, renvoyé en Angleterre, pour y renouer ses intrigues Il communiqua ses desseins à Babington, riche propriétaire du comté de Derby, doué de plusieurs qualités aimables, et qui, comme les émigrés anglais, considérait la mort d'Elisabeth comme un préalable nécessaire à toute invasion. Ballard l'informa du serment fait par Savage, qui était déjà à Londres, attendant l'occasion de frapper son coup.

Babington ne crut pas prudent de s'en reposer sur un seul homme pour une pareille entreprise, et offrit de trouver cinq individus, sur l'honneur, la discrétion et le courage desquels on pourrait compter, et qui seraient adjoints à Savage pour l'exécution. Au lieu de cinq individus, il n'en admit pas moins de onze dans sa confidence, tous appartenants à de bonnes familles, et unis ensemble par des liaisons d'amitié, consolidées par les liens plus puissants du zèle religieux qui avait introduit Babington dans leur société. Après plusieurs conférences, leur plan d'opération fut arrêté, et les différents rôles furent distribués. Babington était chargé de délivrer la reine d'Ecosse; Salisbury et quelques autres devaient exciter différents comtés à prendre les armes : l'assassinat de la reine était confié à Tichbourne, à Savage, et à quatre autres de leurs associés. Cet horrible attentat leur paraissait si honorable, qu'ils avaient fait faire le dessin d'un tableau contenant les portraits des six assassins, avec une devise qui annonçait qu'ils étaient engagés dans quelque entreprise périlleuse.

Pendant qu'ils croyaient que leurs trames s'ourdissaient avec le secret le plus impénétrable, Walsingham était régulièrement informé de toutes leurs démarches par Polly, un de ses espions et des associés de Babington, qui n'était entré dans la conspiration que pour les trahir. Gilbert Gifford, qui avait été envoyé en Angleterre, pour en accélérer les progrès, avait aussi été gagné par Walsingham,

et l'instruisait de tous leurs projets. Le ministre communiqua immédiatement ces découvertes à Elisabeth, qui, sans en faire part à aucun de ses conseillers, jugea à propos d'attendre que le complot fût parvenu à sa maturité, et sur le point d'être exécuté. Quand le moment fut venu, Ballard, le premier moteur de toute la conspiration, fut arrêté; et peu de jours après, ses associés, qui tâchaient de se sauver par la fuite, furent tous conduits à la Tour, excepté Windsor; et influencés par la crainte ou par l'espérance, ils avouèrent d'abord tout ce qu'ils savaient. L'indignation du peuple et son impatience de voir cet attentat puni, accéléra le jugement de ces assassins; ils subirent tous la mort des traîtres le 20 septembre. Jusque-là, la conduite d'Elisabeth peut être considérée comme régulière, prudente, et nécessitée par les circonstances.

Le zèle frénétique de quelques jeunes gens entraînés par la fougue de l'âge, indiquait suffisamment la véritable cause des desseins aussi extravagants que criminels qu'ils avaient formés; mais les ministres jugèrent à propos de présenter cette conspiration sous un autre point de vue; et *après l'exécution de tous les conspirateurs*, ils voulurent persuader à la nation qu'ils ne devaient être considérés que comme des instruments employés par la reine d'Ecosse. A l'appui de cette accusation, ils produisirent des lettres qu'ils attribuèrent à Marie, comme leur étant parvenues par une voie mystérieuse, sur laquelle ils donnèrent les détails suivants. Gifford

avait été chargé, par quelques émigrés, de lettres pour Marie; mais, ponr éprouver à la fois sa fidélité et son adresse, les lettres qu'ils lui avaient données n'étaient que des feuilles de papier blanc. Etant informés qu'elles avaient été fidèlement remises, ils continuèrent de l'employer sans aucune inquiétude. Un brasseur de bierre, daus le voisinage de Chartley, où Marie avait été transférée, fut corrompu, et s'engagea à déposer les lettres dans un trou des murs du château recouvert d'une pierre mouvante. La reine allait les y chercher, et faisait passer ses réponses de la même manière. Elles étaient toutes portées à Walsingham, qui les ouvrait, les déchiffrait, les recachetait si adroitement, qu'il était impossible de découvrir la fraude, et les rendait pour qu'elles fussent remises à leur adresse. Deux lettres à Babington, et plusieurs autres adressées à Mendoza, ambassadeur d'Espagne; à Paget, à Englefield, et à des émigrés anglais, avaient été procurées par cette supercherie; mais on n'en avait, et on ne pouvait en produire que des copies, parce que les originaux avaient été envoyés à leur adresse. Il était prétendu que, dans ces lettres, Marie approuvait la conspiration, et même l'assassinat; qu'elle conseillait d'agir avec la plus grande circonspection, et de ne prendre les armes que lorsqu'on serait assuré de la jonction des auxiliaires étrangers; qu'elle recommandait le comte d'Arundel, ses frères et le jeune comte de Northumberland comme les personnes les plus capables de conduire cette entreprise; qu'elle était

d'avis qu'on excitât en même temps, s'il était possible, quelque commotion en Irlande; qu'elle demandait pardessus tout, qu'on concertât avec soin les moyens de sa délivrance, et suggérait différents expédients à cet effet.

Toutes ces circonstances furent développées dans le procès de la conspiration, pendant que la nation était dominée par la terreur que l'association et l'acte subséquent du parlement avaient excitée, et qui était encore augmentée par ce nouveau danger; on n'hésita pas à croire à ce rapport, sans le moindre examen; et en répandant une alarme générale, il propagea la haine la plus violente et la plus sanguinaire contre Marie.

Cependant, la reine d'Ecosse était gardée avec une vigilance extraordinaire et ignorait entièrement la découverte de cette conspiration. Sir Thomas George fut enfin chargé d'aller l'en instruire ainsi que de l'imputation qui lui était faite d'avoir participé à ce crime. Son cabinet particulier fut forcé, ses papiers furent saisis, scellés et envoyés à la cour; ses principaux domestiques furent arrêtés et mis entre les mains de différents gardiens. Nau et Curle, ses deux secrétaires, l'un Français, l'autre Ecossais, furent emmenés prisonniers à Londres. Tout l'argent qu'elle avait et qui montait à plus de deux mille livres, fut saisi; et, après l'avoir conduite pendant quelques jours d'une maison dans une autre, on la transféra à Fotheringay, château-fort dans le comté de Northampton.

Le conseil avait actuellement à décider du sort de Marie. Quelques-uns des conseillers étaient d'avis qu'il suffisait de renvoyer toutes les personnes attachées à son service, et de la renfermer si étroitement, qu'il lui fût impossible de correspondre avec les ennemis de l'état. Mais, comme cette mesure n'aurait affaibli ni la vénération des catholiques romains pour le nom de Marie, ni leur compassion pour ses souffrances, un procès solennel fut considéré comme l'expédient le plus convenable; et, comme il était impossible de trouver dans les anciens registres aucun statut ni exemple qui pût justifier le procès fait à un souverain étranger qui n'était pas entré dans le royaume les armes à la main, mais qui était venu y chercher un asyle, la forme de procéder contre Marie fut réglée d'après l'acte du dernier parlement sur l'association. Elisabeth nomma, en conséquence, par une commission scellée du grand sceau, quarante personnes les plus illustres du royaume par leur naissance et par leurs emplois, et leur adjoignit cinq des juges pour prononcer sur cette grande cause.

Ces commissaires arrivèrent à Fotheringay le 11 octobre. Le lendemain matin, ils remirent à Marie une lettre de la reine, dans laquelle, après lui avoir fait les inculpations et les reproches les plus amers, elle l'informait que l'obligation de veiller au bonheur de la nation avait enfin rendu nécessaire une enquête publique sur sa conduite; qu'elle la requérait, en conséquence, qu'après avoir

vécu aussi long-temps sous la protection des lois d'Angleterre, elle se soumît au procès qu'elles ordonnaient de faire contre ses crimes. Marie surprise, mais non effrayée de ce message, ne se départit pas du sentiment de sa dignité. Elle protesta solennellement qu'elle était innocente du crime qu'on lui imputait, et qu'elle n'avait jamais favorisé aucun complot contre la vie de la reine; mais en même temps, elle refusa de reconnaître la juridiction de ses commissaires. « Souveraine indépendante, dit-elle, je suis venue en Angleterre implorer les secours de la reine, mais non me soumettre » à son autorité; et mon courage n'est ni assez » abattu par mes malheurs passés, ni assez intimidé » par les dangers présents, pour que je m'abaisse » à rien d'incompatible avec la majesté d'une tête » couronnée, ni avec ce que je dois à l'honneur » des ancêtres dont je suis descendue, et à celui du » fils à qui je laisserai mon trône. Si je dois être jugée, des princes seuls peuvent être mes pairs. Les » sujets de la reine d'Angleterre, quelle que soit la » noblesse de leur naissance, sont d'un rang inférieur au mien. Depuis que je suis entrée dans ce » royaume, j'y ai été détenue comme prisonnière, » ses lois ne m'ont jamais protégée; qu'on ne les » enfreigne donc pas aujourd'hui pour m'ôter la » vie. »

Menacée par les commissaires d'être jugée par contumace, si elle refusait de plaider sa cause, elle persista pendant deux jours à décliner leur juridic-

tion; mais elle céda enfin aux arguments du vice-chambellan Hatton, qui lui représenta qu'en se refusant à soutenir ce procès, elle faisait grand tort à sa réputation, et se privait de la seule occasion qu'elle eût de mettre son innocence au grand jour; que rien ne pouvait être plus agréable pour eux, et plus satisfaisant pour la reine que d'être convaincus, par des preuves évidentes, qu'elle avait été injustement accusée. Ainsi, cette malheureuse princesse, qu'aucun ami, qu'aucun conseil n'assistait, entraînée par l'espérance de venger son honneur, dévia de la seule ligne de conduite que lui traçait sa dignité.

Lorsqu'elle comparut devant les juges, qui la reçurent avec beaucoup de cérémonie, elle ne manqua pas de protester qu'en condescendant à écouter et à réfuter les accusations qui seraient portées contr'elle, elle n'entendait nullement reconnaître leur juridiction, ni la validité et la justice des actes sur lesquels ils prétendaient la juger. Le chancelier, par une contre-protestation, entreprit de maintenir l'autorité de la cour; après quoi le procureur général et l'avocat-général de la reine proposèrent leurs charges contre Marie. Des copies de ses lettres furent produites. Les aveux de Babington, de Ballard, de Savage et des autres conspirateurs furent lus, et présentés dans l'ordre le plus spécieux que l'art et les talents de ces jurisconsultes purent leur suggérer. Marie écouta leurs plaidoyers attentivement et sans émotion; mais

lorsqu'elle entendit nommer le comte d'Arundel, qui était alors renfermé à la Tour, elle laissa échapper cette exclamation affectionnée et généreuse: « Hélas! combien cette noble maison d'Howard » n'a-t-elle pas eu à souffrir pour l'amour de moi! »

Après que le conseil de la reine eut fini, Marie se leva et commença sa défense avec le plus noble courage et autant de présence d'esprit. Elle déplora d'abord le malheur de sa situation; elle représenta qu'après dix-neuf ans de captivité pendant lesquels elle avait éprouvé des traitements aussi cruels que peu mérités, elle avait encore à repousser une accusation qui tendait, non seulement à la priver de son droit de succession, et même de la vie, mais encore à transmettre son nom avec infamie à la postérité; que, sans égard aux droits sacrés de la souveraineté, on la soumettait aux lois faites contre des personnes privées; que, quoique reine couronnée, on lui commandait de comparaître devant le tribunal des sujets; que, comme les accusés ordinaires, elle était réduite à voir son honneur exposé au virulent langage d'avocats très capables de dénaturer ses expressions et ses actions; que, dans cette situation déshonorante, le privilége accordé par la loi, même aux plus vils scélérats, lui était refusé, et qu'elle était obligée d'entreprendre sa défense sans avoir auprès d'elle un ami qui l'aidât de ses avis, sans l'assistance d'aucun conseil, et sans pouvoir faire usage de ses propres papiers.

Elle parcourut ensuite les différents articles de

l'accusation. Elle nia absolument d'avoir eu aucune correspondance avec Babington ou Ballard, soutint que les prétendues copies de ses prétendues lettres ne devaient pas être produites, parce qu'il n'y avait que des pièces originales écrites ou signées de sa main qui pussent la convaincre d'un crime aussi odieux. D'ailleurs, rien ne prouvait qu'aucune de ces lettres fût parvenue entre ses mains, ni qu'il y eût été fait aucune réponse par son ordre. Les aveux des misérables condamnés et exécutés ne pouvaient être d'aucun poids : la crainte ou l'espérance avait pu leur arracher plusieurs impostures, et l'honneur d'une reine ne devait pas être entaché par d'aussi vils témoignages. La déclaration de ses secrétaires n'était pas plus concluante : les promesses et les menaces pouvaient avoir aisément ébranlé la résolution de ces deux étrangers ; pour se mettre eux-mêmes à l'abri du blâme, ils pouvaient l'avoir rejeté sur elle : quelle que fût leur déclaration, elle ne pourrait être admise contr'elle, qu'autant qu'ils seraient examinés en sa présence et confrontés avec elle, conformément à un acte du parlement de la treizième année du règne actuel, portant que les actes de trahison, qui y sont détaillés, doivent être prouvés par deux témoins confrontés à l'accusé. Les lettres à l'ambassadeur d'Espagne n'étaient que des copies, ou ne contenaient rien qui ne fût parfaitement innocent. « J'ai souvent fait pour recouvrer ma liberté, » continua-t-elle, les efforts naturels à toute créa- » ture humaine. Convaincue par la triste expérience

» de tant d'années que je l'attendrais en vain de la » justice et de la générosité de la reine d'Angleterre, » j'ai souvent sollicité des princes étrangers et en- » gagé mes amis à employer leur crédit en ma fa- » veur. J'ai tâché aussi de procurer aux catholiques » anglais quelque adoucissement aux rigueurs qu'ils » éprouvent aujourd'hui ; et si je pouvais espérer » que ma mort les délivrât de cette oppression, je » mourrais avec plaisir pour l'amour d'eux. Je vou- » drais cependant imiter l'exemple d'Esther, non » celui de Judith, et me contenter d'intercéder pour » mon peuple, plutôt que de répandre le sang de la » plus vile créature pour le sauver. J'ai souvent ré- » primé le zèle immodéré de mes adhérents, lorsque » la dureté des persécutions exercées contr'eux, ou » leur indignation des injures inouïes que j'éprou- » vais étaient près de les précipiter dans des déter- » minations violentes. J'ai même averti la reine des » dangers auxquels ces persécutions l'exposaient ; » et, consumée comme je le suis aujourd'hui par les » peines et par les souffrances, la perspective d'une » couronne n'est pas assez attrayante pour moi, » pour que je voulusse l'obtenir au prix du salut de » mon ame. Je ne suis étrangère ni aux sentiments » de l'humanité, ni aux devoirs de la religion, et » j'abhorre le détestable crime de l'assassinat, » comme également contraire à l'une et à l'autre ; » *et si jamais j'avais donné mon consentement par* » *mes paroles, ou même par mes pensées, à aucun* » *projet contre la vie de la reine d'Angleterre, loin*

» *de décliner le jugement des hommes, je n'implo-*
» *rerais même pas la miséricorde de Dieu.* »

Marie parut encore deux autres jours devant les commissaires, et continua de déployer dans toute sa conduite la magnanimité d'une reine, tempérée par la douceur et la modestie d'une femme.

Les commissaires, par ordre exprès d'Elisabeth, s'ajournèrent sans prononcer la sentence, à la chambre étoilée à Westminster, où les secrétaires de Marie, qui avaient vainement demandé qu'on les examinât en sa présence, furent traduits devant la cour, et confirmèrent sur serment leur précédente déclaration; et, le 25 octobre, après la révision de toute la procédure, les commissaires déclarèrent unanimement que Marie avait participé à la conspiration de Babington, et qu'elle avait imaginé différents projets tendant au préjudice, à la mort et destruction d'Elisabeth, contre la disposition expresse du statut fait pour la sûreté de la vie de la reine.

Le parlement s'assembla peu de jours après que cette sentence fut prononcée. Toutes les pièces qui avaient été produites à Fotheringay furent mises sous ses yeux; et, après plusieurs violentes invectives contre la reine d'Ecosse, les deux chambres ratifièrent unanimement la procédure des commissaires et leur sentence. Elles présentèrent même conjointement une adresse à la reine, pour la supplier, par l'intérêt qu'elle prenait à sa propre sûreté, à la conservation de la religion protestante, au

bonheur et aux désirs de son peuple, de publier cette sentence, et d'infliger sans autre délai, à une rivale aussi dangereuse qu'incorrigible, la punition qu'elle avait méritée par tant de crimes. Sa réponse, avec l'apparence de la franchise et de la candeur, était équivoque et évasive; elle contenait en même temps tant de protestations de dévouement pour son peuple et tant de plaintes sur l'ingratitude de Marie, qu'elle ne fit qu'exaspérer leur haine et leur indignation contre cette princesse. Elle finissait par les prier de lui sauver l'infamie et la douleur de livrer une reine, sa plus proche parente, au supplice, et de considérer s'il ne serait pas encore possible de pourvoir à la sûreté publique sans la forcer à tremper ses mains dans le sang royal. Le véritable sens de cette réponse fut bien entendu. Les deux chambres déclarèrent qu'elles ne pouvaient trouver d'autres moyens que ceux qu'elles avaient proposés dans leur précédente requête, qu'elles renouvelaient avec encore plus d'instance. Cette seconde requête reçut une réponse plus prolixe, mais si fort dans le même sens, qu'Elisabeth reconnaissait elle-même par cette lettre que sa réponse ne répondait à rien. Elle renouvela ses protestations d'attachement pour son peuple, et prorogea le parlement, se réservant à elle seule de disposer du sort de sa rivale.

Les récits de ce procès sans exemple étant répandus dans toute l'Europe, le roi de France envoya Bellièvre, en qualité d'ambassadeur extraor-

dinaire, pour intercéder en faveur de Marie avec une grande chaleur, au moins en apparence ; mais Elisabeth resta inexorable. Elle n'eut pas plus d'égards pour les sollicitations du roi d'Ecosse, quoique les commissaires se fussent occupés avec grand soin de chercher à l'apaiser, en publiant une déclaration portant que la sentence qu'ils avaient rendue contre Marie ne blessait en aucune manière l'honneur du roi Jacques, et n'invalidait aucun des droits qu'il avait précédemment. Il envisagea néanmoins avec un intérêt vraiment filial et avec des sentiments dignes d'un roi, les indignités auxquelles sa mère avait été exposée, et il pouvait à peine croire qu'Elisabeth osât commettre une action aussi inouïe, qui tendait si évidemment à rendre la personne des princes moins sacrée aux yeux du peuple, et qui dégradait si fort la dignité royale, dont elle avait paru en d'autres temps si extraordinairement jalouse. Mais quand il apprit son intention, il dépêcha un autre ambassadeur, pour lui faire les remontrances les plus fortes contre l'injure faite à sa mère, et qui ne pouvait que réfléchir sur lui-même. Elisabeth n'ayant fait aucune réponse à ces remontrances, Jacques lui écrivit de sa main, pour se plaindre amèrement de sa conduite, la menaçant d'agir comme il convenait à un fils appelé à venger les injures faites à sa mère. Il prit en même temps toutes les mesures nécessaires pour exécuter ses menaces avec vigueur. Elisabeth, alarmée de ses préparatifs, fit une réponse honnête et évasive, pro-

mettant d'écouter toutes les ouvertures du roi qui tendraient à la sûreté de sa mère, et de suspendre l'exécution de la sentence jusqu'à l'arrivée de nouveaux ambassadeurs d'Ecosse.

Cependant Elisabeth cédant, dit-elle, aux instances réitérées des deux chambres du parlement, ordonna la publication de la sentence rendue contre Marie, et dépêcha lord Buckhurst et Beale, pour l'informer de son contenu, et avec quelle importunité la nation en demandait l'exécution; ils étaient chargés en même temps de lui conseiller de se préparer à un événement qui pouvait devenir nécessaire pour la sûreté de la religion protestante et pour calmer l'esprit du peuple. Marie reçut ce message, non seulement sans faire paraître les moindres symptômes de crainte, mais avec les expressions du triomphe. « Il n'est pas étonnant, » dit-elle, que les Anglais soient si altérés du sang » d'un prince étranger, ils ont souvent usé de violence envers leurs propres souverains; mais, après » tant de souffrances, la mort ne s'offre à moi que » comme une libératrice bienveillante; je suis fière » de penser que ma vie est estimée de quelque » importance pour la religion catholique; et, comme » martyr, je suis prête à mourir pour elle. »

Après la publication de la sentence, Marie fut dépouillée de toutes les marques de royauté qu'elle avait conservées. Le dais royal, qui était dans son appartement, fut enlevé. Paulet, son gardien, entra dans sa chambre, et approcha de sa personne sans



cérémonie et sans même ôter son chapeau. Ces impertinences ne produisirent en elle d'autres émotions que celles de la pitié et du mépris.

La reine d'Ecosse écrivit à Elisabeth une dernière lettre pleine de dignité, et où dominait en même temps cet esprit de douceur et de piété que lui inspiraient les approches de la scène qui allait terminer sa malheureuse vie. Loin de désirer un répit à cette sentence fatale, dont elle appelait à Dieu et à la postérité, elle remerciait le ciel de mettre une fin aussi prompte à son triste et lamentable pèlerinage; elle priait en même temps Elisabeth de permettre que ses domestiques transportassent son corps en France pour être inhumé en terre sainte, à côté des restes sacrés de sa mère; que quelques-uns d'entr'eux fussent présents à sa mort, pour pouvoir rendre témoignage de sa persévérance dans la foi et de sa résignation à la volonté de Dieu; qu'ils eussent tous la permission de sortir du royaume, et de jouir des petits legs qu'elle leur laisserait, en témoignage de son affection; et que son aumônier ou quelqu'autre prêtre catholique fût admis auprès d'elle dans ses derniers moments, pour l'aider à se préparer pour un monde éternel. Elle la suppliait, au nom de Jésus, par l'ame d'Henri VII, leur ancêtre commun, par leur proche parenté et par la dignité royale, dont elles étaient investies l'une et l'autre, d'accueillir favorablement ces différentes demandes, et de lui accorder la satisfaction d'être informée de sa condescendance par une lettre écrite

de sa main. Il n'est pas constaté que cette lettre ait été remise à Elisabeth, mais il est certain qu'il n'y fut fait aucune réponse, et qu'on n'eut égard à aucune des demandes qu'elle contenait. On lui proposa un évêque protestant ou un doyen; elle les refusa, et, sans le secours d'aucun prêtre, elle se prépara avec une grande tranquillité à la terrible catastrophe qu'elle croyait alors n'être pas très éloignée.

1587.

Jacques, sans perdre un moment, envoya de nouveaux ambassadeurs en Angleterre. Mais Gray, l'un d'entr'eux, à qui une négociation d'une aussi grande importance était confiée, trompa son maître, et trahit la reine qu'il était chargé de sauver. Il engagea et pressa Elisabeth d'exécuter la sentence, promettant, quoi qu'il pût arriver, d'apaiser la colère du roi, ou au moins de prévenir tous les effets de son ressentiment.

Cependant Elisabeth était en proie aux inquiétudes et à l'agitation d'esprit la plus violente; elle évitait la compagnie, et on la trouvait souvent pensive, dans l'attitude de la mélancolie. Le peuple attendait avec impatience sa détermination; et, pour empêcher que les craintes ou le zèle de la multitude ne se réfroidissent, on avait soin de répandre avec beaucoup d'adresse les bruits les plus alarmants. L'ambassadeur de France, disait-on, avait suborné un assassin pour tuer la reine. D'autres affirmaient que la flotte espagnole était déjà arrivée à Milford-

Haven, et que le duc de Guise avait débarqué avec une armée formidable dans le comté de Sussex. On répandait un jour que les comtés du Nord étaient en armes, que les Ecossais étaient entrés en Angleterre avec toutes leurs forces; le jour suivant on se disait à l'oreille qu'une conspiration était sur pied pour s'emparer de la reine et mettre le feu à la cité. La terreur panique devenait de jour en jour plus violente, et le peuple, furieux, demandait à grands cris la mort de Marie, comme le seul moyen de rétablir la tranquillité dans le royaume. Elisabeth, pressée par ses ministres de céder au vœu général de ses sujets, commanda à Davison, l'un des secrétaires-d'état, de lui présenter l'ordre fatal; elle le signa, et lui ordonna de le porter au chancelier, pour qu'il y apposât le grand sceau. Le lendemain, elle envoya Killegrew chez Davison, pour lui enjoindre de suspendre encore quelque temps l'exécution de ses ordres précédents; et Davison étant venu lui dire que l'ordre avait déjà passé au grand sceau, elle le blâma de sa précipitation. Davison, très inquiet, informa le conseil de toutes ces circonstances, et les ministres parvinrent à lui persuader d'envoyer Beale avec l'ordre, lui promettant que si la reine en était mécontente, ils justifieraient sa conduite, et prendraient sur eux tout le blâme de cette mesure. Davison suivit ce conseil, et l'ordre fut immédiatement envoyé aux comtes de Shrewsbury et de Kent, avec toutes les instructions nécessaires pour l'exécution de la sentence.

Le 7 février, les deux comtes arrivèrent à Fotheringay, et étant présentés à Marie, ils l'informèrent de leur commission, et la prièrent de se préparer à la mort pour le lendemain à huit heures du matin. L'ordre fut lu en sa présence; elle l'entendit sans émotion, et dit, en faisant le signe de la croix: « L'ame de celui qui craint que son corps soit frappé » par la main du bourreau, n'est pas digne des » joies du ciel; et, quoique je ne m'attendisse pas » que la reine d'Angleterre voulût être la première » à donner l'exemple de violer la personne sacrée » d'un prince souverain, je me soumets volontiers » au sort qu'il a plu à la Providence de me ré- » server. » Et mettant la main sur une Bible qui se trouva auprès d'elle, elle protesta solennellement qu'elle était innocente de la conspiration que Babington avait formée contre la vie d'Elisabeth. Elle rappela alors les demandes contenues dans sa lettre à la reine, mais elle n'obtint aucune réponse satisfaisante. Elle demanda de nouveau que son aumônier l'assistât dans ses derniers moments; et cette faveur, accordée aux plus vils criminels, lui fut absolument refusée. Les deux comtes ne se furent pas plutôt retirés, que les personnes attachées au service de Marie n'étant plus contenues par leur présence, coururent à leur maîtresse, et lui témoignèrent leur tendresse et leur douleur par les expressions les plus vives. Marie, conservant une parfaite tranquillité d'ame, tâcha de modérer leur chagrin, et, tombant à genoux, entourée de tous

ses domestiques, elle remercia le ciel de ce qu'elle touchait de si près au terme de ses peines, et demanda la grâce d'être en état d'en supporter le reste avec courage et dignité. Elle employa la plus grande partie de la soirée à régler ses affaires temporelles; elle écrivit son testament, elle distribua son argent, ses bijoux et sa garde-robe à ses domestiques. Elle écrivit au roi de France et au duc de Guise des lettres pleines de sentiments magnanimes; elle recommanda son ame à leurs prières, et ses domestiques à leur protection. A souper, elle parla non seulement avec aisance, mais avec gaîté; elle but à la santé de chacun de ses domestiques, et leur demanda pardon de tous les manquements qu'elle pouvait avoir commis envers eux. Elle dormit tranquillement quelques heures, et se retira de grand matin dans son cabinet, où elle employa un temps considérable en prières. A huit heures, le grand shérif entra dans sa chambre, et la trouva encore à genoux devant son prie-dieu. Elle se leva aussitôt, et, avec un air majestueux et un visage serein, elle marcha vers le lieu fixé pour son exécution. Elle était vêtue de noir, mais avec une élégance qu'elle avait long-temps négligée, excepté dans quelques jours de fête: elle avait un crucifix dans sa main. Sir André Melvil, maître de sa maison, qui avait été séparé d'elle depuis quelques semaines, obtint la permission de venir recevoir son dernier adieu. A la vue de sa maîtresse chérie, il fondit en larmes. « Ne pleure pas,

» bon Melvil, lui dit Marie, c'est le moment de se » réjouir. Tu verras aujourd'hui Marie Stuart dé» livrée de toutes ses peines, et ses insupportables » souffrances parvenir au terme qu'elle désirait de» puis si long-temps. Sois témoin que je meurs cons» tante dans ma religion, ferme dans ma fidélité » envers l'Ecosse, et toujours attachée à la France. » Recommande-moi à mon fils; dis-lui que je n'ai » rien fait de préjudiciable à son royaume, à son » honneur ni à ses droits; et Dieu pardonne ceux » qui, sans cause, ont été altérés de mon sang. » A ces mots elle inclina sa tête, les yeux et le visage inondés de larmes, et le baisa. « Ainsi donc, bon » Melvil, reprit-elle, adieu encore une fois; adieu » bon Melvil : ne refuse pas le secours de tes prières » à ta reine et à ta maîtresse. »

L'échafaud était dressé dans la même salle où elle avait été jugée, et il était couvert de drap noir, ainsi que le billot, la chaise et le coussin. Marie monta gaîment les marches de l'échafaud, regarda d'un air serein tout cet appareil de mort, et, faisant le signe de la croix, le crucifix dans sa main, elle s'assit sur la chaise. L'ordre d'exécution fut lu par Beale à haute voix. Le doyen de Peterborough commença alors un discours pieux analogue à la situation de Marie, et adressa au ciel des prières en sa faveur; mais elle lui déclara que sa conscience ne lui permettait ni d'écouter son discours ni de s'unir à ses prières; et, se mettant à genoux, elle acheva les siennes, recommandant à haute voix à Dieu l'état

d'affliction où était l'Eglise, priant pour la prospérité de son fils, et pour qu'Elisabeth eût une longue vie et un règne paisible. Alors, se relevant et baisant le crucifix, elle s'écria : « O mon Jésus! » ainsi que tes bras ont été étendus sur cette croix, » étends aujourd'hui les bras de ta miséricorde pour » me recevoir, et pardonne-moi mes péchés. »

Elle se prépara ensuite pour l'exécution en ôtant son voile et son manteau. Un des valets du bourreau entreprenant rudement de l'aider, elle l'éloigna avec douceur, et dit, en souriant, qu'elle n'avait pas été accoutumée à se déshabiller devant un si grand nombre de spectateurs, ni à être servie par de pareils valets. Elle mit avec le plus grand courage sa tête sur le billot, et le bourreau la trancha au second coup; la coiffure s'en étant détachée en tombant, laissa voir ses cheveux entièrement blanchis par les peines et par la douleur; et le doyen, ayant dit alors à haute voix : « Périssent ainsi tous » les ennemis de la reine Elisabeth, » le comte de Kent répondit seul *Amen*. Le reste des spectateurs fondant en larmes, continua de garder le silence.

Telle fut la fin aussi héroïque que tragique de Marie, reine d'Ecosse, dans la quarante-cinquième année de son âge et dans la dix-neuvième de sa captivité. La beauté et les grâces de sa personne, les qualités de son esprit, sa douce affabilité et les charmes de sa conversation se réunissaient pour faire d'elle la princesse la plus aimable, et les grandes infortunes dont elle fut accablée ont rendu son nom un

des plus célèbres de son siècle. Attacher quelque blâme aux mesures imprudentes ou indiscrètes, que le désir aussi innocent que naturel de recouvrer sa liberté lui fit adopter, serait non seulement d'une sévérité extrême, mais d'une grande injustice. La dignité de son caractère et l'honneur de sa réputation brilleraient de l'éclat le plus pur aux yeux de l'impartiale postérité, si on pouvait déchirer les pages de son histoire qui se rapportent à la fatale époque de sa vie où le délire d'une passion violente la fit tomber sous la domination absolue du plus scélérat de tous les hommes, qui, par ses insinuations perfides et criminelles, l'entraîna à des actions qui n'admettent ni excuse ni atténuation, et qu'on ne peut expliquer que par la fragilité et l'inconstance de la nature humaine. Cependant, lorsqu'on envisage les malheurs et les souffrances de Marie, surpassant, par leur étendue et par leur durée, ces calamités chimériques que l'imagination invente pour exciter la douleur et la pitié; lorsqu'on considère l'excès de cette folle passion qui égara sa jeunesse en faveur de Darnley, le ressentiment qu'elle dut naturellement éprouver en voyant sa tendresse si mal payée de retour, ainsi que l'ingratitude, l'insolence et la brutalité de celui qui en était l'objet, on se sent entièrement disposé à pardonner sa faiblesse, on voit même ses fautes avec moins d'indignation que de pitié; et les larmes qu'on ne peut pas s'empêcher de donner à son funeste sort, sont aussi douces que si elles étaient versées pour une victime

plus immaculée du pouvoir arbitraire et de la cruauté.

La nouvelle de la mort de Marie fit éprouver à Elisabeth les effets les plus violents de la surprise et de la douleur. Les soupirs, les larmes, les lamentations et le deuil attestaient son chagrin. Aucun de ses ministres n'osait l'approcher, et ceux qui en avaient la témérité, étaient renvoyés avec les expressions de la rage et du ressentiment. Elle accusa le secrétaire-d'état Davison, d'avoir entièrement désobéi aux injonctions qu'elle lui avait faites de ne communiquer à personne l'ordre d'exécution, et de ne pas s'en désaisir sans sa permission expresse; d'avoir, au mépris de ces injonctions, non seulement révélé ce secret à plusieurs de ses ministres, mais d'avoir, de concert avec eux, assemblé ses conseillers-privés, par qui, sans son consentement et sans sa connaissance, l'ordre avait été envoyé aux comtes de Shrewsbury et de Kent, avec pouvoir de le mettre à exécution. Elle bannit de sa présence plusieurs de ses conseillers avec tous les signes de la colère et du désespoir, et traita Burleigh, entre autres, si durement, qu'il se crut perdu et demanda à la reine la permission de se démettre de toutes ses places. Elle destitua sur-le-champ Davison de son office, le fit mettre à la Tour, et ordonna bientôt après que son procès lui fût fait solennellement à la chambre étoilée, où, malgré les expressions de son repentir, il fut condamné pour sa mauvaise conduite à une amende de 10,000 liv. dont le paiement

fut exigé à la rigueur, et à rester en prison tant qu'il plairait à la reine.

Elisabeth écrivit en même temps au roi d'Ecosse, pour lui exprimer sa profonde douleur sur la catastrophe déplorable qui venait d'arriver en Angleterre, non seulement sans sa participation, mais sans qu'elle en eût aucune connaissance. Elle dépêcha Robert Larey, un des fils de lord Hunsdon, pour remettre cette lettre à Jacques, et l'informer de tous les détails relatifs au procès de Davison.

Les historiens les plus respectés ont tous unanimement adopté l'opinion que le procès fait à Davison ne fut qu'une farce solennelle de dissimulation et d'artifice, imaginée par Elisabeth qui, pour pallier la barbarie de son injustice à l'égard de la reine d'Ecosse, ne se fit aucun scrupule de sacrifier l'honneur, la fortune et le bonheur de l'homme le plus vertueux et le plus capable de son royaume. Mais avec tout le respect dû à des écrivains aussi estimables que Rapin, Robertson, Hume, etc. etc., il est juste et par conséquent indispensable d'observer que cette opinion est fondée uniquement sur le témoignage isolé, ou plutôt sur les conjectures de Cambden, écrivain contemporain dont l'aveugle partialité en faveur de Marie d'Ecosse est aussi généralement reconnue que sa prévention contre Elisabeth, et dont l'autorité, sur une anecdote aussi remarquable, n'est appuyée sur aucun document authentique quelconque, mais seulement sur une prétendue apologie secrète, écrite par Davison à son ami Walsin-



gham, et dans laquelle on lui fait dire et affirmer, « que quand la reine signa l'ordre d'exécution, et » commanda qu'il fût scellé du grand sceau, elle » était de si bonne humeur, qu'elle lui dit en plai» santant : *Allez dire tout ceci à Walsingham,* » *quoique je craigne qu'étant actuellement ma-* » *lade, il n'en meure de chagrin;* que dans la même » conversation, elle blâma Drury et Paulet, les deux » gardiens de la reine d'Ecosse, de ne l'avoir pas » fait périr secrètement, et les accusa de parjure, » parce qu'ayant fait le serment d'association, qui » les obligeait à venger les injures faites à la reine, » ils s'y étaient refusés dans cette occasion; *mais*, » dit-elle, *on en trouvera d'autres moins scrupu-* » *leux* (1). » Davison ajoute, ou est supposé ajouter, « qu'il n'y avait que le consentement et les » exhortations de tout le conseil, qui pussent l'en» gager à envoyer l'ordre d'exécution, parce qu'il » sentait bien tout le danger de sa situation, et qu'il » n'avait pas oublié que la reine, après avoir or» donné l'exécution du duc de Norfolk, avait tenté » de la même manière de faire tomber sur Burleigh » tout le blâme et l'odieux de cette action. »

Comment donc est-il possible de croire qu'un

(1) Que signifiaient ces paroles, après la signature de l'ordre d'exécuter Marie? et qui pouvaient-elles désigner, si ce n'est le bourreau, que sa profession exempte effectivement de tout scrupule? Dans ce cas elle n'aurait pas dit : *On en trouvera d'autres*, etc.; mais, *j'en ai trouvé un autre moins scrupuleux.*

homme aussi sage, aussi éclairé que l'était Davison, fût capable en même temps de commettre une imprudence aussi folle, aussi dangereuse que celle d'écrire une pareille apologie, ou plutôt un libelle aussi atroce contre la reine, offense nouvellement déclarée félonie, et emportant peine de mort (Éliz. 23, chap. 2); et de l'adresser à Walsingham, ministre confidentiel d'Elisabeth, à qui il était le plus aveuglément dévoué, et qui, par conséquent, n'aurait pas pu, sans encourir sa disgrâce, lui cacher un pareil écrit? Mais même en supposant que Walsingham, plus fidèle à l'amitié qu'à son devoir envers la reine, fût incapable de lui communiquer l'apologie de Davison, il était évidemment trop intéressé à la cacher à toute autre personne quelconque pour qu'on doive supposer que telle aurait été sa conduite, et surtout que, loin de donner copie de cet écrit à qui que ce soit, il aurait immédiatement détruit l'original, s'il eût jamais été entre ses mains. Il est encore moins admissible que le sage, le prudent Davison, eût été assez inconsidéré pour montrer ou transmettre un écrit aussi dangereux à toute autre personne qu'à Walsingham. Comment se pouvait-il donc que Cambden s'en fût procuré une copie aussi authentique qu'elle aurait dû l'être pour être digne de foi (1)? D'ailleurs, cette prétendue

---

(1) Il en existe deux copies au Musée britannique; l'une d'écriture moderne; l'autre paraît avoir été écrite du temps d'Élisabeth : c'est à celle-ci en effet que Cambden se réfère; elle est même indiquée dans le

apologie, loin de disculper Davison, aurait été une preuve de plus à l'appui du principal chef d'accusation articulé contre lui, en ce qu'il y convenait qu'il avait assemblé tout le conseil, évidemment sans le consentement de la reine, puisque l'unique objet qu'il soumît à cette assemblée était de décider s'il devait obéir ou non à l'ordre que sa majesté lui avait donné de ne pas se désaisir de l'ordre d'exécution ; s'il y eût obéi, et qu'en conséquence, au lieu d'envoyer cet ordre, il ne s'en fût pas désaisi, comment aurait-il pu craindre que la reine eût rejeté sur lui *tout le blâme et l'odieux* d'une exécution qui n'aurait pas eu ni pu avoir lieu? L'obscurité manifeste de ce raisonnement suffit seule pour prouver la fausse fabrication de cette apologie supposée de Davison.

Ainsi peut être écartée, comme chimérique, suivant mon opinion, cette prétendue pièce, fondement unique de l'accusation la plus odieuse, trop légèrement hasardée par Cambden contre la reine Elisabeth, et aussi légèrement répétée par les historiens qui lui ont succédé. Les torts d'Elisabeth envers la reine d'Ecosse, n'ont pas besoin d'être exagérés dans leur nombre, ni dans leur gravité, et les grandes infortunes de Marie ne seront pas moins

---

Catalogue comme pièce originale; mais, après l'avoir attentivement examinée, j'ai vu que ce n'était qu'une copie informe d'un prétendu original dont rien ne prouve l'authenticité ni même l'existence, et les bibliothécaires l'ont reconnu avec moi.

amèrement déplorées, quoique daus ses panégyriques, Elisabeth ne soit pas représentée comme un monstre. Elle fut sans doute la cause première de la mort de Marie, en ordonnant, ou même en permettant qu'on traduisît en jugement une souveraine indépendante, sur laquelle elle n'avait ni droit ni autorité quelconque, et qui ne pouvait pas être obligée de se soumettre aux lois d'un royaume étranger. C'est peut-être à ce seul point qu'on peut réduire la part qu'eut Elisabeth à cet abominable régicide, qui a pour jamais entaché sa gloire. Vainement alléguerait-on pour atténuer son énormité, que cette mesure était requise, et même impérieusement commandée par les raisons d'état les plus importantes, telles que la sûreté de la vie de la reine, le maintien de la religion protestante, et la tranquillité du royaume. Comment Elisabeth, si adorée, si idolâtrée de ses sujets, pouvait-elle avoir au milieu d'eux la moindre crainte pour la sûreté de sa personne, ou pour l'étendue de son pouvoir, sans faire à la loyauté de la nation anglaise une insulte qu'elle ne méritait pas? Une raison d'état et de politique, bien mieux fondée, aurait dû lui faire considérer, qu'en donnant ainsi le premier exemple d'une entière dégradation de la diguité royale, elle préparait la voie aux révolutions dans des temps de trouble, et un échafaud aux monarques les plus vertueux. Si elle avait été mariée, et qu'elle eût eu des enfants, elle aurait fait probablement cette réflexion, et elle lui aurait suggéré une

résolution bien différente de celle à laquelle elle fut entraînée par les artifices de ses ministres, qui ayant tout à craindre du ressentiment de Marie, si jamais elle succédait au trône, ne négligèrent rien pour déterminer Elisabeth aux mesures les plus sévères.

Quant au procès de Marie, il n'est pas facile de décider si ce qu'il a de plus révoltant consiste dans son illégalité, dans les vices de la procédure ou dans l'injustice atroce de la sentence. Au reste, il est inutile de rien ajouter à cet égard aux arguments sans réplique que cette princesse employa solennellement dans sa défense devant les commissaires à leur première séance; mais comme tout ce qui était point de loi ou de forme était entièrement soumis à l'opinion du conseil, des commissaires, et particulièrement des cinq juges qui leur étaient adjoints, Elisabeth ne peut pas être accusée d'avoir personnellement participé à leur décision, ni à cette monstrueuse sentence, dont l'exécution ne fut qu'un assassinat d'autant plus criminel, que les formes de la justice furent employées pour donner quelque apparence de légalité à un forfait exécrable commis par l'ignorance de quelques-uns des commissaires, par la lâcheté du plus grand nombre, ou plutôt par l'insigne prévarication de tous.

L'Angleterre touchait dans ce moment à l'époque d'une des crises les plus graves qu'offrent ses annales. Philippe II venait d'essuyer une nouvelle provocation de la part d'Elisabeth. Drake avait détruit à Cadix une flotte entière de bâtiments de transport



chargés de vivres et de munitions ; il avait insulté Lisbonne, ravagé la côte occidentale d'Espagne et pris un gallion chargé d'argent. Réveillé par tant d'injures, séduit par des vues d'ambition, et animé du zèle le plus ardent pour la propagation de la religion catholique, Philippe résolut, non seulement d'envahir, mais de conquérir l'Angleterre. Il avait préparé, en conséquence, une flotte immense, la plus considérable qui eût encore paru sur l'Océan ; elle était composée de cent trente gros vaisseaux ayant à bord 8350 matelots, 19,290 soldats et 2080 esclaves galériens ; 2360 grosses pièces de canon complétaient cet armement formidable, que l'orgueil espagnol appelait fièrement *l'invincible armée*. Le prince de Parme avait aussi 25,000 hommes de troupes aguerries en quartier sur la côte de Flandre, et prêts à s'embarquer au moment où la flotte espagnole paraîtrait pour protéger leur passage jusqu'à la Tamise ; et 12,000 hommes de troupes françaises campées en Normandie n'attendaient que cette occasion pour traverser le canal de la Manche.

Les forces de l'Angleterre paraissaient absolument hors d'état de résister à un armement aussi formidable. Tous les matelots ne montaient pas à 15,000 ; la marine royale consistait en vingt-huit vaisseaux dont plusieurs étaient d'une petite taille et absolument incapables d'opposer leur flanc à celui des immenses vaisseaux espagnols. Dans cette calamité menaçante, la reine seule était sans effroi ; elle donnait tous ses ordres avec tranquillité, animait

son peuple à la plus ferme résistance ; elle appela à son aide les efforts de ses loyaux sujets, et ne fut pas trompée dans son attente. La ville de Londres seule fournit 10,000 hommes et 30 vaisseaux ; les autres villes de commerce suivirent ce noble exemple. Toutes les sommes qu'Elisabeth voulut emprunter lui furent prêtées avec empressement par les personnes à qui elle s'adressa. La noblesse, les propriétaires, parmi lesquels étaient plusieurs catholiques romains, et même des étrangers, louèrent, armèrent et équipèrent quarante-trois vaisseaux à leurs frais. Lord Howard d'Effingham, très habile amiral, fut chargé du commandement de la flotte, et avait sous lui Drake, Hawkins et Frobisher, les marins les plus renommés de l'Europe.

1588.

Elisabeth assemble ses meilleurs officiers, et détermine judicieusement avec eux la distribution de ses forces. La flotte principale est mise en station à Plymouth. Une escadre d'égale force, composée de 40 vaisseaux, sous les ordres de lord Seymour, second fils du protecteur Somerset, est envoyée devant Dunkerque pour intercepter le duc de Parme. Une armée de 20,000 h. est placée en différents corps le long de la côte méridionale ; un corps de 22,000 hommes d'infanterie et de 1000 chevaux est placé à Tilbury pour défendre la capitale, et mis sous les ordres du comte de Leicester, choix très imprudent en pareille circonstance, surtout après la mauvaise conduite que cet indigne favori avait tenue tout récemment en

Hollande, d'où il avait été chassé pour cause de lâcheté, d'avidité et de rapacité. Lord Hunsdon obtient le commandement de la principale armée, composée de 34,000 hommes d'infanterie et de 2000 chevaux, et réservée pour la garde de la personne de la reine, et pour se porter partout où l'ennemi paraîtra.

La reine envoya en même temps sir Robert Sidney en Ecosse pour consolider la fidélité du roi à ses engagements avec elle, en lui représentant le danger dont l'ambition du monarque espagnol menaçait également leurs deux royaumes. Cet ambassadeur trouva Jacques dans les meilleures dispositions, se préparant à marcher avec toutes ses forces au secours d'Elisabeth, malgré les offres avantageuses que Philippe lui avait faites pour l'engager à se réunir à une entreprise dont il prétendait que l'objet principal était de venger la mort de la reine d'Ecosse.

Le roi de Danemarck, à la demande d'Elisabeth, saisit une escadre de vaisseaux que Philippe avait achetés ou loués dans les ports danois; et quoique les villes anséatiques ne fussent pas en bonne intelligence avec elle, elles consentirent à retarder si long-temps l'équipement de quelques bâtiments dans leurs ports, qu'ils devinrent inutiles aux projets de Philippe pour l'invasion de l'Angleterre.

Pour exciter de plus en plus l'esprit martial de la nation, la reine parut à cheval au camp de Tilbury; et, parcourant ainsi les rangs de l'air le plus gai,

elle exalta la loyauté des soldats au plus haut degré d'enthousiasme par le discours animé qu'elle adressa à l'armée. Elle leur dit, qu'on lui avait recommandé de ne pas se hasarder au milieu de multitudes armées, dans la crainte de quelque trahison, mais qu'elle ne ferait aucun cas de la vie, s'il fallait qu'elle se défiât de son peuple. « Que les tyrans tremblent, » continua-t-elle; quant à moi, je me suis toujours » conduite de manière à placer dans les cœurs » loyaux de mes sujets, et dans leur affection, ma » principale force et ma plus sûre sauve-garde » après Dieu. Je viens donc à vous, résolue à vivre » ou à mourir au milieu de vous tous dans le plus » chaud de la bataille, et à laisser ma gloire et mon » sang dans la poussière en combattant pour mon » Dieu et pour mon peuple. Je sais que mon corps » n'est que celui d'une pauvre femme, mais j'ai le » cœur d'un roi, et qui plus est, d'un roi d'Angle» terre; et je verrai avec le plus profond mépris, » Parme, l'Espagne ou tout autre prince de l'Europe » qui osera tenter d'envahir les frontières de mon » royaume : et moi aussi, je prendrai les armes; je » serai votre général, le juge de votre valeur et le » rémunérateur de vos vertus dans les champs de » l'honneur, etc., etc. »

Des négociations illusoires pour la paix avaient été ouvertes au commencement de cette année, et prolongées à dessein par les deux partis, dans la seule vue de profiter de cet intervalle pour compléter leurs préparatifs militaires. A la fin, l'armée es-



pagnole, pleine d'ardeur, fit voile de Lisbonne, le 29 mai, sous les ordres du duc de Medina-Sidonia qui, à la mort du marquis de Santa-Cruz, avait été chargé du commandement; mais le jour suivant, une violente tempête dispersa la flotte, coula à fond quelques-uns des plus petits vaisseaux, et força les autres à se réfugier dans la Groine, où ils restèrent jusqu'à ce qu'ils fussent radoubés. Lorsque cette nouvelle parvint en Angleterre, la reine présumant que l'invasion projetée n'aurait pas lieu de cet été, et, toujours empressée de saisir les occasions d'économiser quelques dépenses, envoya ordre à l'amiral de faire rentrer quelques-uns des plus gros vaisseaux et de congédier les équipages. Lord Effingham osa néanmoins désobéir à cet ordre, et demanda la permission de retenir tous les vaisseaux en activité, quand même ce devrait être à ses propres dépens.

Dans cet intervalle, la flotte espagnole répara ses dommages, et le 19 juillet, elle fut aperçue dans la Manche par un corsaire qui vint aussitôt informer l'amiral de son approche. Effingham était à peine sorti du port, qu'il la vit disposée en forme de croissant, venant à lui à pleines voiles. Il dépêcha sur-le-champ des exprès pour demander des renforts, et, avec sa petite flotte d'environ cinquante vaisseaux, il harrassa l'arrière-garde des ennemis; et, suppléant aux forces qui lui manquaient, par son adresse et son activité, il parvint à retarder leurs progrès jusqu'à l'arrivée de ses renforts. Sa flotte

montant alors à cent quarante vaisseaux ou grandes barques, il escarmoucha pendant six jours avec l'*armée invincible*, la canonnant de loin, et attendant l'occasion que les vents, les courants ou différents accidents pouvaient lui offrir d'intercepter en détail quelques vaisseaux ennemis. Son attente ne tarda pas à être remplie. Un gros vaisseau, à bord duquel était une grande partie du trésor de l'armée espagnole, prit feu; et, pendant que tout l'équipage était occupé à l'éteindre, le vaisseau n'étant plus manœuvré, fut entraîné derrière le reste de l'armée; un autre fut détenu par la perte de son mât, et tous les deux furent pris par sir Francis Drake. Le succès des Anglais dans toutes leurs tentatives augmenta infiniment leur confiance, pendant que celle des Espagnols diminuait dans la même proportion.

Les Espagnols arrivèrent devant Calais, et y mouillèrent en attendant que le duc de Parme vînt les joindre avec les forces qu'il commandait. Ce fut là qu'Effingham employa contr'eux un stratagême qui lui réussit complètement. Il remplit huit de ses plus petits bâtiments de toute sorte de matières combustibles, et les envoya l'un après l'autre au milieu de la flotte ennemie. Ils répandirent la terreur et la destruction autour d'eux, et douze des meilleurs vaisseaux espagnols furent consumés ou pris par les Anglais qui ne perdirent qu'un seul de leurs petits bâtiments.

Medina-Sedonia voyant que la lourde masse de



ses gros vaisseaux le mettait absolument hors d'état de résister à l'intrépidité et à l'agilité des Anglais sur leurs petits bâtiments, abandonna toute idée d'invasion, et se prépara à retourner en Espagne; mais le vent étant contraire à son passage par la Manche, il résolut de faire voile vers le Nord pour faire le tour de l'Angleterre, et arriver dans les ports d'Espagne par l'Océan. La flotte anglaise le suivit pendant quelqne temps : à peine l'*invincible armée* avait-elle passé les Orkneys, qu'elle fut assaillie par la plus violente tempête; les vaisseaux ayant bientôt perdu leurs ancres, furent obligés de tenir la mer. Les pilotes, incapables de gouverner d'aussi énormes machines, cédèrent à l'orage, et laissèrent dériver leurs vaisseaux, partie vers les îles occidentales d'Ecosse, partie sur la côte d'Irlande, où un grand nombre périrent misérablement : il n'arriva pas en Espagne la moitié de cette flotte. Telle fut la pitoyable et honteuse issue d'une expédition dont les préparatifs avaient duré trois ans, qui avait épuisé toutes les ressources de l'Espagne et fixé pendant long-temps l'attention inquiète de toute l'Europe.

Ce fut à l'occasion de cette expédition que le premier papier-nouvelle parut en Angleterre. Le premier numéro, publié sous le titre de Mercure Anglais (*English Mercury*), et conservé dans le Musée britannique, est daté du 23 juillet, et contient l'article suivant : « L'ambassadeur d'Ecosse » eut hier une audience particulière de sa majesté,

» et lui remit une lettre du roi son maître, contenant les assurances les plus cordiales de son adhésion aux intérêts de sa majesté et à ceux de la religion protestante ; et le jeune roi dit devant sa cour, au ministre de la reine, que toute la faveur qu'il attendait, était la politesse que Poliphême fit à Ulysse, celle de le dévorer le dernier. »

Le comte de Leicester, le plus corrompu de tous les mignons de la cour, mourut à peu près à cette époque. L'histoire de sa vie peut se réduire à une liste de meurtres et d'empoisonnements. La reine déplora amèrement sa perte, mais néanmoins elle saisit ses biens pour se rembourser de ce qu'elle lui avait prêté.

1589.

Un nouveau parlement est convoqué le 4 février, et Elisabeth en reçoit un secours de deux subsides et de deux quinzièmes. Le premier exemple de deux subsides accordés à la fois pour un seul secours, fut probablement l'effet de la joie excitée par les derniers succès, et de l'opinion générale sur les besoins d'Elisabeth. Cette générosité ne l'empêcha pas de renouveler au parlement à l'ouverture de la session, son injonction de ne s'aviser sous aucun prétexte de s'occuper de matières ecclésiastiques. Malgré cette prohibition, Davenport, puritain zélé, osa présenter un bill tendant à remédier à quelques abus en matière religieuse ; mais le secrétaire-d'état Woley, rappelant à la chambre les ordres de sa majesté, personne n'osa appuyer la motion ; le bill

ne fut pas même lu, et l'orateur le rendit sans en avoir pris la moindre connaissance. Cette soumission générale n'empêcha cependant pas que quelques membres de la chambre ne fussent mis en prison à cette occasion.

La conduite d'Elisabeth ne fut pas moins impérieuse dans une autre occasion où il s'agissait du droit de *pourvoyance*, ancienne prérogative en vertu de laquelle les officiers de la couronne pouvaient à volonté prendre des provisions pour l'usage de leur maison dans tous les comtés de leur voisinage, et se servir des charrettes et voitures des fermiers au prix qu'il leur plaisait de fixer; de sorte que ce droit de *pourvoyance*, qui avait tous les caractères de la sévérité, était regardé aussi comme une charge très onéreuse et susceptible de grands abus. Les communes avaient jugé nécessaire de passer un bill dans la session précédente pour régler l'exercice de droit, mais il avait été rejeté par les pairs. Le même bill fut renouvelé cette année et envoyé à la chambre haute avec un autre bill portant réglement pour la cour de l'échiquier. Les pairs requirent la chambre des communes de nommer un comité pour une conférence, à l'ouverture de laquelle ils furent informés que la reine avait exprimé son mécontentement de ce que les communes avaient osé toucher à sa prérogative, et qu'elle ne permettrait pas que le parlement s'occupât de pareilles matières. Les communes, alarmées de cette nouvelle, nommèrent un autre comité

qui fut chargé de se rendre auprès de la reine et de l'assurer de leur humble et respectueuse soumission.

Elisabeth reçut gracieusement ces commissaires, leur exprima sa tendre sollicitude pour le bonheur de ses fidèles sujets, et leur dit qu'elle avait déjà ordonné une enquête sur les abus du droit de *pourvoyance*, mais que l'exécution de ses ordres avait été retardée par les dangers de l'invasion des Espagnols; qu'elle avait autant de talent, de pouvoir et de volonté pour régler sa maison, qu'aucun de ses sujets pour régler la leur, et qu'elle n'avait pas plus besoin qu'eux de l'assistance de ses voisins; que l'échiquier était sa chambre et lui tenait encore de plus près que sa maison; que, par conséquent, il était encore moins convenable qu'ils se mêlassent des affaires qui le concernaient; qu'elle réformerait elle-même tous les abus en cette matière avec l'aide de son conseil et de ses juges; mais qu'elle ne permettrait pas que les communes, par des lois proposées sans sa participation, la privassent de l'honneur de faire elle-même ces réglements. L'issue de cette affaire fut la même que celle de toutes les contestations entre Elisabeth et ses parlements. Les communes furent désormais si obséquieuses vis-à-vis de tous les courtisans, ainsi qu'à l'égard de la couronne, que leurs orateurs n'osèrent plus se permettre dans leurs discours la moindre liberté qui pût offenser aucun d'eux. Ce fut dans cette circonstance que les communes, pour empêcher qu'on ne

fût informé par leurs membres de ce qui s'était dit dans leurs débats, passèrent un vote qui défendait qu'aucun d'eux ne révélât les secrets de la chambre.

La déconfiture presque ridicule de l'*invincible armée* avait allumé en Angleterre un si ardent désir pour de nouvelles expéditions contre l'Espagne, qu'un projet fut formé plutôt par le peuple que par le gouvernement pour conquérir le Portugal pour don Antonio, fils naturel de la famille royale de ce royaume, où il prétendait avoir un parti puissant parmi ses compatriotes. Sir François Drake et sir Jean Norris étaient les chefs de cette téméraire entreprise pour laquelle 20,000 volontaires s'enrôlèrent, se pourvurent d'armes à leurs dépens, et louèrent des bâtiments de transport. Elisabeth, toujours économe, n'y contribua que pour une somme de 60,000 livres, et n'accorda que six de ses vaisseaux de guerre pour accompagner cette expédition. Ces aventuriers mirent à la voile, détruisirent une flotte à la Corogne, débarquèrent en Portugal, prirent Carcaer, et mirent les Espagnols en déroute; mais voyant qu'aucun parti n'était disposé à se révolter en faveur de don Antonio, et que leur armée était attaquée d'une maladie pestilentielle, ils s'embarquèrent, attaquèrent et pillèrent Vigo, retournèrent en Angleterre après avoir perdu 6000 hommes de la maladie, et ramenant avec eux soixante prises, dont ils furent obligés de restituer un grand nombre aux villes anséatiques.

Ils furent bien loin d'être enrichis par cette expédition; mais le dommage qu'ils causèrent aux ennemis de l'Angleterre fut immense.

Philippe, comte d'Arundel, fils aîné du duc de Norfolk, accusé d'intrigues suspectes de haute trahison, de conférences avec des traîtres, et d'avoir fait dire une messe solennelle en faveur de l'armée espagnole, fut mis en jugement et condamné. La reine lui fit grâce de la vie, mais le retint en prison.

Le roi d'Ecosse ayant fait des ouvertures pour son mariage avec la fille du roi de Danemarck, Elisabeth, aussi jalouse que jamais de tout ce qui pouvait rendre l'accession de la maison de Stuart plus agréable aux Anglais, ne négligea rien pour mettre des entraves à ce projet, ainsi qu'elle en avait agi à l'égard de Marie, et elle employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour faire manquer, ou, au moins, pour retarder ce mariage. Mais Jacques déploya, dans cette occasion, une énergie dont on ne le croyait pas capable; et, malgré tous les artifices d'Elisabeth, il envoya une ambassade magnifique à la cour de Danemarck, avec d'amples pouvoirs et instructions rédigés de sa main, pour régler les articles du contrat de mariage. Ils furent bientôt convenus, et la jeune reine fit voile pour l'Ecosse; mais une violente tempête repoussa sa flotte en Norwège dans un état si délabré, qu'il y avait peu d'espérance qu'elle pût remettre en mer avant le printemps. Jacques fit aussitôt équiper quelques vaisseaux, et sans faire part de son intention à aucun des membres de son conseil,

il s'embarqua avec son chancelier, plusieurs nobles, et une suite de trois cents personnes pour aller chercher la reine. Il arriva heureusement dans un petit port, où cette princesse avait été obligée de se refugier. Ce fut là que leur mariage fut célébré; et, sur l'invitation de la cour de Danemarck, les deux époux se rendirent à Copenhague, où ils passèrent l'hiver dans des fêtes et divertissements continuels.

1590.

L'état de l'Angleterre était à cette époque plus florissant que jamais. Elisabeth, après avoir résisté avec succès à la crise la plus alarmante, se trouvait dans une situation où elle n'avait plus de révolution à craindre, et où elle pouvait voir sans inquiétude les efforts de ses impuissants ennemis. Jouissant au plus haut degré de l'affection de ses sujets, qu'elle méritait par la sagesse de son administration; la prudence et l'énergie de ses mesures, toujours couronnées par des succès, la faisaient respecter et admirer des étrangers. Néanmoins elle trouva encore assez de quoi occuper l'activité de son esprit, et la France fut le nouveau théâtre où elle exerça ses talents.

Elisabeth, convaincue que ses propres intérêts étaient intimement liés à ceux des huguenots en France, avait soutenu, par ses négociations en Allemagne et par de grosses sommes d'argent, le roi de Navarre, qui était le chef de ce parti; mais actuellement la scène était entièrement changée. Le roi de France (Henri III), qui avait été forcé par la

ligue de déclarer la guerre aux huguenots, ne trouvant que de faibles ressources parmi ses sujets catholiques, fut obligé de se rallier au roi de Navarre et aux huguenots contre la ligue elle-même; et ayant enrôlé des corps considérables d'infanterie suisse et de cavalerie allemande, il était en état de réduire ses ennemis, lorsqu'il fut assassiné par un moine dominicain, le 1.er août 1589. Le roi de Navarre, héritier le plus proche de la couronne, s'était déclaré roi sous le titre d'Henri IV; mais les préventions qui existaient contre lui, à cause de sa religion, l'avaient fait abandonner par une grande partie de la noblesse française, tandis que la ligue, ayant pour chef le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, avait acquis une nouvelle force par l'accession du roi d'Espagne, dont l'objet était de démembrer la monarchie française, ou de l'annexer en totalité à ses propres états.

Dans ces circonstances embarrassantes, Henri s'adressa à Elisabeth, qui lui fit présent de 20,000 liv., et lui envoya un renfort de 4,000 hommes sous le commandement de lord Willoughby, qui joignit les Français à Dieppe. Ce secours mit Henri en état de marcher immédiatement sur Paris, et de tenter avec succès plusieurs autres entreprises, dans lesquelles les troupes anglaises lui furent très utiles. Dans la campagne suivante, Henri, dont l'armée était inférieure de plus d'un tiers à celle du duc de Mayenne, ne balança pas à lui livrer bataille à Ivry, où il remporta une victoire complète. Ce succès lui fournit les moyens de bloquer Paris, et il avait réduit

la ville aux dernières extrémités de la famine, lorsque le duc de Parme, à la tête d'une armée formidable, l'obligea à lever le siége.

1591.

Le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, ayant introduit quelques troupes espagnoles dans les villes maritimes de cette province, il n'échappa pas à la vigilance d'Elisabeth qu'indépendamment du tort que leurs corsaires feraient au commerce anglais, les Espagnols pourraient faire plus commodément dans ces ports leurs préparations navales, et tenter plus aisément, à raison du voisinage, une nouvelle invasion en Angleterre. Elle conclut, en conséquence, un nouveau traité avec Henri, par lequel elle s'engagea à lui envoyer 3,000 hommes, qui devaient être employés à réduire la Bretagne, à condition néanmoins que dans un an, ou aussitôt que l'ennemi serait chassé, cette dépense lui serait remboursée. En même temps, un petit corps de troupes, sous les ordres de sir Roger Williams, était en garnison à Dieppe, et une escadre, commandée par sir Henri Palmer, croisait sur la côte de France, et interceptait tous les vaisseaux appartenants aux Espagnols ou aux ligueurs. Mais pendant qu'Elisabeth, uniquement occupée de la sûreté de l'Angleterre, insistait sur une expédition immédiate contre la Bretagne, chasser l'ennemi des provinces de l'intérieur, était une entreprise bien plus urgente pour la cause d'Henri, et qui remplissait finalement d'une manière plus solide les vues de la reine. Il persuada,

en conséquence, aux généraux anglais de joindre son armée, et de concourir aux hostilités qu'il dirigeait contre la Picardie. Il s'ensuivit des remontrances, de la chaleur, et même des menaces de la part d'Elisabeth. Henri parvint cependant à l'apaiser, et en obtint un nouveau corps de 4000 hommes pour l'aider à chasser les ligueurs de la Normandie. Le commandement de ces forces fut confié au comte d'Essex, jeune seigneur qui, réunissant à plusieurs qualités extérieures un mérite réel, faisait tous les jours des progrès dans les bonnes grâces d'Elisabeth, et semblait avoir succédé aux sentiments d'affection qu'elle avait pour Leicester.

Henri fut encore obligé de suspendre l'exécution de son plan de campagne en Normandie, à raison d'opérations plus urgentes qui appelaient ses forces en Champagne. Elisabeth fut très mécontente de ce changement, et menaça même de rappeler ses troupes, s'il persistait plus long-temps à s'écarter de ce qu'ils avaient concerté ensemble et à ne s'occuper que de ses propres intérêts.

Henri, pour appaiser la reine, conduisit son armée en Normandie, et mit le siége devant Rouen, qu'il réduisit à une grande détresse. Mais le duc de Parme reçut ordre de marcher au secours de cette ville, et força le roi à lever le siége.

Malgré ce contre-temps, qu'Elisabeth ne manqua pas d'attribuer à la négligence d'Henri dans l'exécution de leurs traités, elle sentait combien il était nécessaire de le soutenir contre la ligue, et contre



les Espagnols, et elle convint avec lui, par un nouveau traité, qu'ils ne feraient jamais la paix avec Philippe que d'un commun accord, et qu'elle lui enverrait un nouveau secours de 4,000 hommes, pour être employés dans une expédition contre la Bretagne, et pour mettre entre les mains de sa majesté une ville maritime de cette province, qui pût servir de retraite aux Anglais.

Pendant ces opérations militaires en France, lord Thomas Howard fit voile pour les Açores, avec sept vaisseaux destinés à intercepter la flotte espagnole chargée des trésors de l'Inde. Mais Philippe en étant informé, dépêcha 55 vaisseaux pour escorter cette flotte. Ils rencontrèrent l'escadre anglaise; et sir Richard Grenville, vice-amiral, ne jugeant pas qu'il fût digne du caractère anglais de fuir devant des Espagnols, engagea le combat à lui seul contre toute leur flotte, et se battit pendant plusieurs heures avec l'intrépidité la plus héroïque contre tous les vaisseaux ennemis qui purent trouver place pour l'attaquer. A la fin, couvert de blessures, n'ayant presque plus de poudre, ayant perdu tous ses mâts, et son équipage n'étant presque plus composé que de morts ou de blessés, il se rendit à des conditions honorables. Ce brave amiral, si glorieusement imité depuis par plusieurs de ses successeurs dans la marine anglaise, et tout récemment, par l'illustre Nelson, mourut trois jours après de ses blessures; et son vaisseau, le premier que les Espagnols eussent jamais pris aux Anglais, coula à fond avec

300 hommes à bord. Lord Howard, avec le reste de l'escadre, arriva heureusement en Angleterre; et la flotte des Indes, long-temps retenue à la Havanne par la crainte des Anglais, fut obligée à la fin, de partir dans la mauvaise saison, et la plus grande partie périt par un naufrage.

1592. — 1593.

L'année 1592 n'offre d'autres événements remarquables que la prise de deux vaisseaux espagnols richement chargés, et la chaleur étouffante et sans exemple qu'on éprouva cette année en Angleterre. La Tamise baissa si fort, que le 6 septembre, par un vent d'ouest violent, on la passa à pied sec entre la Tour de Londres et le pont.

Malgré l'économie qu'Elisabeth avait établie dans les dépenses de la guerre, il fut calculé que, depuis qu'elle avait commencé, soit en France, et en Flandre, soit dans ses expéditions navales, elle avait dépensé plus de 1,200,000 l., charge beaucoup trop forte pour que la modicité de ses revenus lui permît de la supporter. En conséquence, sa majesté convoqua un parlement le 19 février 1593, pour en obtenir un secours; et, malgré le besoin qu'elle avait, à cette occasion, de le disposer à une déférence généreuse, il n'y en eut jamais qu'elle traitât d'une manière plus hautaine et plus impérieuse, et dont elle violât plus ouvertement les privilèges.

Lorsque l'orateur de la chambre des communes

lui adressa les trois demandes ordinaires, de la liberté personnelle, de l'accès auprès de sa personne, et de la liberté de parler, elle fit répondre par le garde du sceau, que la liberté de parler était accordée aux communes, mais non la liberté à chacun de dire ce qu'il lui plairait, parce que leur privilége ne s'étendait pas plus loin qu'à la liberté de dire un *oui* ou un *non*; qu'elle enjoignait à l'orateur, que dans le cas où il s'apercevrait que quelques membres à tête chaude négligeraient assez l'intérêt de leur propre sûreté pour oser se permettre de proposer des réformes dans l'Eglise, ou des innovations dans l'Etat, il n'hésitât pas à refuser les bills proposés à cet effet, avant d'avoir été examinés par des personnes plus capables de prononcer sur ces matières, et d'en mieux juger qu'eux; qu'elle ne porterait point atteinte à la liberté de leur personne, mais qu'ils devaient bien se garder de croire que ce privilége s'étendît jusqu'à couvrir ou protéger leur négligence à remplir leurs devoirs; qu'elle ne refuserait pas l'accès auprès de sa personne, pourvu que ce fût pour cause grave et urgente, et que ce fût en temps opportun et aux heures de loisir que les autres affaires importantes du royaume pourraient lui laisser.

Malgré ces injonctions menaçantes, l'intrépide Wentworth osa présenter au garde du sceau une pétition, sur laquelle il demanda que la chambre haute joignît ses supplications auprès de la reine à celle de la chambre des communes. Malgré la forme

respectueuse et prudente de cette démarche, la reine envoya immédiatement Wentworth à la Tour; sir Thomas Brumley, qui l'avait secondé, à la prison de la *Fleet*, ainsi que Stephens et Welsh, membres des communes auxquels sir Thomas avait fait part de son intention. Quinze jours après, une motion étant faite à la chambre des communes pour demander à la reine la liberté de ces membres, il fut répondu par tous les conseillers au conseil-privé, qui étaient présents, que la reine les avait fait mettre en prison pour causes à elle très connues, et que la presser à ce sujet, leur serait plus nuisible qu'utile; que sa majesté leur rendrait la liberté quand elle le jugerait à propos, et aimerait beaucoup mieux que ce fût de son pur mouvement qu'à leur sollicitation. La chambre n'hésita pas à acquiescer à ces représentations.

Ces exemples n'empêchèrent pas Morrice, chancelier du duché, autre puritain dont il n'était pas aisé de modérer le zèle, de faire une motion pour la réforme des abus dans les cours des évêques. La reine envoya chercher l'orateur; et, après l'avoir requis de lui remettre le bill proposé par Morrice, elle lui dit qu'elle avait le pouvoir de convoquer des parlements et de les dissoudre, de donner ou de refuser son assentiment à leurs déterminations quelconques; que le parlement actuel était assemblé pour deux objets, pour faire des lois qui consolidassent de plus en plus l'uniformité de l'Eglise, et pour pourvoir à la défense de la nation contre la

puissance exorbitante de l'Espagne ; que ces deux points devaient par conséquent être l'objet de leurs délibérations ; qu'elle leur avait enjoint de ne point se mêler de matières ecclésiastiques, ni d'affaires d'état, et qu'elle s'étonnait qu'il se fût trouvé quelqu'un d'assez hardi pour oser enfreindre une prohibition aussi expresse ; qu'elle était très offensée de cette audace, et saisissait cette occasion pour renouveler ses ordres, et requérir qu'il ne fût présenté à la chambre aucun bill concernant des matières religieuses ou des affaires d'état ; que, dans le cas où de pareils bills se représenteraient, elle chargeait l'orateur, sur son allégeance, d'en refuser absolument la lecture, et de ne pas même permettre qu'il en fût parlé par aucun membre. On se soumit sans autre insistance, aux ordres de la reine ; Morrice fut arrêté en pleine chambre par le sergent-d'armes, destitué de son office de chancelier du duché, déclaré incapable de remplir aucune fonction de sa profession d'avocat, et détenu quelques années au château de Tilbury.

La reine ayant ainsi impérieusement tracé la ligne de démarcation entre son immense prérogative et les priviléges presque imperceptibles dont elle condescendait à laisser jouir les communes, la chambre donna son humble acquiescement à cette décision sur tous les points, et accorda à sa majesté un secours considérable de deux subsides et de quatre quinzièmes ; mais la cour ne trouvant pas cette somme suffisante, les pairs proposèrent un don de trois



subsides et de six quinzièmes. Les communes, dont le privilége était d'avoir l'initiative pour les bills de subside, s'offensèrent de cet empiètement des pairs, et refusèrent d'abord décidément d'adhérer à leur proposition; mais les deux chambres convinrent d'une conférence, à la suite de laquelle le subside additionnel fut voté. Une loi fut aussi votée contre les *récusants;* elle ordonnait que toute personne, âgée de plus de seize ans, qui refuserait, pendant plus d'un mois, d'assister aux offices, serait mise en prison; que si, après avoir été condamnée pour cette offense, elle persistait encore trois mois dans son refus, elle serait bannie du royaume; que si elle ne voulait pas s'y soumettre, ou qu'elle enfreignît son ban, elle encourrait peine capitale, comme félon, nonobstant le bénéfice de clergie. Cette loi rigoureuse s'appliquait également aux puritains et aux catholiques.

Elisabeth, dans le discours qu'elle prononça sur le trône, en terminant la session, renouvela les hautes prétentions qu'elle avait maintenues à l'ouverture du parlement, et y ajouta quelques réprimandes adressées aux communes, particulièrement sur ce qu'elles ne traitaient pas avec assez de respect ceux de leurs collégues qui étaient membres de son conseil-privé, « et qui, dit-elle, ne doivent » pas être confondus avec les chevaliers et bourgeois » ordinaires qui composent la chambre, et qui ne » sont conseillers que pendant la durée du parle- » lement, tandis que les autres sont conseillers à

» demeure, et appelés au conseil-d'état, à raison » de leur sagesse et de leurs importants services. » Elle se plaignit aussi que, lors de la dernière invasion, quelques habitants des villes près de la côte avaient fui dans l'intérieur, laissant leur pays ouvert et abandonné à l'ennemi; « mais, dit-elle, je vous » jure par Dieu, que si je les connaissais, ou que j'en » connaisse quelque autre qui se conduise de même » à l'avenir, je leur ferais sentir ce qu'il en coûte » d'être lâche dans une cause aussi importante. »

Londres perdit, avant la fin de cette année, dix mille de ses habitants par la peste, qui était alors le fléau ordinaire et périodique de cette capitale.

1594.

Henri IV embrassa à la fin la religion catholique, et son abjuration devint bientôt un coup mortel pour la ligue. Elisabeth affecta de paraître très mécontente de son changement de religion, et lui écrivit même une lettre de reproches à cette occasion. Mais, sentant bien que la ligue et le roi d'Espagne étaient encore leurs ennemis communs, elle accueillit favorablement sa justification, continua de lui envoyer des secours d'hommes et d'argent, et conclut un nouveau traité avec lui, par lequel ils s'obligèrent réciproquement à ne faire la paix que d'un commun accord.

A mesure que les espérances ambitieuses de Philippe, relativement à la France, s'évanouissaient, il revenait à ses idées d'invasion contre l'Angleterre sur un nouveau plan, qui fut découvert par

quelques papiers trouvés sur George Ker, frère de lord Newbotlle, et arrêté lorsqu'il passait secrètement en Espagne. Les comtes d'Angus, d'Errol et de Huntly, chefs de trois puissantes familles, étaient déjà entrés en confédération avec le monarque espagnol, et avaient stipulé de lever toutes leurs forces, et de les réunir à un corps de troupes espagnoles que Philippe promettait d'envoyer en Ecosse; et, après le rétablissement de la religion catholique dans ce royaume, d'employer ces forces réunies à atteindre le même but en Angleterre. Ils furent veillés de près par Elisabeth, qui excitait le roi Jacques à procéder avec sévérité contre les trois comtes, et de confisquer leurs biens: l'avis était certainement bon; mais Jacques, avec un revenu aussi limité que son autorité, n'était pas en état de l'exécuter, et ne put jamais obtenir d'elle aucun secours à cet effet. Elle continua même d'augmenter ses embarras, en protégeant le turbulent comte de Bothwell, qui, plus d'une fois, avait tenté de se rendre maître de la personne du roi, et étant chassé du royaume à cette occasion, s'était réfugié en Angleterre.

Les machinations les plus atroces se tramaient en même temps contre la vie d'Elisabeth. Un juif, médecin de la maison de la reine, étant emprisonné comme suspect, avoua qu'il avait reçu de Fuentes Ibarra, par qui le duc de Parme avait été remplacé dans le gouvernement des Pays-Bas, une somme d'argent pour empoisonner la reine; il pré-

tendit qu'il n'avait d'autre intention que d'excroquer l'argent de Philippe. Il fut néanmoins exécuté pour cette conspiration. Deux traîtres anglais, York et Williams, furent exécutés peu de temps après, pour une conspiration de la même nature avec Ibarra. La reine se plaignit à Philippe des tentatives déshonorantes de ses ministres, mais elle ne put en obtenir aucune satisfaction. Elisabeth, au lieu d'avoir recours à des moyens aussi honteux pour sa vengeance, la chercha noblement dans les champs de l'honneur, en soutenant le brave Henri, et en l'aidant à anéantir définitivement le pouvoir de la ligue. Norris, à la tête des forces anglaises en Bretagne, contribua à la prise de Morlaix, de Quimper et de Brest, dont les garnisons étaient espagnoles. Morlaix avait été promis aux Anglais comme place de retraite; mais le duc d'Aumont, général français, éluda cette promesse, en consentant, par la capitulation, qu'il n'y eût que des catholiques admis dans la ville.

1595.

Les agents de Philippe excitent une révolte en Irlande; il fournit aux rebelles de bons officiers des Pays-Bas; et bientôt après, 10,000 hommes, ayant à leur tête les turbulents Tyrone, Macquire et Macmahon, prennent les armes. Norris est rappelé de Bretagne avec ses troupes et envoyé en Irlande, où il met bientôt les insurgents en déroute, et réduit Tyrone à la situation la plus désespérée; il parvint cependant à s'en tirer en quelque sorte par

une série de conventions frauduleuses, et en tirant avantage de quelque mal-entendu impolitique entre Russel, lieutenant du vice-roi, et Norris.

Elisabeth conclut un traité avec les Hollandais, pour fixer le remboursement des sommes qu'elle avait dépensées pour eux, et qui montaient à 800,000 liv. Elle conclut aussi avec Henri un autre traité, en exécution duquel sir Thomas Baskerville est envoyé en France à la tête de 2000 Anglais.

Les dépenses de la guerre contre Philippe, en France et dans les Pays-Bas, n'empêchèrent pas ces entreprises maritimes qui avaient presque toujours été continuées par la reine ou par ses sujets. Jacques Lancastre, à qui les négociants de Londres avaient fourni trois vaisseaux et une pinace, avait pris l'année précédente trente-neuf vaisseaux sur l'ennemi, attaqué avec succès Fernembouc en Brésil, et était revenu avec les richesses qu'il avait si honorablement acquises.

Sir François Drake et sir Jean Hawkins entreprirent cette année une expédition plus importante contre les établissements espagnols en Amérique; après avoir manqué les gallions du Pérou, ils firent voile pour le continent de l'Amérique espagnole, détruisirent plusieurs villes, et en dévastèrent tous les environs. Ces deux marins distingués moururent de maladie avant que leur flotte n'arrivât en Angleterre.

1596.

Une flotte formidable est équipée à Plymouth, consistant en 170 vaisseaux, dont 17 étaient de gros

vaisseaux de guerre, renforcés par 20 vaisseaux hollandais. Sur cette flotte étaient embarqués 6360 soldats, 1000 volontaires, et 6772 matelots, sans compter les Hollandais. Les forces de terre étaient commandées par le comte d'Essex, et la marine par lord Effingham, grand-amiral. La flotte mit à la voile le 1er. juin, arriva devant Cadix, et se prépara à attaquer immédiatement les vaisseaux et les galères qui étaient dans la baie. Cette tentative paraissait téméraire; mais le comte d'Essex y insista si fortement, que le conseil de guerre l'approuva. Effingham informa alors le comte que la reine, inquiète pour sa santé, et craignant les effets de sa bouillante ardeur, avait ordonné secrètement qu'on ne lui permît pas de commander l'avant-garde dans l'attaque. Mais Essex ne fut pas plutôt à portée de l'ennemi, qu'oubliant la promesse qu'Effingham avait exigée de lui, il se précipita avec impétuosité partout où le feu était le plus vif. Les ennemis furent bientôt obligés de couler sur leurs ancres, et de se retirer plus avant dans la baie, où plusieurs de leurs vaisseaux furent ensablés. Essex débarqua alors au fort Pontal, et marcha immédiatement à l'attaque de Cadix, qu'il emporta l'épée à la main. Les Anglais firent un riche butin dans la ville; mais ils en perdirent un plus riche encore par le parti que prit l'amiral espagnol, de mettre le feu à sa flotte, pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains de l'ennemi. La perte que cette entreprise causa aux Espagnols fut évaluée à vingt millions de ducats.

Essex, ne consultant que son ambitieuse ardeur pour la gloire, insista à ce qu'on restât en possession de Cadix, et offrit de le défendre avec 400 hommes et trois mois de vivres, jusqu'à ce qu'il arrivât des secours d'Angleterre; mais les matelots et les soldats, impatients de retourner chez eux pour mettre leur butin en sûreté, rejetèrent cette proposition et toutes celles qu'Essex put faire pour nuire à l'ennemi. A leur retour en Angleterre, ils échappèrent heureusement à un très grand danger. L'amiral espagnol était sorti avec une flotte très nombreuse et 8000 soldats, dans l'intention de débarquer un corps de vétérans dans l'ouest de l'Angleterre, de s'emparer du port de Falmouth, qui n'était point gardé, et d'aller à l'entrée de la Manche attendre la flotte de lord Effingham à son retour de Cadix pour l'intercepter; mais lorsque la flotte espagnole fut arrivée à la hauteur de Scilly, et pendant que l'amiral tenait un conseil de guerre à bord de son vaisseau, il s'éleva en un instant une tempête si violente, qu'elle empêcha les capitaines de retourner à leurs bâtiments. Il y en eut quarante de perdus ou forcés d'entrer dans des ports ennemis, et les autres furent entièrement désemparés. La flotte victorieuse d'Angleterre éprouva la même tempête; mais ses vaisseaux étant plus légers et mieux équipés, n'essuyèrent que peu de dommages. L'admiration d'Elisabeth pour le génie entreprenant d'Essex ne l'empêcha pas d'exprimer sa satisfaction aux autres officiers. L'amiral fut créé comte de Nottingham;

et comme la prise de Cadix et la destruction des vaisseaux espagnols étaient mentionnées dans le préambule de la patente, Essex prétendant que ce mérite appartenait exclusivement à lui seul, offrit de maintenir cette prétention par un combat singulier contre Nottingham ou ses fils, ou contre quelqu'un de ses parents.

1597.

Philippe assemblant une nouvelle flotte dans les ports de la Corogne et de Groyne, et y envoyant des troupes avec le projet de faire une descente en Irlande, la reine, pour prévenir cette entreprise, et détruire la flotte espagnole dans ces ports, en prépare une de 120 voiles, sur laquelle elle fait embarquer 5000 soldats de nouvelle levée, et 1000 vétérans. Le comte d'Essex est nommé commandant en chef des forces de terre et de mer de la première escadre, lord Thomas Howard de la seconde, et sir Walter Raleigh de la troisième. Une tempête assaillit l'armement de Philippe à la sortie du port, et la flotte anglaise fut détenue par les vents contraires, jusqu'à ce que ses provisions fussent entièrement épuisées. Une partie des vaisseaux mit cependant à la mer, et fit voile vers les Açores, avec le projet d'intercepter la flotte de l'Inde, dont Essex ne prit que trois vaisseaux; mais ils étaient si richement chargés qu'ils compensèrent les dépenses de cette expédition.

Essex est promu à la dignité de comte maréchal



d'Angleterre, qui était restée vacante depuis la mort du comte de Shrewsbury.

Un parlement est convoqué le 24 octobre ; le garde du sceau informe cette assemblée de la nécessité d'un secours, parce que la reine avait dépensé pour la défense de la religion, de la liberté et de l'indépendance de l'Angleterre, une somme trois fois plus considérable que tous les secours parlementaires qui lui avaient été accordés, et que, non seulement elle y avait employé ses revenus ordinaires, mais qu'elle avait été obligée de vendre plusieurs domaines de la couronne. Le parlement lui accorde trois subsides et six quinzièmes. Yelverton, qui fut proposé pour orateur de la chambre, prononça, suivant l'usage, un discours pour représenter son incapacité. « Votre » orateur, dit-il, devrait être un homme d'une cer- » taine prestance, de bonne mine ; il devrait avoir » un air noble, une élocution facile, une voix forte, » de la majesté dans ses manières, de la hauteur dans » le caractère et une bourse pleine et lourde ; mais » je suis au contraire d'une petite stature, ma voix » est faible, mon élocution n'est pas très bonne, ma » tournure est celle d'un avocat de la classe com- » mune, mon caractère est doux et timide, ma » bourse est légère, et quoique petite, elle n'a ja- » mais été remplie. » Ces modestes excuses furent applaudies, mais non admises, et Yelverton remplit le fauteuil avec assez de dignité.

Les communes engagent deux contestations avec

la chambre des pairs, relativement aux formes de civilité. Elles se plaignent, en premier lieu, que les pairs reçoivent leurs messages assis et couverts, et que le garde du sceau leur répond avec cette même incivilité; en second lieu que quelques amendements faits par les pairs à un bill qui leur était envoyé par les communes, étaient écrits sur parchemin, au lieu de l'être sur papier, comme ils l'auraient dû. La chambre haute répondit sur le premier point que, suivant l'usage et coutume du parlement, les communes n'avaient pas le droit d'être traitées avec plus de respect, et sur le second point, qu'il était indifférent que les amendements fussent écrits sur parchemin ou sur papier, et même que ce papier fût blanc, noir ou brun. Les communes se plaignirent de cette réponse, qui semblait contenir une moquerie à leur égard, mais elles n'en obtinrent aucune satisfaction.

Une dispute s'étant élevée entre l'Angleterre et les villes anséatiques, au sujet de quelques vaisseaux pris à Lisbonne, le roi de Pologne envoya à Londres un ambassadeur qui, ayant commencé un discours latin en style pompeux et très hautain, fut interrompu tout court par la reine, qui, par une réponse éloquente et rapide dans la même langue, mit en pièces la harangue de cet insolent orateur. Après l'audience, se tournant vers ses courtisans encore émerveillés: « Mort Dieu! milords, leur dit-elle, j'ai été forcée » de dérouiller aujourd'hui mon vieux latin, que j'a» vais laissé là depuis long-temps. » Après les talents

extraordinaires d'Elisabeth dans la science difficile et profonde de gouverner un royaume, rien n'était peut-être plus étonnant que l'étendue de ses connaissances. Un jour, dans une conversation avec Colignon, qui fut ensuite chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction latine qu'elle avait faite de quelques tragédies de Sophocle et de deux harangues de Démosthène; elle lui permit même de prendre copie d'une épigramme grecque qu'elle avait composée, et elle lui demanda son opinion sur quelques passages de Lycophron qu'elle lisait alors, avec l'intention d'en traduire quelques parties.

1598.

Henri IV reçoit des ouvertures de paix de la part de Philippe; mais, étant engagé à n'entrer dans aucun traité avec l'Espagne qu'en commun avec Elisabeth, pour qui il avait une estime très affectionnée et une sincère reconnaissance pour l'assistance généreuse qu'il en avait reçue dans ses plus grands embarras, il informe sa majesté et les Etats-généraux de Hollande, qu'une paix générale pourrait être faite d'un commun accord. Ces deux puissances envoient en France des ambassadeurs chargés de faire des remontrances contre la paix. Henri leur représente que son royaume épuisé et déchiré pendant cinquante ans par les convulsions des guerres civiles, avait besoin de quelque intervalle de repos, pour être en état de se soutenir lui-même, et, à plus forte raison, pour soutenir ses alliés; que lorsque les es-

prits de ses sujets seraient calmés et accoutumés à l'obéissance, la France pourrait, par la restauration de ses finances et de son agriculture, rendre à ses alliés les services qu'elle en avait reçus dans ses calamités. La candeur et la plausibilité de ces excuses ne permettaient pas de douter qu'Henri ne fût déjà déterminé à faire sa paix séparément, dans le cas où Elisabeth ne voudrait pas se joindre à la négociation; ce qu'elle refusa, parce que Philippe ne voulut pas traiter avec la Hollande comme formant un état libre, et que la reine ne voulut pas abandonner son alliée. La paix entre la France et l'Espagne fut conclue à Vervins le 2 mai.

Elisabeth aurait pu aussi mettre fin à la guerre à des conditions raisonnables, si elle eût été d'un caractère plus pacifique, et tel était l'avis de ses plus sages conseillers; mais cette princesse, pleine d'ardeur, n'ayant plus d'invasion à craindre, considéra que dans sa situation présente, elle pouvait réduire désormais la guerre contre Philippe à des entreprises soudaines et à des expéditions maritimes, dans lesquelles elle avait sur lui une supériorité incontestable; que le retour annuel des gallions d'Espagne offrait une perspective continuelle d'avantages plus que suffisants pour compenser toutes ses dépenses navales. Elle avait souvent entendu ces raisons fortement appuyées par le comte d'Essex, à qui sa passion pour la gloire et ses talents militaires faisaient désirer ardemment la continuation de la guerre, tandis que lord Burleigh, son rival dans la confiance de

la reine, recommandait fortement la paix; mais la personne d'Essex et son opinion étant également agréables à la reine, le favori parut acquérir chaque jour un ascendant supérieur à celui du ministre. S'il eût réuni à ses brillantes qualités, autant de prudence et d'empire sur lui-même, il aurait assuré son crédit et son influence sur la reine contre toutes les manœuvres de ses ennemis; mais son esprit altier, son obstiuation et son impétuosité le faisaient souvent s'écarter de cette déférence implicite qu'il devait, non seulement au rang, mais à l'humeur même de sa majesté. Un jour qu'il était engagé dans une contestation avec elle sur le choix d'un gouverneur d'Irlande, il s'échauffa si fort dans la dispute, qu'oubliant les règles du devoir et de la civilité, il lui tourna brusquement le dos d'un air de mépris. La colère d'Elisabeth, naturellement prompte et vive, étant provoquée par cette impertinence, elle lui donna sur-le-champ un soufflet sur l'oreille, en lui disant : « Allez vous faire pendre. » Essex, mettant la main sur la garde de son épée, sortit de la cour extrêmement mécontent, et jurant à haute voix qu'il ne souffrirait pas un pareil affront, fût-ce de Henri VIII lui-même. Le chancelier Egerton, son ami, le sollicita en vain d'apaiser la reine par des excuses convenables; il répondit à ses exhortations par une lettre vive et insolente, qu'il eut l'imprudence de communiquer à ses amis, qui en répandirent des copies.

Malgré cette nouvelle provocation, entraînée,

soit par l'inclination qu'elle avait pour Essex, soit parce qu'elle sentait que son ressentiment contre lui s'était porté à un excès de violence peu convenable à sa propre dignité, Elisabeth lui rendit ses bonnes grâces, et ses bontés pour lui parurent même augmentées par cet intervalle de brouillerie. La mort de Burleigh, son antagoniste, qui survint à peu près dans le même temps, parut lui assurer la confiance exclusive de la reine. Le dernier acte de l'administration de Burleigh fut un nouveau traité avec les Hollandais, qui étaient si intéressés à conserver l'alliance de la reine, qu'ils s'empressèrent de se soumettre à toutes les conditions qu'il lui plut d'exiger d'eux, particulièrement à l'égard du remboursement des 800,000 l. qu'ils lui devaient.

Peu de temps après la mort de Burleigh, Elisabeth fut informée de celle de Philippe II, ennemi invétéré de sa majesté.

1599.

La rebellion d'Irlande s'était actuellement accrue à un point dangereux par les intrigues et les manœuvres du comte de Tyrone. Elisabeth, convaincue que le parti de temporiser, auquel on s'en était tenu jusqu'alors, ne servait qu'à encourager l'esprit de révolte et de mutinerie parmi ces rebelles, résolut d'employer des moyens plus vigoureux, et était sur le point d'envoyer lord Mountjoy pour commander dans ce pays, lorsque le comte d'Essex, toujours ambitieux de renommée, sollicita ce gouvernement pour lui-même. On ne sut pas plutôt qu'il le dési-

fuit, que ses ennemis contribuèrent avec encore plus de zèle que ses amis à le lui faire obtenir, dans l'espérance que, lorsqu'il serait éloigné de la cour, leurs vues d'ambition particulière éprouveraient moins d'obstacles; et que si une fois la reine avait le temps d'oublier par son absence les charmes de sa personne et de sa conversation, elle serait bientôt dégoûtée de sa conduite hautaine, impatiente et impérieuse.

Elisabeth, très prévenue en faveur du génie et des talents militaires d'Essex, n'hésita pas à le nommer gouverneur d'Irlande avec le titre de lord-lieutenant, et lui accorda, par sa patente, une autorité plus étendue qu'aucun autre lieutenant n'en avait eue avant lui. Pour assurer ses succès, elle mit sous ses ordres une armée de 20,000 hommes d'infanterie et de 2000 chevaux, force jugée suffisante pour faire, dans une seule campagne, la conquête de toute l'Irlande. Son premier acte, en entrant dans son nouveau commandement, fut de nommer commandant de la cavalerie le comte de Southampton, son intime ami, qui avait encouru la disgrâce de la reine en se mariant secrètement sans sa permission, et que sa majesté avait expressément défendu à Essex d'employer dans aucun commandement. Elle ne fut pas plutôt informée de cet acte de désobéissance, qu'elle lui adressa, avec une sévère réprimande, l'ordre de révoquer la commission qu'il avait donnée à Southampton; mais il eut l'imprudence de faire des représentations contre ce second ordre, et

ce ne fut qu'après qu'il lui eût été réitéré une troisième fois, qu'il se décida enfin à déplacer son ami.

En débarquant à Dublin, au lieu de marcher immédiatement contre les rebelles dans leur importante retraite d'Ulster, conformément au plan qu'il avait proposé lui-même, et qui, ayant été adopté par la reine, était un des points principaux de ses instructions, il conduisit son armée dans la province de Munster, où il ne fit qu'épuiser ses forces et perdre son temps contre un peuple qui se soumettait à son approche, mais qui reprenait les armes quand il se retirait, jusqu'à ce que la grande armée d'Angleterre fût si fort réduite par la maladie et la désertion, qu'il fut hors d'état de rien entreprendre cette saison contre Tyrone sans de nouveaux renforts. La reine, pour ne laisser aucun prétexte à son inaction, lui envoya sans délai le nombre de troupes qu'il demandait, et qui néanmoins se trouvèrent insuffisantes, parce que l'armée était si épouvantée par la réputation de Tyrone, qu'un grand nombre de soldats faisaient semblant d'être malades, tandis que plusieurs autres désertaient. Dans cette situation, Essex, accédant aux propositions de Tyrone, convint avec lui, le 1er. mai, d'une suspension d'armes qui devait être renouvelée de six en six semaines, mais qui pouvait être rompue par l'un ou l'autre parti en avertissant quinze jours d'avance.

Ce dénoûment si inattendu de l'entreprise la plus dispendieuse qu'Elisabeth eût faite, augmenta considérablement le mécontentement qu'Essex lui avait



donné par les lettres pleines d'expressions d'humeur et d'impatience qu'il avait adressées à sa majesté et à son conseil, pour se plaindre de ses ennemis et de ce qu'on croyait à leurs calomnies, au lieu de les punir. Elisabeth ne lui laissa pas ignorer combien peu elle était satisfaite de sa conduite, et lui commanda de rester en Irlande jusqu'à nouvel ordre.

Essex fut instruit en même temps du courroux d'Elisabeth et de la promotion de son ennemi sir Robert Cécil, fils du feu lord Burleigh, à une place à laquelle le comte lui-même aspirait. Alarmé de cette nouvelle, il prit précipitamment une résolution qu'il savait avoir réussi à Leicester en pareille circonstance. Il partit sur-le-champ pour l'Angleterre, et fit un voyage si rapide, qu'il arriva à la cour avant que personne ne se doutât de ses intentions. Quoique couvert de boue et de sueur, il alla aussitôt à la chambre de la reine qu'il trouva assise, venant de se lever, et ayant ses cheveux flottants sur son visage. Il se jeta à ses genoux, lui baisa la main, eut une conversation particulière avec elle, et en fut si gracieusement accueilli, qu'on l'entendit dire en sortant qu'il avait éprouvé des troubles et des tempêtes hors du royaume, mais qu'à son retour il avait trouvé le calme le plus doux.

La reine ne parut si facilement apaisée que par l'effet de la surprise et de la satisfaction momentanée et inattendue qu'elle éprouva en revoyant son favori; mais ce premier moment passé, elle réfléchit sur l'inconvenance de la conduite du comte; elle

crut qu'il était nécessaire de dompter ce caractère hautain, impérieux, qui, abusant de ses bontés, osait agir, dans les affaires les plus importantes, sans avoir égard à ses ordres ni à ses instructions. Lorsque Essex vint la voir dans l'après-midi, il la trouva extrêmement changée. Elle lui ordonna les arrêts, le fit examiner deux fois par son conseil; et, quoique ses réponses fussent très soumises, elle le consigna à la garde d'Egerton, garde du sceau. Il exprima, dans les termes les plus respectueux, sa douleur, son humiliation et son entière soumission aux volontés de la reine. Bientôt après, le chagrin d'avoir déplu à sa majesté le rendit malade; et quand elle l'apprit, elle ne fut pas peu alarmée de son état. Elle ordonna à huit médecins des plus estimés de lui donner leurs soins; et, étant informée qu'il était en danger, elle lui envoya le docteur James avec quelque potion et avec un message d'une vertu beaucoup plus efficace; elle chargea ce médecin de lui dire qu'elle irait le voir elle-même, si elle croyait le pouvoir décemment. On remarqua qu'en prononçant ces mots, ses yeux étaient baignés de larmes.

1600.

Le premier jour de l'an, Essex écrivit à la reine, et lui envoya un riche présent suivant l'usage des courtisans de ce temps-là. Elle lut la lettre, mais refusa le présent. Peu de temps après, cependant, elle lui permit de revenir chez lui, quoique toujours sous une garde; mais les nouvelles d'Irlande lui prouvant de plus en plus la mauvaise conduite d'Essex

dans le gouvernement, entretenaient toujours son mécontentement à son égard; d'autant plus que lord Mountjoy, qui lui avait succédé dans l'office de lord-lieutenant, avait, en peu de temps, forcé les rebelles à se réfugier dans les bois et dans les marais, et avait fait revivre l'autorité de la reine dans cette île. Ce qui aigrit encore davantage Elisabeth contre le comte, fut la partialité manifestée en sa faveur par le peuple, qui, s'étant fait une idée extravagante du mérite d'Essex, regardait comme une injustice son éloignement de la cour et sa détention. Pour justifier sa conduite à son égard, elle exprima souvent l'intention de le faire juger à la chambre étoilée; mais son affection pour lui l'emporta encore sur sa sévérité, et elle se contenta de le faire examiner par le conseil privé. Il y exprima la plus profonde douleur sur toutes ses offenses, se soumettant à faire une confession publique de tout ce qu'il plaisait à la reine de lui imputer, sous une seule réserve dont il dit qu'il ne se départirait qu'avec la vie, et qui consistait dans son assertion que sa loyauté avait toujours été sans tache, son affection sincère, ainsi que son désir ardent de faire toujours pour le service de sa majesté tout ce dont ses médiocres talents pourraient le rendre capable. Cette soumission fut prononcée avec tant d'éloquence, et d'une manière si pathétique, qu'elle arracha des larmes à plusieurs des auditeurs. Il fut seulement condamné à être suspendu de ses offices de conseiller, de comte maréchal d'Angleterre et de grand-écuyer, et à rester dans

sa maison en état de détention tant qu'il plairait à la reine.

Elisabeth, satisfaite d'avoir ainsi humilié l'orgueil d'Essex, ne voulut pas que cette sentence fût portée sur les registres, et lui permit de continuer d'exercer ses fonctions de grand-écuyer; elle avait même exprimé d'avance à son conseil son intention qu'il ne fût pas suspendu de cet office. Il aurait pu regagner son ancien ascendant sur la reine, s'il eût persévéré quelques mois de plus dans sa modération actuelle et dans les sentiments de repentir, d'humilité et de soumission exprimés dans les lettres qu'il écrivait de temps en temps à sa majesté; mais Elisabeth, refusant de l'admettre en sa présence, et de le laisser jouir d'un monopole lucratif sur les vins doux, dont il était en possession depuis long-temps, cette nouvelle injure, irritant son humeur naturellement impatiente, et alors très aigrie, le mit au comble du désespoir. Ses amis, au lieu de calmer sa colère et de modérer son impétuosité, augmentèrent l'une et l'autre par un zèle aussi intéressé qu'imprudent, et parvinrent enfin à déterminer Essex à recourir aux moyens de violence pour se faire rendre justice. Sentant, toutefois, combien une pareille entreprise déplairait au peuple, il tâcha de joindre à son intérêt celui du roi d'Ecosse, et écrivit au roi Jacques que la faction qui dominait actuellement à la cour d'Angleterre, était résolue à soutenir les droits de l'infante d'Espagne à la couronne, et, qu'à moins qu'il n'envoyât sans

délai des ambassadeurs pour insister sur la déclaration de son droit à la succession, toutes ses espérances seraient frustrées. Jacques, qui savait combien une pareille demande serait désagréable à la reine, ne voulut pas s'exposer si imprudemment à lui déplaire.

Essex, aveuglé néanmoins par son ressentiment, et impatient de vengeance, s'abandonna entièrement à ces deux passions. Il écrivit à son ami lord Mountjoy, en Irlande, et parvint presque à lui persuader de ramener son armée en Angleterre; il cabala secrètement avec les catholiques romains, et publiquement avec les puritains les plus religieux, et il tâcha de former une association contre Elisabeth parmi les magistrats et citoyens de Londres; il était même allé jusqu'à arrêter le plan de l'insurrection: ses amis devaient forcer la garde et s'emparer du palais, pendant que lui, se jetant aux genoux de la reine avec beaucoup de respect et d'humilité, insisterait sur la convocation d'un nouveau parlement, sur le changement du ministère et sur le réglement de la succession; mais la plus grande imprudence d'Essex, fut de se permettre, sur le compte de la reine, des propos qu'une femme du caractère d'Elisabeth ne pouvait jamais pardonner. On lui entendit dire *qu'elle était actuellement une vieille femme, et que son esprit était devenu aussi crochu que son corps.*

1601.

Pendant que ces mesures désespérées se prépa-

paraient, Essex était entouré d'espions, et à peine ses plans étaient-ils formés, qu'ils étaient connus de la reine. Il reçut, le 7 février, une sommation de se rendre au conseil. Il en conclut que sa conspiration était découverte ou au moins soupçonnée, et s'excusa de paraître au conseil, sous prétexte d'indisposition. Il dépêcha en même temps des messagers à ses confédérés les plus intimes, pour demander leur avis et leur assistance dans une circonstance aussi critique. Le jour suivant, 300 d'entr'eux, tous gens de qualité et de fortune, se rendirent chez le comte, et y furent bientôt suivis par quelques-uns des ministres envoyés par la reine, pour savoir la cause de ces mouvements extraordinaires. Ils furent admis avec difficulté par le guichet. Après quelque altercation, dans laquelle ils requirent les amis d'Essex, sur leur allégeance, de mettre bas les armes, ils furent menacés à leur tour par la multitude irritée qui les environnait. Le comte, voyant que les choses étaient trop avancées pour reculer, résolut de laisser les ministres prisonniers chez lui, et de procéder à l'exécution de son plan. Il sortit avec ses amis, sans autres armes que leurs cannes, et criant à haute voix: « Pour la reine! pour la reine! Il y a un » complot contre ma vie. » Il excitait aussi les citoyens de Londres à prendre les armes et à se rallier à son étendard, s'ils attachaient quelque prix à la vie, ou s'ils voulaient sauver le royaume de la domination des Espagnols. Il avança vers le palais, et n'aperçut que de la froideur parmi les groupes

du peuple, dont aucun ne fit un pas pour se joindre à lui. Essex apprenant en même temps, qu'il était proclamé traître dans toute la ville, pensa à se retirer chez lui, et n'y parvint qu'avec beaucoup de difficulté; à la fin, il se rendit à discrétion, demandant seulement d'être traité civilement, et entendu avec impartialité. Son procès et sa condamnation suivirent de près son arrestation. La reine signa avec la plus grande répugnance l'ordre pour son exécution; elle le révoqua, le renouvela, et le suspendit encore par un retour de tendresse; ce qui l'aigrissait le plus contre lui, était l'obstination avec laquelle elle supposait qu'il se refusait à lui demander grâce, démarche qu'elle attendait à chaque instant; et elle consentit enfin à son exécution, qui eut lieu le 25 février dans l'intérieur de la Tour, sans aucune publicité, ainsi qu'il l'avait demandé.

Le comte d'Essex n'avait que trente-cinq ans, lorsque sa folle présomption et son imprudence le conduisirent à cette fin prématurée. Tous les historiens conviennent qu'il était doué des plus nobles vertus, qu'il était généreux, sincère, éloquent, laborieux et plein de courage; mais ils reconnaissent en même temps qu'il était très orgueilleux, et si hautain, si violent et si obstiné, que ces défauts anéantissaient ses vertus, ou du moins en effaçaient le mérite. Tout considéré, l'attachement inexplicable que la reine avait pour lui, qui l'éleva si haut, et attacha tant de célébrité à son nom, paraît avoir été la principale cause de sa fatale destinée,

parce qu'il lui fit oublier que, quoique les sentiments de son sexe eussent un grand pouvoir sur elle, ceux de sa dignité royale finissaient toujours par l'emporter.

Cinq des complices d'Essex furent jugés et condamnés; la reine pardonna les autres, convaincue qu'ils ignoraient la partie la plus criminelle de ses intentions.

Le roi d'Ecosse envoie à la reine des ambassadeurs, dont la mission apparente était de la féliciter d'avoir échappé à la dernière conspiration. La prudente Elisabeth, ne pouvant se dissimuler les progrès que faisait dans son propre conseil l'intérêt de son successeur, reçoit ce message avec bonté, et en récompense la civilité, en ajoutant 2,000 livres à la pension annuelle que Jacques recevait d'elle.

Henri IV fit cet été un voyage à Calais, et Elisabeth alla à Douvres, dans l'espérance d'avoir une entrevue personnelle avec ce monarque, qui était, de tous les souverains, celui qu'elle estimait et respectait le plus. Mais plusieurs difficultés étant survenues, il fut jugé nécessaire, d'un commun accord, de renoncer à l'entrevue projetée. Le célèbre marquis de Rosny vint, déguisé, à Douvres, et a rendu un compte très intéressant, dans ses mémoires, de sa conférence avec la reine, dans laquelle il ne put pas s'empêcher d'exprimer son étonnement, de voir qu'Elisabeth et son maître, sans s'être jamais communiqué leurs sentiments sur ce sujet, avaient formé le même plan pour établir une nou-

velle et plus solide balance des pouvoirs en Europe, par l'érection de nouveaux états sur les ruines de la maison d'Autriche.

La guerre d'Irlande, quoique heureuse et offrant même la perspective d'une réduction totale de ce royaume, exigeait encore de si grandes dépenses, que les modiques revenus de la reine ne pouvaient pas y suffire. Elle fut donc obligée, par la nécessité de ses affaires, de convoquer, le 27 octobre, un nouveau parlement, dans lequel, malgré le déclin de son âge, et même de sa popularité, fort altérée par l'exécution d'Essex, elle maintint encore, par son énergie, les pouvoirs de sa prérogative aussi hauts et aussi peu contestés que jamais.

Elisabeth n'étant pas en état d'accorder, sur ses revenus, des récompenses proportionnées aux services de plusieurs personnes qui se distinguaient dans des emplois civils et militaires, elle leur accordait des patentes pour des monopoles; ils vendaient ces patentes à d'autres, qui s'en servaient pour hausser à volonté le prix des marchandises; il en résulta bientôt des abus plus insupportables et plus pernicieux dans leurs conséquences, qu'on n'en eût jamais vu dans aucun temps et dans aucun pays. Une pétition avait été présentée, dans la dernière session, contre ces patentes; mais Elisabeth avait encore persisté à protéger les monopoleurs. Un bill fut actuellement proposé dans la chambre des communes, pour l'abolition de ces monopoles, et on y insista sur la nécessité d'une loi, comme étant le

moyen le plus sûr de remédier au mal. Mais les courtisans soutinrent encore que cette matière concernait la prérogative royale, et que les communes ne pouvaient espérer aucun succès, si elles n'imploraient pas, de la manière la plus humble et la plus suppliante, la bonté et la bienfaisance de la reine. Cette opinion fut appuyée par des maximes de despotisme, plus dignes d'un divan turc que d'une chambre des communes d'Angleterre. Mais Elisabeth voyant combien ces monopoles étaient odieux, et propres à échauffer les esprits, envoya chercher l'orateur, et le chargea d'informer la chambre qu'elle révoquerait immédiatement celles de ces patentes qui étaient les plus oppressives, et dont on se plaignait le plus.

La chambre transportée d'admiration et de reconnaissance sur cet acte extraordinaire de condescendance de la part de la reine, vota que l'orateur demanderait la permission de se présenter à sa majesté, pour la remercier des gracieuses concessions qu'elle octroyait à son peuple. Lorsque l'orateur et les autres membres furent introduits devant la reine, ils se précipitèrent à ses genoux, et restèrent long-temps dans cette posture, jusqu'à ce qu'il plût à la reine de leur permettre de se lever. L'orateur déploya la reconnaissance des communes dans des éloges si exagérés, qu'ils ne pouvaient convenir qu'à l'Être-Suprême, à qui il la comparait, et dont il prétendit reconnaître les principaux attributs dans sa majesté. La reine entendit très pa-

tiemment ce discours, et y fit une réponse pleine de tendresse pour son pays. Ces compliments furent suivis d'une preuve de reconnaissance plus réelle, et non moins agréable, consistant en un secours jusqu'alors sans exemple, de quatre subsides et de huit quinzièmes.

Elisabeth avait à cœur d'encourager le commerce, l'industrie et la navigation; mais sa conduite ne s'accordait guère avec ses désirs; ces ventes des patentes pour monopoles, qu'elle accordait si fréquemment, éteignaient toute industrie particulière, tandis que les compagnies exclusives, qu'elle créait dans ses besoins d'argent, empêchaient le commerce étranger.

1602.—1603.

Il ne survint d'autre événement remarquable, dans le cours de cette année, que la prise d'un gallion espagnol valant un million de ducats, et en Irlande, la défaite de Tyrone, qui fut fait prisonnier, ce qui accéléra la fin des troubles dans ce pays. Mais Elisabeth n'était plus capable d'éprouver aucune satisfaction à cette heureuse nouvelle. Malgré la prospérité constante d'un règne long et glorieux, elle était en proie à une mélancolie profonde qui était empreinte sur son visage, et que manifestait toute sa conduite. Elle ne pouvait pas supporter la compagnie; elle restait constamment seule, assise dans l'obscurité, et on la trouvait souvent fondant en larmes. On forma différentes conjectures sur la cause de cette maladie, dont la gaîté naturelle de

son caractère semblait devoir la garantir. L'opinion la plus générale fut qu'elle était l'effet de sa vive douleur sur la mort du comte d'Essex, pour la mémoire duquel elle conservait un respect extraordinaire, déplorant sans cesse son obstination, et prononçant rarement son nom sans verser des larmes. Ces reproches d'obstination furent éclaircis par un accident, qui survint bientôt après qu'elle se fût retirée à Richmond, et qui, faisant revivre son affection avec une nouvelle tendresse, rendit sa douleur encore plus amère.

La comtesse de Nottingham étant dans son lit de mort, demanda à voir la reine pour lui révéler une chose qui l'empêcherait de mourir en paix, si elle ne la lui découvrait pas. Lorsque la reine vint dans sa chambre, elle lui dit qu'Essex, aussitôt après la sentence qui l'avait condamné à mort, avait désiré d'implorer son pardon de la manière que la reine elle-même lui avait prescrite, et qui consistait à lui rendre un anneau qu'elle lui avait donné dans le temps de sa plus grande faveur, avec promesse que dans quelque situation fâcheuse qu'il se trouvât, s'il lui renvoyait cet anneau comme un gage de sa parole, il lui assurerait sa protection; que c'était par lady Scroope qu'il avait voulu faire présenter cet anneau; mais qu'il avait été remis par mégarde entre ses mains; et, qu'ayant fait part de ces circonstances à son mari, un des plus implacables ennemis du comte, il avait exigé qu'elle ne le remît pas à la reine et qu'elle le renvoyât à Essex.



La comtesse ayant ainsi dévoilé son secret, supplia sa majesté de lui accorder son pardon; mais Elisabeth, qui, dans ce moment, vit toute la malice des ennemis du comte, et avec quelle injustice elle l'avait soupçonné d'une obstination inflexible, répondit: « Dieu peut vous pardonner, mais moi je » ne le pourrai jamais, » et sortit de la chambre dans une grande émotion. Depuis ce moment, ses esprits furent entièrement abattus; à peine pouvait-elle prendre quelque nourriture; elle rejeta tous les remèdes que prescrivaient ses médecins, déclarant qu'elle désirait la mort. Aucune sollicitation ne put l'engager à se mettre dans son lit: pendant dix jours et dix nuits elle resta assise sur des coussins, un de ses doigts dans la bouche, et les yeux fixés à terre. La seule chose à laquelle elle parut faire quelque attention, fut les prières que l'archevêque de Cantorbery récitait dans son appartement, et auxquelles elle paraissait s'unir avec une grande ferveur. Sa fin approchant visiblement, le conseil, qui était assemblé, envoya le garde du sceau, l'amiral et le secrétaire-d'état, pour savoir quelles étaient ses intentions relativement à son successeur. Elle répondit, d'une voix faible, que, comme le sceptre qu'elle avait porté était un sceptre royal, elle ne pouvait désirer qu'un successeur royal. Cécil la priant de s'expliquer plus clairement, elle ajouta qu'un roi lui succèderait, et que ce serait le roi d'Ecosse, son cousin, qui serait son successeur. Sa voix s'éteignit bientôt après; elle perdit ses sens, tomba dans



un sommeil léthargique qui dura quelques heures, et expira tranquillement, sans autre convulsion ni agonie, le 24 mars 1603, dans la soixante-dixième année de son âge, et la quarante-cinquième de son règne. Avec elle, finit la maison de Tudor.

Cette illustre princesse, dont la mémoire vivra à jamais dans les cœurs d'une nation reconnaissante qu'elle rendit plus heureuse qu'elle ne l'avait été jusqu'alors, a été l'objet de censures amères et d'éloges exagérés, que l'histoire doit également écarter pour peindre fidèlement un caractère si remarquable parmi les plus grands monarques, et en même temps le plus extraordinaire de tous ; car on y voit les plus nobles qualités d'un sexe unies aux moins aimables faiblesses de l'autre. En ne la considérant que comme souveraine, dirigeant et réglant en modératrice suprême toutes les matières concernant le gouvernement, la politique et les affaires d'état, on est transporté d'admiration de la voir déployer invariablement un degré d'énergie, de constance, de magnanimité, de pénétration, de sagesse et de vigilance, qui ne fut jamais surpassé. Il est vrai qu'elle ne voulut jamais admettre aucune limite à la prérogative royale, et qu'elle l'étendit plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, mais elle en fit rarement usage pour aucun acte qui ne tournât pas à l'avantage de son peuple. D'ailleurs, la confiance que ses sujets mettaient à juste titre dans son attention constante et dans ses soins pour leur bonheur, l'avait si fort élevée au-dessus des lois, qu'elles ne

pouvaient jamais être un obstacle à sa volonté ; et quoiqu'elle abusât quelquefois d'une autorité aussi illimitée, le seul cas peut-être où on puisse lui reprocher de l'avoir fait d'une manière absolument inexcusable, est sa conduite à l'égard de la reine d'Ecosse, non seulement en permettant, ou ordonnant qu'elle fût traduite en jugement, mais en la détenant, pendant dix-neuf ans, dans la captivité la plus rigoureuse, sans aucun droit quelconque, comme sans aucune nécessité, et par une violation révoltante des lois les plus sacrées de l'humanité et de la justice. On peut dire que, dans ce cas particulier, elle oublia entièrement ses devoirs de souveraine pour ne consulter que le despotisme de ses passions et de sa puissance, et qu'elle agit moins en reine que comme une femme jalouse et vindicative contre une rivale qui la surpassait en beauté. Cette excessive jalousie est en effet un des traits les plus marquants du caractère d'Elisabeth considérée comme femme. Il ne lui suffisait pas d'être comptée parmi les monarques les plus puissants et les plus respectés de son siècle, elle voulait encore être admirée, être adorée comme la plus belle de toutes les femmes. De là ce faible dégoûtant, qu'elle eut toujours, même dans ses vieux ans, pour les flatteries les plus grossières sur sa beauté, sur ses grâces, sur sa fraîcheur ; de là ses caprices, et ses changements perpétuels de costumes toujours extraordinaires et souvent ridicules. Mais son caractère offrait aussi deux particularités dominantes et

problématiques que peu d'historiens ont observées, et qu'aucun n'a entrepris d'expliquer; la nature de son affection pour ses favoris, et les motifs de son aversion pour le mariage en général. Sans prétendre donner une solution satisfaisante sur des questions aussi délicates, je me contenterai d'essayer de répandre quelque jour sur leur obscurité, par les questions suivantes:

1°. Il est certain qu'Elisabeth désirait et tentait sans cesse, par tous les moyens de séduction qui étaient en son pouvoir, d'inspirer de l'amour à tous les hommes d'un certain rang qui lui étaient présentés, quoiqu'il y en eût toujours un plus favorisé à qui elle donnait ouvertement et exclusivement des marques de cette prédilection vive et tendre qui caractérise ordinairement l'amour, surtout quand elle est accompagnée de symptômes de jalousie aussi forts que ceux qu'elle manifestait à l'égard de ses favoris: on a généralement conclu de-là qu'elle en était réellement amoureuse. Mais cette conclusion ne dégénère-t-elle pas en une conjecture très douteuse, quand on considère qu'Essex, qui, de tous ses favoris, fut certainement celui qu'elle aima le plus tendrement, et même le plus ardemment, avait vingt-six ans de moins qu'elle, et que quand elle commença à laisser apercevoir quelque partialité en sa faveur, elle avait soixante ans, âge qui refroidit ordinairement toutes les passions existantes, et qui en allume rarement de nouvelles si ce n'est l'avarice. D'ailleurs, comment est-il possible de concilier,

non dans une femme ordinaire, mais dans une princesse magnanime des plus altières, aucune idée d'amour avec son aversion insurmontable pour le mariage ; quand il est généralement reconnu d'un autre côté qu'elle ne donna jamais lieu à des soupçons plausibles d'aucun commerce illicite entr'elle et Leicester ou Essex? On peut de-là présumer, peut-être avec plus de fondement, que pendant que ces favoris étaient ses amants, du moins en apparence, elle n'avait pour eux que la tendresse, la chaleur et la jalousie de l'amitié; car aucun de ces caractères, même au plus haut degré, n'est étranger à ce sentiment, et encore moins, incompatible avec lui. Quant à l'objection que la différence de sexe peut suggérer contre cette opinion, on peut observer que le caractère d'Elisabeth était si mâle sous tant de rapports, qu'elle ne pouvait jamais trouver parmi son sexe cette conformité d'humeur et de sentiments qu'exige l'amitié. En même temps, comme elle avait naturellement un penchant décidé pour la tendresse, et qu'elle se sentait aussi une force d'esprit assez puissante pour contenir ses inclinations dans des limites convenables, elle choisissait les objets de son affection parmi les courtisans les plus accomplis. Il n'est même pas improbable que sa passion immodérée pour toute espèce de pouvoirs influa aussi sur cette détermination: elle considéra que, vis-à-vis des femmes, son pouvoir se réduirait toujours à celui d'une reine, et qu'elle ne pouvait trouver que vis-à-vis des hommes

des occasions d'exercer le double empire de la beauté et de la souveraineté. Ces conjectures méritent d'autant plus d'être approfondies, qu'en les rejetant, il ne reste d'autre alternative que celle d'admettre toutes les folles rêveries de l'amour platonique.

2°. La répugnance qu'elle avait à se marier, et son aversion pour le mariage en général, avaient probablement la même cause que celle qui fut le principe de presque toutes les actions de sa vie, qui tendaient toujours à satisfaire sa passion dominante en rendant sa puissance universelle, absolue, illimitée et indivisible. Elle ne pouvait même pas supporter l'idée d'en abandonner ou d'en partager la plus petite portion. Avec cette extrême jalousie de pouvoir, elle n'avait pas besoin d'un autre motif pour refuser plusieurs mariages avantageux qui lui furent proposés; elle continua néanmoins d'employer jusqu'à la dernière extrémité la perspective séduisante d'obtenir sa main, comme un de ses meilleurs moyens politiques vis-à-vis de quelques princes qu'elle voulait gagner ou faire entrer dans ses vues. Une crainte exagérée de voir l'intérêt de Marie et de Jacques d'Ecosse s'accroître en Angleterre, fut le motif des obstacles qu'elle mit à leur mariage. Quant à son courroux et à son ressentiment contre Leicester et contre Essex, ainsi que contre plusieurs autres de ses courtisans à l'occasion de leur mariage, il est plus que probable que la jalousie d'amour n'y entrait pour rien à l'égard d'aucun d'eux,

mais qu'elle était également irritée contre tous de ce qu'ils avaient osé se soumettre à une autre dépendance ou influence que la sienne. Cette conjecture est fortifiée par l'aigreur avec laquelle elle exprimait son mécontentement à l'occasion du mariage des demoiselles ou des filles attachées à sa maison, ainsi que le prouvent différentes anecdotes rapportées par des auteurs contemporains. (Voyez les *Nugæ antiquæ,* par Jacques Harrington, et la continuation de l'histoire du docteur Henri, vol I, pag. 150.) En un mot, Elisabeth sembla avoir considéré le mariage comme une entreprise sur son autorité, offense qu'elle ne put jamais supporter, et rarement pardonner; mais ces défauts particuliers, dont aucun n'était préjudiciable à son peuple, disparaissaient devant l'éclat de ses vertus publiques, ou sous le voile que jetait sur ses imperfections la reconnaissance d'une nation dont la généralité fut certainement plus heureuse sous son gouvernement qu'elle ne l'avait été auparavant; et même, aujourd'hui, son nom est encore rappelé, par un grand nombre d'Anglais, avec autant d'enthousiasme qu'il l'était par ceux qui partageaient la prospérité et la splendeur de son règne.

Le revenu ordinaire d'Elisabeth était d'environ 500,000 livres par an. Elle reçut du parlement, pendant la durée de son règne, vingt subsides et trente-neuf quinzièmes, montant en totalité, suivant le journal de lord Salisbury, du 17 février 1609, à la somme d'environ 3 millions qui, répartis sur un

règne de quarante-cinq ans, donnent seulement 66,666 livres par an. L'intérêt et le soin de sa dignité l'empêchèrent de s'adresser plus souvent au parlement pour demander des secours. Elle fut ainsi réduite à avoir recours à de *fréquentes dilapidations* et ventes des domaines de la couronne.

Observations générales sur cette période.

Depuis l'accession de la maison de Tudor, qui commença avec le règne d'Henri VII, l'Angleterre jouit d'un long intervalle de tranquillité, en comparaison des troubles qui l'avaient agitée sous les précédentes dynasties, et cet intervalle continua jusque vers le milieu du dix-septième siècle. Le peuple était si fatigué de discordes intestines et de convulsions sanglantes, et si dégoûté des contestations toujours renaissantes entre les deux maisons d'York et de Lancastre, qu'il aima mieux se soumettre à des usurpations et même à l'autorité la plus arbitraire, que de s'exposer de nouveau à de semblables calamités. Ces dispositions furent très favorables aux mesures despotiques qu'Henri VII, comme tous les autres usurpateurs, avait besoin d'employer pour consolider son usurpation. Le despotisme une fois admis dans un gouvernement, se perpétue d'autant plus facilement, qu'il faut bien moins d'énergie pour le maintenir que pour l'introduire, en ce que, dans le premier cas, il a pour base *l'usage établi*, règle généralement observée dans tous les gouvernements, parce que si toute autre venait à prévaloir, les factions

et les dissensions se multiplieraient à l'infini. C'est ainsi que cette dynastie présente une série non interrompue de souverains despotes, plus ou moins arbitraires et tyranniques, suivant la différence de leur caractère, de leur situation et de leurs vues.

Henri VII montant sur un trône auquel il n'avait aucun droit, ne pouvait avoir d'autre vue que celle de s'y affermir et d'en assurer la possession à sa famille. Si son cœur, naturellement peu sensible, n'eût pas été aussi endurci par son égoïsme, il aurait cherché à suppléer au défaut de son titre, en essayant, et méritant d'obtenir pour appui l'affection et la reconnaissance de la nation, tâche peu difficile à remplir; mais étant lui-même incapable d'éprouver ces sentiments, il l'était également de croire à leur sincérité dans les autres; il aima mieux fonder sa sûreté et son autorité sur la crainte et sur le respect de ses sujets. Le système constant de sa politique consistait à abaisser les grands et à élever le clergé, les gens de loi, et ceux des familles nouvelles qui, devant tout à sa protection, ne se faisaient pas scrupule de soutenir son pouvoir, même aux dépens de la justice et des priviléges de la nation. Les vexations de toute espèce qu'entraînait nécessairement l'exécution d'un pareil plan, les extorsions arbitraires qui satisfaisaient son avarice, et les mesures sanguinaires que lui suggérait sa haine implacable contre la maison d'York, n'étaient que l'exécution conséquente d'un système fixe de despotisme, froidement et profondément prémédité, et par conséquent essentiellement tyran-



nique, et les emportements de la passion ou d'une violence momentanée n'y avaient jamais aucune part.

Sous Henri VIII, quoique le despotisme ne fût pas systématique, il fut plus violent, et les actes de pouvoir arbitraire furent aussi plus nombreux et plus sanglants; mais ils furent plutôt l'effet de l'emportement de ses passions que d'aucune inclination tyrannique, et il n'y eut recours que comme à des moyens plus appropriés à la brusquerie impétueuse et à la violence de son caractère; et il avait si fort captivé l'opinion de la multitude par ses brillantes qualités extérieures, que, loin de le regarder comme un tyran ou comme un despote, la plupart de ses sujets étaient naturellement portés à admirer ces mêmes actes de violences terribles qui étaient exercés contr'eux, sans faire aucun tort à sa popularité.

Sous le court règne d'Edouard VI, le despotisme fut continué par les protecteurs comme *usage établi*; mais il fut plus modéré, et rarement souillé de sang.

La bigoterie, la méchanceté, l'obstination, le caractère vindicatif et l'esprit borné de Marie, portèrent le despotisme au plus haut degré de tyrannie et de cruauté; elle le rendit aussi détestable.

La popularité d'Elisabeth ne fut jamais affaiblie par les extensions multipliées et même violentes qu'elle donna à la prérogative royale, qu'elle poussa plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs, sans éprouver aucune opposition, parce qu'elle avait l'intention de ne jamais violer ouvertement les libertés du peuple,

telles qu'elles existaient alors; mais elle les éludait si complètement, qu'elles étaient presque réduites à n'être plus qu'un mot vide de sens. Elle fut cependant plus aimée, et obtint plus de célébrité qu'aucun des souverains qui avaient occupé le trône d'Angleterre. Elle était tellement aimée du peuple, qu'elle pouvait se permettre les actes les plus notoires de pouvoir arbitraire, et populariser le despotisme lui-même. Quelle espèce de liberté pouvait-il rester sous un gouvernement où il existait un tribunal tel que la chambre étoilée, qui pouvait infliger quelque punition que ce fût, dans tous les cas qui n'étaient pas de la compétence des autres cours. Ce tribunal, dont l'autorité était originairement fondée sur la loi commune et sur l'ancien usage, et avait été augmentée par un acte du parlement, sous le règne d'Henri VII, était composé du conseil privé et des juges, qui, tous ne jouissaient de leurs offices que tant qu'il plaisait au roi, et quand le prince était présent, il était seul juge.

La cour de haute commission, établie par Elisabeth en 1584, était une autre juridiction encore plus formidable, non seulement par ses formes inquisitoriales, mais parce que le crime d'hérésie, dont la connaissance lui était attribuée, était plus indéfini qu'aucune offense civile. La loi martiale l'emportait encore sur ces deux cours, par la forme de décision prompte, violente et arbitraire qu'elle avait introduite. Lorsqu'il y avait où que ce fût, quelque insurrection ou désordre public, la couronne em-

ployait la loi martiale, qui était exercée non seulement sur les soldats, mais sur tout le peuple, et qui que ce fût pouvait être condamné comme rebelle, ou comme fauteur et participant de la rebellion, s'il plaisait au prévôt martial, à son lieutenant ou à leurs substituts de le suspecter.

Il existait indépendamment de ces trois cours une autorité incompatible avec la moindre ombre de liberté; le conseil privé, ou le secrétaire d'état pouvaient, sur un simple ordre, faire mettre en prison toute sorte de personnes, et les y retenir aussi longtemps que les ministres le jugeaient à propos. Mais, même dans les cours régulières, l'usage de ne pas confronter les témoins avec l'accusé, donnait un grand avantage contre lui aux officiers de la couronne, dont les vues ne manquaient jamais d'être secondées par de timides jurés et par des juges amovibles à volonté; d'autant plus qu'il n'était pas rare de voir, à cette époque, des jurés emprisonnés, condamnés à des amendes, ou punis de telle autre manière qu'il plaisait à la cour d'ordonner, pour n'avoir pas donné un *verdict* conforme à la direction de ces juges dépendants; aussi n'y avait-il point de jurés qui osassent acquitter un accusé que la cour avait résolu de faire condamner.

Dans le même temps, le pouvoir législatif du parlement n'était qu'une pure chimère, puisqu'il était universellement reconnu que le souverain était investi d'un pouvoir dispensatoire, en vertu duquel toutes les lois pouvaient être invalidées et même annulées

par des proclamations, que le prince était autorisé en toutes matières, quelqu'importantes qu'elles fussent ; et la chambre étoilée avait soin de pourvoir à ce que ces proclamations fussent plus rigoureusement exécutées qu'aucune autre loi. Les principes qui prévalaient alors attribuaient au monarque un pouvoir si illimité et si incontestable, parce qu'on supposait qu'étant l'origine de toute loi, il ne pouvait être circonscrit par aucune. Les homélies dont il était ordonné de faire la lecture le dimanche, dans toutes les églises, recommandaient comme un devoir religieux, une obéissance aveugle et passive envers le prince, et ce devoir était imposé aux sujets de toutes les classes. Aucun noble ne pouvait se marier. Le comte de Southampton fut long-temps détenu en prison par Elisabeth, pour avoir épousé secrètement la cousine du comte d'Essex, et elle ne le lui pardonna jamais. Comment aurait-on pu s'attendre que le souverain eût quelque respect pour la liberté, lorsque le parlement lui-même n'en conservait aucun, et donnait les lois les plus contraires à son génie, telles que les statuts persécuteurs qui furent votés contre les catholiques romains et contre les puritains. Les représentants de la nation étaient à peine autre chose que les organes de la volonté et du bon plaisir du roi ; toute opposition eût été considérée comme une espèce de révolte ; et la religion même, où toute innovation était infiniment plus dangereuse qu'en toute autre matière, éprouva, dans le cours d'un très petit nombre d'années, quatre

différents changements de la plus grande importance, par la seule autorité du souverain, sans opposition ni objection quelconque de la part du parlement. En un mot, il n'est que trop vrai que pendant cette période, la constitution, la grande charte n'étaient guère autre chose que des feuilles de parchemin, et que si l'esprit national de liberté ne fut pas entièrement éteint, et jeta de temps en temps quelques faibles étincelles, on en eut principalement l'obligation au zèle et à l'intrépidité des puritains, qui semblaient s'être chargés de remplir, pour la conservation de la liberté, l'office des vestales romaines à l'égard du feu sacré.

Elisabeth laissa la monarchie anglaise en possession d'une autorité très étendue, et la prérogative royale élevée au plus haut degré, mais sans moyens d'aucune espèce pour les maintenir. Sa répugnance constante à demander des secours au parlement, l'obligea à recourir si souvent à la vente des domaines de la couronne, et à épuiser si complètement toute autre ressource, qu'à sa mort il resta à son successeur bien peu de ce revenu indépendant qui pût le mettre en état de subsister sans des secours réguliers du parlement, et encore moins de moyens d'influencer ces assemblées. Les effets de cette pénurie, qui commença avec la dynastie de Stuart, devinrent bientôt très graves, et se propageant plus ou moins sous les différents règnes de cette famille, furent une des principales causes de ses malheurs.

A l'égard de la force maritime de l'Angleterre

pendant cette période, il est assez remarquable que Henri VIII ne pouvait pas équiper une flotte sans louer des vaisseaux étrangers d'Hambourg, Lubeck, Dantzick, Gênes et Venise. Elisabeth, dans les premières années de son règne, encouragea les négociants à construire de gros vaisseaux de commerce, qui, dans l'occasion, étaient convertis en vaisseaux de guerre; elle en fit aussi construire quelques-uns. Elle laissa à sa mort 42 vaisseaux, dont 4 seulement portaient 40 canons; 2 étaient de 1000 tonneaux, 23 au dessous de 500, quelques uns de 50 et même de 20 tonneaux; le nombre total des canons appartenant à cette flotte était de 774, flotille bien insignifiante sans doute, si on la compare à cette immense force navale qui, 200 ans après, a établi la domination de l'Angleterre sur toutes les mers du monde; et il n'est pas moins remarquable que 200 ans avant cette période, et sous le règne d'Henri V, l'Angleterre était aussi la plus formidable de toutes les puissances du continent en Europe.

En 1575, toutes les milices du royaume montaient à 182,929 hommes, et Harrison assure que dans les rôles qui furent faits à cette époque, le nombre des hommes propres au service était de 1,172,674, et qu'on croyait que plus d'un tiers avait été omis.

On ne connaît pas précisément quand ni pourquoi la culture de la vigne fut abandonnée en Angleterre, où elle fournissait une partie du vin qui s'y consommait; il paraît néanmoins qu'en 1578 il se faisait de bons vins dans quelques vignobles anglais;

ceux de lord Cobham, de lord Williams et de Thame, sont expressément mentionnés dans un ancien ouvrage anglais sur l'agriculture, écrit par Barnabé Googe; et la *Maison rustique*, ouvrage français à peu près aussi ancien et très estimé, contient un long chapitre sur la culture des vignes en Angleterre; il recommande de n'en point planter dans le voisinage de Londres, mais dans un sol de marne légère et sablonneuse, au nord d'une rivière, sur une élévation graduellement inclinée au sud. (*Maison rustique*, édit. de 1804, vol. III, pag. 380 jusques et compris la page 390).

APPENDIX.

Les événements les plus importants de cette période sont prouvés par le témoignage des auteurs suivants.

HENRI VII.

Rymer Fœdera, vol. VII, p. 849; vol. XII, p. 281, 332, 344, 389, 431, 497, 504, 550, 636, 679; vol. XIII, p. 75, 126, 132, 271.
Hall, Henri VII, pag. 1 à 76.
Bacon, Hist. d'Henri VII, dans l'Hist. complète de Kennet, *passim.*
Polydore Virgil, p. 565 à 606.
Registre du parlement sous le règne d'Henri VII.
Statutes 2, Richard III, tom. III, IV, VII, XIX; Henri VII.
Parliam. Hist., vol. XI, p. 409.
Stowe, page 480 à 485.
Holingshed, 504, 784.
Rotuly Parliament., Henri VII, Nos. 2, 3, 4.
Mézerai, Daniel, Villaret, Prés. Hénault, années correspondantes.
Rapin, Hume, Dr. Henri, règne d'Henri VII.

HENRI VIII.

Lord Herbert, Hist. d'Henri VIII dans Keunet, *passim*.
Rymer Fœd., vol. XIII, pag. 76, 89, 249, 251, 269, 289, 296, 312, 327, 354, 379, 394, 408, 491, 566, 605, 681, 705, 725, 744, 769, 777, 795; vol. XIV, pag. 37, 75, 100, 120, 129, 202, 227, 258, 308, 326, 400, 528, 780; vol. XV, pag. 22, 23, 29, 49, 57, 98.
Stowe, 5, 6, 288, 487 à 585, *passim*.
Holingshed, pag. 295, 296, 547, 847, 855, 862, 891, 941.
Mém. de Strype, vol. I, ch. 1, 5, reg. 23, 24, 25, 26.
Thom. More, *Lucubrationes*, *passim*.
Pasquier, Recherches, pag. 431.
Erasmus, lib. II, ep. 1; lib. XVI, ep. 3; lib. XXVI, ep. 35.
Biographia Britannica, *passim*.
Rapin, Hume, Dr. Henri, règne d'Henri VIII.
Parl. Hist., vol. III, pag. 2, 3, 8, 9, 30, 47, 113.
Thuanus, lib. I.
Fra-Paolo, *Hist. Concil. Trident.*, *passim*.
Buchanan, lib. XIV, 15.
Burnet, *Hist. de la Réforme* et *Registres*, *passim*.
Du Bellay, liv. I, II, V, X.
Mézerai, Daniel, Garnier, années correspondantes.
Reg. du parl., règne d'Henri VIII, *passim*.
Guicciardini, lib. XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XVIII.
Godwin, Annales, règne d'Henri VIII.
Cavendish, Vie de Volsey.
Parliamentary Rolls, règne de Henri VIII.
Statutes, Henri VIII, 1, 3, 4, 6, 7, 12, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35.
Journals of the house of Lords, vol. I, pag. 84.
Polydore Virgil, lib. XXVII.

EDOUARD V.

Holingshed, pag. 979 à 1067.
Burnet, *Hist. de la Réforme*, vol. II, reg., *passim*.
Strype, vol. II, pag. 457 et *passim*.
Stowe, Annales, années correspondantes.
Godwin, Annales, années correspondantes.
Fra-Paolo, lib. IV, V.
Buchanan, liv. XIV, XV, XVI.
Rymer Fœd., vol. XV, pag. 164, 181, 226, 293, 304.
Thuanus, lib. V, ch. 15; lib. VI, ch. 5, 6.
Hayward, pag. 291 à 326.
Parliam. Hist., vol. III, p. 258.
Dépêches de Noailles, vol. III et IV, *passim*.
Melvil, *Mém.*, *passim*.
Mézerai, Daniel, Garnier, années correspondantes.
Biographia Britannica, *passim*.
Rapin, Hume, règne d'Édouard V.

MARIE.

Thuanus, lib. II, c. 3; lib. IV, c. 17; lib. XIII, c. 3, 10; lib. XVI, c. 20; lib. XIX, c. 7, lib. XX. c. 2.
Burnet, vol. II, pag. 233, 234, 239, 252, 258, 261; vol. III, pag. 3, 24.
Godwin, pag. 330, 331, 348.
Holingshed, pag. 1086 à 1150.
Stowe, pag. 612, 614, 616.
Fra-Paolo, liv. III, IV, V.
Rymer, vol. XV, p. 364, 377.
Dépêches de Noailles, vol. III, IV, *passim*.
Buchanan, liv. XIV, XVI.
Biographia Britannica, *passim*.
Strype, *Eccles. Mem.*, vol. III, pag. 85 à 377, *passim*.
Mézeray, Daniel, Garnier, Robertson, Hist. de Charles V, années correspondantes.
Rapin, Hume, règne de Marie.

ÉLISABETH.

Cambden, *in Kennet*, pag. 366 à 6;7.
Rymer, vol. XIV, pag. 116; vol. XV, pag. 509, 549, 593, 652, 677, 708, 731, 756, 793; vol. XVI, pag. 151, 168, 171, 173, 190, 235, 292, 340, 366, 380, 400.
Thuanus, liv. XXIII, c. 14; liv. XXIV, c. 10, 13; liv. XXXI, c. 2.
Buchanan, liv. XVI, XVII, XVIII.
Davila, liv. II, III, IV, V.
Fra-Paolo, liv. VII.
Burnet, vol. II, pag. 373, 375, 378 et suiv., *passim*.
D'Ewes, *Journ.*, pag. 81 à 373.
Stowe, pag. 700, 747.
Bacon, vol. IV, *passim*.
Heylin, pag. 102 à 166 et suiv., *passim*, *Hist. of the Presbit.*, pag. 520.
Strype, *Ann.*, vol. I, pag. 5, 73, 79, 95, 150, 370, 416; vol. III, pag. 377, 385, 512, 524.
Melvil, *Mém.*, pag. 24 à 184.
Statutes, Eliz. 1, 5, 13, 27, 35.
Crawford, *Mém.*, pag. 5, 9, 14, 92, 136, 333.
Anderson, vol. II, part. 2, *passim*.
Carte, pag. 527.
State Trials, vol. I, pag. 76, 78, 86, 87, 122, 123, 135, 238, 403 et suiv.; vol. IV, pag. 514, 535, 537.
Parliament. Hist. Records Rolls, Eliz. reign.
Biographia Britannica, *passim*.
Mézerai, Daniel, Garnier, Robertson et Malcolm Laing, *Hist. d'Ecosse*, années correspondantes.
Rapin, Hume, Andrews, Eliz. reign.

NOTICE

Des événements contemporains les plus remarquables qui ont eu lieu dans les autres états de l'Europe.

ANNÉES

1487. Derniers tournois tenus en Allemagne, à Worms et à Ratisbonne. L'invention des armes à feu rendant presque inutiles la force et la dextérité, qui étaient déployées dans ces exercices chevaleresques, ils tombèrent bientôt en désuétude, et l'esprit gâlant de la chevalerie leur survécut bien peu. Un ambassadeur turc qui fut envoyé en France, sous le règne de Charles VII, assistant à un de ces tournois, observa judicieusement que si ces combats étaient sérieux ils ne l'étaient pas assez, et qu'ils l'étaient trop si ce n'était qu'un amusement.

1491. La première monnaie française, portant une effigie, fut frappée cette année à Lyon, avec l'effigie du roi Charles VIII et de la reine son épouse, Anne de Bretagne.

Les Maures, ennemis formidables des Espagnols, sont entièrement soumis par Ferdinand, et deviennent ses sujets, à certaines conditions mal observées par les Espagnols, dont le clergé emploie contre eux le pouvoir de l'inquisition, et environ un million de Maures sont chassés d'Espagne sur la côte opposée d'Afrique, d'où ils étaient originairement venus.

1492. Le 2 d'août, Christophe Colomb, Gênois, part d'Espagne pour son fameux voyage de la découverte du Nouveau-Monde, et quelques années après, Vasquez de Gama, Portugais, passa le cap de Bonne-Espérance, et découvrit un nouveau passage pour aller aux Indes. Ce fut par accident qu'Henri VII n'eut pas une part considérable à ces importantes découvertes. Colomb, après avoir éprouvé plusieurs refus de la part des cours d'Espagne et de Portugal, envoya son frère Barthélemi

à Londres, pour expliquer ses projets à Henri, et obtenir son secours pour leur exécution. Le roi l'invita à venir en Angleterre, mais son frère étant pris par les pirates, fut détenu en captivité jusqu'à son retour, et Colomb ayant obtenu dans cet intervalle la protection de la reine Isabelle, qui lui fournit une petite flotte, il exécuta heureusement son entreprise.

Mort de Lorenzo de Médicis, chef de la république de Florence, surnommé, à juste titre, le Grand et le Père des lettres. Il était grand-père de la reine Catherine de Médicis.

1494. Première connaissance de l'algèbre en Europe.

1497. Découverte de l'Amérique méridionale, par Améric Vespuce, dont elle prit le nom.

1501. Le royaume de Naples est conquis dans moins de quatre mois, par Louis XII, roi de France, et par Ferdinand, roi d'Espagne. Frédéric, roi de Naples, se retire en France, et abandonne tous ses droits sur son royaume à Louis, à condition de recevoir en échange le comté du Maine; mais ce traité ne fut jamais exécuté à cause de la révolution qui eut lieu quelques mois après dans le royaume de Naples; et Anne de Laval, petite-fille de Frédéric, ayant épousé François de la Trimouille, prince de Talmond, en 1521, lui transféra ses droits au royaume de Naples, et c'est là le fondement des prétentions de la maison de la Trimouille à cette souveraineté.

1506. Le pape Jules II pose la première pierre de la fameuse église de St.-Pierre à Rome.

1517. Commencement du Luthéranisme.

L'Egypte est conquise par les Turcs.

1518. Magellan, attaché au service d'Espagne, découvre le détroit de ce nom dans l'Amérique méridionale, et est tué par les sauvages des îles Marianne.

1522. Les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem sont chassés de l'île de Rhodes par Soliman II, après la résistance la plus sanglante et la plus obstinée, et se retirent à Viterbe, jusqu'à leur établissement dans l'île de Malte, que Charles V leur donne-

1525. Bataille de Pavie, où François Ier. est blessé et fait prisonnier par les Espagnols.

1529. Le nom de ***Protestants*** est donné aux réformés à raison de leurs protestations contre l'église de Rome, à la diète de Spire, en Allemagne.

1530. Diète à Augsbourg, où les protestants présentent leur profession de foi à l'empereur, pour être examinée. Cette profession de foi a été appelée depuis *Confession d'Augsbourg*.

1535. Le règne des Anabaptistes finit par l'exécution de Jean de Leyde, à Munster, où il avait pris le titre de roi.

1542. Gustave, après avoir été long-temps caché dans les forêts de la Dalécarlie, en sort tout à coup à la tête de ses fidèles Dalécarliens, et reconquiert le trône de Suède par la défaite de Christiern.

1545. Ouverture du fameux concile de Trente, qui dura dix-huit ans.

1546. Mort de Martin Luther. Deux jours auparavant, il écrivit ces paroles remarquables en présence de Jean Aurisabert, qui en prit copie : « Personne ne peut entendre les Églogues de Virgile » s'il n'a pas gardé des trottpeaux pendant cinq ans. Personne » ne peut entendre les *Géorgiques* s'il n'a pas été laboureur » pendant cinq ans. Personne, je le dis et le décide, ne peut » entendre les Epîtres de Cicéron, s'il n'a pas participé au gou- » vernement de quelque république pendant vingt ans. En con- » séquence, personne ne doit se persuader qu'il a acquis une » connaissance suffisante par la lecture de l'Ecriture-Sainte, » pour pouvoir se flatter de l'entendre, s'il n'a pas gouverné » l'Eglise pendant cent ans, avec des prophètes tels qu'Elie, » Elisée, Jean-Baptiste, Jésus-Christ et les apôtres. » Luther ne vécut que soixante-trois ans, et ne prétendit jamais avoir eu aucun commerce avec les prophètes.

1547. Le concile de Trente est transféré à Bologne, et est dissous pour la troisième fois; il fut convoqué de nouveau en 1550.

1560. Les Protestants commencent à être appelés Huguenots en France.



1575. Henri de Valois, qui avait été élu roi de Pologne en 1572, s'échappe secrètement de ce royaume pour succéder au trône de France, après la mort de Charles IX, son frère.

1579. Les Hollandais secouent le joug de l'Espagne, et la république de Hollande commence.

1585. Le vieux cardinal de Bourbon publie un manifeste, signé du pape et de presque tous les princes de l'Europe, dans lequel il prend le titre de premier prince du sang, et recommande aux Français de maintenir la couronne dans la ligue catholique. Cette démarche extraordinaire eut lieu bientôt après la mort du duc d'Anjou, frère d'Henri III, et son successeur apparent. Le duc de Guise cachant ses vues ambitieuses au trône, sous le prétexte plausible d'en exiler tout prince protestant, persuada au cardinal, oncle d'Henri IV, roi de Navarre, de publier cette déclaration, par laquelle le duc était nommé général de la prétendue ligue catholique, qu'il avait formée lui-même, dans l'unique objet d'usurper la couronne aussitôt qu'il aurait amené à maturité l'exécution de son plan, en affectant en même temps de soutenir les droits du cardinal. La reine-mère, Catherine de Médicis, dont la plus jeune fille, Claude, avait épousé Charles II, duc de Lorraine, appuyait l'intérêt de cette famille auprès du cardinal, contre la maison de Bourbon, pendant que le roi son fils, envoyait un agent confidentiel au roi de Navarre, pour l'engager à abandonner la religion protestante, et à unir leurs forces contre la ligue. Le pape Sixte V publia une bulle d'excommunication contre le roi de Navarre et le prince de Condé, les déclarant déchus pour jamais de tous droits à la couronne de France. Henri appelle de cette bulle au parlement et à un concile général, et fait afficher cet appel aux portes du Vatican. La ligue assemble son armée et prend quelques villes en Lorraine. Henri III conclut une suspension d'armes avec la ligue, et consent à priver les protestants des avantages qui leur avaient été dernièrement accordés, et fortifie ainsi les ligueurs contre lui-même. Les protestants prennent



les armes, et ici commence cette guerre civile qui dura près de dix-huit ans, et fut d'abord appelée la guerre des trois Henris, parce que Henri III commandait les royalistes, Henri de Navarre les huguenots, et Henri, duc de Guise, l'armée de la ligue.

Le calendrier Grégorien est admis par les princes catholiques.

1586. Conférences inutiles tenues à Montbéliard, entre les théologiens calvinistes et luthériens; elles ne produisirent d'autre effet que d'augmenter la haine qui existait entre les deux partis, et les doctrines de Calvin firent des progrès plus rapides en Allemagne.

1588. Invention des bombes à Venloo. Les mortiers furent inventés peu de temps après.

1589. Henri III, roi de France, est assassiné le 1er août par Jacques Clément, jacobin. Il était le dernier roi de la branche de Valois qui avait commencé à régner en France en 1328.

1594. Jean Chatel tente d'assassiner Henri IV, le 27 décembre, et le blesse légèrement à la lèvre.

1598. Edit de Nantes, donné par Henri IV en faveur des protestants.

LISTE

Indiquant l'année de la mort des principaux savants et hommes illustres qui ont vécu pendant cette période.

ANNÉES

1486. Roderic Agricola.
1494. Pic de la Mirandole.
1506. Christophe Colomb.
1509. Philippe de Commines.
1516. Americ Vespuce.
Jean Tritême.
Cardinal Ximenès.
1520. Raphaël.
1529. Machiavel.
1533. L'Arioste.
1534. Cornelius Agricola.
1535. Sir Thomas More.
1536. Erasme.
1540. Guicciardini.
Bude.
Polydore Virgil.
1543. Copernic.
Dubellay.
1544. Clément Marot.
1552. Paul Jove.
Jean Leland.
1553. Fr. Rabelais.
1556. Pierre Avelin.
1559. Martin Dubellai.
1560. Philippe Melancton.
1564. Jean Calvin.
Michel Anex.
1568. Roger Ascham.
1576. Le Titien.
1579. Le Camoëns.
1582. George Buchanan.
1584. Ambroise Paré.
Dufaur de Pibrac.
1592. Michel Montagne.
1595. Le Tasse.
1598. Edmond Spencer.
1600. Jean Nicot. La première plante de tabac connue en France fut portée par lui, et appelée de son nom *Nicotiana*.
1601. Tycho Brahé, célèbre astronome danois.

LISTE

Indiquant l'année de la mort des princes contemporains.

Papes.

1492. Innocent VIII.
1503. Alexandre VI.
1503. Pie III.
1512. Jules II.
1521. Léon X.
1523. Adelard VI.
1534. Clément VII.
1549. Paul III.
1553. Jules III.
1553. Marcel II.
1559. Paul IV.
1563. Pie IV.
1572. Pie V.
1581. Grégoire XIII.
1590. Sixte V.
1590. Urbain VII.
1591. Grégoire XIV.
1591. Innocent IX.
1605. Clément VIII.

Empereurs turcs.

1512. Bajazet II abdique.
1520. Sélim.
1566. Soliman II.
1574. Sélim II.
1593. Amurat III. Il eut 200 enfants.
1604. Mahomet III.

Empereurs d'Allemagne.

1493. Frédéric III.
1519. Maximilien.
1558. Charles V.
1576. Maximilien II
1612. Rodolphe

Rois de France.

1498. Charles VIII.
1515. Louis XII.
1547. François Ier.
1559. Henri II.
1560. François II.
1574. Charles IX.
1589. Henri III.
1610. Henri IV.

Rois d'Espagne.

1504. Isabelle.
1506. Philippe Ier.
1516. Ferdinand.
1598. Philippe II unit le Portugal à l'Espagne.
1621. Philippe III.

Rois de Portugal.

1495. Jean II.
1521. Emmanuel-le-Grand.
1557. Jean III.

Rois de Portugal.

1578. Sébastien.
1580. Le cardinal Henri.
Le Portugal est uni à l'Espagne.

Rois d'Écosse.

1488. Jacques III.
1513. Jacques IV.
1542. Jacques V.
1587. Marie Stuart.
1625. Jacques VI, qui succède au trône d'Angleterre, unit les deux royaumes.

Czars de Russie.

1505. Iwan Basilowitz.
1533. Basil Iwanowitz.
1584. Iwan Basilowitz.
1597. Fœdor Iwanowitz.
1605. Boris Gadenow.

Rois de Pologne.

1492. Casimir IV.
1501. Albert.
1506. Alexandre.
1548. Sigismond I.
1572. Sigismond II.
1574. Henri de Valois abdique.
1587. Étienne Battori.
1587. Maximilien d'Autriche.
1632. Sigismond III.

Rois de Danemarck.

1513. Jean.
1523. Christiern II chassé.
1534. Frédéric I.
1559. Christiern III.
1588. Frédéric II.
1648. Christiern IV.

Rois de Suède.

1523. Christiern II chassé.
1560. Gustave Vasa.
1568. Éric déposé.
1592. Jean son frère.
1599. Sigismond chassé.
1611. Charles.

HUITIÈME PÉRIODE.

JACQUES Ier. D'ANGLETERRE, ET VIe. D'ECOSSE, VINGT-QUATRIÈME ROI DEPUIS LA CONQUÊTE, ET LE PREMIER DE LA MAISON DE STUART.

Fils de lord Darnley, et de Marie Stuart, né le 19 *juin* 1566; *couronné roi d'Ecosse, sur la déposition de Marie, le* 29 *juillet* 1567; *épouse Anne, princesse de Danemarck, le* 24 *novembre* 1589; *succède au trône d'Angleterre le* 24 *mars* 1603; *couronné le* 25 *juillet suivant; meurt le* 27 *mars* 1625.

1603.

L'inconstance et l'ingratitude des nations, ou plutôt de la multitude, la cour y comprise, ne sont jamais plus remarquables qu'à la fin d'un long règne, quelque prospère et quelque glorieux qu'il puisse avoir été; et les meilleurs rois, les plus chéris du peuple, s'ils vieillissent sur le trône, sont exposés à survivre à leur popularité. L'infirmité de la nature humaine est telle, qu'il ne suffit jamais au peuple d'être bien; il désire constamment d'être mieux, attend cet accroissement de bonheur du changement de ses souverains, et en préfère les dangers à la continuation d'une prospérité réelle, mais toujours la même. Elisabeth vécut assez pour voir clai-

rement l'empressement avec lequel les Anglais, dont elle avait été si long-temps l'idole, tournaient leurs regards vers son successeur, et le profond chagrin qu'elle en ressentit, remplit d'amertume les derniers jours de son règne.

Jacques, en se rendant en Angleterre, rencontra souvent sur sa route des rassemblements nombreux de personnes de tout rang que la curiosité de voir leur nouveau monarque attirait de toutes parts, et qui se pressaient en foule autour de lui. Quoiqu'il ne fût pas ennemi de la flatterie, il aimait encore davantage l'ordre et la tranquillité; il donna, en conséquence, une proclamation pour défendre ces rassemblements, à raison de la disette de provisions, et autres inconvénients qui en étaient la suite nécessaire. En même temps, pour montrer combien il était sensible à l'affection que lui témoignaient ses nouveaux sujets, il n'accorda pas moins de deux cent trente-sept brevets de chevalier dans les six premières semaines de son règne. On afficha à Saint-Paul, à cette occasion, une pasquinade annonçant une recette pour faciliter aux mauvaises mémoires les moyens de retenir les noms de tous les nouveaux nobles. Parmi le grand nombre de courtisans écossais que le roi avait emmenés, il choisit le duc de Lennox, le comte de Marre, lord Hume, lord Kinloff, sir George Hume et le secrétaire Elphinstone, qu'il ajouta immédiatement au conseil privé anglais, laissant néanmoins tous les principaux emplois aux ministres d'Elisabeth, qui continuèrent

de diriger entièrement toutes les affaires politiques, étrangères et domestiques.

Henri IV envoie le marquis de Rosny, qui fut ensuite duc de Sully, en Angleterre en qualité d'ambassadeur, pour proposer à Jacques une ligue à laquelle devaient se joindre les Provinces-Unies, Venise et les couronnes du Nord contre l'Autriche, pour réprimer l'ambition et le pouvoir exhorbitant de l'empereur; mais, le roi, dont la passion dominante était l'amour de la paix, refusa de prendre part à cette grande entreprise, et consentit seulement à aider secrètement les Etats-Généraux de concert avec Henri. Il fut stipulé par ce traité que les deux rois permettraient aux Hollandais de lever des troupes dans leurs états respectifs, et remettraient sous main à la république une somme de 1,400,000 l. par an, qui serait avancée en totalité par le roi de France, mais dont le tiers serait déduit de la somme due par Henri à Elisabeth; et que, si l'Espagne attaquait un des deux monarques, ils s'assisteraient réciproquement, Henri avec 10,000 hommes, et Jacques, avec 6000. Il est juste d'observer, à la louange de Jacques, que ce traité, l'un des plus équitables de son règne, fut plutôt son ouvrage que celui d'aucun de ses ministres.

Découverte d'une conspiration dont l'objet était de renverser le gouvernement et de placer sur le trône Arabelle Stuart, proche parente du roi. Deux prêtres catholiques, Watson et Clark, paraissaient jouer le principal rôle dans ce complot, et être liés

avec lord Gray, puritain, lord Cobham, homme très léger, et sir Walter Raleigh, soupçonné d'appartenir à la secte connue sous le nom *d'esprits forts* (*true thinkers*). On n'a jamais compris comment des hommes de principes aussi discordants avaient pu s'accorder sur un projet aussi dangereux, ni par quels moyens ils se proposaient de l'exécuter; mais l'aveu et le procès des coupables ne laissèrent aucun doute sur l'existence de ce complot. Les deux prêtres et un de leurs complices furent exécutés; les autres obtinrent leur pardon ou un répit.

1604.

Les disputes théologiques entre l'Eglise établie et les puritains engagent le roi à convoquer quelques évêques et dignitaires du clergé et quelques chefs du parti puritain à une conférence à Hamptoncourt, à laquelle le roi assista accompagné de ses ministres, et déploya autant de zèle que de savoir sur tous les articles de foi et de discipline qui étaient contestés. Quelques changements dans la liturgie furent convenus, et les deux partis se séparèrent également mécontents.

Le parlement s'assemble; le roi y fait connaître son caractère par un discours éloquent, très admiré, tant pour le fonds que pour le style, quoiqu'il ne fût pas de ce laconisme majestueux dont un souverain ne peut jamais s'écarter qu'aux dépens de sa dignité. Il y avoue sa trop grande facilité à céder aux importunités des demandeurs, défaut dont il promet de se corriger.

Sous les règnes précédents, le chancelier exerçait le pouvoir illimité de donner de nouveaux writs pour remplir la place des membres de la chambre des communes, qu'il jugeait incapables de remplir leurs fonctions, soit à raison de leur profession, pour cause de maladie ou autre empêchement quelconque. Quoique ce ministre fût ainsi investi du pouvoir sans bornes de composer à volonté le corps des représentants de la nation, la chambre des communes avait spontanément confirmé cet usage sans être influencée par la cour, dans la vingt-troisième année du règne d'Elisabeth. Dans la présente session, sir François Godwin ayant été élu membre pour le comté de Buckingham, le chancelier le déclara hors de la loi; et, ayant ainsi fait vaquer sa place, il donna un writ pour qu'il fût procédé à une nouvelle élection. Sir Jean Fortesque fut nommé à sa place; mais le premier acte de la chambre fut d'annuller la sentence du chancelier et de rétablir sir François Godwin dans ses fonctions. La chambre haute demanda une conférence sur cet objet, mais les communes s'y refusèrent absolument sur le fondement qu'il concernait uniquement leurs priviléges. Elles consentirent néanmoins à adresser au roi, par l'organe de leur orateur, une remontrance dans laquelle elles maintinrent que le droit de statuer sur les élections de leurs membres appartenait exclusivement à la chambre. Le roi ne fut pas convaincu par cette remontrance, et ordonna une conférence entre les communes et les juges dont l'opi-

nion sur ce point leur était contraire. Il déclara dans cet ordre, qu'il le donnait *comme roi absolu*, expressions dont Elisabeth avait souvent fait usage sans exciter aucune jalousie. Il ajouta que les communes n'avaient d'autres priviléges que ceux qu'il lui avait plu de leur accorder, et qu'il espérait qu'elles ne les tourneraient pas contre lui. Néanmoins, dans la conférence, le point de loi lui parut plus douteux qu'il ne s'y était attendu; sa majesté proposa, en conséquence, que Godwin et Fortesque fussent exclus, et qu'il fût procédé à une nouvelle élection, en vertu de l'ordre qui en serait donné par la chambre, ce qui fut convenu; et les communes assurèrent ainsi pour l'avenir, la libre possession de leur droit de séance, et de celui d'être les seuls juges de leurs élections ainsi que des procès-verbaux des shérifs par lesquels elles étaient constatées. Elles établirent en même temps leur pouvoir de punir les personnes à la poursuite desquelles quelqu'un de leurs membres serait arrêté, et l'officier public employé à cet effet.

Elisabeth avait toujours eu grand soin de contenir dans les plus étroites limites la tendance du génie de la nation vers une constitution libre et une monarchie limitée; mais le trône étant actuellement occupé par un prince moins craint et moins aimé qu'elle, les symptômes de ce noble et sage esprit de liberté, aussi éloigné de la licence que de la servilité, commencèrent à se manifester en Angleterre.

Les nombreuses patentes pour monopoles accor-



dées par Elisabeth, au grand détriment de toute espèce d'industrie, avaient été annullées par le roi, du pur mouvement de sa majesté; mais les compagnies exclusives qui existaient encore, avaient poussé si loin leurs priviléges, que tout le commerce d'Angleterre était concentré à Londres, et dans les mains d'environ deux cents négociants. Il paraît que les droits de la douane, dans ce seul port, montaient à 110,000 livres par an, tandis que dans tous les autres ports du royaume, ils ne s'élevaient pas en totalité à plus de 17,000 livres. Le comité nommé par la chambre des communes pour vérifier un abus aussi grave, constata que, pendant toute la durée du règne précédent, la marine marchande et le nombre des matelots avaient insensiblement diminué par cette seule cause.

Le roi avait fort à cœur l'union de ses deux royaumes, qu'il regardait comme également avantageuse pour l'un et pour l'autre. Mais plus il montrait d'empressement à accélérer la conclusion de cette affaire, moins le parlement y paraissait disposé, parce qu'il attribuait le zèle de sa majesté dans cette occasion à sa partialité en faveur de ses anciens sujets, qui avait déjà été plus d'une fois l'objet des plaintes de cette assemblée; elle borna, en conséquence, sa déférence aux désirs du roi, à nommer un comité composé de quarante-quatre membre anglais, et de trente-un membres écossais, pour délibérer sur les conditions du projet d'union, mais sans aucun pouvoir de rien conclure. Les communes paraissant dé-

terminées en même temps à ne voter aucun secours, le roi, pour prévenir ou pour éluder un désagrément qui pouvait produire un mauvais effet, tant dans l'intérieur du royaume, que dans les pays étrangers, informa la chambre, par un message, qu'il ne demanderait pas de secours. Bientôt après, il prorogea le parlement, et exprima, dans son discours, son mécontentement sur la conduite des communes.

La paix avec l'Espagne fut définitivement conclue le 18 août. A cette même époque, un des événements les plus mémorables que l'histoire puisse jamais offrir, se préparait avec le plus grand secret, pour la destruction subite et simultanée du roi, de la famille royale, des pairs et des communes. Tel était le plan de ce complot fameux, connu sous le nom de la *conspiration des poudres*, parce qu'il devait s'exécuter par le moyen d'une mine creusée sous les deux chambres, et qui devait éclater le jour de l'ouverture de la session, dans le moment même où le roi prononcerait son discours au parlement.

Les catholiques s'étaient attendus à être très-favorisés à l'accession du roi Jacques, qu'on prétendait même avoir pris l'engagement positif de tolérer leur religion. Ils reconnurent bientôt leur erreur; et lorsqu'ils virent que, dans toutes les occasions, le roi annonçait l'intention de maintenir strictement les lois rigoureuses données contre eux par Elisabeth, la rage la plus violente succéda à leurs espérances trompées. Catesby, gentilhomme d'une an-

cienne famille catholique, qui conçut le premier l'idée d'un moyen de vengeance aussi extraordinaire, en fit part à Piercy, descendant de l'illustre famille de Northumberland. Égarés l'un et l'autre par le plus ardent fanatisme, ils se considéraient comme les instruments de la colère divine pour la destruction des ennemis les plus acharnés et les plus dangereux de toute piété et de toute religion; et le plan de Catesby fut définitivement arrêté entr'eux. Ils convinrent d'initier dans le secret quelques personnes, et entre autres, Thomas Winter, qu'ils envoyèrent en Flandre à la recherche de Fawkes, officier au service d'Espagne, dont le zèle religieux et le courage étaient très connus. Lorsqu'ils engageaient quelque nouveau conspirateur, ils l'engageaient par un serment qu'il prêtait en recevant la communion. Une maison attenant la chambre où le parlement s'assemblait, fut louée au nom de Percy; et vers la fin de l'année, les conspirateurs commencèrent leurs opérations, après s'être pourvus d'armes et de tous les instruments nécessaires à leur entreprise. Lorsqu'ils eurent percé le mur, ils trouvèrent que la voûte qui était au-dessous de la chambre du parlement, était un magasin de charbon qu'on vendait, parce qu'après la vente, la cave devait être louée. Le charbon fut acheté, et la cave louée par Percy, qui y fit placer trente-six barils de poudre couverts de fagots et de bûches. Les portes de la cave furent alors ouvertes, et tout le monde y fut admis, comme si elle n'eût contenu rien de suspect.

1605.

Dix jours avant l'ouverture du parlement, lord Monteagle, catholique, reçut la lettre suivante, qui avait été remise à son domestique par un inconnu:

« MILORD,

» Mon attachement pour quelques-uns de vos amis » me fait prendre intérêt à votre conservation; je » vous conseille donc, si vous attachez quelque prix » à la vie, d'imaginer quelque prétexte pour vous » dispenser d'assister à ce parlement, car Dieu et » les hommes concourent pour punir la méchanceté » des temps; et ne pensez pas légèrement de cet » avertissement, car quoiqu'il n'y ait aucune appa- » rence de mouvement, je dis que les méchants re- » cevront un terrible coup dans ce parlement, sans » voir néanmoins qui les frappe. Cet avis n'est pas » à négliger, parce qu'il peut vous faire du bien, » et ne peut vous faire aucun mal, car le danger » est passé aussitôt que vous avez brûlé cette lettre; » et j'espère que Dieu, à la sainte protection de qui » je vous recommande, vous fera la grâce de mettre » à profit l'avis qu'elle contient. »

Lord Monteagle porta cette lettre à lord Salisbury, secrétaire-d'état, qui ne la jugea digne d'aucune attention, non seulement parce qu'elle était anonyme, mais parce qu'il y était dit que le danger était passé aussitôt que la lettre était brûlée. Il jugea à propos cependant de la mettre sous les yeux du roi, qui n'en pensa pas aussi légèrement. Il trouva que la phrase que



Salisbury et tout le conseil regardaient comme vide de sens, en présentait deux, et qu'elle pouvait signifier aussi que le danger serait passé en aussi peu de temps qu'il en fallait pour brûler la lettre, et il conclut de cette interprétation, qui lui parut être la véritable, qu'il se préparait quelque grand complot aussi dangereux que soudain, qui devait s'exécuter par le moyen de la poudre à canon; il ordonna, en conséquence, que toutes les voûtes au-dessous des chambres du parlement fussent visitées. Le comte de Suffolk, lord chambellan, que ce soin concernait, différa à dessein sa visite jusqu'à la veille de l'ouverture du parlement. Il remarqua, dans la voûte au-dessous de la chambre des pairs, de grandes piles de bois, et Faukes debout dans un coin obscur. La mine effrontee de cet homme qui se disait domestique de Percy, et cette grande quantité de bois pour l'usage d'un homme qui passait si peu de temps à la ville, donnèrent de grands soupçons au chambellan, et le déterminèrent à faire faire une recherche plus complète. A minuit, un juge de paix fut envoyé sur les lieux, accompagné d'un nombre suffisant d'officiers de police, et trouvant Faukes devant la porte, il l'arrêta sur-le-champ. En même temps, les fagots étant écartés, laissèrent la poudre à découvert. Les mèches furent trouvées dans la poche de Faukes, ainsi que tout ce qui était nécessaire pour mettre le feu à la traînée. La preuve du crime était complète, et loin de chercher à le nier, il témoigna le plus grand regret d'avoir perdu

l'occasion de mettre le feu à la mine, et d'être consolé de sa mort par celle de ses ennemis. Il déploya devant le conseil cette indomptable fermeté, et refusa de découvrir ses complices. Mais lorsqu'il fut enfermé dans la Tour, et que les instruments de la torture lui furent montrés, sa fermeté l'abandonna enfin au point de lui faire dénoncer tous les conspirateurs.

Catesby, Piercy et tous leurs complices, dont le nombre ne montait pas au-delà de quatre-vingts, apprenant l'arrestation de Faukes, s'enfuirent précipitamment dans le comté de Warwick, et s'arrêtèrent dans une maison, avec la résolution de vendre chèrement leur vie à ceux qui viendraient les y attaquer. Mais le feu ayant pris par hasard à leur poudre, cet accident les mit absolument hors d'état de se défendre; le peuple tomba sur eux de toutes parts; Catesby, Piercy et quelques-uns de leurs complices furent tués; les autres, parmi lesquels était un jésuite, nommé Garnet, furent faits priniers, jugés, condamnés et exécutés, après avoir confessé leur crime. Les lords Mordaunt, et Stourton, catholiques, et le comte de Northumberland, qui étaient liés avec les chefs de la conspiration, et soupçonnés d'en avoir eu connaissance, furent condamnés à de fortes amendes pour ne l'avoir pas dénoncée.

Après avoir échappé à un attentat aussi atroce que bien combiné, le roi, dans son discours au parlement, s'exprima avec une modération aussi re-

marquable et aussi digne d'éloge que l'avait été la sagacité avec laquelle il avait découvert cette conspiration. Il s'éleva avec beaucoup d'énergie contre l'injustice d'étendre à tous les catholiques l'animadversion excitée par ce crime, et de les supposer tous également disposés à en commettre de pareils, sur le seul fondement que les chefs de cette conspiration étaient catholiques. « Que quant à lui, ajouta-t-il, » ce complot, quelque atroce qu'il fût, ne changerait rien à son plan de gouvernement; que, » pendant que d'une main il punirait le crime, de » l'autre il protègerait encore l'innocence. » Ce discours termina la session, et le parlement fut prorogé au 22 janvier.

1606.

La modération du roi, ou plutôt sa magnanimité dans cette circonstance importante, fut attribuée par quelques personnes, à la faiblesse de son caractère, et par d'autres au penchant qu'on lui supposait pour le papisme. Les puritains, dans leur accès de rage contre les catholiques, furent les plus violents dans leurs censures; ils représentèrent comme des symptômes d'idolâtrie et de superstition les mesures adoptées par le roi pour le maintien de l'autorité de l'Eglise établie, de ses rites et de ses cérémonies. Ces clameurs déraisonnables et séditieuses, n'empêchèrent pas sa majesté de persévérer dans son plan de tempérer l'acrimonie de ses sujets contre la religion de leurs pères; il modéra même par degrés la rigueur des lois données par Elisabeth contre l'Eglise

de Rome ; et, par cette sage tolérance, il acquit une réputation si supérieure à tout soupçon de bigoterie ou de fanatisme, qu'il fut appelé presque généralement, le *second Salomon*. Le parlement le traita aussi, dans cette session, avec plus de respect et moins de parcimonie ; il lui accorda une aide de trois subsides et de six quinzièmes, payable en quatre années, et montant à la somme de 400,000 livres. Ainsi que sir François Bacon l'observa dans la chambre, le seul point sur lequel les communes déplurent à sa majesté, fut leur constant appui en faveur des puritains, que Jacques regardait comme ennemis de toute espèce de gouvernement, excepté du républicain.

La principale affaire qui fut portée à la session suivante, fut l'union projetée des deux royaumes, en faveur de laquelle furent prononcés deux discours remarquables, l'un par sir François Bacon, le génie le plus étonnant de son siècle, et l'autre par le roi lui-même. L'un et l'autre ont été conservés, et il serait injuste de ne pas reconnaître que, soit pour le raisonnement, soit pour l'élégance de la composition, le dernier approche de bien près du premier. Mais le parlement parut n'être influencé que par le motif vulgaire d'antipathie nationale, et tout ce qui put être obtenu pour le moment fut l'abolition des lois réciproquement hostiles, ci-devant promulguées dans les deux royaumes.

1607—1611.

Une pétition étant proposée dans la chambre basse,

à l'effet d'obtenir une exécution plus sévère des lois contre les catholiques, et la modération de celles qui existaient contre les ministres protestants, qui se faisaient scrupule d'observer les cérémonies, le roi envoya des ordres de ne pas procéder plus avant sur cette matière. Les communes, d'abord portées à faire de fortes représentations contre cette atteinte à leurs priviléges, y acquiescent néanmoins, sur l'observation qu'il y avait eu sous le règne d'Elisabeth plusieurs exemples de pareils ordres.

Les deux années suivantes n'offrent à l'histoire aucun événement mémorable.

Une nouvelle session du parlement fut ouverte le 9 février 1610, et le comte de Salisbury, lord de la trésorerie, y exposa dans le plus grand détail les dépenses et les besoins du roi, qui s'attendait à recevoir un secours proportionné. Mais les communes, aigries par des préjugés religieux, et par conséquent peu disposées à la libéralité, ne voulurent accorder qu'un subside et un quinzième, dont le produit montait à peine à 100,000 livres.

La chambre basse manifesta aussi quelque mécontentement sur les proclamations par lesquelles le roi s'arrogeait et exerçait seul la plénitude du pouvoir législatif. Sa majesté observa à cette occasion que, quoiqu'elle sût très bien que, suivant la constitution et la politique du royaume, les proclamations n'avaient pas la même force que les lois, elle considérait néanmoins comme un pouvoir inséparablement annexé à la couronne, et même

comme un devoir qui lui était imposé, celui de réprimer et de prévenir certains désordres et inconvénients, auxquels aucune loi existante n'était applicable, et qui pourraient avoir des conséquences très préjudiciables au bien de ses sujets, s'il fallait attendre pour y porter remède que le parlement fût rassemblé. « C'est une prérogative, ajou» ta-t-il, dont nos ancêtres ont usé et joui dans » tous les temps. »

Jacques étant informé que le parlement préparait des remontrances contre les formes de procéder de la haute commission ecclésiastique, qu'on accusait d'exercer, en matière religieuse, un pouvoir illimité aussi arbitraire que celui de l'inquisition, sa majesté convoqua les deux chambres à Whitehall, et leur adressa un discours, dans lequel, comparant la puissance royale à la puissance divine, il leur dit qu'ainsi que tout doute sur la toute-puissance de Dieu était un blasphème, de même toute contestation sur l'étendue ou les limites de la puissance royale était séditieuse; et que comme il n'agirait jamais que conformément aux lois et à la raison, il ne leur permettrait jamais d'entrer dans des débats sur ce qu'il pouvait ou ne pouvait pas faire; qu'il leur était permis de recevoir des plaintes contre la haute commission, mais que la connaissance et la réforme des abus qui pouvaient s'être introduits dans ses formes de procéder n'appartenaient qu'à lui seul, et que prétendre y remédier eux-mêmes, serait une violation manifeste de l'autorité royale.

Le roi crée Henri, son fils aîné, prince de Galles, et bientôt après le parlement est prorogé au 16 d'octobre.

Proclamation qui bannit du royaume tous les jésuites, et défend à tous les catholiques d'approcher à plus de dix milles de la cour.

La nouvelle session du parlement s'ouvrit le 26 d'octobre, et Jacques jugea bientôt, par les dispositions peu favorables que manifesta la chambre basse, que l'impression qu'avait faite le discours qu'il avait prononcé à la clôture de la dernière session était loin d'être effacée : tant il est vrai que la soumission aux actes de despotisme éprouve toujours bien moins de difficulté que l'admission de ses principes. Le gouvernement de Jacques était incomparablement moins absolu que celui d'Henri VIII ou d'Elisabeth ; cependant ni l'un ni l'autre n'avaient jamais tenté comme lui d'établir dans leurs discours émanés du trône, un systême ou plutôt un code de despotisme aussi arbitraire. Le roi, mécontent de la chaleur des premiers débats de cette session, dont les journaux sont perdus, et en craignant les conséquences, proroge le parlement quelques semaines après son ouverture, et le dissout par proclamation le 31 décembre, avec la résolution de n'en jamais assembler d'autres. Les courtisans ne manquèrent pas de féliciter sa majesté dans cette occasion, d'avoir enfin secoué le joug parlementaire. Ce parlement était le premier qu'il eût convoqué, et il avait duré sept ans.



1611.

Jacques ayant terminé à cette époque les institutions qu'il avait long-temps méditées pour la civilisation de l'Irlande, pour faire apprécier à ses habitants les avantages d'être gouvernés par des lois, et les ressources de l'industrie, afin que leur soumission fût aussi durable qu'utile à l'Angleterre, il s'occupa des moyens de mettre ce plan à exécution. Il abolit d'abord les coutumes irlandaises, qui tenaient lieu de lois, et qui n'étaient propres qu'à tenir constamment le peuple dans un état de barbarie; il y substitua les lois anglaises, et ayant pris tous les natifs sous sa protection, il les déclara citoyens libres, et commença à les soumettre à une administration régulière, tant au militaire qu'au civil. Une petite armée fut mise sur pied, et sa discipline inspectée pour empêcher qu'elle ne pillât le pays comme sous les règnes précédents. Après qu'une amnistie générale eut rassuré et tranquillisé tous les esprits, des circuits furent établis, la justice fut administrée, l'oppression bannie, les crimes de toute espèce furent sévèrement punis. Telles furent les sages mesures par lesquelles Jacques introduisit l'humanité et la justice dans un pays dont les habitants étaient restés ensevelis pendant plusieurs siècles dans la plus profonde barbarie.

Il est bien pénible d'être forcé d'observer qu'à la même époque où Jacques illustrait son règne par d'aussi nobles soins, par des actes aussi louables de la puissance royale, il dégradait honteusement sa

dignité, par sa tendre et inexplicable prédilection pour des mignons, et par l'extravagante prodigalité avec laquelle il accumulait les richesses et les titres sur ces indignes favoris, qui n'étaient recommandables que par leur jolie figure, l'élégance de leurs manières et autres agréments extérieurs. Le principal d'entr'eux était Robert Carre, jeune homme d'une bonne famille d'Ecosse, que lord Hay, son compatriote, trouva le moyen d'introduire à la cour dans le modeste emploi de présenter l'écu au roi, quand il plaisait à sa majesté de rompre une lance. La première fois qu'il remplit cette petite fonction, il fut jeté à bas de son cheval, et eut la jambe cassée en présence du roi. Jacques, vivement affecté de cet accident, ordonna que Carre fût logé dans le palais jusqu'à ce que sa guérison fût complète, et lui fit de fréquentes visites dans sa chambre, pendant le temps qu'il y fut retenu. L'ignorance complète et la simplicité apparente de ce jeune homme, loin de refroidir l'affection du roi, semblèrent au contraire la confirmer. Ayant lui-même une haute opinion de sa propre sagesse et de ses talents, il pensait avec délice que par ses soins et ses instructions, ce jeune homme, tout brut qu'il était, serait bientôt aussi habile que le plus sage ministre, et capable d'être initié dans tous les profonds mystères du gouvernement, auxquels sa majesté attachait une si haute importance. Sa tendresse anticipant ainsi le mérite futur et imaginaire de son favori, il crut qu'il était juste d'en anticiper aussi la récompense dans

une égale proportion. Carre fut considéré de ce moment comme un homme en passe de faire une grande fortune ; il fut, presque en même temps, fait chevalier, créé vicomte de Rochester, honoré de l'ordre de la Jarretière et d'une place au conseil privé. Cet avancement sans exemple dans sa rapidité, excita l'envie de quelques personnes, mais il fut plus généralement l'objet du mépris et du ridicule.

1612.

L'événement le plus important, et en même temps le plus déplorable qui survint cette année, fut la mort soudaine du prince de Galles. Ce prince, doué des qualités les plus éminentes qui pussent honorer son rang présent et celui auquel il était appelé, avait à peine atteint sa dix-huitième année, et déjà il déployait plus de dignité et inspirait plus de respect que Jacques, avec tout son savoir, son expérience et ses talents, n'en avait jamais obtenu. Son seul défaut était peut-être de n'avoir pas caché autant qu'il l'aurait dû son profond mépris pour la pédanterie et la pusillanimité de son père.

Les restes de la feue reine, Marie d'Ecosse, mère du roi, sont transférés en grande pompe à Peterborough, à la chapelle royale de Westminster.

Il paraît que la conduite de Carre, au commencement de sa faveur, était si simple et si modérée, que l'attachement que le roi avait pour lui cessa de déplaire au peuple. Mais, plus il était modeste, plus le roi désirait ardemment d'élever le plutôt possible sa puissance et sa fortune au plus haut degré. Ses

libéralités pécuniaires étaient surtout si fréquentes, que le comte de Salisbury, lord de la trésorerie, était souvent très embarrassé de pourvoir aux plus urgents besoins de l'état. Dans l'espérance de mettre un terme à ces prodigalités, il invita le roi à dîner un jour qu'il avait reçu de sa majesté l'ordre de payer 5000 liv. à Carre, et il eut soin de préparer d'avance dans son cabinet un étalage de toute la somme, divisée par monceaux. Lorsque le roi entra, sa curiosité fut excitée à cette vue; il demanda quelle pouvait être la destination d'une pareille somme. Sur la réponse qui lui fut faite qu'elle était préparée pour Carre, en exécution de l'ordre de sa majesté, il rougit momentanément de cet excès de prodigalité, et réduisit la somme à 2000 liv.

1613.

Le mariage de la princesse Elisabeth avec l'électeur Palatin, fut célébré trois mois après la mort du prince de Galles, et malgré les grandes réjouissances qui eurent lieu à cette occasion, ses malheureuses conséquences ne furent pas moins fatales à la réputation et à la destinée de ce prince, que pour le roi lui-même. L'électeur, encouragé par une aussi puissante alliance, s'engagea dans des entreprises qui étaient au-dessus de ses forces, et le roi n'étant pas en état de le soutenir dans son malheur, perdit entièrement à la fin de ses jours les restes de l'affection et de l'estime de ses propres sujets.

L'éducation de Carre était si peu avancée, que le roi fut obligé de commencer son instruction par des

leçons sur les premières régles de la grammaire. Des principes de morale et de vertu lui eussent été beaucoup plus utiles, car il ne fut pas long-temps à donner des preuves qu'il en était entièrement dépourvu, et absolument indigne des bontés de son maître, dont l'engouement pour ce détestable mignon était porté au point qu'il était enchanté d'être gouverné par lui, et qu'il lui permettait même de donner des ordres de son chef, sans la participation de sa majesté, dans les affaires d'état les plus importantes; imprudence fatale, dont la conséquence fut que ce misérable eut l'audace de compromettre le nom du roi à son insu, et de le rendre complice des crimes les plus atroces.

Ces réflexions s'appliquent aux amours et au mariage de Carre avec la comtesse d'Essex, infamie dont les détails seraient trop longs et peu décents à rapporter. Il suffit de savoir que le comte d'Essex avait épousé une fille du comte de Suffolk; mais l'un et l'autre étaient si jeunes, qu'il fut décidé qu'Essex emploierait à voyager le temps qui lui manquait pour atteindre l'âge de puberté; la comtesse, pendant l'absence de son mari, devint fort belle, fort agréable, mais malheureusement très effrénée dans ses tendres passions. Carre lui ayant fait la cour, parvint aisément à lui inspirer l'attachement le plus violent. Essex, à son retour, fut charmé de sa beauté, de son amabilité, et témoigna le désir très naturel de vivre maritalement avec elle. Mais elle trouva chaque jour un nouveau prétexte pour se refuser à ses sollicitations; et tel était encore

l'état des choses, lorsque le comte tomba si dangereusement malade de la petite-vérole, qu'on désespéra de sa vie ; cependant la force de son tempérament l'emporta, et il se rétablit. Mais pendant sa maladie, la comtesse et Carre, qui avaient finalement résolu de se marier, avaient tramé contre lui un horrible complot, qui devait mettre la comtesse en état de poursuivre son divorce pour cause d'impuissance.

Carre consulta à cette occasion sir Thomas Overbury, homme plein de talents, de connaissances et de probité, qui lui était sincèrement attaché, et à qui il avait recours depuis le commencement de sa faveur, dans toutes les circonstances où il avait besoin de ses avis. Overbury fut indigné d'apprendre le mariage que Carre se proposait de faire, et lui en représenta très fortement la honte et le danger. Il lui dépeignit la comtesse comme une femme corrompue, qui, étant mariée à un jeune homme du premier rang, ne se faisait aucun scrupule de prostituer son caractère par une passion adultère; il alla même jusqu'à menacer Carre de rompre pour jamais toute liaison avec lui, s'il persévérait dans ce dessein criminel.

Carre eut la faiblesse, non seulement de révéler cette conversation à la comtesse, mais d'entrer dans ses projets de vengeance contre la vie d'un ami dont le seul crime était de lui avoir donné la plus grande marque d'une amitié fidèle. Pour l'exécution de cet infâme projet, il fit expédier une commission par laquelle



Overbury était envoyé en ambassade en Moscovie. Lorsqu'il alla consulter Carre sur sa nomination, celui-ci le détermina par ses vives instances à ne pas accepter cet emploi, lui promettant de saisir la première occasion qui se présenterait pour lui en procurer un plus avantageux. En même temps, Carre aggravait auprès du roi l'insolence du refus d'Overbury, et faisait expédier un ordre pour l'envoyer à la Tour, dont le lieutenant était une de ses créatures qu'il avait eu soin d'y placer d'avance pour assurer l'exécution de ses coupables projets. Overbury y fut renfermé si étroitement, que toute communication quelconque avec ses amis ou avec ses plus proches parents lui fut absolument interdite.

Cependant, la comtesse avait si fort avancé l'exécution de son abominable plan contre son mari, qu'elle ne doutait plus que l'obstacle de son mariage avec lui ne fût bientôt légalement écarté. Le roi lui-même, oubliant à la fois sa dignité, son rang et la reconnaissance qu'il devait à la famille d'Essex, s'intéressa avec zèle au succès du projet de divorce de la comtesse. Ce procès scandaleux fut jugé après les vérifications honteuses qui étaient alors en usage, et la sentence de divorce fut prononcée sans aucune opposition de la part du comte qui saisit avec empressement cette occasion d'être débarrassé d'une aussi mauvaise femme. Un mois s'était à peine écoulé depuis la sentence, que le mariage de Carre avec la comtesse fut célébré avec la plus grande magnificence; et afin qu'elle conservât le même rang par

son second mariage, le roi conféra à son mignon le titre de comte de Somerset.

Il manquait encore au bonheur de la nouvelle comtesse de Somerset d'achever d'assouvir sa vengeance sur le malheureux Overbury, qui était toujours resté étroitement renfermé pour le crime imaginaire d'avoir refusé l'ambassade de Moscovie. Elle conçut, en conséquence, et fit adopter par son mari le projet atroce de le faire empoisonner secrètement; ce qui fut exécuté par un apothicaire, d'une manière si violente, que les symptômes du poison furent aperçus par toutes les personnes qui approchèrent du cadavre d'Overbury. La précipitation avec laquelle il fut enterré excita les plus violents soupçons parmi le peuple; mais la preuve complète de cet attentat ne fut découverte que quelque temps après.

Salisbury, lord de la trésorerie, et le plus habile des ministres que Jacques ait jamais eus, était mort, et son successeur n'était pas capable de trouver dans les coffres épuisés de l'échiquier, les moyens de fournir aux profusions toujours croissantes du roi et de son favori. Le titre de baronnet fut vendu, et deux cents patentes de cette espèce de chevalerie, produisirent autant de mille livres sterling. Tous les rangs de la noblesse eurent aussi leur prix fixe. Des bons du petit sceau, ou obligations signées par le roi et scellées de son sceau particulier, furent mis en circulation à concurrence de 200,000 livres; des dons gratuits ou *benevolences*, furent exigés et pro-

duisirent 52,000 l.; quelques monopoles de peu de valeur furent aussi établis; mais tous ces moyens ne suffisant pas aux besoins du roi, il ne vit d'autre ressource, ainsi que son conseil, que d'essayer ce qu'il pourrait obtenir d'un nouveau parlement: ce ne fut néanmoins qu'avec une grande répugnance qu'il consentit à en ordonner la convocation.

1614.

Le parlement s'assembla le 16 avril. Dans les premières séances de la chambre des communes, il y eut de vifs débats à l'occasion du bruit qui s'était répandu que différentes personnes avaient été employées à influencer les élections, et avaient entrepris d'assurer la majorité à la cour. Mais bientôt l'esprit de liberté déployé avec énergie par cette même majorité, prouva clairement que si une pareille entreprise avait réellement eu lieu, les entrepreneurs avaient mal réussi dans leur tentative. Au lieu de prendre en considération l'affaire du secours conformément à la demande du roi qui leur avait fait différentes offres libérales, les communes reprirent le débat ouvert dans le dernier parlement concernant les nouveaux droits de douane et autres impôts, et maintinrent que le roi n'avait pas le droit de les lever par la seule autorité de sa prérogative. Elles demandèrent en même temps à la chambre haute une conférence sur cet objet; mais un discours de l'évêque de Lincoln ayant excité quelque altercation parmi les pairs, le roi saisit cette occasion de dissoudre immédiatement (le 6 juin) un parlement

qui, sans lui accorder aucun secours, avait paru fermement résolu à réduire sa prérogative : sa majesté poussa même son ressentiment jusqu'à faire mettre en prison quelques-uns des membres qui s'étaient mis le plus en avant dans leur opposition à ses mesures. Tous les shérifs du royaume reçurent en même temps des ordres du conseil pour la levée d'un don gratuit proportionné aux besoins du roi.

1615.

Au milieu des jouissances de la fortune et des honneurs, le favori était en proie aux remords de conscience les plus déchirants sur ses attentats secrets. La gaîté et les grâces de sa jeunesse disparaissaient sensiblement et laissaient apercevoir les traces d'un chagrin profond qu'accompagnait une morne taciturnité. Le roi, ne retrouvant plus en lui ces agréments superficiels qui avaient gagné son affection, se plaisait moins dans sa compagnie. Les courtisans, et particulièrement les ennemis de Somerset, n'aperçurent pas plutôt les premiers symptômes de ce dégoût, qu'ils offrirent au roi un nouveau mignon de vingt-un ans, aussi remarquable par sa beauté et par ses grâces, que par l'élégance de sa personne. Son nom était George Villiers; il était le cadet d'une bonne famille, et ne faisait que d'arriver de ses voyages. On le plaça tout exprès en face du roi au spectacle, et il fixa au même instant l'attention et l'affection de ce faible monarque, qui, honteux néanmoins de cette nouvelle inclination, essaya de la cacher, en dé-

clarant sa résolution de n'accorder aucune faveur à Villiers, à moins qu'il ne fût sollicité de l'attacher à sa personne par la reine elle-même. On s'adressa, en conséquence, à cette princesse qui, prévoyant jusqu'où cette nouvelle et ridicule passion entraînerait son mari, refusa d'abord de se prêter à ce qu'on lui proposait. Néanmoins, cédant aux sollicitations de l'archevêque de Cantorbery, elle consentit à rendre au roi le service de lui demander cette faveur; et, en conséquence de cette demande, sa majesté accorda immédiatement à Villiers l'office d'échanson, croyant avoir ainsi sauvé entièrement les apparences.

Pendant que la cour d'Angleterre, divisée entre les partis des deux mignons, et les combats du roi, partagé lui-même entre son ancienne et sa nouvelle inclination, offrait la plus pitoyable scène de ridicule, la découverte du meurtre d'Overbury vint mettre fin à ce conflit. L'apothicaire qui avait été employé à préparer le poison, s'étant retiré à Flessingue, s'expliquait si ouvertement sur tous les détails de cet horrible secret, qu'ils parvinrent aux oreilles de l'envoyé du roi dans les Pays-Bas, qui en rendit compte aussitôt au ministère. Le roi, aussi indigné que surpris de trouver un pareil monstre dans un homme qu'il avait recueilli dans son sein, envoya chercher le grand-juge, et lui recommanda de faire les recherches les plus rigoureuses. Toutes les circonstances du crime furent dévoilées; le lieutenant de la Tour et les complices les moins coupa-

bles, furent jugés et condamnés. Le jugement du comte et de la comtesse de Somerset fut différé jusqu'à l'année suivante; l'un et l'autre furent déclarés coupables et condamnés à mort; mais le roi leur accorda un répit qui fut souvent renouvelé. En 1621, sa majesté leur rendit la liberté, mais sans lettre de grâce, et à condition qu'ils vivraient à la campagne. Enfin, en 1624, quatre mois avant la mort du roi, leur pardon leur fut définitivement accordé, et ils obtinrent une pension avec laquelle ils se retirèrent et vieillirent dans l'infamie et dans l'obscurité, se détestant l'un l'autre avec plus de violence que n'en avait eu leur coupable amour.

1616.

La catastrophe de Somerset ouvrit entièrement à Villiers la route des honneurs et de la fortune. Dans le cours de peu d'années, il fut créé successivement, vicomte Villiers, comte, marquis, duc de Buckingham, chevalier de l'ordre de la Jarretière, grand-écuyer, grand-juge en Eyre, gardien des cinq ports, intendant de Westminster, connétable de Windsor et grand-amiral d'Angleterre. Sa mère obtint le titre de comtesse de Buckingham; son frère fut créé vicomte de Purbeck, et un grand nombre de ses pauvres parents obtinrent tous des emplois et du crédit, moyen infaillible de faire du nouveau favori et de sa famille un assemblage complet d'insolents parvenus.

Satisfaire les caprices d'un jeune mignon, et en-



richir une famille nombreuse et dans le besoin, étaient des dépenses extraordinaires auxquelles la pénurie du trésor royal ne permettait pas de pourvoir. Les Hollandais devaient encore au roi 600,000 l. sur les 800,000 livres qu'Elisabeth avait prêtées à cette république naissante, et qui devaient être remboursées en différents paiements de 40,000 livres par an, pour garantie desquels les importantes forteresses de Flessingue, la Brill et Rammekins avaient été remises entre ses mains; mais il fallait déduire de ces 40,000 l. la dépense des garnisons qui montait à 26,000 livres par an, ce qui réduisait à 14,000 livres la balance que le roi avait à recevoir. Les états ayant pesé toutes ces circonstances, offrirent à sa majesté de lui payer immédiatement 250,000 livres, et d'incorporer les garnisons anglaises dans leur armée. L'urgence des besoins du roi le força à accepter ces offres, et il évacua, en conséquence, les villes qui avaient été données en garantie; ce qui rétablit la république de Hollande en pleine liberté.

1617.

La résolution du roi de forcer les Ecossais à se conformer aux rites de l'Eglise anglicane, éprouve une grande opposition. Il part pour l'Ecosse, où quelques officiers de sa maison avaient été envoyés d'avance, avec ordre de préparer une chapelle dans le château d'Edimbourg, dans le même genre que celle de Whitehall, c'est-à-dire, avec des tableaux et statues d'apôtres. L'exécution de cet ordre

alarme le peuple, et lui fait craindre qu'on ne rétablisse la messe.

Le roi trouva le parlement d'Ecosse assemblé à Berwick, le prorogea pour le convoquer de nouveau immédiatement, et ouvrit la session par un discours, ou plutôt par un long commentaire de la proclamation par laquelle il avait déjà déclaré que le seul motif de son voyage, était la réforme de quelques abus dans l'Eglise et dans l'état. Il insista d'abord sur la nomination d'un certain nombre de commissaires, pour prendre en considération toutes les matières concernant la religion, ce qui fut voté sans aucune opposition; et alors, sans donner le temps à l'assemblée de procéder à l'élection de ces commissaires, il les nomma lui-même immédiatement, et les choisit parmi les membres qui lui étaient le plus dévoués. Le parlement ayant tenté de faire des représentations sur l'illégalité de cette nomination, sa majesté le réprimanda très sèchement de ce qu'il avait la présomption de se croire autorisé à faire un choix différent après qu'il avait fait connaître ses intentions.

Le premier article qui fut convenu par ces commissaires, entraînait évidemment la décision de toutes les autres questions; il portait *que tout ce qui serait statué par le roi, assisté des évêques, concernant le gouvernement extérieur de l'Eglise, serait considéré comme une loi ecclésiastique à laquelle tous et chacun seraient obligés de se soumettre.*

Les ministres d'Edimbourg et des environs firent



une protestation contre cet article, et envoyèrent un de leurs membres pour la remettre au roi. Le pauvre homme fut si effrayé de la colère de sa majesté, qu'il tomba à genoux, demandant pardon, et promettant de ne plus se mêler de cette affaire. Jacques, sentant bien que tous ses plans concernant l'Ecosse n'aboutiraient à rien, à moins qu'il ne parvînt à y faire acquiescer les ministres, leur ordonna de s'assembler à Saint-André, où il se rendrait lui-même pour leur parler; mais toute son éloquence à cette assemblée ne put jamais les amener à adhérer à l'article contesté, et ils s'accordèrent tous à demander une convocation générale de tous les ministres du royaume pour y délibérer. Le roi y consentit avec une grande répugnance, mais il réussit à la fin à faire adopter définitivement par les ministres écossais tous les articles qui avaient été arrêtés par les commissaires.

Cette affaire occupa si complètement le temps et l'attention du roi, qu'il abandonna entièrement l'administration du royaume à ses ministres, et particulièrement à Buckingham, son favori, qui se mit à la tête du gouvernement de l'Eglise et de l'état, disposant seul de tous les bénéfices vacants, ainsi que de tous les emplois quelconques. On disait, et on croyait généralement qu'il recevait pour toutes ces nominations des rémunérations secrètes proportionnées à leur importance, et cette conjecture était fortement appuyée par l'extravagance de ses dépenses.

Il y avait actuellement trente ans que Raleigh était renfermé dans la Tour pour une conspiration à laquelle il n'avait jamais été prouvé qu'il eût participé; et dans ce séjour du malheur, il avait écrit différents ouvrages, et particulièrement son Histoire du Monde qui est encore très estimée. Ses longues souffrances et son courage inébranlable avaient fini par ramener l'opinion populaire en sa faveur. Le roi paraissait néanmoins l'avoir entièrement oublié dans son cachot. Mais la rareté actuelle des finances fournit à Raleigh le moyen le plus propre à rappeler le souvenir de son existence à sa majesté. Il fit répandre dans le public qu'il connaissait une mine d'or dans la Guiane, qui suffirait, non seulement pour enrichir ceux qui s'en empareraient, mais encore pour procurer des trésors immenses à la nation. Jacques n'était pas porté à croire qu'il existât quelque part une pareille mine; mais, réfléchissant sur la longueur de la détention de Raleigh, il pensa qu'il avait déjà subi une punition suffisante; il le fit sortir de la Tour, mais sans lui accorder sa grâce, voulant, dit-il, réserver la première sentence comme une garantie de la conduite future de Raleigh. La perspective séduisante de la mine d'or décida un grand nombre de personnes à s'engager avec lui. Le roi leur permit de tenter l'aventure, et conféra à Raleigh, sur leur demande, l'autorité principale et le commandement sur ses compagnons.

Les Espagnols avaient pris possession d'une grande partie de la Guiane, et y avaient formé un établis-



sement sur la rivière Oronoko, où ils avaient bâti une petite ville appelée St.-Thomas, et y exploitaient quelques mines de peu de valeur. Lorsque Gondomar, ambassadeur d'Espagne, apprit qu'on équipait pour la Guiane 12 vaisseaux armés en guerre, il en porta ses plaintes au roi; Raleigh protesta de l'innocence de ses intentions, et Jacques assura l'ambassadeur que si quelque tentative hostile était formée contre les établissements espagnols, Raleigh porterait la peine de son audace. Ce fut néanmoins vers la Guiane qu'il dirigea sa course, en restant lui-même à l'embouchure de la rivière, avec cinq des plus gros vaisseaux; il envoya le reste à St.-Thomas, sous le commandement de son fils et du capitaine Reymis, qui lui était entièrement dévoué. Les Espagnols tirèrent sur eux à leur débarquement, mais ils furent repoussés et poursuivis jusque dans la ville. Le jeune Raleigh, pour encourager ses camarades, leur criait : *C'est là qu'est la véritable mine, et il n'y a que des imbécilles qui puissent en chercher une autre.* En avançant contre les Espagnols, il reçut une blessure dont il mourut sur-le-champ. Reymis et ses compagnons poursuivirent l'attaque, et s'emparèrent de la ville, qu'ils réduisirent en cendres, mais sans y avoir rien trouvé qui fût de quelque valeur.

Raleigh ne prétendit pas avoir vu la mine, mais que Reymis, qui l'avait précédemment découverte, lui avait donné les informations qu'il avait publiées à ce sujet. Cependant Reymis, qui assurait qu'elle

n'était qu'à deux heures de marche de la place, refusait, sous les prétextes les plus absurdes, de se donner aucun mouvement pour la trouver, et craignant d'être puni pour sa conduite, il se retira dans sa chambre et se tua. En même temps, le mécontentement des compagnons de Raleigh était à son comble, et, convaincus qu'il les avait trompés à dessein, ils résolurent de retourner en Angleterre et de l'emmener avec eux pour répondre de sa conduite. Ils arrivèrent dans le cours de l'année suivante, et le livrèrent entre les mains du roi. Pour satisfaire la cour d'Espagne, qui portait contre Raleigh les plaintes les plus vives, Jacques signa l'ordre de son exécution, non à raison de sa dernière offense, mais sur la sentence périmée qui avait été rendue anciennement, concernant sa prétendue conspiration.

Les revenus du roi consistaient cette année dans les articles suivants : le produit des domaines de la couronne, 800,000 liv. par an; les droits de la douane et les nouvelles impositions, environ 190,000 liv.; les tutelles et autres différentes branches de revenu, sans compter le droit de provision, 180,000 liv. : le tout montant à 450,000 liv. Les dépenses ordinaires de sa majesté, dans le même compte, sont portées à 36,000 liv. de plus. Toutes les sommes extraordinaires que le roi avait levées, par des subsides, emprunts, ventes de domaines, de titres de baronnets, dons gratuits ou bénévolences, remboursements faits par la Hollande et par la France, etc., etc.,

montaient en totalité à environ 2,200,000 liv., sur quoi la vente des domaines avait produit 775,000 liv.

1618 — 1619.

La haute idée qu'avait le roi de la dignité de son rang parmi les souverains, lui avait suggéré une opinion qui lui était particulière, et à laquelle il était très attaché, relativement au mariage du prince de Galles, à qui il se croyait obligé de donner une fille de roi pour épouse, toute alliance au-dessous de celle-là étant indigne lui; et une fille de France ou d'Espagne étaient les princesses qu'il avait principalement en vue. Son orgueil fut donc très flatté de l'offre que lui fit à cette époque l'ambassadeur espagnol, de la seconde fille d'Espagne pour le prince de Galles, d'autant plus que pour rendre cette offre encore plus séduisante aux yeux d'un monarque dont les finances étaient en mauvais état, l'ambassadeur faisait espérer qu'une fortune immense accompagnerait la princesse. La cour d'Espagne, déterminée à ne contracter aucune alliance avec un prince hérétique, entra néanmoins avec Jacques dans des négociations, qui furent si artificieusement prolongées, que chaque contre-temps qui en arrêtait la marche, redoublait ses espérances de succès. La duplicité de cette conduite était motivée chaque jour de plus en plus par l'état des affaires d'Allemagne, dont l'issue intéressait si essentiellement la grandeur de la maison d'Autriche.

Les états de Bohême ayant pris les armes contre



l'empereur Mathens, continuaient leur révolte contre Ferdinand, son successeur, et demandaient l'exécution de tous les édits donnés en faveur de la nouvelle religion, ainsi que le rétablissement de leur ancienne constitution et de leurs anciennes lois. Les principautés voisines, la Silésie, la Moravie, la Lusace et l'Autriche, prirent part à la querelle. Ferdinand II, indépendamment de l'assistance de ses sujets, avait engagé dans son parti la puissante confédération des potentats voisins qui professaient l'ancienne religion, et surtout le roi d'Espagne, qui regardait son propre intérêt comme intimement lié à celui de la branche cadette de sa famille.

Les états de Bohême, alarmés de cette coalition formidable, jetèrent les yeux sur Frédéric, électeur palatin, qui, ayant de son chef des forces considérables sous ses ordres, était de plus gendre du roi d'Angleterre et neveu du prince Maurice, dont l'autorité était devenue presque absolue dans les Provinces-Unies. Ils espéraient que ces princes, déterminés par les liens du sang et par celui de leur religion commune, réuniraient leurs efforts pour soutenir Frédéric et favoriser son agrandissement. Ils lui offrirent donc leur couronne, qu'ils regardaient comme élective, et le jeune électeur palatin l'accepta immédiatement, sans consulter ni Jacques, ni Maurice, dont il prévoyait l'opposition, et marcha en Bohême à la tête de toutes ses forces.

La nouvelle de ces événements ne parvint pas plutôt en Angleterre, que la nation témoigna unani-

mement un ardent désir de prendre part à cette querelle. En apprenant surtout qu'il s'agissait de la guerre et des persécutions des catholiques contre les protestants, elle considéra la neutralité comme un lâche abandon de la cause de Dieu et de sa sainte religion. Mais Jacques vit principalement dans cette contestation une révolte de sujets contre leur roi, attentat qu'il ne pouvait jamais lui convenir de favoriser, parce que, suivant ses idées des droits et de la dignité des rois, des sujets avaient toujours tort, quand ils étaient en opposition à ceux qui étaient investis de ce titre majestueux. Il refusa en conséquence tout secours à son gendre, et jusqu'au titre même de roi de Bohême, et il défendit qu'on priât pour lui dans les églises sous cette dénomination.

La reine mourut le 3 mars 1619, dans la quarante-cinquième année de son âge.

1620.

Cependant Ferdinand avait levé une puissante armée qui entra en Bohême, et presque aussitôt on apprit en Angleterre que Frédéric étant défait à la fameuse bataille de Prague, avait fui en Hollande avec sa famille; que Spinola, général espagnol, avait envahi le Palatinat sans éprouver aucune résistance, excepté d'un régiment anglais de 2400 hommes et de quelques princes alliés, et qu'en peu de temps il avait soumis la plus grande partie de cette principauté.

Cette nouvelle excita dans toute l'Angleterre de violents murmures contre l'inaction et la neutralité



du roi. Ces censures bruyantes n'altérèrent néanmoins en aucune manière les principes de Jacques ni ses résolutions ; mais il se flatta que la justice et la modération qu'il avait montrées dans toutes ces circonstances avaient été si honorablement remarquables, que les parties contendantes s'empresseraient, par respect pour sa vertu, de soumettre leurs différends à son équitable arbitrage ; et que, soit par ce moyen, soit par l'intime connexion qu'il allait contracter avec le roi d'Espagne, par le mariage du prince de Galles avec sa fille, la restitution du Palatinat pourrait être aisément obtenue. Il crut prudent néanmoins de ne pas avouer ouvertement ses espérances chimériques ; mais, comme aucune des mesures qu'on lui proposait de toutes parts, ne pouvait s'exécuter sans argent, il en conclut qu'il ne pouvait pas se présenter de circonstance plus favorable pour obtenir un secours considérable et prompt ; il eut d'abord recours à l'expédient des *benevolences* ou dons gratuits, prétendant que l'urgence des circonstances ne laissait pas le temps d'employer d'autre mesure. Mais les longs et fréquents raisonnements de Jacques sur sa prérogative avaient réveillé plus que toute autre chose la jalousie de l'esprit de liberté, et la nation avait aussi trouvé, à l'appui de ses priviléges, de forts arguments, dont la conséquence était que toutes ces prétendues *benevolences* étaient des extorsions réelles contraires à la loi, quoique autorisées par d'anciens exemples. Il ne restait donc plus d'autre ressource que celle de

convoquer un parlement, et les ordres furent donnés à cet effet.

1621.

La conduite respectueuse et soumise de la chambre des communes, dans les premières séances de ce parlement, semblait annoncer qu'elle était déterminée à faire tous les sacrifices pour rétablir une bonne intelligence et une correspondance amicale avec le roi. Elle ne permit pas qu'il fut fait mention des nouveaux droits de douane et impositions nouvelles, ni de l'emprisonnement des membres du dernier parlement, et elle vota unanimement deux subsides dans les premiers jours de la session, ce qui n'était pas encore arrivé depuis le commencement de ce règne. Elle procéda ensuite, mais d'une manière très modérée, à l'examen de griefs relatifs à quelques patentes abusives qui avaient produit plusieurs vexations. Ses représentations à ce sujet furent très gracieusement reçues par le roi, qui parut même reconnaissant de l'information qui lui était donnée, et déclara qu'il était honteux que de pareils abus se fussent glissés à son insu dans son administration. Ces patentes furent immédiatement révoquées, et les coupables punis.

Enhardies par cette condescendance, les communes adressèrent au roi des représentations respectueuses sur des abus plus importants. L'illustre chancelier Bacon, l'honneur de la nation et de son siècle, et dont l'étonnant génie était si généralement admiré, fut accusé de corruption dans l'exercice

des fonctions de son office. Il paraît que les chanceliers ses prédécesseurs étaient dans l'usage de recevoir des présents, et on prétend qu'en suivant ce dangereux exemple, Bacon ne dévia jamais de l'intégrité d'un juge, en faveur des personnes dont il recevait ce salaire d'iniquité, et qui ne lui pardonnant pas sans doute de rester incorruptible, après avoir reçu le prix de la corruption, se plaignaient de lui encore plus hautement. Ces plaintes étant parvenues à la chambre des communes, elle adressa un acte d'accusation contre lui à la chambre haute. Le chancelier essaya d'échapper, par un aveu général, à la honte d'un examen détaillé; mais les pairs exigèrent un aveu particulier de chacune de ses corruptions, et il se reconnut coupable sur vingt-huit articles. Il fut condamné à payer une amende de 40,000 liv., et à être renfermé à la Tour aussi longtemps qu'il plairait au roi; il fut déclaré pour toujours incapable d'occuper aucun office, place ou emploi, et de jamais siéger au parlement; il lui fut en outre interdit de paraître dans la juridiction de la cour.

En considération de son grand mérite, le roi lui fit grâce de l'amende et de la prison, et lui accorda une pension de 1800 liv. par an.

Le zèle infatigable des communes pour la réforme des abus, étendit leurs recherches à plusieurs autres griefs qui, quoique de peu d'importance, ne pouvaient qu'être désagréables au roi, dont l'autorité était contestée sur chaque article, et la préro-

gative menacée d'invasion à chaque instant. Jacques était dans l'usage de considérer ces symptômes comme des avertissements de proroger ou de dissoudre le parlement ; il fit donc prévenir la chambre qu'il était déterminé à l'ajourner dans quelque temps, jusqu'à l'hiver prochain. Les communes s'adressèrent à la chambre haute, et la prièrent de se joindre à leur pétition, tendante à obtenir que l'ajournement fût différé ; mais les pairs s'y refusèrent. Le roi, au lieu de ne faire aucune attention à cette tentative infructueuse, en fut vivement irrité, et la considéra comme ayant pour but de s'opposer à ses mesures. Il remercia les pairs de leur refus d'y concourir, et eut l'imprudence de leur dire qu'il différerait l'ajournement s'ils le désiraient, mais qu'il était loin d'avoir une pareille condescendance pour la requête de la chambre basse. Ce compliment hors de saison, fait aux pairs, choqua si fort les communes, qu'aucune des mesures que le roi employa après la prorogation, ne put les adoucir. Il révoqua toutes les patentes pour monopoles ; il fit droit sur les trente-sept griefs dont la chambre des communes lui avait porté des plaintes. Mais il devait d'autant moins s'attendre à apaiser leur ressentiment, qu'il avait eu l'imprudence de faire mettre en prison un de leurs membres, sans autre cause connue que son activité et son énergie en remplissant ses devoirs de membre du parlement. D'ailleurs la rivalité de religion et d'honneur qui animait toute la nation, était exaltée au plus haut degré par l'état présent des af-

faires d'Allemagne, qu'elle attribuait à la modération déplacée du roi et à ses principes erronés.

La première démarche des communes après l'ouverture de la session suivante, fut d'arrêter de supplier sa majesté d'entreprendre par la force des armes la défense de l'électeur palatin, de faire la guerre à l'Espagne, de n'entrer en aucune négociation concernant le mariage de son fils, que pour lui faire épouser une princesse protestante, et de faire lever avec la plus grande sévérité les amendes et confiscations prononcées par la loi contre les catholiques. Ces demandes, dont la hardiesse était depuis long-temps sans exemple en Angleterre, attaquaient à la fois tous les principes favoris et la politique de Jacques, ainsi que ses maximes sur la prérogative royale. Aussitôt qu'il apprit qu'une telle pétition était votée, il écrivit à l'orateur une lettre dans laquelle il réprimanda sévèrement la chambre d'oser débattre ouvertement des matières si fort au-dessus de sa portée et de sa capacité, lui défendit expressément de s'ingérer de rien qui eût rapport à son gouvernement, ou aux importantes matières d'état, et principalement de se mêler du mariage de son fils avec une fille d'Espagne; et quoiqu'il niât que l'emprisonnement d'un de leurs membres eût pour cause aucune offense commise dans la chambre, il leur dit nettement, qu'il se croyait pleinement autorisé à punir tout acte répréhensible dans le parlement pendant ses séances comme après sa dissolution, et qu'il était résolu de châtier désormais quiconque aurait

l'insolence de l'offenser. Les communes, loin d'être effrayées par cette lettre, insistèrent sur leurs dernières remontrances en forme de pétition, et maintinrent, quoiqu'avec respect, qu'elles étaient autorisées à interposer leurs conseils en toutes matières de gouvernement; qu'une entière liberté de parler conformément à leur opinion, dans leurs débats sur les affaires publiques, était leur ancien et indubitable droit; qu'il leur avait été transmis, comme un héritage, par leurs ancêtres, et que, si quelque membre abusait de cette liberté, il n'appartenait qu'à la chambre, qui avait été témoin de son offense, de lui infliger la censure qu'il méritait.

Avec un prince aussi fort argumentateur que l'était le roi Jacques, une réponse aussi vigoureuse ne pouvait pas rester sans replique. Il dit donc aux communes: « que leur prétention de s'ingérer de » toutes les affaires d'état sans exception, était » d'une *plénipotence* telle qu'aucun de leurs ancê» tres, même sous le règne des princes les plus » faibles, n'avait jamais osé y aspirer; que dans les » affaires quelconques qui concernaient sa préroga» tive, ils n'avaient aucun droit d'interposer leur » avis, à moins qu'il ne lui plût de le leur deman» der; et *quoique*, ajouta-t-il, *nous ne puissions* » *pas approuver le ton sur lequel vous parlez de* » *votre ancien et indubitable droit d'héritage*, et » *que nous eussions préféré que vous eussiez dit*, » *avec plus de vérité, que vos privilèges dérivent* » *de la grâce et permission de nos ancêtres ou de*

» *nous (car la plupart d'entre eux ne sont fondés*
» *que sur des exemples précédents, qui prouvent*
» *plutôt la tolérance de vos rois que votre droit*
» *d'héritage), néanmoins, il nous plait de vous*
» *donner notre assurance royale, que tant que*
» *vous vous renfermerez dans les bornes de votre*
» *devoir, nous serons aussi soigneux de maintenir*
» *et conserver vos libertés et priviléges légitimes,*
» *qu'aucun de nos prédécesseurs, et que nous le*
» *sommes nous-mêmes de défendre notre préroga-*
» *tive royale.* »

Le titre et les droits des communes étant ainsi représentés au moins comme précaires, et susceptibles d'être perdus par l'abus qui pourrait en être fait, la chambre jugea à propos d'opposer immédiatement prétention à prétention. Elle rédigea, en conséquence, une protestation dans laquelle elle renouvela ses réclamations précédentes, et affirma « que les libertés, franchises, priviléges et juridic-
» tion du parlement étaient les anciens et indubi-
» tables droits de naissance et d'héritage de tout
» sujet anglais. »

Le roi en étant informé, envoya chercher les journaux de la chambre des communes, déchira de sa main la protestation en présence du conseil, dans les registres duquel les motifs de sa majesté furent insérés par ses ordres. Cette contestation avait été poussée si loin de part et d'autre, qu'il ne fut plus possible definir aucune affaire. Le roi prorogea donc le parlement, qui fut dissous bientôt après, par une

proclamation dans laquelle le roi fit au public l'apologie de toute sa conduite, dont l'acte le plus répréhensible et le plus irremédiable, était d'avoir si imprudemment forcé l'espèce de sanctuaire où reposait la constitution anglaise, enveloppée d'un voile sacré jusqu'alors, et d'autant plus avantageux à la prérogative royale, qu'elle ne fut jamais plus respectée que tant que ses limites restèrent inconnues. Elle devint, de ce moment, un objet général de recherches et de raisonnements politiques, un sujet ordinaire de conversations et de débats parmi les hommes de toutes les classes.

1622.

Les négociations continuelles et infructueuses du roi avec toutes les cours étrangères, et son empressement constant à envoyer partout des ambassadeurs, étaient dans toute l'Europe un sujet commun de plaisanteries, et même de farces jouées publiquement sur le théâtre. Dans une de ces pièces, jouée à Bruxelles, on faisait arriver un courrier portant la triste nouvelle que le Palatinat serait bientôt enlevé à l'Autriche par la puissance formidable des confédérés qui s'empressaient de fournir des secours à l'électeur. Le roi de Danemarck avait promis de l'assister avec cent mille harengs salés, les Hollandais avec cent mille boîtes de beurre, et le roi d'Angleterre avec cent mille ambassadeurs. Il est certain néanmoins que Jacques n'attendait plus la restitution du Palatinat, de ses négociations, mais du mariage de son fils avec l'infante, pour lequel il ne

manquait plus qu'une dispense de Rome ; mais comme le roi d'Espagne s'était chargé de la procurer, il avait acquis par ce moyen la faculté de retarder ou d'avancer à volonté la conclusion de ce mariage, et en même temps, de dérober entièrement à la cour d'Angleterre la connaissance de ses artifices.

Pour découvrir et surmonter, s'il était possible, les obstacles qui retardaient ce mariage depuis si long-temps, qu'après cinq ans de négociations, il n'était pas plus avancé que le premier jour, Jacques dépêcha le comte de Bristol en qualité d'ambassadeur à Philippe IV, et un agent secret à Rome; et apprenant que la différence de religion était le principal obstacle, il espéra d'écarter cette objection, en modérant la sévérité des lois anglaises contre les catholiques. Il donna, en conséquence, des ordres publics pour l'élargissement de tous les catholiques récusants, qui étaient en prison ; et pour ne pas alarmer la rigidité de ses sujets par cette mesure, il la leur présenta comme le seul moyen qu'il y eût d'obtenir des princes étrangers quelque indulgence en faveur des malheureux protestants.

Cette condescendance produisit immédiatement le changement le plus favorable dans les dispositions de la cour d'Espagne ; et le comte de Bristol, ministre très vigilant et d'une grande sagacité, n'avait plus le moindre doute que la restitution du Palatinat ne fût la conséquence infaillible du mariage, parce qu'il n'était pas à présumer que Philippe voulût accorder sa sœur, et 600,000 livres de dot au

prince de Galles, avec la perspective d'entrer en guerre le lendemain avec l'Angleterre. Toutes les mesures étant donc convenues entre les parties, il ne manquait plus que la dispense de Rome, qui était considérée comme une pure formalité.

1623.

Buckingham, dans l'arrogante ivresse de la fortune et de la puissance, avait poussé son insolence si loin, même vis à-vis du prince de Galles, qu'il existait entre eux une grande froideur. Mais, dans cette circonstance, il désirait de rentrer dans les bonnes grâces du prince, et en même temps de renverser le grand crédit que Bristol avait acquis dans la négociation d'Espagne, dont le roi exaltait le succès pardessus tout, parce qu'il y voyait la preuve de sa propre sagesse et de la profonde pénétration qui lui avait fait donner la préférence aux mesures pacifiques. Plus sa majesté était satisfaite de la conduite de son ambassadeur de Madrid, plus la jalousie et l'inimitié de Buckingham contre le comte devenaient violentes. Après avoir mûrement réfléchi sur les moyens de satisfaire son ressentiment, sans se compromettre, il n'en trouva d'autre que celui de parvenir à s'emparer du premier rôle dans la négociation, pour en avancer la conclusion, et s'en attribuer tout le mérite en cas de succès, ou accuser Bristol de s'être mépris sur les dispositions de la cour d'Espagne, et d'avoir trompé le roi, si le mariage venait à manquer. Comme il connaissait fort bien la manière de s'y prendre pour manier et ame-

ner à son but le faible caractère du prince, qui était déjà passionnément amoureux de l'infante sans la connaître; il lui persuada aisément qu'il devrait aller déguisé, en Espagne, voir l'objet de ses affections; que la galanterie de son voyage à Madrid égalerait toutes les fictions des romans espagnols, et le présenterait immédiatement à la princesse sous le rôle séduisant d'un amant dévoué et d'un valeureux chevalier.

Le prince consentit à demander l'approbation du roi; et choisissant un moment où sa majesté était dans ses humeurs les plus joviales, il obtint son consentement à cette aventureuse entreprise; mais Jacques ne fut pas plutôt seul, qu'il envisagea cette affaire sous un point de vue tout-à-fait différent; la réflexion lui fit apercevoir toutes les difficultés et les dangers qui pouvaient survenir, et le détermina à rétracter son approbation. Le prince, affligé jusqu'aux larmes de ce changement, s'y soumit sans murmure. Mais, loin d'imiter son exemple, Buckingham, qui devait l'accompagner en qualité d'écuyer dans le voyage projeté, prit vis-à-vis du roi, le ton impérieux de la querelle auquel il avait toujours éprouvé que son maître trop facile ne résistait pas. Ainsi Jacques, attaqué à la fois par les tendres prières de son fils, par les reproches violents et les menaces de son insolent favori, eut encore la faiblesse de consentir à leur voyage. Il fut convenu qu'ils ne seraient accompagnés que de sir François Cottington, secrétaire du prince, et d'Endymion

Porter, gentilhomme de sa chambre; et le premier se trouvant alors dans l'anti-chambre, le roi le fit appeler, et lui parla en ces termes: « Cottington, » voici *Baby Charles* et *Stenny* (noms enfantins » qu'il donnait ordinairement au prince et à Buc- » kingham), qui ont grande envie de prendre la » poste pour l'Espagne, et d'aller chercher l'in- » fante. Ils ne seront accompagnés que de deux » personnes, et vous êtes une de celles qu'ils ont » choisies. Que pensez vous de ce voyage? » Cottington n'hésita pas à exposer très franchement toutes les objections qui s'offraient à lui. « C'est » ce que je vous disais tout-à-l'heure, » s'écria le roi en se jetant sur son lit. Il s'abandonna ensuite à de nouvelles lamentations, se plaignant qu'il était perdu, et qu'il ne reverrait plus *Baby Charles*.

Le mécontentement du prince était peint dans sa physionomie, celui de Buckingham s'exprima par la plus violente colère contre Cottington, qui, dit-il, n'étant interrogé que sur la manière de faire le voyage, s'était avisé de donner son avis sur des matières d'Etat, et qu'il s'en repentirait toute sa vie. Il ajouta mille autres reproches qui jetèrent le pauvre roi dans de nouvelles inquiétudes en faveur d'un serviteur qu'il voyait près d'être puni pour lui avoir répondu honnêtement. Sur quoi, il dit avec quelque émotion: « Pardieu, *Stenny*, vous avez » tort de le traiter ainsi: il a répondu exactement, » avec beaucoup de sagesse et d'honnêteté à la ques- » tion que je lui avais faite, et vous savez d'ailleurs

» qu'il n'a rien dit de plus que ce que je vous avais dit » moi-même avant de le faire appeler. » Cependant, après s'être ainsi échauffés de part et d'autre, Jacques renouvela son consentement, et les ordres nécessaires pour le voyage furent donnés.

Ces circonstances, fidèlement extraites de l'ouvrage de lord Clarendon, paraissent lui avoir été communiquées par Cottington lui-même, et les détails minutieux qu'elles présentent, donnent l'idée la plus exacte du caractère des deux princes et de celui du favori du roi.

Le prince de Galles et Buckingham voyagèrent en France déguisés, sans être reconnus, même à un bal de la cour à Paris, où ils allèrent, et où Charles vit la princesse Henriette qu'il épousa par la suite, et qui était alors dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. Il arriva à Madrid, dans onze jours depuis son départ de Londres, et fut introduit dans le palais avec tous les honneurs, la pompe, et la cérémonie qui accompagnent le couronnement des rois d'Espagne. Le conseil reçut publiquement l'ordre de lui obéir comme au roi lui-même. L'infante néanmoins ne fut montrée au prince qu'en public, suivant les idées de décence et l'étiquette espagnoles. Toutes les conditions du traité furent bientôt convenues sans aucune difficulté importante. Mais le pape apprenant l'arrivée du prince à Madrid, ajouta quelques nouvelles clauses à la dispense, qui obligèrent d'envoyer les articles additionnels à Londres, pour être ratifiés par le roi. Dans

cet intervalle, Grégoire XV, qui avait accordé la dispense, mourut; et Urbain VIII, qui lui succéda avant qu'elle n'eût été envoyée à Philippe, prétendit qu'elle devait être renouvelée par lui, ce qu'il différa, dans l'espérance que, pendant le séjour du prince en Espagne, on pourrait trouver quelque moyen d'opérer sa conversion.

Le roi d'Angleterre devint aussi impatient, que le prince, qui, de son côté, obtint la permission de repartir. Les mêmes honneurs qu'il avait reçus à son arrivée accompagnèrent son départ; et, sur le lieu où le roi d'Espagne et le prince de Galles prirent congé l'un de l'autre, il fut élevé une colonne en mémoire de leur amitié. Le prince ayant juré d'observer le traité, s'embarqua sur la flotte anglaise à Saint-Andero.

La réserve, la modestie et la douceur du caractère de Charles, jointes à sa jeunesse et à sa figure avantageuse, avaient donné de lui l'opinion la plus favorable, et l'avaient fait aimer de toute la cour de Madrid; mais Buckingham n'était pas moins généralement haï et méprisé à raison de son emportement, de son libertinage, de l'indécente liberté avec laquelle il traitait le prince et de son humeur arrogante et impétueuse qu'il ne put jamais contenir, et qu'il ne chercha pas même à déguiser. Les Espagnols ne pouvaient pas concevoir qu'un pareil jeune homme osât se mêler d'une négociation amenée à sa conclusion par un ministre aussi accompli que Bristol, ni qu'il eût l'effronterie de s'en attribuer tout le mérite,

quoiqu'il fût généralement connu qu'il avait eu l'impertinence de déclarer au comte d'Olivarès, leur premier ministre, « qu'il ne devait pas le regarder » comme un ami, mais qu'au contraire, il devait » s'attendre de sa part à toute inimitié et opposition » possible, » insulte beaucoup plus propre à avancer la rupture d'un traité que sa conclusion; et en effet, Buckingham, voyant combien il était odieux à la nation espagnole, avait déjà résolu d'employer tout son crédit à empêcher ce mariage. Son humeur impérieuse lui avait acquis un ascendant si complet, sur le caractère doux et facile de Charles, qu'avant qu'ils quittassent Madrid, ce prince était déterminé à rompre le traité avec l'Espagne. A leur arrivée à Londres, ils prirent l'entière direction de la négociation, et s'occupèrent de trouver des prétextes plausibles pour la rupture du mariage, au grand chagrin de Jacques qui attachait tant de gloire à cet important résultat de sa sagesse et de sa modération.

Le Palatinat étant actuellement entre les mains de l'empereur et du duc de Bavière, il n'était plus au pouvoir de l'Espagne de le rendre d'un seul trait de plume; mais Jacques, comptant sur la sincérité de la cour de Madrid, considérait encore cette restitution comme une conséquence nécessaire, quoique plus ou moins éloignée de l'alliance projetée: en conséquence, il avait été défendu à Bristol d'y insister comme article préliminaire du traité de mariage. Buckingham n'hésita pas à changer en-

tièrement le système de cette négociation. Bristol reçut des ordres positifs de ne point remettre la procuration qui avait été laissée entre ses mains, et de ne point conclure le mariage sans avoir reçu des sûretés pour l'entière restitution du Palatinat. Philippe, qui était instruit des désagréments que Buckingham s'était attirés en Espagne, n'attendait pas moins d'un homme de ce caractère. Déterminé, néanmoins, à jeter tout le blâme de la rupture sur les Anglais, il remit au comte de Bristol une promesse écrite, par laquelle il s'engageait à procurer la restitution du Palatinat, soit par les moyens de persuasion, ou par tous autres qui seraient en son pouvoir. Refuser une offre aussi généreuse, encore plus satisfaisante que ce qui avait été demandé, équivalait évidemment à une déclaration formelle que le roi ne considérait pas les promesses les plus solennelles faites par Philippe comme une sûreté suffisante, offense aussi odieuse que peu méritée, ou plutôt acte scandaleux de mauvaise foi, dont une rupture entre l'Espagne et l'Angleterre devait être la conséquence nécessaire. Buckingham le savait fort bien ; mais l'exemple de tous les mignons royaux, dévoués par l'histoire au mépris et à l'indignation de la postérité, lui avait appris à ne jamais préférer au désir de satisfaire ses propres passions, l'honneur et les intérêts de son maître : les promesses de Philippe furent donc rejetées comme insuffisantes. Philippe ordonna immédiatement des préparatifs de guerre dans tous ses états, et l'infante quitta le titre de princesse de

Galles, qu'elle avait pris depuis l'arrivée des dispenses de Rome.

1624—1625.

Le don gratuit qui avait été exigé pour recouvrer le Palatinat, ayant produit plus de mécontentement que d'argent, le roi fut obligé d'assembler un parlement, sans l'assistance duquel il lui était impossible de mettre à exécution les nouvelles mesures qu'exigeaient les circonstances. Il espérait aussi que l'alliance espagnole, qui avait donné tant d'ombrage aux communes, étant actuellement abandonnée, elles seraient plus satisfaites de son administration, et plus disposées à accueillir ses demandes. Dans son discours d'ouverture, qui n'était ni si long, ni si emphatique qu'à l'ordinaire, il condescendit à demander l'avis du parlement, qu'il avait hautement rejeté auparavant, concernant l'importante affaire du mariage de son fils; et quoique dans sa négociation avec l'Espagne, il eût consenti à accorder aux catholiques la permission d'exercer leur culte dans les maisons particulières, il s'oublia au point d'affirmer sur le serment le plus solennel, qu'il n'avait jamais pensé à leur accorder aucune tolérance, et qu'il n'y avait consenti par aucun traité. Il s'étendit sur ses soins continuels et sur ses désirs d'obtenir et de conserver l'amour de son peuple, et il se flattait d'y avoir si complètement réussi, qu'il croyait fermement qu'aucun souverain n'avait jamais été plus aimé que lui de ses sujets. Buckingham présenta, par ordre de sa majesté, à un comité des deux

chambres, un long narré de ce qui s'était passé en Espagne, dans lequel, par la suppression de quelques faits, et en donnant de fausses couleurs à plusieurs autres, il rejetait sur la cour d'Espagne tous les reproches d'artifice et de mauvaise foi. Mais le rôle le plus inexcusable dans cette scène d'imposture, fut joué par le prince de Galles qui attesta la vérité du récit de Buckingham, quoiqu'il sût parfaitement qu'il n'était qu'un tissu de mensonges grossiers. Le roi lui-même ne fut pas moins blâmable, lorsqu'il dit aux deux chambres qu'il avait ordonné à Buckingham de mettre sous leurs yeux ce compte exact de toute l'affaire, quoiqu'il eût les raisons les plus fortes de suspecter la véracité de son favori; mais ces princes, malheureux et trompés, oubliant que la bouche des rois doit toujours être le plus pur organe de la vérité, se dégradaient au point d'appuyer les impostures du menteur le plus effronté; et, pour le soustraire à l'infamie, devenaient les instruments de ses passions.

Le récit de Buckingham contenait tant de contradictions importantes, que tout homme raisonnable ne pouvait qu'être convaincu de sa fausseté; mais ses conséquences s'accordaient si bien avec les préventions du parlement, qu'il fut immédiatement adopté. Les deux chambres conseillèrent unanimement au roi de rompre tous ses traités avec l'Espagne. Le peuple, enchanté de cette occasion si long-temps désirée d'entrer en guerre contre les papistes, manifesta son allégresse par des feux de joie

publics et en insultant les ministres d'Espagne. Buckingham fut si enivré de la popularité qu'il avait si honteusement acquise, qu'il trahit la fidélité qu'il devait à son maître trop indulgent, et s'engagea dans des cabales avec les membres du parti puritain, antagonistes constants de l'autorité royale. Il favorisa même des plans pour l'abolition des évêques et la vente des terres des chapitres et doyennés pour défrayer les dépenses de la guerre contre l'Espagne.

Jacques, qui avait poussé plus loin qu'aucun autre prince, l'ambition d'être surnommé *le monarque pacifique*, déplorait amèrement la fatale nécessité où il se trouvait d'échanger les douceurs de la paix contre les inévitables calamités de la guerre. Il représenta les dépenses immenses et continuelles qu'elle entraînerait, et demanda un secours proportionné à ses besoins actuels. Pour écarter tout soupçon, il se départit de sa jalousie ordinaire concernant sa prérogative, et offrit volontairement que la somme qui serait votée ne fût point mise à sa disposition, mais qu'elle fût confiée à un comité qui en réglerait l'emploi.

Les communes n'hésitèrent pas à accepter cette concession sans exemple, et votèrent seulement trois subsides et trois quinzièmes; elles profitèrent aussi des dispositions favorables où était le roi dans ce moment, pour passer contre les monopoles (*les patentes*), un bill qui les condamna tous comme contraires à la loi et aux libertés du peuple. Il en résulta naturellement que tout sujet anglais était



autorisé à faire ce que bon lui semblait, pourvu qu'il ne fît tort à personne ; qu'aucune prérogative du roi ni autorité quelconque, autre que celle des lois, ne pouvait restreindre cette liberté illimitée, qui, mûrie successivement dans toutes ses conséquences par le temps et par plusieurs débats, est devenue la principale base du seul gouvernement réellement libre qui existe en Europe.

La chambre des communes confirma aussi dans cette session son droit d'accusation contre les ministres, et elle l'exerça contre le comte de Middlesex, lord de la trésorerie, accusé d'avoir reçu des présents pour l'obtention des patentes. Le roi, dans un discours au parlement, justifia Middlesex, et prédit au prince de Galles (Charles Ier.), et à Buckingham, qui était l'instigateur de cette accusation, *qu'ils vivraient assez long-temps pour avoir leur plein soûl de ces poursuites parlementaires.* Les communes maintinrent néanmoins leur accusation, et Middlesex, jugé coupable par les pairs, fut condamné à une amende de 50,000 livres au profit du roi, et aux autres peines infligées au chancelier Bacon.

Le roi fut encore plus mécontent d'une adresse des communes, par laquelle elles demandaient l'exécution sévère des lois contre les catholiques. Sa majesté leur fit une réponse gracieuse, mais n'acquiesça point à leur demande, et leur représenta qu'elle était aussi impolitique que peu convenable. Le parlement fut prorogé bientôt après.

Jacques, bassement trahi par son favori, qui,



par ses intrigues avec le parlement, l'avait forcé à embrasser les mesures auxquelles il avait toujours été le plus opposé, commença à s'éloigner de lui; néanmoins, sa timidité, qu'il avait l'habitude de prendre pour de la prudence, lui fit dissimuler son mécontentement et attendre l'arrivée du comte de Bristol, à l'aide duquel il espérait de se tirer de ses embarras actuels. Mais Buckingham sentit toute l'importance dont il était pour lui d'éloigner du roi et du parlement, un homme dont il s'était déclaré ouvertement l'ennemi, et qui, connaissant mieux que personne ce qui s'était passé en Espagne pendant la résidence du prince à Madrid, ne manquerait pas de déclarer, et pourrait aisément prouver la fausseté complète du récit remis au comité des deux chambres sur cette affaire. Il s'adressa donc au roi dont la faiblesse était actuellement devenue incurable, et parvint à l'effrayer si fort sur les conséquences des déclarations de Bristol, qu'un ordre fut expédié sur-le-champ pour envoyer cet ambassadeur à la Tour aussitôt qu'il arriverait en Angleterre. Il y fut détenu très peu de temps; mais au moment où il fut remis en liberté, il reçut un ordre du roi qui lui enjoignait de se retirer à sa maison de campagne, et de s'abstenir d'assister au parlement. Il protesta de son innocence et sollicita vivement la permission de mettre sa conduite sous les yeux du roi, mais il ne put pas l'obtenir. Buckingham et le prince de Galles, à son instigation, déclarèrent qu'ils se réconcilieraient avec Bristol, s'il

voulait seulement reconnaître ses erreurs et sa mauvaise conduite; mais ce ministre courageux, jaloux par-dessus tout de son honneur, rejeta avec mépris une proposition qui y était si contraire.

Toutes les mesures politiques de Jacques étaient combinées avec son système d'inimitié contre la maison d'Autriche et avec la guerre qu'il était forcé de faire pour recouvrer le Palatinat. Les Provinces-Unies étaient alors gouvernées par Maurice, prince d'Orange, aussi renommé par sa grande capacité dans l'art de la guerre, qu'impatient de trouver de nouvelles occasions de signaler ses talents militaires. Une rupture entre l'Angleterre et l'Espagne lui offrait la perspective de recevoir de la première un secours assez puissant pour le mettre en état d'entrer en campagne, et ses désirs furent bientôt remplis par l'arrivée de 6000 hommes que Jacques envoya en Hollande, sous le commandement de quatre jeunes gentilshommes, Essex, Oxford, Southampton et Willoughby, qui avaient l'ambition de se signaler dans une cause aussi populaire. On devait s'attendre aussi que la confédération serait bientôt renforcée par l'accession de la France, qui était d'autant plus intéressée à ne pas laisser le Palatinat entre les mains de la maison d'Autriche, que le territoire français était environné par les possessions de cette ambitieuse famille, et pouvait être envahi de toutes parts par des forces supérieures. Ces considérations n'avaient point échappé au cardinal de Richelieu qui commençait à acquérir une grande

influence dans les conseils de Louis XIII ; mais il pensait qu'avant de s'engager dans une guerre contre l'Autriche, la turbulence des protestants, cause toujours renaissante de commotions intérieures en France, devait être complètement réprimée. Néanmoins, tous les encouragements imaginables furent donnés par cette puissance à une alliance proposée avec l'Angleterre par le mariage du prince de Galles avec la princesse Henriette, fille d'Henri IV; car, malgré l'antipathie des Anglais pour toute alliance avec les catholiques, Jacques persistait toujours dans l'opinion que son fils se dégraderait, s'il épousait une princesse qui ne fût pas d'extraction royale; et le roi de France, demandant, pour l'honneur de sa couronne, les mêmes conditions convenues pour le mariage de Charles avec l'infante, Jacques n'hésita pas à y consentir.

Pendant cette négociatiou, une armée anglaise de 12,000 hommes d'infanterie et de 200 chevaux fut levée par une presse générale dans tout le royaume, et destinée à reconquérir le Palatinat, sous le commandement du comte Mansfeld. Le ministère français avait promis, non seulement un libre passage à travers la France pour les troupes anglaises, mais que de puissants renforts les joindraient dans leur marche vers le Palatinat. Néanmoins quand l'armée embarquée à Douvres arriva devant Calais, aucun ordre pour son admission n'était encore arrivé. Après avoir attendu en vain pendant quelque temps,



elle fit voile pour la Zélande, où aucune mesure convenable pour son débarquement n'avait été concertée, et quelques inquiétudes à l'occasion de la rareté des provisions empêchèrent qu'elle ne fût admise. En même temps, une fièvre pestilentielle attaqua l'armée anglaise; la moitié des troupes périt à bord, et l'autre moitié, affaiblie par la maladie, fut hors d'état de marcher au Palatinat, et retourna en Angleterre.

Telle fut la désastreuse issue de la seule expédition militaire entreprise sous le règne du roi Jacques. Le plus cher de ses désirs avait toujours été de vivre et de mourir en paix, et son unique, ou du moins sa principale ambition, celle d'obtenir le surnom de *monarque pacifique;* et certainement il le mérita mieux que tout autre prince, car il quitta la vie aussitôt qu'il ne lui fut plus possible d'éviter la guerre. Il n'y avait pas trois mois que son armée était revenue de Zélande, lorsqu'il mourut (le 27 mars), dans la cinquante-neuvième année de son âge et la vingt-deuxième de son règne en Angleterre; il était roi d'Ecosse depuis sa plus tendre enfance.

Jacques Ier. n'était pas sans doute un roi sans vertus; il en avait même plusieurs qui, dans la vie privée, lui auraient mérité l'estime générale, mais qui, par sa faiblesse et par sa vanité, défauts les plus remarquables de son caractère, devinrent sur le trône, non seulement inutiles, mais préjudiciables pour lui, et encore plus pour son successeur. Ce fut en effet par faiblesse, que son penchant naturel pour l'amitié dégénéra dans cette espèce de passion ridiculement

puérile pour des favoris, qui le réduisit bientôt à l'ignoble condition d'être gouverné par les mignons les plus méprisables, sur lesquels il entassait les honneurs, les richesses et les dignités, quoiqu'il sût très bien qu'ils en étaient indignes, et parce qu'il regardait sa persévérance dans son affection pour eux, comme un exemple méritoire de constance, qui lui attacherait de plus en plus ses amis et en augmenterait le nombre. Ce fut aussi sa faiblesse qui convertit sa générosité en profusion, ses inclinations pacifiques en pusillanimité, sa sagesse et sa prudence en finesse et en une insigne duplicité, qu'il poussa au point d'affirmer sur son serment, malgré son traité avec l'Espagne, qu'il n'avait jamais eu la pensée d'accorder aucune tolérance aux catholiques. La vanité de Jacques ne fut pas moins pernicieuse, en ce que la haute opinion qu'il avait de sa profonde sagesse, de son savoir, de son éloquence et de la force de son raisonnement, non seulement fit de lui un roi *pédant*, rôle le plus ridicule de tous sur le trône, mais l'enhardit à s'aventurer dans des controverses de la nature la plus délicate et la plus dangereuse, sur sa prérogative ou sur les priviléges du peuple, et à introduire à tout propos de longs et ennuyeux discours préparés d'avance, et farcis de citations latines, de lieux-communs, qui faisaient beaucoup plus d'honneur à sa mémoire qu'à son jugement; ses idées et ses principes exagérés en faveur de sa prérogative et contre les priviléges du peuple ne pouvant pas se sou-

tenir contre une argumentation régulière, ces fréquents et imprudents débats, qui affaiblissaient de plus en plus sa popularité, finissaient ordinairement par restreindre considérablement sa prérogative, et par augmenter les priviléges du peuple dans la même proportion. Telles furent les funestes conséquences des erreurs de sa vanité. Il croyait fermement qu'un homme qui était à la fois grand orateur et profond philosophe, ne pouvait pas manquer d'être un grand roi, et comme il n'était pas moins convaincu que ses fameux dicours et ses raisonnements ne permettaient pas de douter qu'il ne fût cet homme, il en concluait naturellement qu'il était aussi ce grand roi. L'instruction est sans doute une qualité utile et même nécessaire dans un roi, mais il ne peut jamais en faire parade sans compromettre sa dignité, parce qu'il met ses sujets à portée de juger que plusieurs d'entr'eux l'égalent ou même le surpassent par l'étendue de leurs connaissances. Fût-il un second Cicéron par ses talents, il devrait s'abstenir avec soin de les déployer, pour ne pas les exposer à être comparés, et trouvés inférieurs à ceux de quelque nouveau Démosthène. La seule éloquence, appropriée aux discours émanés du trône, aux proclamations ou aux préambules des lois, consiste dans leur simplicité, leur clarté et leur laconisme. En un mot, les princes ne devraient jamais oublier qu'ils n'ont pas de plus grand intérêt que celui de conserver et entretenir, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, cette espèce

d'illusion magique, qui les représente comme des êtres surnaturels. Ce charme précieux s'évanouit aussitôt que, quittant les hauteurs de leur dignité, ils condescendent à se mêler dans l'arène commune, à moins qu'ils ne soient en état d'y montrer, par leurs actions, qu'ils ne sont pas moins supérieurs par leurs qualités que par leur rang à tout le reste des hommes, ce qui est presque impossible.

Après ces sévères mais justes remarques sur les défauts de Jacques Ier., il faut aussi reconnaître que sous son règne il n'y eut ni guerre ni taxes nouvelles ; que les élections des membres du parlement n'offrirent aucun exemple de corruption d'électeurs ni de profusion des candidats, et que l'Angleterre, sous un prince aussi bienveillant et aussi débonnaire, serait parvenue au plus haut degré de la félicité humaine, si les Anglais, accoutumés par le brillant règne d'Elisabeth à voir la prééminence et l'honneur national s'accroître d'année en année, avaient pu être complètement heureux en voyant l'un et l'autre arrêtés dans leurs progrès.

Jacques ne laissa d'autre fils que Charles, qui avait alors vingt-cinq ans, et une fille mariée à l'électeur palatin.

La chambre haute, dans le premier parlement de ce règne, ne comptait que 78 pairs temporels. Il y en avait 97 dans le premier parlement du règne suivant; ainsi Jacques créa 19 pairies nouvelles, sans compter celles qui s'éteignirent.

La chambre des communes, à la première de ces époques, était composée de 467 membres, et de 494 dans le premier parlement de Charles Ier.; et comme, dans cet intervalle, il n'y eut que quatre bourgs dont les chartes furent renouvelées, on peut en conclure que Jacques créa dix nouveaux bourgs.

Les dépenses des grands, jusqu'à la fin du règne de Jacques Ier., consistaient dans la pompe, l'ostentation et dans une maison nombreuse, plus que dans les commodités et les jouissances sociales. Le comte de Nottingham, dans son ambassade d'Espagne, fut accompagné par 500 personnes; le comte de Hertford, dans celle de Bruxelles, en emmena 300 avec lui. Les dignités civiles, qui tiennent aujourd'hui le premier rang, étaient alors subordonnées aux dignités militaires. La jeune noblesse et les fils des riches propriétaires, recherchaient les occasions de se signaler dans la carrière des armes. La fureur des duels, reste de l'ancienne chevalerie, était plus forte qu'elle n'avait encore été et qu'elle n'a été depuis.

La première chaise à porteur qui eût paru en Angleterre, y fut introduite sous ce règne par le duc de Buckingham, à la grande indignation du peuple, qui s'écriait qu'il employait des créatures humaines à faire le service des bêtes.

Le goût de la campagne, qui prévalait alors en Angleterre, plus que dans tout autre pays de l'Europe, était encore plus généralement celui des riches

propriétaires, et le roi lui-même les y excitait. « Messieurs, leur disait-il ordinairement, à Londres » vous êtes comme des vaisseaux au milieu de la mer, » qui ne paraissent rien; mais dans vos villages vous » êtes comme des vaisseaux dans une rivière qui paraissent être de grandes choses. »

L'intérêt, sous ce règne, fut à 10 pour 100, jusqu'en 1624, qu'il fut réduit à 8, signe du peu de profits et de progrès du commerce.

Le passage aux Indes orientales avait été ouvert aux Anglais sous le règne précédent; mais le commerce, dans cette partie du monde, ne fut entièrement établi que sous le règne de Jacques Ier., lorsque la compagnie des Indes, ayant obtenu une nouvelle patente, augmenta son capital jusqu'à 1,500,000 liv., et équipa différents vaisseaux pour cette entreprise.

Les exportations d'Angleterre, depuis la fin de l'année 1612 jusqu'à la fin de l'année 1613, montèrent à 2,487,435 liv., et les importations à 2,141,151 liv.; de manière que la balance en faveur de l'Angleterre fut de 346,285 liv. Mais en 1622, les exportations ne montèrent qu'à 2,320,436 liv., et les importations à 2,619,315 liv.; ce qui fait monter la balance contre l'Angleterre à 298,879 liv.

Une des circonstances les plus mémorables de ce règne est l'établissement des colonies anglaises en Amérique, sous le régime le plus noble, le plus libéral, et dont il n'y avait pas d'exemple.

Parmi les hommes de lettres les plus célèbres qui

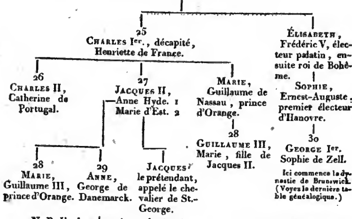
fleurirent à cette époque, lord Bacon est sans contredit le plus remarquable. L'étonnante étendue de ses connaissances, et la variété de ses talents, comme orateur ou comme écrivain, comme homme d'esprit ou comme homme d'affaires, comme philosophe ou comme homme d'état, firent la gloire de son pays et même de son siècle.

Un autre écrivain, peut-être encore plus extraordinaire, fut le fameux Shakespeare, qui, né dans un siècle d'ignorance, dans la classe du peuple, n'ayant reçu aucune éducation ni instruction quelconque, soit par la lecture, soit par l'usage du monde, s'élança tout à coup dans la carrière dramatique, qu'aucun auteur moderne n'avait frayée avant lui, et la parcourut bientôt à pas de géant et avec un succès égal dans la tragédie et dans la comédie. Ignorant absolument toutes les règles du théâtre, et ne pouvant pas les deviner, il fut réellement le créateur de l'art dramatique, tel qu'il le pratiqua; ainsi on ne peut pas lui reprocher, avec plus de justice, les irrégularités nombreuses que l'on remarque dans ses pièces, qu'on ne peut le blâmer d'avoir ignoré les règles d'Aristote, dont il est probable qu'il ne connaissait même pas le nom. Son défaut de goût, d'élégance, d'harmonie et d'exactitude d'expression, était le défaut de son siècle; il lui est commun avec tous les écrivains de son temps, et il n'a affaibli en aucune manière l'admiration de ses compatriotes pour les caractères vraiment naturels, les scènes vives et pas-

sionnées qu'on trouve dans presque toutes ses pièces, ni pour les expressions et les descriptions énergiques et pittoresques dont elles abondent. S'il eût vécu et écrit cinquante ans plus tard, lorsque les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine faisaient la gloire de la scène française, il est plus que probable que l'émulation réciproque de ces dignes rivaux aurait porté l'art dramatique à un plus haut degré de perfection : je ne prendrai pas sur moi de décider lequel d'entr'eux en aurait le plus approché.

DYNASTIE DE STUART.

24
JACQUES VI D'ÉCOSSE ET Ier. D'ANGLETERRE,
ANNE DE DANEMARCK.



N. B. Il n'y a jamais eu de famille royale qui ait éprouvé une série de malheurs comparables à ceux qui semblaient héréditaires dans la maison de Stuart. Le nom originaire de cette famille était *Walter;* elle prit celui de *Stuart* ou *Stewart* à l'occasion de la dignité de steward (*intendant*) d'Écosse, dont Walter était revêtu lorsqu'il épousa la sœur et l'héritière de David II, roi régnant d'Écosse, qui eut pour successeur au trône,

ROBERT II, son neveu, fils de Walter; il eut pour successeurs son fils,

ROBERT III, qui mourut du chagrin que lui causa la captivité de son fils, injustement détenu par Henri IV, roi d'Angleterre;

JACQUES Ier., assassiné dans son lit;

JACQUES II, tué d'un coup de canon au siége de Royburgh;

JACQUES III, tué dans une guerre civile par ses propres sujets;

JACQUES IV, tué à la bataille de Flowdon;

JACQUES V, qui mourut du chagrin des désastres qu'il éprouva dans la guerre contre l'Angleterre;

MARIE, reine, décapitée;

JACQUES VI d'Écosse et Ier. d'Angleterre, descendant en ligne directe

CHARLES Ier., VINGT-CINQUIÈME ROI DEPUIS LA CONQUÊTE.

Fils de Jacques Ier., né en 1600; *monte sur le trône le* 27 *mars* 1625; *épouse Henriette, fille de France, le* 13 *juin suivant; couronné le* 2 *février* 1626; *traduit en jugement le* 20 *janvier* 1649; *condamné le* 27, *exécuté le* 30 *du même mois.*

1625.

Charles était très aimé du peuple à la mort de son père ; son accession excita généralement la plus grande joie, et toutes les puissances de l'Europe, qui étaient alors en guerre, recherchèrent son amitié. Plusieurs circonstances rendaient cependant sa situation beaucoup plus critique que favorable; et elles méritent d'autant plus d'être remarquées, qu'elles furent les causes premières de ses erreurs et des grandes infortunes qui s'ensuivirent.

1°. Charles avait été imbu de bonne heure de ces notions exagérées sur la prérogative royale sans

---

de Malcolm III, roi d'Écosse, par Marguerite, sœur et héritière d'Edgar Atheling, seul héritier légal des droits de la dynastie saxonne au trône d'Angleterre : de manière que l'accession de Jacques Ier. ajoutant aux droits de Maude d'Écosse, mariée à Henri Ier., fils de Guillaume-le-Conquérant, ceux des autres enfants de Marguerite Atheling et de Malcolm III, a fait revivre, autant qu'il était possible, dans la maison de Stuart, tous les droits de la dynastie saxonne. (Voyez la table généalogique, vol. Ier.)

bornes et sur les priviléges limités du peuple, qui étaient actuellement devenus, par l'imprudence ou la vanité du feu roi, le sujet ordinaire de ces querelles parlementaires qui, réveillant l'esprit de liberté, avaient formé un parti régulier d'un certain nombre d'hommes distingués par les plus grands talents, et qui avaient la plus grande influence dans la chambre basse; de ce nombre, étaient sir Edouard Coke, sir Edwin Sandys, sir Robert Philips, sir François Seymour, sir Dudley Digges, sir Jean Elliot, sir Thomas Wentworth, M. Selden et M. Pym.—Charles, fermement résolu à maintenir dans toute leur étendue les prétentions de son père, n'avait ni les mêmes talens polémiques pour combattre les arguments d'une chambre des communes plus éclairée que jamais sur les vrais principes de la constitution, ni l'énergie irrésistible d'Elisabeth pour prévenir ou arrêter à volonté de pareils débats, dont les conséquences ne pouvaient qu'être de la nature la plus grave.

2°. Charles se trouvait engagé dans une guerre contre l'Espagne, mais sans argent pour la poursuivre; et, quoiqu'elle eût été entreprise par l'avis, et même à la sollicitation du parlement, il était bien peu probable que cette assemblée fût disposée à lui accorder les secours nécessaires qu'elle avait refusés à son père, d'autant qu'elle n'avait insisté aussi fortement sur cette rupture, que d'après le compte présenté par Buckingham sur les affaires d'Espagne, et dont la complète fausseté venait d'être

découverte ; et, quoiqu'elle fût bien aise de voir le roi engagé dans une guerre qui devait le rendre de jour en jour plus dépendant du parlement, elle n'en était pas plus portée à le mettre en état de la soutenir.

3°. La haine publique qui existait contre Buckingham avait été un moment suspendue, pendant que sa conduite paraissait s'accorder avec les passions et les préjugés de la nation ; mais elle se réveilla avec un redoublement de violence lorsque, par une singularité dont les annales des favoris des princes n'avaient encore offert aucun exemple, on vit ce mignon du feu roi exercer sur la timide modestie de Charles une influence plus absolue que celle qu'il avait acquise sur la faiblesse de Jacques Ier., et diriger seul toutes les mesures publiques. L'envie, excitée par son immense et rapide fortune, égalait le dégoût général qu'inspirait sa faveur, et l'un et l'autre étaient très préjudiciables à la popularité du roi.

Telles étaient les conjonctures où se trouvait Charles au commencement de son règne ; mais la candeur et la simplicité de ce bon prince ayant captivé l'affection de ses sujets, il comptait entièrement sur leur amour, sans faire attention à la position critique où il se trouvait, ou sans en craindre les dangers ; et il ne fut pas plutôt monté sur le trône, qu'il montra le plus grand désir d'assembler le parlement ; mais alors, il attendait chaque jour l'arrivée de la princesse Henriette, et aussitôt que leur ma-

riage fut conclu, il donna des ordres pour les élections des membres du parlement, dont il fixa l'assemblée au 18 juin. Son discours à l'ouverture de la session fut simple et cordial; il n'y traita que très légèrement l'article du secours dont il avait besoin, et ne fit aucune mention de la somme qu'il désirait d'obtenir.

Les communes prirent en considération la demande du secours; mais étant influencées par les circonstances déjà mentionnées, et particulièrement par leur humeur et leur mauvaise volonté contre Buckingham, elles jugèrent à propos de n'accorder que deux subsides montant en totalité à 112,000 livres, somme si ridiculement inférieure aux besoins du roi, que ce don avait beaucoup plus l'air d'une mauvaise plaisanterie, qu'il n'annonçait une intention réelle de venir au secours de sa majesté. Charles s'aperçut aussi que l'indécence de ce vote se liait à un projet d'empiéter sur son autorité, en ne lui accordant aucun secours sans lui extorquer quelques concessions en faveur de la liberté civile ou des priviléges des communes. Il crut prudent, néanmoins, de dissimuler son mécontentement et d'ajourner le parlement le 11 juillet, à l'occasion de la peste qui fit alors de si terribles ravages à Londres, que 35,417 personnes en moururent. Le parlement fut immédiatement rassemblé à Oxford le 1er d'août, et Charles fit une nouvelle tentative pour obtenir un secours proportionné à l'urgence de ses besoins; il entra, en conséquence, dans un

détail particulier de toutes les dépenses auxquelles il était obligé de pourvoir, et qui montaient à 1,400,000 livres.

Les communes furent néanmoins inexorables, d'autant plus qu'elles venaient de découvrir un nouveau sujet de plainte contre Buckingham. Lorsque Jacques recherchait l'alliance de la France, il avait promis de fournir à Louis XIII huit vaisseaux de guerre qui devaient être employés contre les Génois, alliés de l'Espagne. Ces vaisseaux étant arrivés à Dieppe, il fut prétendu qu'ils devaient être employés contre la Rochelle. Sur ce soupçon, la mutinerie la plus furieuse éclata parmi les matelots, et l'amiral Ennington lui-même déclara qu'il aimait mieux être pendu pour sa désobéissance, que de combattre contre ses frères les protestants français. L'escadre entière fit immédiatement voile pour les Dunes; elle y reçut de nouveaux ordres de Buckingham, grand-amiral, de retourner à Dieppe; et, pour l'engager à l'obéissance, on avait fait courir à dessein le faux bruit que le roi de France avait fait la paix avec les huguenots; mais les officiers et les matelots, apprenant à leur arrivée à Dieppe qu'ils avaient été trompés une seconde fois, désertèrent sur-le-champ, malgré les offres avantageuses que leur firent les Français.

Ces circonstances excitèrent de violents murmures au parlement, et les communes saisirent cette occasion de renouveler leurs éternelles complaintes contre les progrès du papisme. Charles leur

fit une réponse satisfaisante sur tous les points, dans l'espérance de les trouver plus favorablement disposées relativement an secours; mais étant trompé dans cette attente, il prit avantage de la peste qui commençait à paraître pour terminer la session le 12 d'août et dissoudre le parlement, au lieu de le proroger; il signa en même temps des obligations sous son scel privé pour emprunter de l'argeut à ses sujets. Après bien des difficultés et des dégoûts, ce moyen et quelques autres le mirent en état d'équiper une flotte de quatre-vingts vaisseaux ayant à bord une armée de 10,000 hommes. Sir Edouard Cecil, qui en avait le commandement, fit immédiatemont voile pour Cadix, et trouva la baie pleine de vaisseaux espagnols d'une grande force. L'armée fut débarquée, et s'empara d'un fort; mais les soldats indisciplinés y trouvant de grandes provisions de vin, il ne fut pas possible de les empêcher de se livrer aux plus grands excès. Cecil voyant qu'il était inutile de s'y arrêter plus long-temps, rembarqua l'armée, et mit à la mer avec l'intention d'intercepter les gallions espagnols; mais les matelots et les soldats étant attaqués de la peste, il fut obligé d'abandonner ce projet et de retourner en Angleterre.

1626.

Charles fait expédier des ordres pour la convocation d'un nouveau parlement, et nomme shérifs de comtés quatre des chefs les plus populaires du parti de l'opposition pour empêcher leur réélection. Cette

mesure, dont le roi attendait de grands avantages, manifesta évidemment la faiblesse de la cour, mit les communes encore plus sur leurs gardes, et les porta à adopter complètement les vues de leurs prédécesseurs. Elles débutèrent par voter trois subsides et trois quinzièmes, et y ajoutèrent ensuite un subside de plus; mais elles réservèrent pour la fin de la session la rédaction de ce vote en forme de loi; avertissement non équivoque pour le roi, qu'il ne devait attendre aucun secours, à moins qu'il n'accédât aux réformes et nouveaux réglements qu'elles se proposaient d'introduire dans le gouvernement, sous prétexte de remédier à des abus. Charles en témoigna un grand mécontentement, mais l'urgence de ses besoins l'obligea de céder, avec la résolution néanmoins d'observer soigneusement jusqu'où les communes prétendaient aller pour les arrêter à propos, s'il était possible.

Pendant la vie du roi Jacques, le comte de Bristol, assuré, malgré sa disgrâce apparente, qu'il n'avait perdu ni l'estime ni les bontés de son maître, s'était soumis à l'ordre que sa majesté lui avait donné de résider à sa maison de campagne, et de ne pas paraître au parlement; mais quand il vit que Buckingham, son implacable ennemi, était encore plus en faveur auprès du nouveau roi, il résolut de ne plus garder aucune mesure avec la cour et de se mettre sous la protection de la nouvelle puissance qui s'élevait dans la nation. Il s'adressa, en conséquence, à la chambre des pairs, et sollicita ses bons offices auprès du roi,

à l'effet d'obtenir que la sommation d'assister au parlement, à laquelle il avait droit comme pair du royaume, lui fût envoyée. Il la reçut, mais accompagnée d'une lettre du garde du sceau qui lui ordonnait, de la part du roi, de s'absenter du parlement. Bristol soumit cette lettre à la chambre des pairs, et demanda son avis sur la conduite qu'il devait tenir. La défense du roi fut révoquée, et Bristol prit séance; mais le roi, irrité de sa résistance obstinée, ordonna à son procureur-général d'intenter contre lui une accusation de haute trahison. Bristol forma, par récrimination, une accusation semblable contre Buckingham, et publia tous les détails de la négociation avec l'Espagne et l'Autriche.

Cette accusation imprudemment provoquée par l'injuste poursuite intentée contre Bristol, offrit aux communes une occasion de satisfaire leur animosité contre le duc de Buckingham; et après avoir voté *que la commune renommée était un fondement suffisant pour toute accusation intentée par les communes*, elles procédèrent à une rédaction régulière des chefs d'accusation contre Buckingham. Il est très remarquable que parmi ces charges, dont plusieurs étaient frivoles ou fausses, il ne fut fait aucune mention de l'affaire d'Espagne, le seul point sur lequel il était réellement dans le cas d'être poursuivi.

Cette accusation ne fut jamais jugée, et n'empêcha pas Buckingham d'être élu, par la protection de

la cour, chancelier de l'université de Cambridge, à la place du comte de Suffolk. Les communes s'en plaignirent hautement comme d'une insulte; et, pour les irriter encore davantage, le roi remercia l'université de cette élection par une lettre dans laquelle il faisait les plus grands éloges du duc. En même temps, le garde du sceau interdit formellement à la chambre, de la part du roi, tous débats concernant Buckingham, son ministre et son serviteur; leur ordonna de terminer en peu de jours le bill qu'elle avait commencé concernant les subsides, et d'y faire quelque addition, sans quoi elle ne devait pas s'attendre à siéger plus long-temps; et Digges et Elliot, les deux membres qui avaient conduit l'accusation contre le duc, furent mis en prison. Les communes déclarèrent aussitôt qu'elles ne s'occuperaient d'aucune affaire jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu satisfaction sur leurs priviléges. Charles allégua, comme motifs de cette mesure, quelques expressions séditieuses qu'il dit être échappées à ces membres dans leur accusation contre le duc. Il fut prouvé par une enquête qu'il n'avait point été fait usage de ces expressions. Les deux députés furent mis en liberté, et le résultat de ces imprudences et de cette précipitation, fut d'exaspérer plus vivement les communes et de rendre la position du roi pire qu'elle n'était auparavant. La chambre des pairs, réveillée de son inaction par cet exemple, demanda et obtint la liberté du comte d'Arundel, dernièrement renfermé à la Tour.

Quoique Charles ne manquât pas d'intelligence, il n'avait pas assez de sagacité pour apercevoir que le génie et la disposition de la nation étaient totalement changés depuis qu'elle avait acquis une connaissance plus exacte du véritable esprit de la constitution, et il regardait toujours la prérogative royale, telle qu'il l'avait conçue, comme un dépôt sacré qu'il n'avait pas le pouvoir d'aliéner, et encore moins le droit de restreindre. Il avait pris, en conséquence, un ton plus impérieux avec ce parlement qu'avec le précédent; il alla même jusqu'à menacer les communes, par un message, que, si elles ne lui fournissaient pas les secours nécessaires, il serait obligé *d'essayer de nouveaux conseils;* et, afin qu'elles ne se méprissent pas sur le sens de ces paroles, sir Dudley Carleton, vice-chambellan, eut soin de les leur expliquer en leur disant que les parlements avaient été anciennemeut en usage dans tous les états chrétiens, jusqu'au moment où les monarques commencèrent à connaître leur propre force, et voyant l'esprit turbulent de leurs parlements, finirent par les anéantir dans toute la chrétienté, excepté en Angleterre: il les exhorta, en conséquence, à ne pas exposer leur patrie, par une turbulence hors de saison, à être privée d'un bonheur que toutes les autres nations lui enviaient.

Ces suggestions imprudentes, au lieu d'effrayer les communes, ne firent qu'augmenter leur mauvaise humeur, et leur firent considérer comme une liberté nulle, une liberté précaire, qui ne pourrait

se conserver que par une soumission sans bornes. Elles en inférèrent la nécessité d'employer, pendant qu'elles en avaient encore le pouvoir, tous leurs moyens de mettre la constitution en sûreté par de si fortes barrières, qu'aucun roi ni ministre n'osât jamais tenir un pareil langage à aucun parlement. Elles demandèrent de nouveau l'exécution des lois pénales contre les catholiques, et présentèrent au roi une liste de personnes pourvues de différents emplois, quoiqu'elles fussent convaincues ou soupçonnées d'être *récusants*, et quoique le roi eût promis à la chambre des communes précédente de réformer cet abus religieux; et comme la mère de Buckingham était reconnue catholique, et que sa femme n'était pas exempte de soupçon, on ne manqua pas de lui attribuer toute l'indulgence avec laquelle étaient traités ceux qui professaient cette religion. La bigoterie de ces temps était telle, que pour rendre qui que ce fût incapable d'occuper aucun emploi, il suffisait que sa femme, ses parents ou ses amis fussent catholiques, quoiqu'il fût lui-même conformiste.

L'attaque prochaine, à laquelle les communes se préparaient, était une remontrance contre la levée du droit de tonnage et de pondage sans le consentement du parlement. Cet article, et la nouvelle imposition mise par le roi Jacques sur les marchandises, constituaient environ la moitié des revenus de la couronne; et le roi, privé de ces ressources, eût été réduit à un état de sujétion et de





dépendance totale. Charles, alarmé du danger qu'on lui préparait, se décida à dissoudre immédiatement le parlement. Aussitôt que cette résolution fut connue, la chambre des pairs adressa une pétition au roi pour lui demander que le parlement continuât encore quelque temps : « Pas un seul moment, » s'écria vivement le roi ; et bientôt après, il termina la session par la dissolutiou du parlement.

Cette mesure étant prévue, les communes avaient terminé leur remontrance, et la publièrent comme une justification de leur conduite. Le roi publia aussi une déclaration, par laquelle il fit connaître le sujet de sa querelle avec le parlement, et les motifs d'une dissolution aussi soudaine. Ces publications fournirent une ample matière de controverse aux deux partis. Mais l'opinion de tous les gens impartiaux fut que, quoique les communes n'eussent violé aucune loi, et qu'elles conservassent les formes constitutionnelles, leur roideur et leur indépendance changeaient insensiblement l'esprit et le génie de la constitution ; que le roi agissait absolument, parcourant une route environnée de tout côté des plus dangereux précipices, et ne concertant aucune mesure convenable, soit pour réduire l'obstination des communes, soit pour y céder.

Charles était actuellement obligé de faire connaître par sa conduite, ce qu'il avait voulu dire par ces paroles à double ou triple sens, qu'il avait adressées à la chambre des communes : *Je serai obligé d'essayer de nouveaux conseils.* Il n'avait probablement pas

entendu annoncer par-là l'intention de convoquer un nouveau parlement; car, dans l'état présent de l'opinion publique, avec cet esprit de liberté et de résistance qui fermentait dans la nation, il ne pouvait pas s'attendre à trouver, dans un troisième parlement, plus de facilité qu'il n'en avait trouvé dans les deux premiers. Voulait-il dire qu'il gouvernerait sans avoir aucun égard aux priviléges parlementaires, et même, sans parlement? Mais, outre qu'une tentative aussi hardie, exigeait une énergie de caractère que Charles n'avait pas, il eût fallu, pour l'entreprendre, que sa trésorerie fût en bon état, et qu'il eût une armée considérable, bien disposée et bien disciplinée; or, son trésor était vide; son armée nouvellement levée, mal payée, et plus mal disciplinée, n'était supérieure, sous aucun rapport, à la milice qui était plus nombreuse, et en grande partie sous l'influence des gentilhommes de province. Ces paroles équivoques pouvaient se rapporter aussi à un troisième projet qui, quoique peut-être le moins vraisemblable, eût été incomparablement le plus sûr et le plus sage de tous; elles pouvaient signifier, en effet, que Charles était dans l'intention de renvoyer ses conseillers actuels, pour former un nouveau conseil, et une nouvelle administration composée des hommes les plus habiles et les plus estimables qu'il aurait pu trouver, et dont l'odieux Buckingham aurait été exclu; mesure qui seule aurait suffi pour faire revivre la popularité de Charles. Cette nouvelle administration lui aurait

conseillé de faire immédiatement la paix avec l'Espagne; d'introduire la plus grande économie dans ses dépenses, et toutes les améliorations possibles dans les différentes branches de ses revenus; d'accorder toutes les demandes raisonnables; de réformer tous les abus dont on s'était plaint; de montrer son attention et son empressement à assurer le bonheur et la prospérité de son peuple, en encourageant l'agriculture, le commerce et l'industrie; de dissiper toutes les inquiétudes concernant la liberté, en déclarant, toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion, que, loin d'avoir la pensée de faire aucun changement, il était déterminé à assembler le parlement aussitôt que l'agitation violente qui égarait généralement les esprits, et ne pouvait que mettre la constitution en danger, serait entièrement appaisée. En même temps, en usant modérément des ressources extraordinaires, si fréquemment employées sous les règnes précédents pour se procurer de l'argent, telles que les obligations sous le scel privé, les dons gratuits, etc., il aurait trouvé, dans la bonne volonté de ses sujets heureux et reconnaissants, les moyens de pourvoir à tous ses besoins. Après avoir ainsi recouvré et consolidé en peu d'années, une situation indépendante, il aurait pu assembler des parlements sans inquiétude pour sa prérogative, et même les amener à la confirmer, en acquiesçant à quelques concessions raisonnables et de peu d'importance. Mais la conduite de Charles prouva bientôt que ce n'était pas là son plan.

Convaincu que le seul crime de Buckingham était d'être son favori, aucune considération quelconque ne put le porter à abandonner son ami ; il aima mieux recourir aux ressources extraordinaires qui avaient été employées avec succès par ses prédécesseurs, et dont il espéra de retirer les mêmes avantages.

Une commission fut ouvertement établie pour convenir de certaines compositions avec les catholiques, au moyen desquelles ils seraient exemptés des lois pénales données contr'eux. Un prêt fut exigé de la noblesse et de la cité; les nobles n'y contribuèrent que très lentement, et la cité s'y refusa sous différents prétextes. Toutes les villes maritimes furent requises, par ordre du conseil, d'armer, avec l'assistance des comtés, le nombre de vaisseaux fixé par cet ordre. La cité de Londres était taxée à vingt. La même taxe avait été imposée une fois par la reine Elisabeth; mais Charles ayant voulu la pousser plus loin, elle excita de violents mécontentements. Il eut recours aussi à des emprunts forcés et à des *bénévolences*, mais avec modération, jusqu'à la défaite des Danois par les Impériaux ; l'argent devenait alors plus nécessaire que jamais, pour réparer les pertes d'une puissance alliée, il fut donné, en conséquence, un acte du conseil portant, que l'urgence des affaires ne permettant pas de s'adresser au parlement, la voie la plus prompte, la plus égale et la plus commode pour lever les secours nécessaires, était un emprunt général, réparti sur tous les sujets en

proportion de la somme qu'ils avaient payée dans le dernier secours; ce qui revenait exactement à la quote-part à laquelle chacun d'eux aurait été taxé, si le vote des quatre subsides avait été passé en loi; et les contribuables furent tous avertis que les sommes ainsi exigées n'étaient pas reçues à titre de subside, mais à titre d'emprunt. Ces moyens, autorisés par des exemples, et même par des statuts, n'en étaient pas moins une violation de la liberté, et tendaient si ouvertement à rendre les parlements inutiles, qu'ils répandirent une alarme générale parmi la nation. Quelques-uns de ceux qui excitaient leurs voisins avec le plus d'ardeur à refuser l'emprunt, et à insister sur le droit commun et sur leurs priviléges, furent mis en prison par ordre du conseil. Plusieurs d'entr'eux tentèrent de défendre les libertés du peuple, à leurs risques et dépens, et de demander leur élargissement, non comme une faveur, mais comme un droit établi par les lois du royaume. L'ordre spécial donné par le roi et son conseil pour leur emprisonnement, fut attaqué en justice, et il fut soutenu que la loi ne l'admettait pas comme suffisant pour refuser la caution des prisonniers. La question fut solennellement plaidée au banc du roi, et tout le royaume était attentif à l'issue d'une cause aussi importante. Il parut hors de doute que la liberté personnelle avait été mise en sûreté contre le pouvoir arbitraire de la couronne, par six différents statuts et par un article de la grande charte, et en même temps, que les cours de justice n'avaient

presque dans aucun cas refusé d'admettre à caution sur des emprisonnements par commandement spécial du roi, parce que les personnes emprisonnées n'en avaient jamais, ou très rarement, osé former la demande.

Sir Randolph Crew, grand-juge, avait été destitué comme peu propre à remplir les vues de la cour; et sir Nicolas Hyde, dont on attendait plus de complaisance, avait été nommé à cette place importante; néanmoins les juges sous sa direction se bornèrent à rejeter les cautions, et à renvoyer les demandeurs en prison; le procureur-général insistant à ce que la question fût décidée par un jugement général, ils eurent la prudence de s'y refuser, parce que la nation était déjà exaspérée au plus haut degré.

1627.

La nation avait alors plusieurs autres sujets de plainte. L'armée employée à l'inutile expédition de Cadix, était dispersée dans le royaume, et une somme d'argent était levée dans les comtés pour payer les logements. Les soldats étaient distribués dans les maisons particulières, contre l'usage qui exigeait qu'ils fussent logés dans les auberges et autres maisons publiques. On ne manquait pas d'envoyer un plus grand nombre de ces hôtes turbulents aux personnes qui avaient refusé, ou qui différaient de contribuer à l'emprunt. Plusieurs autres réfractaires d'une classe inférieure étaient pressés pour le service, et enrôlés dans la flotte ou dans l'armée.

Sir Pierre Hayman, par le même motif, fut envoyé en commission dans le Palatinat; et Grenville, avocat distingué, avait été obligé, dans l'intervalle des deux dernières sessions du parlement, d'accepter un emploi dans la marine.

Des plaintes générales contre la licence des soldats, avaient fait mettre en vigueur la loi martiale; et, par une contradiction qui accompagne ordinairement la mauvaise humeur du peuple, dans le même temps où il était exaspéré des outrages que commettaient les soldats, il l'était encore davantage du remède employé pour les faire cesser, et le trouvait pire que le mal.

Charles ayant échoué dans toutes ses tentatives contre l'Autriche pour recouvrer le Palatinat, se brouille imprudemment avec la France, sans en avoir reçu la moindre provocation, et s'engage à la fois dans une guerre contre deux puissances dont les intérêts avaient jusqu'alors paru incompatibles. L'improbabilité de tous les motifs qu'il donna à cette rupture inexplicable, excitée par Buckingham, a conduit les historiens anglais les plus respectables, tels que Clarendon, Hume, etc., à l'attribuer à un prétendu désagrément éprouvé par Buckingham dans ses amours avec la reine de France, par la rivalité et la jalousie du cardinal de Richelieu, qui était aussi, dit-on, amoureux de cette princesse, quoiqu'il soit généralement connu qu'il n'avait rien plus à cœur que d'humilier sa maison, et qu'il était toujours en garde contre les intrigues que la reine

et sa cour excitaient contre lui. Mais il n'est pas nécessaire de recourir à des contes aussi incroyables que scandaleux contre d'aussi grands personnages, pour découvrir ce que le caractère connu de Buckingham explique suffisamment. Sa conduite en France et sa haine pour Richelieu, ont les plus grands rapports avec sa conduite en Espagne et sa haine pour Olivarès, et eurent à peu près les mêmes conséquences, avec cette différence que le mariage de Charles avec la princesse Henriette étant déjà fait, ne pouvait pas être rompu comme celui de l'infante. Quant aux détails de ce qui se passa en France à cette occasion, la vérité est que quand Charles eut épousé la princesse Henriette par procureur, Buckingham fut envoyé à Paris pour recevoir la jeune reine, et la conduire en Angleterre avec toute la pompe et les honneurs qui accompagnent généralement d'aussi augustes alliances. La beauté et les grâces du duc, la splendeur de ses équipages, ses manières, sa gaîté et sa magnificence, furent très admirées. Tant qu'il se renferma dans les bornes convenables d'une galante politesse, les dames de la cour et la reine elle-même sourirent à ses hommages. Mais dans le voyage d'Amiens, où il était convenu que la cour de France accompagnerait la princesse Henriette pour la remettre entre les mains de Buckingham, cet homme présomptueux eut l'insolence de porter ses vues criminellement ambitieuses sur la reine de France elle-même, affectant dans toutes les occasions une passion romanesque

si ardente pour sa majesté, que ces ridicules accès de fatuité excitaient les risées de toute la cour. Le roi et la reine, aussi choqués que surpris d'une conduite aussi scandaleuse, chargèrent le cardinal de Richelieu d'avertir le duc que l'indécence de cette impertinente farce était poussée trop loin, et qu'il fallait qu'elle finît. Il est probable que le cardinal se mit peu en peine de chercher les expressions les plus propres à rendre ce message moins mortifiant. Buckingham vivement offensé, lui voua une haine implacable, et jura de se venger de lui et de la France. Il n'avait cependant pas renoncé à toute espérance de succès auprès de la reine, et quelque temps après il se disposait à retourner à Paris pour une nouvelle ambassade, lorsqu'il fut informé officiellement que Louis ne le recevrait pas. Cette insulte, qu'il n'avait que trop méritée, le blessa au vif; il jura que tout le pouvoir de la France n'était pas capable de l'empêcher de voir la reine, et de ce moment, il résolut d'engager l'Angleterre dans une guerre contre ce royaume.

Il prit d'abord occasion de quelque querelle excitée dans la maison de la reine d'Angleterre, pour persuader à Charles de renvoyer à la fois tous les domestiques français de sa majesté, malgré les stipulations de son contrat de mariage. Il encouragea les vaisseaux de guerre anglais et les corsaires à s'emparer des bâtiments du commerce français qu'il fit condamner aussitôt comme bonnes prises par la cour de l'amirauté. Mais voyant que toutes ces in-

jures ne produisaient que des remontrances, des ambassades, ou tout au plus des représailles, il sollicita vivement Charles de prendre sous sa protection les malheureux religionnaires de France, actuellement assiégés par une armée formidable à la Rochelle, ville maritime de ce royaume, qui avait long-temps joui de ses priviléges indépendamment du roi de France, mais qui depuis quelques années avait embrassé la religion réformée. Une flotte de 100 voiles, et une armée de 7,000 hommes, furent confiées au duc pour le secours de la Rochelle; mais les habitants refusèrent d'admettre des alliés dont l'arrivée ne leur avait pas été annoncée; et Buckingham, après une tentative aussi vaine qu'imprudente sur l'île de Rhé, fut obligé de songer à sa retraite; mais il l'effectua si maladroitement, qu'elle équivalut à une déroute totale. Il retourna en Angleterre, après avoir perdu les deux tiers de ses troupes, et toute espèce de réputation comme général et comme amiral, quoiqu'il ne fût nullement dépourvu de courage personnel.

1628.

Les désastres éprouvés à la Rochelle avaient considérablement augmenté le mécontentement des Anglais. Ils voyaient leurs libertés comme envahies, les taxes illégalement extorquées, leur commerce entièrement anéanti par la guerre avec la France, et l'honneur de leurs armes entaché. Ces calamités étaient entièrement attribuées à l'obsti-

nation de Charles à suivre les conseils de Buckingham, et à favoriser ses insolentes galanteries et ses ridicules caprices.

Il paraissait très dangereux d'assembler un parlement dans des circonstances aussi défavorables; cette mesure etait néanmoins impérieusement commandée par la nécessité absolue d'obtenir des secours; mais pour adoucir les esprits en faveur de Buckingham, il fut convenu que ce serait par lui que cet avis serait d'abord proposé au conseil.

Lorsque les communes s'assemblèrent, on vit qu'elles étaient composées de membres d'un esprit aussi indépendant que l'était celui de leurs prédécesseurs, et d'une fortune si supérieure, qu'il fut calculé que leurs propriétés surpassaient trois fois en valeur celles de toute la chambre des pairs. Leurs premiers débats furent néanmoins modérés et convenables, et leurs représentations sur les abus dont la nation se plaignait, ne furent pas moins décentes qu'énergiques. Le parti de la cour, pour justifier les dernières mesures, s'appuya uniquement sur la nécessité à laquelle le roi avait été réduit par l'opiniâtreté des deux parlements précédents, et ne forma aucune opposition au vote qui passa contre les emprisonnements arbitraires et contre les emprunts forcés. L'esprit de liberté ayant remporté cet avantage, les messages réitérés du roi pour obtenir des secours, déterminèrent la chambre des communes à voter cinq subsides. Quoique cette somme fût très inférieure aux besoins du roi, il fut si satisfait de



cette concession, qu'il fut attendri jusqu'aux larmes, lorsqu'elle lui fut annoncée; mais ce vote ne passa pas encore en loi, et les communes résolurent de profiter de cet intervalle, pour mettre leurs droits et leurs libertés en sûreté contre de nouvelles violations. Elles déclarèrent qu'elles ne prétendaient à aucuns pouvoirs ni priviléges extraordinaires, mais qu'elles voulaient seulement conserver ceux qui leur avaient été transmis par leurs ancêtres, et il fut décidé que cette loi nouvelle serait appelée *pétition de droit*, pour signifier qu'elle corroborait ou expliquait l'ancienne constitution, sans aucune infraction de la prérogative royale, ni acquisition de nouvelles libertés.

Pendant que le comité s'occupait à rédiger cette *pétition de droit*, les adhérents de chaque parti parmi la nation, comme dans le parlement, argumentaient pour ou contre ce bill, qui paraissait devoir former une époque mémorable dans le gouvernement anglais. Les partisans des communes fondaient leurs raisonnements sur la grande charte et sur les anciens statuts; ceux de la cour, sur l'usage et sur les exemples précédents: les pairs penchaient du côté de la couronne, sans entendre néanmoins sacrifier en aucune manière les droits de la nation au pouvoir arbitraire; mais dans la crainte que les communes n'allassent trop loin dans leur pétition, ils rédigèrent un plan modéré qu'ils soumirent à la considération de la chambre basse. Il consistait dans une déclaration générale que la grande charte et les six

statuts qui étaient censés en être l'explication, étaient encore en force dans toute leur étendue; qu'en conséquence de la grande charte et des statuts, et suivant la teneur des anciennes coutumes et lois du royaume, chaque sujet avait la propriété fondamentale de ses biens et la liberté fondamentale de sa personne; que cette propriété et cette liberté étaient aussi entières actuellement qu'à aucune autre époque antérieure du gouvernement anglais; que, dans les cas communs, la loi commune servirait de règle; « et que dans le cas où, pour la sûreté de la per» sonne de sa majesté, pour le salut général de son » peuple, ou la tranquillité du gouvernement du » royaume, le roi, par des raisons d'état, trouvait » de justes motifs pour faire emprisonner ou déte» nir une personne quelconque, le roi était supplié » de déclarer que, dans un délai convenable, il fe» rait connaître les causes générales ou spéciales de » l'emprisonnement ou de la détention, et qu'après » les avoir ainsi déclarées, sa majesté permettrait » immédiatement que le prisonnier fût jugé suivant » la loi commune du pays. »

Dans cette conjoncture, un sergent du roi ayant avancé, dans une plaidoierie devant la chambre des pairs, que le roi devait gouverner, dans certains cas, par des actes d'état, on fut si offensé de cette proposition, qu'il fut sur-le-champ envoyé en prison, et n'en sortit qu'après s'être rétracté et soumis.

Quelque sage et raisonnable que parût le plan proposé par les pairs, les communes, loin de l'approu-

ver, n'en furent que plus convaincues que toute déclaration générale ne signifiait rien, et que la dernière clause de celle-là laissait leurs libertés dans un état pire qu'elles n'étaient auparavant; elles travaillèrent en conséquence à dresser une pétition plus précise et plus favorable à la liberté publique, et ne furent pas détournées de ce projet par un message du roi, dans lequel il reconnaissait ses erreurs passées, et promettait qu'à l'avenir on n'aurait plus lieu de se plaindre. Elles ne furent pas plus satisfaites d'une lettre que Charles adressa à la chambre des pairs, et dans laquelle il déclarait que ni lui ni son conseil privé ne ferait mettre personne en prison pour avoir refusé de prêter de l'argent, ou pour aucune autre cause que sa majesté jugerait dans sa conscience ne pas concerner le bien public. Cette promesse, quoiqu'appuyée par la recommandation des pairs, ne fit pas plus d'impression sur la chambre basse que tous les messages précédents. Les communes, ayant la conscience de leur force, voulaient la déployer, et préféraient à toutes les concessions volontaires la nouvelle loi qu'elles préparaient, et qui, dans leur opinion, ne pourrait être violée n'y éludée par aucune interprétation, ou exemple contraire.

La *pétition de droit* ayant passé à la chambre des communes, fut adoptée par la chambre des pairs sans aucun changement important; il ne manquait plus que la sanction royale pour lui donner force de loi. Le roi se rendit en conséquence à la chambre des pairs, fit appeler les communes, et au lieu de la

forme claire et concise, usitée pour l'admission ou le rejet d'un bill, il fit la réponse suivante à la pétition : « Le roi veut que droit soit fait suivant les lois » et coutumes du royaume, et que les statuts soient » exécutés, afin que ses sujets ne soient exposés à » aucune injure ou oppression contraire à leurs » justes droits et libertés, à la conservation desquels » il se croit aussi obligé lui-même en conscience, ainsi » qu'au maintien de sa prérogative. »

Les communes ne pouvaient pas être satisfaites d'une réponse aussi vague, et pour exhaler leur mauvaise humeur, elles sévirent contre le docteur Manwaring, qui avait prêché et publié un sermon imprimé par ordre exprès du roi, et qui contenait des principes subversifs de toute liberté civile. Les communes le traduisirent en jugement sur ses principes à la chambre haute, et la sentence qui intervint le condamna à rester en prison aussi long-temps qu'il plairait à la chambre, à une amende de 1000 liv. envers le roi, à faire sa soumission et reconnaître sa faute, à être suspendu pendant trois ans ; il fut en même temps déclaré incapable d'occuper aucune dignité ecclésiastique ou office séculier, et son sermon fut condamné à être brûlé.

La sévérité de cette sentence est encore moins remarquable que l'inconcevable imprudence du gouvernement dans cette occasion. A peine la session fut-elle terminée que Manwaring obtint sa grâce et un bénéfice considérable. Quelques années après, il fut nommé à l'évêché de St.-Asaph. Quelle confiance

pouvaient inspirer les promesses du roi, après une pareille preuve de leur peu de sincérité.

Les communes se disposaient à censurer la conduite de Buckingham, lorsque le roi, pour dissiper l'orage qui menaçait le duc, se décida à satisfaire le peuple concernant la pétition de droit. Il se rendit donc à la chambre des pairs, et prononçant, dans la forme ordinaire, les mots *soit la loi faite ainsi qu'il est requis*, donna une pleine sanction et autorité à cette pétition, dont l'objet était d'assurer l'exécution de la grande charte, des statuts d'Edouard Ier., d'Edouard III, et autres lois, qui défendaient la levée d'aucuns dons, emprunts, bénévolences et taxes quelconques, sans le consentement du parlement, et ordonnaient qu'aucun sujet anglais, de quelque qualité et condition qu'il fût, ne pourrait jamais être emprisonné, privé de sa propriété ou mis à mort, sans être jugé suivant les formes ordinaires de la justice et les lois du pays. Il fut aussi vivement demandé que toutes les commissions existantes pour juger, suivant les formes de la loi martiale, fussent révoquées et annulées, et qu'il n'en fût plus donné de semblables. Les acclamations dont la chambre retentit, et la joie universelle qui éclata dans tout le royaume, prouvèrent combien cette pétition avait été l'objet des vœux et des espérances de la nation. Indépendamment de la sécurité additionnelle qu'elle donnait aux libertés du peuple, elle circonscrivait la prérogative royale sur tant de points, que la sanction du roi produisit dans le gouver-

nement un changement presque équivalent à une révolution.

Cependant, les communes étaient loin de vouloir se contenter d'une victoire aussi importante; elles continuèrent leurs recherches dans toutes les parties du gouvernement. Elles s'élevèrent avec force contre une commission qui avait été donnée pour lever de l'argent par impositions *ou autrement, dans les cas*, était-il dit dans cette commission, *où les formes ordinaires et autres circonstances doivent être mises à l'écart, plutôt que de manquer ou de hasarder l'objet principal*; moyen évident de rendre les parlements entièrement inutiles. Les communes ne furent pas moins énergiques dans leurs représentations contre une autre commission qui avait été donnée pour la levée de 10,000 hommes de cavalerie allemande, qui devaient être transportés en Angleterre pour y appuyer, supposait-on, la perception d'impositions projetées sur les consommations. La chambre reprit ensuite la censure de Buckingham, et présenta une remontrance, dans laquelle elle récapitula tous les malheurs et griefs nationaux, sans omettre aucune des circonstances qui pouvaient rendre l'administration odieuse et méprisable. Cette remontrance était d'autant plus fâcheuse, qu'elle joignait à l'extrême rigueur du sujet, une affectation d'égards et de soumission dans le style, et que c'était là la première récompense que le roi recevait pour avoir souscrit à des sacrifices de sa prérogative, plus considérables qu'aucun de ses prédé-

cesseurs n'en avait encore fait. Il ne put qu'en être extrêmement offensé, et il se repentit profondément d'avoir consenti à de pareilles concessions.

Le même jour que cette remontrance fut présentée au roi, les communes envoyèrent le bill des subsides à la chambre haute, et préparèrent une autre remontrance contre la levée des droits de tonnage et de pondage, sans le consentement du parlement, comme étant une violation évidente des libertés du peuple, et une infraction manifeste de la *pétition de droit* dernièrement accordée. Le roi empêcha qu'on n'eût le temps de rédiger cette remontrance, en terminant subitement la session, le 26 juin, par une prorogation.

Tous les subsides accordés par le parlement avaient été bientôt dépensés pour les préparatifs d'une flotte considérable et d'une armée destinées à secourir la Rochelle, actuellement assiégée par terre, et menacée d'être bloquée par mer. Le comte de Denbigh, beau-frère de Buckingham, avait déjà été dépêché à cet effet, mais il était revenu sans avoir rien fait, et il avait même évité d'attaquer la flotte ennemie. Pour réparer ce déshonneur, Buckingham se rendit en diligence à Portsmouth, où il devait prendre le commandement d'une nouvelle expédition, lorsqu'il fut assassiné par un nommé Felton, homme d'une bonne famille, mais d'un caractère ardent, mélancolique, et qui avait servi sous le duc en qualité de lieutenant. Son capitaine ayant été tué dans la retraite de l'île de Rhé, Felton

demanda la compagnie, et n'ayant pu l'obtenir, il quitta le service. Pendant qu'il était préoccupé de ce motif de ressentiment personnel, il lut la remontrance des communes, dans laquelle le duc était représenté comme la cause de tous les maux. Le mécontentement national s'emparant ainsi de cet enthousiaste désespéré, enflamma ses dispositions vindicatives contre un aussi dangereux ennemi de son pays. Le duc se retournant dans un passage étroit pour parler à une des personnes qui le suivaient, fut frappé au même instant d'un coup de couteau dans la poitrine. Ses seules parôles furent: *Le scélérat m'a tué*; il retira le couteau, et expira. Lorsqu'on demanda à l'assassin à l'instigation de qui il avait commis un crime aussi horrible, il répondit qu'aucune créature vivante n'avait assez de pouvoir sur lui pour le porter à une pareille action, mais que s'étant attendu à périr dans cette tentative, il avait expliqué ses motifs dans son chapeau; on y trouva un papier consu dans l'intérieur, contenant quatre ou cinq lignes de la remontrance des communes, qui déclarait Buckingham ennemi du royaume, et au bas de ces lignes était une courte prière. Le roi reçut la nouvelle de la mort de Buckingham avec une grande sérénité apparente, en public; mais en particulier il déplora d'autant plus amèrement sa perte, que dans ce moment il lui était plus attaché que jamais, et toute sa vie il conserva de l'affection pour les amis de son favori, et des préventions contre ses ennemis.

Après la mort de Buckingham le commandement de la flotte et de l'armée destinées pour La Rochelle fut conféré au comte de Lindesey ; mais quand il y arriva, il trouva les habitants réduits à se rendre à discrétion, même en vue des forces anglaises.

1629.

Le parlement fut assemblé dans les derniers jours de janvier, et les communes trouvèrent aussitôt de nouveaux motifs de plainte, tels que la grâce accordée à Manwaring et sa promotion, la même faveur accordée à deux autres ecclésiastiques qui avaient encouru, par les mêmes raisons, l'animadversion des communes, et la promotion de Montague à l'évêché de Chichester, quoiqu'il eût été censuré pour sa modération envers les catholiques, crime alors le plus odieux de tous. Elles découvrirent aussi qu'à toutes les copies de la *pétition de droit* qui avaient été répandues, on avait joint, par ordre du roi, la première réponse de sa majesté qui avait si peu satisfait les communes; et que, par ce moyen, on cherchait à persuader au peuple que le roi ne s'était pas départi de ses premières demandes et prétentions.

A l'égard des droits de tonnage et de pondage, qui depuis plus d'un siècle avaient été considérés comme appartenants au roi, même avant d'être votés par le parlement, Charles prévoyant, d'après ce qui s'était passé à ce sujet dans la dernière session, que la même contestation serait renouvelée, avait

eu soin d'informer de très bonne heure la chambre des communes, dans les termes les plus doux et les plus conciliants : « qu'il n'avait pas perçu ces droits » comme appartenants à sa prérogative héréditaire, » mais que son intention avait toujours été et était » encore d'en jouir comme d'un don de son peuple; » et que si jusqu'alors ces droits avaient été levés, il » s'en justifierait comme y ayant été forcé par la né- » cessité des circonstances, et non en vertu d'aucun » droit qu'il prétendît s'arroger. »

Cette concession, qui prouve le caractère du roi, lorsqu'il n'était pas influencé par les violents conseils de Buckingham, aurait pu contenter les communes, si elles n'avaient eu d'autre objet que celui d'assurer leurs pouvoirs et leurs priviléges; mais leur plan était évidemment de réduire le roi à un état de dépendance complète et perpétuelle ; elles demandèrent en conséquence, comme un préliminaire indispensable, qu'il commençât par se désister de la levée de ces droits, après quoi elles prendraient en considération jusqu'à quel point elles le rétabliraient dans la possession des revenus dont il se serait réellement dépouillé. Indépendamment de la dureté de ces conditions, d'autres raisons puissantes empêchèrent le roi d'y souscrire. Il était probable en effet, que les communes renouvelleraient leur ancien projet de rendre temporaire seulement cette branche de revenu, et supprimeraient les nouvelles impositions que Marie, Elisabeth, et surtout Jacques, avaient levées, et qui formaient une partie impor-

tante du revenu public. D'ailleurs, comme elles déclaraient ouvertement qu'elles avaient plusieurs autres prétentions d'une grande conséquence à faire valoir, principalement à l'égard de la religion, il était évident que si Charles n'y acquiesçait pas, il ne devait attendre aucuns secours des communes.

Charles, successeur immédiat d'une longue série de monarques qui avaient exercé une autorité sans bornes, regardait comme la plus grande de toutes les indignités celle de déchoir de ce haut rang, pour devenir l'esclave des plus ingrats et des plus insolents de ses sujets. Il ne voulut cependant pas en venir à une rupture immédiate, quoiqu'ils renvoyassent d'un jour à l'autre le vote des secours. Il crut qu'en les laissant pousser jusqu'à la dernière extrémité leurs attaques contre son gouvernement et sa prérogative, les mesures rigoureuses qu'il pourrait être obligé de prendre seraient plus facilement justifiées. Il se contenta, pour le moment, de solliciter la chambre basse par des messages et par des discours; mais, au lieu d'avoir égard à ses sollicitations, elle étendit ses recherches jusqu'au gouvernement ecclésiastique de sa majesté, et lança ses redoutables censures contre la secte des Arminiens, qui combattait le dogme de la prédestination, et dont quelques membres avaient été promus aux premières dignités de l'Eglise, par l'indulgence du roi Jacques et de sa majesté.

Le nom de *puritain* s'appliquait alors à trois différents partis, qui, quoique ordinairement unis,

agissaient par des vues et des motifs différents. Il y avait *des puritains politiques*, qui professaient les principes de liberté civile les plus exaltés ; *les puritains en discipline*, qui n'admettaient ni les cérémonies ni le gouvernement épiscopal de l'Eglise, et *les puritains en doctrine*, qui maintenaient rigoureusement le système spéculatif des premiers réformateurs. Les puritains avaient pour opposants le parti de la cour, la hiérarchie et les Arminiens, avec la différence que ceux-ci n'étant introduits que depuis peu d'années, n'avaient pas encore rallié à eux tous les partisans de la monarchie et du clergé. La chambre des communes étant alors gouvernée principalement par les puritains, crut ne pouvoir rien faire de plus favorable à leur cause, que de se déchaîner contre les Arminiens. Il était déjà aisé d'apercevoir dans les débats des communes, quelques étincelles de cet enthousiasme ardent qui, quelques années après, embrasa toute la nation. Il y est fait mention des plaintes portées par Olivier Cromwell, jeune homme alors sans conséquence, contre un ecclésiastique qui, lui avait-on dit, *prêchait le pur papisme*. Le rapport exact des premières paroles de cet hypocrite fanatique, avec le caractère qu'il déploya par la suite, les rendent plus remarquables.

Les recherches concernant les droits de tonnage et de poudage, marchaient de front avec ces controverses méthaphisico-théologiques, auxquelles les plus grands philosophes, dans le calme de la retraite, n'avaient pas encore pu trouver une solution

satisfaisante. Les employés de la douane furent appelés devant la chambre des communes, pour déclarer en vertu de quelle autorité ils avaient saisi les effets des négociants qui avaient refusé de payer ces droits. Les barons de l'échiquier furent interrogés concernant leurs décisions à ce sujet. Sir Jean Elliot dressa une remontrance contre la levée des droits de tonnage et de pondage sans le consentement du parlement, et la remit au clerc pour la lire; celui-ci s'y étant refusé, il la lut lui-même, et la motion d'aller aux voix étant faite, l'orateur, sir Jean Finch, dit qu'il avait ordre du roi d'ajourner, et de ne pas mettre aux voix. A ces mots il se leva, et quitta le fauteuil. La plus grande commotion éclata alors dans la chambre; l'orateur fut repoussé et retenu par force dans son fauteuil, pendant qu'on rédigeait une courte remontrance, qui fut votée par acclamation. Les papistes et les Arminiens furent déclarés ennemis capitaux de l'état, ainsi que ceux qui levaient les droits de tonnage et de pondage, et les négociants qui se soumettraient volontairement à payer ces droits furent qualifiés ennemis publics et traîtres à la liberté anglaise. Les portes de la chambre étant fermées, l'huissier de la chambre des pairs, envoyé par le roi, ne put entrer que lorsque la remontrance fut finie. Il prit la masse sur la table, par ordre de sa majesté, ce qui mit fin à la séance; et peu de jours après le parlement fut dissous.

Cette violente rupture entre le roi et le parlement, excita de grands mécontentements parmi la nation,

et Charles, qui avait fort amélioré sa situation par sa modération et sa patience, irrita encore davantage les mécontents, et les tourna entièrement contre lui, par un acte de sévérité, qu'il n'avait pas le pouvoir ni probablement l'intention de pousser jusqu'à la dernière extrémité. Six membres des communes furent emprisonnés par son ordre, à raison de la dernière scène tumultueuse qui avait eu lieu dans la chambre, et qui fut qualifiée de *sédition*. Trois autres furent traduits en justice devant la cour du banc du roi, à raison de leur conduite et de leurs discours séditieux au parlement. Mais, refusant, en leur qualité de membres d'une cour supérieure, de répondre devant un tribunal inférieur, ils furent condamnés à garder prison tant qu'il plairait au roi, à donner des sûretés pour leur bonne conduite, et à une amende de 1000 liv. pour deux d'entr'eux, et de 500 liv. pour le troisième. Cette sentence, rendue par l'influence de la couronne, ne servit qu'à prouver le peu de cas que faisait le roi des priviléges du parlement, et porta au plus haut degré la popularité de *ces héros opprimés, qui avaient si courageusement défendu les libertés du peuple contre le pouvoir arbitraire*. Telles furent et telles seront toujours en pareil cas les conséquences de cette mesure impolitique, qui a, en outre, l'effet encore plus funeste de désigner et de recommander à la populace les chefs les plus dangereux, et de convertir sur-le-champ une émeute momentanée en une sédition, ou une sédition en une révolte.

Ici s'ouvre l'époque intéressante où Charles, heureusement affranchi du joug humiliant des favoris, et surmontant les efforts d'un zèle exagéré ou mal entendu pour une liberté trop purement démocratique, agit par lui-même sans suivre d'autre impulsion que celle de son génie et de son caractère. Les mêmes motifs qui l'avaient forcé à dissoudre le dernier parlement, le déterminèrent à n'en pas convoquer d'autre, jusqu'à ce que la nation manifestât des dispositions plus modérées. La première de ses mesures fut de faire la paix avec les rois de France et d'Espagne. Ces deux souverains, également empressés de ne laisser à l'Angleterre aucun sujet d'animosité, mirent généreusement en liberté tous les Anglais faits prisonniers dans l'expédition contre Cadix et après la retraite de l'île de Rhé, et les renvoyèrent chez eux. Dans le traité avec l'Espagne, la seule condition relative à l'électeur palatin, fut la promesse de l'Espagne d'employer ses bons offices pour sa restauration.

1630.

Le célèbre Gustave, roi de Suède, marchant en Allemagne pour y protéger les protestants opprimés, Charles, malgré sa détresse, convint de lui envoyer un renfort de 6000 hommes; et, pour conserver les apparences de la neutralité, ces troupes furent enrôlées en Angleterre et en Ecosse sous le nom du marquis d'Hamilton; mais l'objet du roi, dans cette alliance, fut entièrement manqué par le succès inat-

tendu de Gustave, qui, non content de délivrer d'Allemagne du joug de Ferdinand, voulait la subjuguer lui-même. Il refusa de rétablir l'électeur palatin dans sa principauté, à moins qu'il ne voulût se soumettre à des conditions qui l'auraient réduit à une entière dépendance. Cette négociation se prolongea jusqu'à la bataille de Lutzen, où Gustave périt au milieu de la plus complète victoire.

Après la mort de Buckingham, Charles, qu'il avait éloigné de la reine, rendit entièrement sa confiance et son affection à sa majesté, et n'eut depuis ce moment d'autre ami, d'autre favori qu'elle. Elle ne justifia pas moins la tendresse de son mari, par son bon sens et par son courage, que par sa beauté, malgré les mesures imprudentes et précipitées auxquelles elle l'entraîna quelquefois par la vivacité de son caractère. Sa religion, à laquelle elle était très attachée, aigrit la jalousie des ennemis de la cour, et porta sa majesté à procurer aux catholiques des faveurs qui déplurent généralement à la nation.

Charles travaillait en même temps à gagner les chefs du parti populaire, en leur conférant des emplois; mais ses vues étaient si contraires à celles des puritains, que les chefs qu'il gagnait perdaient de ce moment toute influence dans leur parti, et étaient même poursuivis comme traîtres, avec un ressentiment implacable. Tel fut le cas de sir Thomas Wentworth, qu'il créa successivement baron, vicomte, comte de Straffort, président du conseil, et vice-roi d'Irlande, le regardant comme son principal

ministre et conseiller. Il mérita par ses talents et par son habileté toute la confiance de son maître, qu'il servit avec une fidélité inébranlable; mais, comme tous ses efforts tendaient actuellement à soutenir la prérogative royale, qu'il avait auparavant voulu renverser, sa vertu ne fut pas considérée comme capable de résister aux séductions de l'ambition et de l'intérêt personnel. Sir Dudley Digges fut, vers ce même temps, nommé maître des rôles; Noy, procureur général; Littleton, avocat-général : hommes éminents dans leur profession, qui avaient tous figuré à la tête du parti populaire dans la chambre des communes.

Laud, évêque de Londres, profondément versé dans les matières polémiques, avait une grande influence sur l'esprit du roi dans toutes les affaires ecclésiastiques. Il avait un zèle ardent pour la religion et pour les cérémonies extérieures du culte, ce qui le faisait soupçonner de pencher pour l'église de Rome. Le Saint-Siége espérait même déjà de rentrer dans son autorité en Angleterre, par les bonnes intentions de Laud; et, pour en avancer l'effet, le pape lui fit offrir deux fois secrètement le chapeau de cardinal, qu'il refusa.

Une fille du comte de Devonshire ayant embrassé la religion catholique, Laud lui demanda quels étaient les motifs de sa conversion : « C'est principa- » lement, dit-elle, parce que je n'aime pas à voyager » dans la foule. » Interrogé sur le sens de ses paroles, elle lui répondit : « Je me suis aperçue que votre gran-

» deur et plusieurs autres marchaient à grands pas » vers Rome, et pour ne pas me trouver dans la foule, » j'ai pris les devants. » Laud n'était certainement pas papiste, mais l'esprit de sa religion était à peu près le même que celui de l'église catholique, quoique dans un degré inférieur.

En reconnaissance de l'indulgence avec laquelle Charles traitait le clergé, Laud et ses adhérents ne manquaient pas d'exagérer dans toutes les occasions l'étendue de l'autorité royale, et de rejeter avec mépris toutes les idées puritaines sur les avantages d'une constitution libre. Mais pendant que ces prélats se montraient si zélés pour l'augmentation du pouvoir royal, aux dépens de la liberté publique, ils ne se faisaient aucun scrupule d'empiéter sur les droits les plus incontestables de la couronne, pour exalter la hiérarchie en augmentant la puissance et l'indépendance du clergé. Toutes les opinions empruntées de quelques Pères de l'Eglise, qui dégageaient le pouvoir spirituel de toute subordination vis-à-vis du pouvoir temporel, étaient actuellement adoptées par l'Eglise anglicane, et confondues avec ses principes religieux et politiques. Charles, entièrement attaché à ceux qui professaient une soumission absolue à son autorité, ne prévit pas que la puissance ecclésiastique qu'il exaltait n'admettant aucunes bornes précises, pouvait devenir plus dangereuse pour la paix publique, et non moins funeste à la prérogative royale que l'esprit d'indépendance des parlements.

Naissance du prince Charles, fils aîné du roi (29 mai).

Depuis la dissolution du parlement, les fonds qu'exigeaient les dépenses du gouvernement étaient levés, soit en vertu d'anciennes lois remises en vigueur, soit par des violations plus ou moins déguisées du privilége national de voter les impôts. Quelques exemples de sévérité dans la chambre étoilée et dans la haute commission, furent aussi jugés nécessaires pour maintenir la forme actuelle de l'administration et réprimer les progrès de l'esprit de liberté dans tout le royaume; et, pour que l'espérance d'être protégé par le parlement n'encourageât pas l'opposition, Charles donna une proclamation par laquelle il déclara qu'il était informé qu'on répandait à mauvaise intention que le parlement devait être convoqué, quoiqu'on n'ignorât pas que, malgré son attachement à cet usage fréquemment manifesté, par son empressement à s'entourer des représentants de son peuple, les dernières violences de cette assemblée l'avaient forcé à adopter pour le présent une autre forme de gouvernement; qu'en conséquence, toute personne qui s'aviserait d'annoncer ou de fixer un terme quelconque pour la convocation de cette assemblée, serait réputée coupable d'une présomption criminelle. Cette déclaration fut généralement considérée comme l'annonce qu'il ne serait plus convoqué de parlement sous ce règne, et toutes les mesures du roi confirmèrent ce soupçon.

L'autorité royale fut seule employée pour la levée

des droits de tonnage et de pondage; les anciennes impositions additionnelles continuèrent d'être exigées, et il en fut même établi de nouvelles sur plusieurs espèces de marchandises.

Les officiers de la douane furent autorisés par des ordres du conseil à faire des recherches dans toutes les maisons, caves ou magasins, à fouiller toutes les malles ou coffres, et à ouvrir tous ballots quelconques, à défaut de paiement des droits.

Une certaine somme fut imposée dans chaque comté par un édit émané du conseil pour les appointements de maîtres de revues, chargés d'exercer la milice et d'y maintenir le bon ordre.

Des compositions furent ouvertement accordées aux *récusants*, et formèrent une branche régulière du revenu public. Ce fut là la seule persécution que les catholiques éprouvèrent sous le règne de Charles.

Les personnes qui possédaient des domaines de la couronne à titre défectueux furent aussi obligées de payer des compositions, quelques exactions furent commises sous ce prétexte, et une commission fut établie pour fixer les sommes que devaient payer ceux qui ayant 40 livres de rente et au-dessus, avaient négligé de recevoir l'ordre de chevalerie.

1631—1634.

Souscription pour la reconstruction de l'église de Saint Paul, encouragée par l'exemple du roi. Droit de timbre établi sur les cartes à jouer. Patentes pour

monopoles renouvelées. Clarendon assure que cette manière oppressive de lever de l'argent était si peu profitable, que sur 200,000 livres qu'elle produisait, il en entrait à peine 1500 dans les coffres du roi.

La chambre étoilée étend son autorité, et empiétant sur la juridiction des autres cours, impose de fortes amendes et inflige des punitions inusitées dans le cours ordinaire de la justice. Dans le mois de juin 1633, le roi, accompagné de sa cour, fit un voyage en Ecosse pour y assembler un parlement et pour y renouveler la cérémonie de son couronnement. Indépendamment des secours que le roi obtint de cette assemblée, il fut autorisé à régler le costume du clergé, objet qui, à cette époque, était regardé comme trop important pour être réglé autrement que par un statut particulier.

Laud est promu à l'archevêché de Cantorbery vacant par la mort d'Abbot, et obtient l'évêché de Londres pour son ami Juxon.

1634.

Taxe maritime (*ship money*), levée dans tout le royaume, par la fixation d'une somme particulière pour chaque comté, répartie ensuite également sur le peuple. Le produit total de cette taxe n'excédait pas 200,000 livres, et fut entièrement employé aux dépenses de la marine.

Les amendes et compositions pour usurpations sur les forêts du roi produisirent des sommes plus considérables. Le nommé Morley fut condamne à une

amende de 10,000 livres pour avoir insulté, défié et frappé dans la cour de Whitehall, sir Georges Théobald, qui était attaché à la maison du roi. Entr'autres exemples du profond respect qu'on avait à cette époque pour les grands et pour la noblesse, Clarendon rapporte qu'un batelier appartenant à un homme de qualité, ayant une dispute avec un citoyen relativement à son salaire, lui montra sa bandoulière, où étaient brodées les armes de son maître, dont le cimier se trouva être un cigne, et insista, en conséquence, à être mieux payé par le citoyen qui lui répondit très froidement qu'il n'avait rien à démêler avec cette oie-là. Il fut traduit, sur cette offense, devant la cour du maréchal qui le condamna à une amende comme ayant ignominieusement diffamé le cimier du gentilhomme, en appelant un cigne une oie, et cette affaire le réduisit à la mendicité.

1635.

Les parlements n'avaient fait aucune mention dans leurs remontrances de cette portion illimitée du pouvoir législatif que le roi, depuis le règne d'Henri VIII, exerçait seul par des proclamations qui étaient considérées et exécutées comme toutes les autres lois. Leur autorité, ainsi que le pouvoir de les émettre, étaient, parconséquent encore entiers. Charles, imitant l'exemple d'Elisabeth et du roi Jacques, avait donné une proclamation qui défendait à la noblesse et aux propriétaires de terres de résider oisivement à Londres, et leur ordonnait

de se retirer dans leurs terres. Plusieurs d'entr'eux furent poursuivis par le procureur-général et condamnés à des amendes par la chambre étoilée pour avoir désobéi à cette proclamation. Ces sentences excitèrent des mécontentements et on se plaignit de leur illégalité.

Une autre proclamation donnée cette même année, défendit aux voitures de place de s'établir à poste fixe dans les rues : il n'y avait pas alors plus de vingt voitures de cette espèce à Londres ; leur nombre est actuellement de 1100.

Dans le cours de cette année, le nommé Parr, âgé de cent cinquante-deux ans, et jouissant d'une très bonne santé, fut présenté au roi : il était né dans la dernière année du règne d'Edouard IV.

1636.

Les avantages résultants de la taxe maritime furent très remarquables cette année. Une flotte de cent soixante voiles, la plus formidable que l'Angleterre eût encore mise à la mer, fut équipée sous le commandement du comte de Northumberland, et envoyée contre les bâtiments employés par les Hollandais à la pêche des harengs dans les parages appelés *les Mers Britanniques*. Les Hollandais se soumirent à payer 30,000 livres pour la licence de pêcher cette année, quoiqu'en soutenant ouvertement qu'aucune domination ne pouvait être exercée sur la mer au-delà des détroits, baies et rivages ; principe général du droit des gens, dont l'applica-

tion néanmoins, entre les puissances maritimes, admet de temps en temps plus ou moins de latitude, suivant la force respective de leur marine.

Vers le même temps, Charles envoya contre les barbaresques de Salé une escadre qui, avec le secours de l'empereur de Maroc, détruisit ce réceptacle de pirates, dont le commerce, et même les côtes d'Angleterre, étaient infestés.

A cette époque, où Charles n'avait ni guerre étrangère ni querelle parlementaire à soutenir, son règne n'offre à l'histoire d'autres circonstances remarquables, que les cas extraordinaires dans lesquels de fortes amendes furent prononcées par la chambre étoilée, et des sentences rigoureuses rendues en matière religieuse, et qui sont attribuées au caractère bouillant et au zèle immodéré de Laud. On cite entr'autres exemples un nommé Prynne, avocat de Lincoln's-inn, qui, ayant écrit un libelle contre les rites, les cérémonies et le gouvernement de l'Eglise, fut condamné à être rayé de la barre, à être mis au pilori à Cheapside et à Westminster, à avoir une oreille coupée dans chacune de ces places, à payer au roi une amende de 5000 livres et à une prison perpétuelle. Quatre ans après, il fut jugé de nouveau pour un pareil crime, et condamné, non seulement à une autre amende de 5000 l., mais à avoir le tronçon de ses deux oreilles coupé.

1637.

Un grand nombre de puritains s'embarquent pour

l'Amérique avec le projet d'y fonder un gouvernement qui puisse leur assurer la liberté civile et la liberté religieuse. Leurs ennemis, persuadant au roi d'arrêter ces émigrations par une proclamation, un ordre du conseil retint dans la Tamise huit vaisseaux prêts à partir, et sur lesquels étaient sir Arthur Hazelrig, Jean Hambden, Jean Pym et Olivier Cromwell, qui avaient résolu d'abandonner pour jamais leur patrie. Charles n'eut que trop de raison par la suite de se repentir de cet acte d'autorité. Il faut convenir néanmoins que pendant l'intervalle qui s'écoula depuis la dissolution du parlement en 1628, jusqu'au commencement du long parlement en 1640, « la nation anglaise, ainsi que l'observe Clarendon, jouit de la » plus grande tranquillité, et aurait pu être plus » heureuse qu'aucune autre nation ne l'avait encore » été pendant un aussi long espace de temps, *bona si* » *sua norint*, si elle n'eût pas été égarée par cette » rage politique, par cette fermentation délirante qui » agitaient les hommes de toutes les classes, depuis » les contestations si imprudemment engagées par » le feu roi sur l'étendue de sa prérogative, sur la » grande charte, les privilèges et libertés du peu- » ple, etc., etc. »

Jean Hambden acquit cette année une popularité universelle par l'intrépidité avec laquelle il entreprit de défendre les lois et les libertés de son pays. Les juges avaient solennellement déclaré que dans les cas de nécessité, le roi avait le droit d'impo-

ser une taxe maritime, et qu'il était seul juge de la nécessité. Hambden, qui avait été taxé à vingt shelings, résolut de subir une poursuite légale, plutôt que de se soumettre à une imposition qui ne l'était pas. Cette cause fut plaidée devant tous les juges d'Angleterre, et la nation entière attendait avec inquiétude l'issue de ce célèbre procès.

Le conseil d'Hambden soutenait, ainsi que ses partisans, que le motif de la nécessité ne pouvait être justifié que par un danger extrême et imminent qui, étant manifesté aux yeux de tous, garantirait aussi l'empressement de tous à se soumettre à un pouvoir dont l'irrégularité serait couverte par la nécessité évidente de pourvoir à leur sûreté. Malgré ces arguments, les juges prononcèrent en faveur de la couronne; mais le peuple vit le danger auquel ses libertés étaient exposées. Ces questions nationales devinrent le sujet de toutes les conversations, et plus elles étaient discutées, plus elles propageaient l'opinion que la liberté civile était absolument anéantie.

Les griefs dont on se plaignait n'étaient cependant pas d'une nature bien grave, et les choses auraient pu rester long-temps sur le même pied, sans les mécontentements qui éclatèrent parmi la noblesse et le clergé, ou les ministres d'Ecosse. Les premiers censuraient amèrement la piété de Charles, qui le faisait pencher en faveur de l'ordre ecclésiastique, et l'avait porté à élever plusieurs évêques aux premières dignités de l'état. Les préjugés des ministres



en général, contre la cour, les prélats et l'autorité épiscopale, égalaient au moins ceux de la noblesse. Le peuple, influencé par le clergé et par la noblesse, partageait les mêmes dispositions; et, au milieu de ses terreurs sur les innovations qui menaçaient l'Eglise, il crut que les libertés civiles et religieuses de la nation n'étaient pas absolument exemptes d'invasion.

La haute commission établie par Jacques Ier. était regardée comme la plus dangereuse de toutes les cours, et sa création comme une entreprise illégale de la part de la couronne. Toutes les mesures concernant l'établissement de l'épiscopat avaient été prises de concert avec le parlement, mais on savait qu'elles avaient été adoptées contre l'opinion de ceux même qui les avaient votées. Quoique Jacques eût obtenu le consentement des assemblées pour l'admission de ses nouveaux rites et de l'épiscopat, tant d'irrégularités et de violences étaient intervenues dans l'établissement et dans la conduite de ces cours ecclésiastiques, qu'on pouvait contester l'autorité de tous leurs actes. Charles ne se dissimulant pas qu'un consentement ainsi extorqué et accompagné de circonstances aussi odieuses serait plus nuisible qu'utile à ses vues, préféra, d'accord avec les évêques, de gouverner l'Eglise en vertu d'une autorité dont il se croyait pleinement investi, et qu'il regardait comme inhérente à sa couronne.

Les canons qu'il promulgua en 1635, pour l'établissement de la juridiction ecclésiastique, furent

reçus par la nation avec peu d'opposition apparente, quoiqu'au fonds elle fût réellement très mécontente.

La liturgie que le roi imposa à l'Ecosse était copiée à peu de chose près d'après celle d'Angleterre; mais les Ecossais croyaient que les Anglais, quoique séparés de Rome, conservaient encore trop de rites romains, et leur liturgie était comparée à une espèce de messe, contre laquelle on avait de grandes préventions, même en la considérant en elle-même; à plus forte raison quand on la regardait comme un préliminaire à l'introduction du papisme en Ecosse.

A une lecture de la nouvelle liturgie à Edimbourg, le doyen n'eut pas plutôt mis son surplis et ouvert le livre qu'une foule de gens de la plus basse classe, et particulièrement de femmes, jurant et frappant des mains, se mit à crier : « C'est un pape, c'est un pape, « c'est l'ante-Christ; assommez-le à coups de pierre! » La violence de ce tumulte empêcha de continuer le service. L'évêque ayant tenté d'apaiser la populace, un tabouret fut lancé contre lui; le conseil fut insulté, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les magistrats, employant tantôt la force, tantôt l'autorité, parvinrent à chasser la canaille et à lui faire fermer les portes. Le tumulte continua cependant en dehors de l'église, des pierres furent lancées contre les portes et les fenêtres; l'évêque se retirant chez lui après le service, fut attaqué, et courut le plus grand risque pour sa vie. Dans l'après-midi, le garde du sceau privé ayant pris l'évêque dans sa voiture, fut si violemment assailli à coups de pierre par la po-

pulace, que si ses domestiques, armés de leurs épées, n'étaient pas parvenus à écarter la multitude, la vie de l'évêque aurait été encore une fois dans le plus grand danger. Lorsqu'il fut connu que le roi persistait dans l'intention d'introduire cette liturgie, plusieurs rassemblements nombreux se rendirent à Edimbourg pour s'opposer à son établissement. L'évêque de Galloway fut attaqué dans les rues, le conseil fut assiégé, ainsi que le conseil de la ville, et aucun d'eux n'aurait échappé, s'ils n'eussent pas été protégés par quelques lords populaires, qui parvinrent à disperser la foule. En un mot, le fanatisme se joignant à l'esprit de faction, et l'intérêt personnel à l'esprit de liberté, on vit les symptômes de l'insurrection la plus dangereuse se manifester de toutes parts. Le primat, homme sage et prudent, qui avait été opposé à la liturgie, adressa des représentations au roi sur l'état de la nation. Le comte de Fraquair, lord trésorier, partit pour Londres, pour informer plus complètement sa majesté de ce qui se passait; mais Charles resta inflexible.

1638.

Proclamation portant amnistie pour tous les délits passés, et exhortant le peuple à se soumettre paisiblement à l'usage de la liturgie. Une protestation contre cette proclamation est publiée aussitôt, et présentée par le comte de Hume et par lord Lindesey. Ces circonstances déterminèrent la crise. L'insurrection, qui n'avait fait jusque-là que des pro-

grès lents et graduels, éclata tout-à-coup, et amena sur-le-champ un nouvel ordre de choses. Quatre associations, appelées *tables*, furent formées à Edimbourg; l'une composée de la haute noblesse, l'autre de la petite noblesse et des riches propriétaires, la troisième, des ministres, et la quatrième des bourgeois. La *table* de la petite noblesse fut divisée en plusieurs tables subordonnées, en nombre égal, à celui des différents comtés. Ces quatre associations s'investirent de toute l'autorité du royaume, et leurs ordres furent exécutés avec la plus grande ponctualité. Un des premiers actes de leur gouvernement fut la rédaction du pacte fameux connu sous le nom de *covenant*. On y inséra d'abord la renonciation au papisme, signée par le roi Jacques dans sa jeunesse. Cet acte était suivi d'un contrat d'union, par lequel tous les signataires s'obligèrent à résister à toute innovation religieuse et à se défendre réciproquement contre toute opposition quelconque. Le peuple, sans distinction de rang, accourut en foule, et la plupart des ministres et conseillers du roi s'y laissèrent entraîner par la contagion générale.

Charles, qui commençait à craindre les conséquences de ce nouvel ordre de choses, envoya le marquis d'Hamilton en qualité de commissaire, pour traiter avec les confédérés, et leur offrir de suspendre l'exécution de la liturgie et des canons, jusqu'à ce qu'ils fussent légalement admis, s'ils voulaient renoncer au *covenant*. Mais les confédérés se voyant soutenus par le zèle de toute la nation, et sachant que

le mécontentement qui existait en Angleterre ne permettait pas au roi d'employer contr'eux les forces de ce royaume, répondirent qu'ils renonceraient plutôt à leur baptême qu'au *covenant*, et le clergé invita le commissaire lui-même à le signer.

Une seconde offre d'abolir la liturgie, les canons, la cour de *haute commission*, et même de restreindre la puissance des évêques, ne fut pas mieux accueillie. Les chefs populaires acceptèrent néanmoins l'offre de convoquer une assemblée générale et ensuite un parlement, où il serait fait droit sur tous les griefs de la nation.

Charles voyant les avantages que ses ennemis retiraient de leur *covenant*, résolut d'en former un de son côté ; mais les membres du premier aperçurent bientôt que l'unique objet de cette seconde association était de les affaiblir et de les diviser, et ils l'accueillirent avec autant d'indignation que de mépris. Un édit des *tables*, dont l'autorité était souveraine, proscrivit la forme de procéder à l'élection des membres de l'assemblée générale projetée, et il en résulta que les hommes les plus violents dans toutes les classes obtinrent la majorité. Pour intimider encore davantage le clergé, on adjoignit à chaque commissaire quatre ou cinq assesseurs laïques, qui, sans avoir voix délibérative, pouvaient néanmoins interposer leur avis dans cette assemblée, qui se tint à Glasgow, où elle avait été convoquée, et où, indépendamment d'un grand concours de peuple, tous les nobles et les riches propriétaires furent présents.

Il parut bientôt qu'on avait pris la ferme résolution d'abolir entièrement l'épiscopat. On présenta au consistoire d'Edimbourg, et on lut solennellement dans toutes les églises du royaume, une accusation contre les évêques, comme coupables de tous les crimes que la malignité de leurs accusateurs avait pu imaginer. Les évêques envoyèrent une protestation, par laquelle ils déclinaient la juridiction de l'assemblée; les commissaires du roi protestèrent contre l'assemblée elle-même, comme étant illégalement élue et constituée, et en prononcèrent la dissolution au nom de sa majesté. Mais, sans avoir égard à cette dissolution, l'assemblée continua ses séances jusqu'à la conclusion de toutes ses affaires; elle annula, sur des motifs assez plausibles, tous les actes des assemblées précédentes, depuis l'accession du roi Jacques au trône d'Angleterre. Les actes du parlement relatifs aux affaires ecclésiastiques furent considérés, à ce seul titre, comme donnés sans aucun pouvoir. L'épiscopat, la haute commission, la liturgie, etc., furent ainsi abolis comme illégaux, et tout l'édifice que Jacques et Charles avaient élevé avec tant de soins et de politique s'écroula à la fois. Il fut ordonné en même temps que le *covenant* serait signé par toutes personnes quelconques, sous peine d'excommunication.

1639.

Les *covenantaires* prévoyant qu'ils auraient besoin d'appuyer leurs opinions religieuses par la force militaire, portèrent leurs regards dans l'intérieur du

royaume, de tous les côtés d'où ils croyaient pouvoir attendre des secours; et le cardinal de Richelieu, que Charles avait vivement irrité en persistant sagement à rester neutre pendant que la France et la Hollande attaquaient les villes maritimes de Flaudre, cher-cha à se venger, en fomentant secrètement les troubles d'Ecosse, par les intrigues du marquis de Senneterre, ambassadeur de France et les avis du comte d'Estrades, son successeur : ce fut ainsi que les *covenantaires* reçurent des secours d'armes et d'argent. Mais leur principale ressource fut dans leur union, leur énergie et leurs talents. Le comte d'Argyle, homme très propre à jouer un rôle remarquable dans les temps de troubles et de factions, avait pendant long-temps paru temporiser; mais il finit par se déclarer pour le *covenant*, et devint le chef de ce parti, dans lequel plusieurs autres nobles se distinguèrent. Des officiers écossais, qui avaient acquis de la réputation dans les guerres d'Allemagne, furent invités à revenir. Des troupes furent régulièrement enrôlées et disciplinées, et le commandement en fut confié à Lesby, officier habile et expérimenté. Quelques châteaux appartenants au roi étant dépourvus de garnisons, furent bientôt pris. Les fortifications de Leith furent construites avec une rapidité incroyable. Indépendamment de la classe des ouvriers salariés, un très grand nombre de volontaires, de nobles et de gentilshommes, mirent la main à l'œuvre, considérant les plus vils emplois comme honorables dans une cause aussi sainte. Des femmes de condition, ou-

bliant la délicatesse de leur sexe et la dignité de leur rang, se mêlaient dans la foule des manœuvres, portant sur leurs épaules des hottes pleines de décombres ou de matériaux pour la construction des fortifications. On a vu depuis les mêmes scènes se renouveler au Champ-de-Mars, près de Paris, au commencement de la révolution de France (juillet 1790).

Le roi, par son économie, avait non seulement acquitté toutes les dettes contractées pendant les guerres de France et d'Espagne, mais il avait amassé une somme de 200,000 liv., qu'il réservait pour quelque cas urgent ou imprévu. Il obtint alors, par le crédit de la reine, de fortes contributions des catholiques, en témoignage de leur fidélité. Sa flotte était formidable; elle avait à bord 5000 hommes de troupes; il en donna le commandement au marquis d'Hamilton, avec ordre de faire voile pour le détroit de Forth, et d'opérer une diversion qui occupât une partie des forces des mécontents. Une armée de près de 20,000 hommes d'infanterie et de plus de 3000 chevaux fut mise sous les ordres du comte d'Arundel. Le comte d'Essex fut nommé lieutenant-général, et le comte de Holland général de cavalerie. Le roi lui-même joignit l'armée, et somma tous les pairs d'Angleterre de se joindre à lui. Lorsqu'il arriva à Berwick, son camp avait plutôt l'apparence splendide d'une cour que celle d'une expédition militaire.

L'armée écossaise était aussi nombreuse que celle du roi, mais elle lui était inférieure en cavalerie. La grande différence qu'il y avait entr'elles, était que

la première était engagée dans une cause nationale, tandis que l'autre ne marchait que parce qu'elle était payée. Les chefs des mécontents eurent cependant la prudence d'adresser au roi des messages respectueux, par lesquels ils demandaient d'être admis à traiter avec sa majesté. Le délire furieux qui agitait l'Ecosse et les mécontentements qui régnaient en Angleterre auraient rendu si graves les conséquences d'une défaite, que rien ne put engager le roi à en courir le risque. En conséquence, il souscrivit immédiatement à un traité de pacification, par lequel il fut stipulé qu'il éloignerait sa flotte et son armée; que dans quarante-huit heures les Ecossais congédieraient leurs troupes; que les forts appartenants au roi lui seraient rendus; que son autorité serait reconnue; qu'une assemblée générale et un parlement seraient convoqués immédiatement pour concilier tous les différends.

L'analogie qui existait alors entre les dispositions des Anglais et celle des Ecossais mécontents, détermina Charles à adopter cette mesure. En effet, les Anglais loin d'être portés à seconder le roi dans l'entreprise de réprimer l'esprit d'indépendance des Ecossais, étaient touchés de leur sort, et pensaient que l'exemple, ainsi que les secours de pareils voisins pourraient être quelque jour utiles à l'Angleterre, et l'encourager à recouvrer, par un vigoureux effort, ses lois et ses libertés violées.

Charles avait poussé si loin la condescendance, relativement aux mesures pacifiques, qu'il ne pou-

vait que se soumettre aux conditions qui seraient proposées par l'assemblée et par le parlement, pour peu qu'elles fussent raisonnables, et il adopta si complètement ce plan, que l'assemblée ayant voté que l'épiscopat était illégal dans l'église d'Ecosse, sa majesté était disposée à reconnaître qu'il était contraire à la constitution de l'Eglise. La liturgie et les canons étant déclarés infectés de papisme, et la haute commission qualifiée de tyrannie, il consentait également à les abolir; mais rien ne put le porter à avancer un pas de plus. Le parlement, dont la session s'ouvrit après la clôture de l'assemblée, éleva des prétentions qui tendaient à réduire la puissance civile du monarque, et il procédait à la ratification des actes de l'assemblée, lorsque Fraquair, commissaire du roi, le prorogea par ordre de sa majesté. La guerre recommença avec beaucoup d'avantage pour les *covenantaires* et de désavantage pour le roi, que la nécessité de ses affaires et le manque d'argent avaient obligé de débander son armée, et il ne lui était pas possible de la rassembler sans une grande dépense et sans perdre beaucoup de temps. Les *covenantaires*, plus prudents, avaient, en renvoyant leurs troupes, ordonné aux officiers de se tenir prêts à marcher au premier avis, et le zèle religieux qui animait, non seulement les soldats, mais les gens de toutes les classes, les fit voler immédiatement aux armes.

1640.

Pendant que les soldats, pleins d'ardeur, venaient

en foule de toutes parts se réunir aux drapeaux des *covenantaires*, le roi avait beaucoup de peine à assembler son armée, et il découvrit bientôt que son revenu serait insuffisant pour la soutenir. Il avait non seulement épuisé toutes ses économies et le produit de toutes les taxes illégales qu'il avait levées, mais il avait encore contracté des dettes considérables ; un secours parlementaire était par conséquent la seule ressource qui lui restait pour continuer la guerre d'Ecosse. Ainsi, après un intervalle de plus de onze ans, un parlement fut convoqué pour le 31 avril. A l'ouverture de la session, le garde du sceau exposa à l'assemblée les besoins du gouvernement, et combien il était nécessaire que les subsides fussent votés immédiatement pour satisfaire aux urgentes demandes de l'armée; il maintint aussi que les secours quelconques qui avaient été levés sur les sujets du roi, n'avaient pas été dissipés en bâtiments somptueux ni en autres dépenses de magnificence, mais qu'ils avaient été entièrement employés pour leur avantage, et que, *comme les vapeurs que le soleil élève de la terre pour en former les nuages bienfaisants qui la fécondent, ils étaient retombés en pluies douces et rafraichissantes sur les mêmes champs qui les avaient produits.* Il conclut en observant que quoique le roi désirât que les subsides fussent votés aussi promptement qu'il était nécessaire pour prévenir le désordre total dont le gouvernement était menacé, il était loin d'avoir la moindre intention de les priver de leur droit d'exa-



miner l'état du royaume et de lui adresser des pétitions pour la réforme de tous les abus.

Charles, pour appuyer sa demande par des arguments plus pressants, communiqua au parlement une lettre écrite au roi de France par les mécontents écossais, et interceptée par le comte de Traquair, commissaire du roi en Ecosse. Lord Loudon, commissaire covenantaire et un des signataires de cette lettre criminelle, était renfermé à la Tour. Le roi s'attendait que l'assemblée, enflammée de courroux, et alarmée du danger d'une pareille démarche faite auprès d'une puissance étrangère, n'hésiterait pas à voter les secours que la tranquillité et la sûreté du royaume exigeaient si impérieusement : mais cette considération, ni la justice des demandes du roi, ne firent aucune impression sur la chambre des communes. Les idées du peuple étaient alors tellement exaltées dans toute la nation, qu'il regardait comme les seuls amis de la patrie, et comme de vrais héros, ceux qui s'opposaient avec le plus d'obstination à toutes les demandes ou mesures du roi et des ministres. Les chefs les plus habiles de la chambre des communes commençaient même à prévoir et à se flatter que l'insurrection d'Ecosse allait enfin amener le moment si long-temps désiré où l'autorité royale devait être entièrement subordonnée aux assemblées populaires, et où la liberté publique allait acquérir l'ascendant le plus dominant. En conséquence, au lieu de prendre en considération les plaintes du roi contre les Ecossais ou les de-

mandes pécuniaires de sa majesté, les communes s'occupèrent immédiatement de la discussion de leurs griefs, qu'elles divisèrent en trois classes, concernant, 1°. les priviléges du parlement; 2°. les propriétés des sujets; 3°. la religion. Le roi essaya en vain de les ramener à des dispositions plus raisonnables. Les patriotes obstinés considéraient la moindre condescendance vis-à-vis de la cour comme un assujétissement avilissant; le respect pour le roi, comme une flatterie servile; la confiance dans ses promesses, comme une honteuse prostitution, et toutes les concessions de sa majesté, comme autant de preuves de sa faiblesse, qui devaient encourager les vrais patriotes à pousser aussi loin qu'il était possible, et à consolider les conquêtes de la liberté.

Charles, alarmé de l'orage qui le menaçait, et sentant qu'il n'avait ni l'énergie, ni les talents qu'exigeait une crise aussi dangereuse, forma précipitamment et exécuta le 6 mai la résolution de dissoudre le parlement, mesure dont il se repentit bientôt après. La convocation fut autorisée à continuer encore ses séances, sous le titre de synode; pratique dont il n'y avait eu que très peu d'exemples depuis la réformation, et qui, par conséquent, fut considérée comme irrégulière. La première démarche de cette assemblée ecclésiastique, fut d'accorder au roi un cinquième des revenus du clergé pendant six ans; elle rédigea ensuite plusieurs canons, et imposa au clergé et aux gradués dans les universités,

un serment par lequel ils étaient tous obligés *de maintenir le gouvernement établi de l'Eglise par les archevêques, les évêques, les doyens, les chapitres, etc.* Aucun de ces actes n'étant ratifié par le consentement du parlement qui semblait être alors investi de toute l'autorité, ils furent tous présumés illégaux et nuls, tandis que le serment, au milieu duquel on avait placé un *etc.*, fournissait une ample matière au ridicule.

A peine fut-il possible d'empêcher le peuple d'insulter la convocation, contre laquelle on excitait sans cesse son animosité. L'archevêque Laud fut assiégé pendant la nuit, dans son palais de Lambeth, par plus de cinq cents personnes. Une foule d'hommes de la même classe, au nombre de deux mille, entra à Saint-Paul où siégeait la haute commission, et brisa les bancs, en criant : *A bas les évêques ! à bas la haute commission !* En un mot, toutes les circonstances principales qui, en 1789, précédèrent le renversement de la monarchie française, existaient actuellement en Angleterre, et étaient considérées par les observateurs exacts, comme les présages infaillibles d'une révolution prochaine, tandis que la cour en apercevait à peine le danger, et n'avait ni le pouvoir, ni l'habileté nécessaires pour le prévenir.

Charles publia en vain une déclaration pour convaincre ses sujets de la nécessité qui l'avait forcé à dissoudre le parlement. Il est bien rare que les meilleurs raisonnements fassent quelque impression sur un peuple mécontent et disposé à la révolte. Des actes

d'une sévérité juste, mais très énergique, employés à propos contre les chefs, sont les seuls moyens efficaces de le ramener à la soumission et à la tranquillité. Mais malheureusement la sagesse et l'énergie indispensables pour faire face à des crises aussi dangereuses et pour les surmonter, ne sont jamais le partage des princes ni des ministres qui les ont fait naître par leur imprudence et par leur faiblesse.

Le roi, privé des subsides parlementaires, fut forcé de recourir à d'autres ressources extraordinaires qui augmentèrent encore les mécontentements du peuple. Il emprunta à ses ministres et à ses courtisans, dont les souscriptions encouragées par leur attachement pour lui, montèrent en peu de jours à 300,000 liv. Un prêt de 40,000 liv. fut extorqué aux marchands espagnols qui avaient de l'argent en lingots à la Tour. Les dépenses de l'étape et de l'habillement des troupes, furent levées dans les comtés. Tout le poivre de la compagnie des Indes fut acheté à crédit, et revendu argent comptant, à un rabais considérable. Ces expédients mirent le roi en état de faire marcher son armée qui était composée de 19,000 hommes d'infanterie, et de 2,000 chevaux. Le comte de Northumberland fut nommé général, le comte de Strafford lieutenant-général, et lord Conway général de cavalerie; une flotte peu nombreuse fut jugée suffisante pour appuyer cette expédition. L'armée écossaise, quoique un peu plus nombreuse, fut plutôt prête, et se porta sur les frontières d'Angleterre. Dans cette attaque, et au

milieu de leurs actes de trahison, les covenantaires conservant le caractère hypocrite des puritains de ce temps-là, continuèrent d'employer le langage le plus mielleux et le plus soumis. A leur entrée en Angleterre, ils dirent, *qu'ils n'avaient d'autre objet que d'obtenir la permission de paraître en présence du roi, et de mettre leur pétition à ses pieds.* A Newburn-sur-Tyne, où ils rencontrèrent Conway, qui était à la tête de 4,500 hommes, et paraissait résolu à leur disputer le passage de la rivière, *ils le prièrent d'abord très civilement de ne pas les arrêter dans leur marche vers leur très gracieux souverain*, et attaquèrent ensuite ce détachement avec la plus grande bravoure, en tuèrent un grand nombre, et mirent le reste en déroute. La terreur panique, qui saisit toute l'armée anglaise, fut telle que les forces qui étaient à Newcastle s'enfuirent aussitôt à Durham, et se retirèrent de là dans le comté d'Yorck.

Les Ecossais s'emparèrent de Newcastle ; et le roi, pour les empêcher d'avancer sur lui, consentit sur leur demande à entrer en traité avec eux.

Dans cette circonstance, le roi reçut une adresse de la cité de Londres, qui lui demandait de convoquer un parlement. Une autre pétition, tendante au même but, fut présentée à sa majesté par douze membres de l'ordre de la noblesse. Mais Charles se borna à convoquer à Yorck un grand conseil des pairs. Northumberland étant tombé malade à cette époque, le commandement de l'armée fut remis à

Strafford, qui avait plus de vigueur de caractère que le roi et qu'aucun membre de son conseil. Il donna à sa majesté l'avis de courir toute espèce de risque, plutôt que de se soumettre aux conditions indignes qu'on paraissait vouloir lui imposer. Il proposa d'attaquer les Ecossais ; et pour montrer la possibilité de le faire avec succès, il ordonna l'assaut d'un de leurs quartiers, et obtint sur eux un avantage important ; mais lorsqu'on sut que l'officier qui commandait l'attaque était papiste, il s'éleva une clameur générale contre le roi sur ce qu'il employait cette secte détestée à verser le sang de ses sujets protestants.

Le grand-conseil des pairs, conformément aux ordres du roi, s'assembla à Yorck, le 24 septembre. Le premier jour qu'ils s'assemblèrent, sa majesté les informa de sa résolution de convoquer un parlement le 5 novembre suivant ; et pour qu'on en eût toute l'obligation à la reine, il dit que dans une de ses lettres, elle lui recommandait très instamment cette mesure. Il demanda ensuite l'avis des pairs sur la réponse qu'il devait faire aux Ecossais, et sur la conduite qu'il devait tenir à leur égard. Il les consulta aussi sur les moyens de soutenir son armée, jusqu'à ce que les subsides parlementaires fussent accordés. Les pairs lui conseillèrent de traiter de la paix avec les Ecossais, et seize commissaires choisis pami les membres les plus populaires de ce grand conseil furent nommés pour aller conférer à Rippon avec les commissaires écossais. Il fut

résolu en même temps qu'on s'adresserait de la part des pairs, à la cité de Londres, pour un emprunt de 200,000 liv., pour la sûreté duquel chacun des pairs s'engagerait en son propre nom.

Les commissaires du roi arrivèrent à Rippon, munis de pleins-pouvoirs pour renouveler le traité avec les Ecossais, et conclure une trêve aux conditions les plus avantageuses qu'ils pourraient obtenir. Ce dernier point fut convenu le 16 octôbre, à condition que le roi défraierait les dépenses de l'armée rebelle, à raison de 850 liv. par jour, payables de semaine en semaine pendant deux mois, intervalle prétendu suffisant ponr terminer le traité, dont les conférences furent ajournées à Londres, où les Ecossais étaient assurés de trouver l'appui le plus puissant parmi les ennemis de la cour, qui y étaient plus nombreux que partout ailleurs. La convocation du parlement dans cette même ville, et avant la conclusion du traité, était une faute qui, dans une conjoncture aussi critique, ne pouvait qu'augmenter les dangers de la situation du roi.

Le parlement s'assembla le 3 novembre; les députés s'y rendirent en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, et leur sombre aspect présageait des événements auxquels on n'était pas plus accoutumé. Les communes s'occupèrent d'affaires sur-le-champ, et débutèrent par frapper un coup qui pouvait être regardé comme décisif contre le roi lui-même. Le comte de Strafford, qui était considéré comme le principal ministre, était devenu l'objet de l'animad-

version générale. Les Ecossais ne pouvaient pas lui pardonner la rigueur avec laquelle il avait agi contr'eux lorsqu'il était à la tête de l'armée. Les Irlandais n'étaient pas moins irrités contre lui à raison de la vigilance constante et de l'activité qu'il avait déployées pendant les huit années qu'il avait été leur vice-roi. Les Anglais le détestaient comme l'homme en qui le roi avait le plus de confiance. Strafford, bien informé de ces dispositions défavorables, ne se rendit au parlement que sur l'ordre exprès du roi et sur la promesse de sa majesté de le protéger. Son arrivée ne fut pas plutôt connue, qu'il fut accusé par la chambre des communes, et traduit en jugement pour haute trahison devant la chambre des pairs, comme le principal promoteur de tous les actes de tyrannie et de toutes les mesures arbitraires. Pym, qui conduisait l'attaque, alla, accompagné d'une grande partie des communes, à la chambre haute, où Strafford venait d'entrer, ne s'attendant pas à des poursuites aussi promptes. Sur cette accusation vague et générale, il fut envoyé en prison, et plusieurs indications manifestèrent que les préventions de ses juges n'étaient pas moins violentes que celles de ses accusateurs.

Une accusation de haute trahison fut aussi intentée contre l'archevêque Laud, et il fut mis en prison par ordre des pairs. Une accusation pareille étant proposée contre le garde du sceau Finch et le secrétaire d'état Windebank, ils se réfugièrent sur le continent.

Ainsi, dans l'espace de quelques semaines, la révolution fut poussée si loin, que les deux ministres les plus puissants et les plus favorisés furent renfermés à la Tour pour être jugés sur une accusation capitale, et que deux autres ministres n'échappèrent au même sort que par la fuite. Les communes ne s'arrêtèrent pas là : elles avaient encore besoin de rendre leur puissance aussi formidable que possible, principalement à toute personne exerçant quelque espèce de pouvoir ou d'influence quelconque. En conséquence, l'autorité qui, pendant les dernières opérations militaires avait été exercée par les lieutenants des comtés, fut actuellement déclarée illégale, et les personnes qui se l'étaient arrogée furent désignées sous le nom de *délinquants*, expression nouvellement introduite, et qui s'appliquait aux coupables dont les crimes n'étaient pas encore légalement constatés, mais devaient l'être. Les shérifs qui avaient été employés par ordre du roi à lever la taxe maritime, ainsi que tous les fermiers et officiers de la douane, qui avaient levé les droits de tonnage et de pondage, furent aussi qualifiés *délinquants*. Toutes les sentences arbitraires de la chambre étoilée et de la haute commission furent discutées, et tous ceux qui y avaient participé furent déclarés punissables suivant les lois. Les juges qui avaient condamné Hambden, dans le procès concernant la taxe maritime, furent traduits en jugement devant les pairs, et obligés de donner caution pour leur comparution. Berkley, juge du

banc du roi, siégeant dans son tribunal, fut arrêté par ordre des communes, dont la juridiction et l'autorité irrésistible n'eurent plus de bornes. Toutes les patentes accordées pour monopoles furent annullées par un ordre de la chambre qui poussa si loin son animadversion contre ce genre d'abus, qu'elle chassa tous ceux de ses membres qui avaient exercé ou suggéré ces monopoles, et toutes les mesures de l'administration précédente furent l'objet de la censure et des reproches les plus amers.

La puissance souveraine fut ainsi entièrement envahie par la chambre des communes. Si elle n'en avait fait usage que pour réprimer ou prévenir les entreprises de la prérogative royale qui pouvaient porter atteinte aux priviléges et aux libertés du peuple, la violence et l'illégalité de ses moyens auraient été effacées par les heureux effets qui en auraient été le résultat; ses membres eussent été considérés comme les bienfaiteurs de leur patrie, et ils auraient accéléré les progrès de la constitution vers ce degré de sagesse qui a assuré depuis la liberté et la prospérité de la nation anglaise. Mais toutes les passions du peuple, la vengeance, l'ambition, l'avarice fermentant à la fois, étaient entretenues et irritées chaque jour par les discours prononcés dans la chambre, et qui commencèrent alors à être imprimés et publiés. Les chaires, occupées exclusivement par des prédicateurs puritains que les communes distribuaient arbitrairement dans toutes les églises considérables, retentissaient de déclamations factieuses

et fanatiques. La licence de la presse n'étant contenue par aucun frein ni crainte quelconque, l'Angleterre fut inondée de pamphlets qui tendaient évidemment à entraîner le peuple dans les calamités de la guerre civile dont les chefs révolutionnaires n'avaient pas assez calculé les horreurs.

Les sentences rendues contre Prynne, Bastwie et Burton ayant été révisées par le parlement, ils furent mis en liberté, et ces écrivains incendiaires rentrèrent dans la capitale au milieu des transports de joie et des acclamations de la multitude. Des pétitions au parlement pour la réforme de certains abus particuliers étaient rédigées d'avance, et lorsqu'on s'était procuré un nombre suffisant de signatures, elles étaient publiées. Il en fut présenté un si grand nombre, que la chambre se divisa en quarante comités, dont chacun fut chargé d'examiner les différentes atteintes prétendues portées aux lois et à la liberté. Les déclamations de l'hypocrisie et les vociférations de la fureur étaient, dans ces temps de trouble et de désordre, les seuls genres d'éloquence qui pussent obtenir quelques succès. Les historiens royalistes rapportent que lorsque plusieurs de ces pétitions, aussi modérées dans leur style que raisonnables dans leur objet, étaient signées, on en détachait les signatures pour les annexer à d'autres pétitions plus conformes au but des patriotes.

La chambre des communes ne borna pas son ambition à s'emparer du pouvoir exécutif en matière civile : elle usurpa également la puissance ecclésias-

tique qui était exclusivement dévolue au roi. Tous les autels, les crucifix, les images, etc., furent détruits par ses ordres. Sir Robert Harley, chargé de l'exécution de ces ordres, signala son zèle en faisant enlever toutes les croix qui étaient dans les rues et dans les marchés; il en avait une telle horreur, qu'il ne permettait nulle part que deux pierres ou pièces de bois fussent placées en angles droits l'une sur l'autre.

Marie de Médicis, reine douairière de France, ayant été forcée de sortir du royaume par les mauvais succès d'une intrigue tramée en 1631 contre le cardinal de Richelieu, avait erré en Flandre depuis cette époque, et s'était enfin réfugiée, pour plus grande sûreté, en Angleterre, où elle recevait un secours de 100 livres sterling par jour pour son entretien. Elle était établie depuis trois ans à Londres, lorsqu'elle y fut menacée par la populace à raison de sa religion. Les pairs ayant pris cette matière en considération, en conférèrent avec les communes qui reconnurent la nécessité de protéger cette princesse, mais exprimèrent en même temps le désir qu'elle fût priée de sortir du royaume, où l'exercice du culte catholique dans sa maison excitait de grandes inquiétudes. En même temps, le cardinal de Richelieu obtint du roi qu'elle serait renvoyée d'Angleterre. Elle se retira à Cologne, où elle mourut, dans la plus grande misère, en 1642, âgée de soixante-huit ans.

Le roi était resté absolument passif pendant les



violentes entreprises des communes; et, dans un discours qu'il adressa au parlement, il dit : « Vous » avez mis en pièces toute la machine du gouver» nement, pratique ordinaire des artistes habiles » qui veulent nettoyer les rouages d'une pièce de » mécanique de toute la rouille qui peut s'y être » attachée. L'instrument peut recouvrer ainsi son » action et son utilité première, pourvu qu'il soit » rétabli dans son entier, sans qu'il y manque la » plus petite chose. » Mais les communes n'étaient rien moins que disposées à adopter un plan aussi sage et aussi modéré. Sentant toute la force qu'elles avaient acquise par l'invasion des Ecossais, qui avait évidemment été la cause de la convocation du parlement; et voyant que la présence seule de leur armée retenait le roi dans l'état de dépendance totale auquel il était réduit, elles déclarèrent ouvertement leur intention de retenir ces rebelles en Angleterre jusqu'à ce qu'elles eussent atteint leur but sur tous les points. Il ne faut donc pas s'étonner des complaisances et des égards qui furent prodignés à des alliés aussi utiles à la faction populaire. Le roi, dans son premier discours au parlement, les ayant traités de rebelles, fut aussitôt obligé d'adoucir, et même de rétracter cette expression, tandis que les communes, pour récompenser l'assistance fraternelle qu'elles avaient reçue d'eux, votaient un don extraordinaire de 300,000 livres pour leur armée, indépendamment du traitement de 850 livres par jour qui lui était régulièrement payé.

Charles voyant le peu de succès des mesures qu'il avait adoptées dans les premières années de son règne pour maintenir au plus haut degré, et même pour étendre les droits de la prérogative royale, passa subitement à l'extrémité opposée, et tâcha de regagner la confiance de ses sujets par sa condescendance, par ses concessions et en accédant sans réserve à leurs désirs et à leurs prétentions sans bornes. Il souscrivit à un bill par lequel la chambre des communes fut investie pour toujours du pouvoir d'accorder les droits de tonnage et de pondage. Il en donna d'autres portant que les parlements seraient triennaux, c'est-à-dire, qu'ils seraient assemblés tous les trois ans. Un statut d'Edouard III avait ordonné que le parlement serait assemblé une fois l'an, ou plus souvent s'il était nécessaire; mais comme aucune mesure n'avait été prise pour assurer l'exécution de ce statut, il avait été considéré seulement comme une déclaration générale que le gouvernement se dispensait d'exécuter à volonté. Les communes suppléèrent à ce défaut par un bill portant que si le chancelier n'expédiait pas le 3 septembre de chaque troisième année les writs ordinaires pour la convocation du parlement, ainsi qu'il y était obligé sous de sévères peines, les pairs, au nombre de douze au moins, exerceraient cette autorité; qu'à défaut des pairs, les shérifs, les maires, les baillis, etc., sommeraient les électeurs de s'assembler, et qu'à leur défaut, les électeurs eux-mêmes s'assembleraient, et procèderaient à l'élec-

tion de leurs représentants dans la même forme qu'en vertu des *writs* régulièrement émanés de la couronne. Le parlement une fois assemblé, ne pouvait, sans son propre consentement, être ajourné, prorogé ou dissous avant l'expiration d'un délai de cinquante jours. Le roi voyant que la nation et le parlement ne seraient jamais satisfaits à moins qu'il ne cédât sur tous ces points, consentit enfin à sanctionner ce bill qui introduisait dans la constitution une innovation aussi considérable. Des remercîments solennels lui furent présentés par les deux chambres. Des réjouissances publiques dans la ville et dans tout le royaume, manifestèrent la satisfaction générale; et les grandes professions de dévouement que reçut sa majesté dans cette occasion, lui promettaient, en reconnaissance de ses concessions, le retour de la confiance et tous les subsides nécessaires. Le changement des ministres et l'adoption de nouvelles mesures furent résolus en même temps. Dans le même jour, plusieurs membres du conseil privé, choisis dans le parti populaire, prêtèrent leur serment, et par la suite, quelques-uns d'entr'eux se montrèrent les plus fermes soutiens de la monarchie, lorsque les communes poussèrent les choses à la dernière extrémité.

Charles, qui désirait par-dessus tout de sauver Strafford, s'était flatté de calmer par sa condescendance la rage de ses plus violents persécuteurs; mais sa grande réputation de capacité et d'expérience alarma les nouveaux ministres et conseillers privés.

Ils virent clairement que s'il était acquitté, il serait rétabli en faveur et en crédit, et considérèrent sa mort comme le seul moyen d'assurer le succès de leurs entreprises ultérieures : son accusation fut poursuivie, en conséquence, avec la plus grande vigueur. Les communes nommèrent un comité composé de treize membres pour préparer un acte d'accusation contre lui. Ces commissaires, réunis à un comité moins nombreux de la chambre des pairs, furent autorisés à examiner les témoins, à se faire représenter les pièces et à employer tous les moyens d'information quelconque concernant la conduite du comte. Pour qu'il lui fût plus difficile d'éluder ces recherches et de préparer sa justification, ce comité, par ordre des deux chambres, prêta serment de tenir la procédure secrète, mesure non seulement insolite, mais contraire à l'esprit d'humanité des lois et de la constitution d'Angleterre, où tous les moyens possibles de justification sont ouverts et assurés aux accusés plus que partout ailleurs.

Le roi fut sollicité de permettre que les membres du conseil privé fussent interrogés relativement aux opinions émises dans le conseil, et il eut l'imprudence d'y consentir sans réfléchir que dès ce moment, toute confiance devait nécessairement être bannie des délibérations de son conseil.

Aussitôt que les détails de cette odieuse poursuite furent connus en Irlande, la chambre des communes du parlement de ce royaume, qui avait der-

nièrement donné de grands éloges à l'administration de Strafford, envoya à Londres des commissaires qui participèrent à toutes les machinations violentes tramées contre leur infortuné gouverneur, s'associèrent à ses ennemis les plus invétérés, et leur remirent des remontrances sur l'état déplorable dans lequel ils prétendaient que leur pays était tombé par la mauvaise conduite de Strafford.

1641.

Pour donner la plus grande solennité à cette cause importante, il fut élevé, dans la salle de Westminster, des échafauds où siégèrent les deux chambres. Outre le fauteuil d'état, une tribune fermée fut préparée pour le roi et pour la reine qui assistèrent à toutes les séances. Les chefs d'accusation contre Strafford étaient au nombre de vingt-huit, et se rapportaient à sa conduite comme président du grand conseil d'York, comme vice-roi ou lord-lieutenant d'Irlande, comme conseiller et comme commandant. Aucun de ces chefs d'accusation considéré séparément, et même en le supposant complètement prouvé, n'aurait pu motiver légalement une condamnation capitale contre lui; mais le comité d'accusation soutenait *que leur ensemble équivalait à une espèce de preuve accumulative ou constructive* qui constatait que le système général de la conduite de Strafford tendait à rendre l'autorité du roi arbitraire et despotique.

Quoique le comité eût employé quatre mois à

rédiger ces chefs d'accusation, auxquels Strafford répondit sur-le-champ sans aucune préparation préalable, il paraît évidemment que non seulement il était innocent du crime de haute trahison, mais qu'après un examen aussi sévère, sa conduite considérée avec ce degré d'indulgence toujours dû aux infirmités humaines, était irréprochable et même louable. Le compte qu'a rendu de ce procès révoltant l'historien Whitlock, est d'autant plus remarquable, qu'il était président du comité qui poursuivait l'accusation. « Certainement, dit-il avec sa candeur ordinaire (pag. 41), jamais homme ne joua » un pareil rôle sur un pareil théâtre, avec plus » de sagesse, de fermeté, d'éloquence, avec plus de » force de raisonnement, de modération et de jugement, ni avec plus de grâce dans ses discours et » dans ses actions, que ne le fit ce grand et excellent personnage; et parmi ses auditeurs, il y en » eut bien peu dont il n'excitât les remords ou la » commisération. »

La plaidoirie dura huit jours, y compris la défense du comte, qui fut si satisfaisante sur tous les chefs d'accusation, que les communes virent qu'il était impossible d'obtenir une sentence contre lui sur une poursuite légale. Mais la mort de Strafford était d'une trop grande importance pour ses ennemis, pour qu'ils ne tentassent pas tous les moyens possibles pour le perdre, et un bill de conviction ou de condamnation (*bill of attainder*) parut le plus aisé et le plus sûr de tous. Il fut donc proposé à la chambre

basse, à la fin de la plaidoirie, appuyé de quelques notes sur un débat du conseil, prétendues prises par sir Henri Vane, secrétaire, après la dissolution du dernier parlement. Il résultait de ces notes que le roi ayant demandé au conseil comment il pourrait soutenir la guerre offensive ou défensive contre les Ecossais, s'il n'avait point d'argent, Strafford lui avait conseillé d'emprunter 100,000 liv. à la cité, et de faire lever à la rigueur la taxe maritime : « Vous avez, » avait-il ajouté, une armée en Irlande, avec laquelle » vous pouvez réduire ce royaume à l'obéissance ; » car je suis convaincu que les Ecossais ne peuvent » pas tenir plus de cinq mois. »

Le comité d'accusation soutenait que cette pièce équivalait à la déposition de deux témoins, et ne pouvait laisser aucun doute sur les conseils pernicieux de Strafford, qui tendaient à la subversion des lois et de la constitution et à la ruine entière du pays, en ce que les mots, *ce royaume*, ne pouvaient s'appliquer qu'à l'Angleterre. La déposition de Vane était cependant très douteuse ; dans ses deux premiers interrogatoires, il ne put pas se rappeler qu'aucun de ces mots eût été prononcé ; et dans le troisième, tout ce qu'on pouvait inférer de son témoignage était que Strafford s'était servi de ces expressions *ou autres semblables*. Strafford et ses amis répondaient que Vane le père était son ennemi le plus déclaré ; que s'il avait volontairement livré ces notes à son fils pour les communiquer à Pym, il avait trahi son serment et son devoir comme membre du conseil, et s'était rendu par-là

absolument indigne de foi; que les mots *ce royaume*, dont Strafford s'était servi dans sa réponse à la question du roi sur les moyens de réduire les rebelles écossais, désignaient seulement l'Ecosse, et ne pouvaient, sans absurdité, s'appliquer à l'Angleterre, qui ne s'était point écartée de sa fidélité envers le roi, et n'était nullement dans le cas d'être réduite à l'obéissance; qu'il n'avait jamais été question de débarquer l'armée d'Irlande en Angleterre, mais en Ecosse, ainsi que pouvait le prouver la déposition de tous les autres membres du conseil présents à ce débat. Néanmoins, sur la seule déposition de Vane, le bill de condamnation passa à la chambre des communes, sans autre opposition que celle d'une minorité de 59 voix. Mais il fallait encore obtenir l'assentiment de la chambre des pairs et celui du roi, et il était aisé de prévoir qu'ils rejetteraient ce bill. Les chefs du parti populaire trouvèrent bientôt les moyens les plus efficaces de surmonter cette difficulté. Les chaires des ministres puritains retentirent de déclamations sur la nécessité de faire justice des grands délinquants. La populace prit l'alarme; environ 6000 hommes armés d'épées et de gros bâtons, se répandirent dans la cité et entourèrent les deux chambres du parlement. Les noms des 59 membres qui avaient voté contre le bill, furent placardés avec les qualifications de *Straffordiens* et de *traîtres à leur patrie*, et ils furent exposés à toutes les insultes d'une multitude en fureur. Lorsqu'il passait quelques pairs, on criait à leurs oreilles, *justice contre Straf-*

ford, et des menaces, accompagnées de symptômes des résolutions les plus désespérées, étaient adressées à ceux qu'on suspectait de lui être attachés.

Dans cette conjoncture, une nouvelle découverte vint encore augmenter le tumulte et l'irritation des esprits. Quelques officiers, dégoûtés d'être sous les ordres du parlement, avaient formé le plan d'engager l'armée anglaise à rentrer sous l'autorité et au service du roi. On avait préparé une pétition pour représenter les dangereuses conséquences des dernières innovations, et elle devait être signée par les officiers et par les soldats. La minute en ayant été présentée au roi, il y avait imprudemment apposé son chiffre en signe d'approbation. Mais différentes difficultés étant survenues, ce projet avait été abandonné deux mois avant qu'on ne fût informé de son existence. Le secret en fut révélé aux chefs du parti populaire par un des officiers qui y étaient intéressés, et dont le nom était Goring. L'alarme que répandit cette nouvelle fit bientôt les progrès les plus considérables. On annonçait chaque jour de nouveaux complots. Dans le comté de Lancastre, disait-on, un grand nombre de papistes s'assemblaient secrètement dans des caves, et en Surry, dans des souterrains; leur projet était de faire sauter la Tamise avec de la poudre à canon pour submerger la cité; on débitait que de grandes provisions d'armes se faisaient au-delà de la mer; on attribuait tantôt à la France, tantôt au Danemarck, le projet d'envahir le royaume. Plus ces contes étaient absurdes, plus

la populace y ajoutait foi, et augmentait de violence dans ses vociférations pour la punition de Strafford. De 90 pairs qui avaient constamment assisté à l'instruction de son procès, 45 seulement se trouvèrent à la chambre lorsque le bill *d'attainder* y fut porté, et, dans ce nombre, 19 eurent le courage de voter contre; preuve évidente que si les suffrages eussent été entièrement libres, le bill aurait été rejeté à une grande majorité.

La reine, épouvantée par les fureurs de la populace qui entourait Whitehall, et par les menaces dont elle accompagnait effrontément ses demandes de justice, sollicita le roi de satisfaire son peuple. De tous les ministres, Juxon seul, aussi distingué par son courage que par ses autres vertus, osa conseiller à sa majesté de ne jamais donner son assentiment à ce bill, si sa conscience y répugnait.

Strafford étant informé de l'irrésolution et des inquiétudes de Charles, lui écrivit une lettre, par laquelle il suppliait sa majesté, au nom de la paix publique, de mettre fin à sa malheureuse, quoique innocente vie, et d'apaiser la fureur du peuple, en lui accordant ce qu'il demandait avec tant d'importunité. « Mon consentement sur ce point, ajoutait-il, » vous acquittera plus devant Dieu, que ne le pour- » rait tout le reste du monde : *volenti non fit* » *injuria.* »

Après les incertitudes et les combats intérieurs les plus violents, Charles, le juste, le vertueux Charles ferma si complètement l'oreille à la voix im-

périeuse de la justice, de l'honneur et de la vertu, qu'il se rendit le complice des assassins de son ministre le plus fidèle, de son ami le plus dévoné. Il autorisa quatre pairs, par une commission, à donner en son nom l'assentiment royal au bill *d'attainder.* Egaré par le désespoir et par la honte que lui causait la condamnation de Strafford, il donna pouvoir aux mêmes commissaires de sanctionner un autre bill, qui rendait le parlement perpétuel. Infortuné monarque! il ne prévoyait pas qu'il sanctionnait ainsi d'avance la sentence de sa propre mort! L'expédient ou plutôt la supercherie révolutionnaire qu'on employa pour le forcer à sanctionner ce second bill, fut de lui persuader qu'on ne trouverait point de prêteurs pour le dernier emprunt qui avait été voté, à moins qu'ils ne fussent assurés que le parlement actuel serait continué jusqu'à leur remboursement.

Le secrétaire Carleton fut chargé, par le roi, d'informer Strafford de la résolution finale à laquelle la nécessité des circonstances l'avait entraîné. Le comte abasourdi, s'écria, dans les termes de l'Écriture : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes ni dans les enfants des hommes, car il n'y a pas de salut à attendre d'eux.* Néanmoins, il fut bientôt en état de recueillir son courage et son énergie, et il se prépara à l'exécution de la fatale sentence. On ne lui accorda que trois jours de délai. Le roi fit encore une nouvelle tentative en sa faveur. Il chargea le prince, son fils, de remettre aux pairs une lettre, par laquelle il les priait de conférer avec les communes

pour les engager à mitiger la sentence rendue contre Strafford, ou au moins à en différer l'exécution; mais ces deux demandes furent rejetées.

Strafford, en passant de son appartement à Tower-hill, où l'échafaud était dressé, s'arrêta sous les fenêtres de Laud, avec qui il avait été long-temps intimement lié, et implora le secours de ses prières pour le moment redoutable qui approchait. Le vieux primat, fondant en larmes, prononça d'une voix entrecoupée la bénédiction la plus tendre sur l'ami qu'il allait perdre, et tomba évanoui dans les bras des personnes qui étaient auprès de lui. Strafford, toujours supérieur à sa destinée, s'avançait d'un visage serein, où l'élévation de son ame était peinte, et lui donnait un plus grand air de dignité qu'à l'ordinaire. Son discours sur l'échafaud fut plein de noblesse et de courage. « Il craignait, dit-il, que commencer » par l'effusion du sang innocent la réformation de » l'état, qu'on annonçait, ne fût d'un très mauvais » augure. » Ayant dit un dernier adieu à ses frères et aux amis qui l'accompagnaient, et donné sa bénédiction à ses plus proches parents absents : « A présent, dit-il, je touche à ma fin; le même coup va » rendre ma femme veuve, mes chers enfants orphelins, privera mes pauvres domestiques de leur bon » maître, et me séparera de mon cher frère et de tous » mes amis; mais que Dieu soit tout en tout pour » vous. » Au moment de se déshabiller et de se préparer à mettre sa tête sur le billot : « Je remercie » Dieu, dit-il, de n'avoir aucune crainte de la mort;

» je n'éprouve aucune autre terreur, et je vais placer » ma tête sur ce billot avec autant de tranquillité que » j'en aye jamais éprouvée en la plaçant sur un lit » de repos. »

Ainsi périt, le 12 mai, dans la quarante-neuvième année de son âge, l'illustre comte de Strafford, un des hommes les plus recommandables que les annales d'aucun pays aient offerts à l'admiration de la postérité. Le peuple, grossièrement trompé, et criminellement excité contre lui par les factieux qui le dirigeaient, demanda sa mort comme un acte de justice, et la sentence atroce qui consomma judiciairement son assassinat, a voué pour jamais à l'ignominie et à l'exécration les noms de tous ceux qui furent ses accusateurs ou ses juges. Les communes ne se dissimulant pas que telle serait la juste récompense de leur iniquité, s'occupèrent d'obtenir, par d'autres opérations, la reconnaissance de leur patrie et les éloges de tous les amis de la liberté. Rien n'était plus odieux que la cour de haute commission, que son institution rendait entièrement arbitraire dans les matières ecclésiastiques. La chambre étoilée exerçait aussi un pouvoir arbitraire très étendu, sans avoir ni règles précises pour ses décisions, ni limites exactes pour sa compétence. Un bill, qui passa d'une voix unanime dans les deux chambres, abolit ces deux tribunaux, régla la juridiction du conseil, et réduisit son autorité.

La suppression de la chambre étoilée anéantit indirectement le pouvoir qu'avait le roi de con-

traindre le peuple à obéir à ses proclamations. Cet attribut caractéristique du pouvoir arbitraire étant ainsi annulé, le système du gouvernement devint plus conséquent et plus uniforme. La chambre étoilée étant seule investie du pouvoir de punir les infractions aux proclamations du roi, personne ne fut plus tenu d'y obéir parce que la compétence des autres cours de justice se bornait à connaître des infractions à la loi commune ou aux statuts. Le parlement considéra que le roi était un magistrat trop éminent pour être investi d'un pouvoir arbitraire, qui, quoique utile dans quelques circonstances, pouvait être si aisément exercé par le souverain ou par ses ministres, au détriment de la liberté.

Au lieu des provisions révocables à volonté, qui étaient données aux magistrats, Charles, à la demande du parlement, consentit à leur en accorder pour aussi long-temps qu'ils s'en rendraient dignes par leur bonne conduite; ce qui assura leur indépendance, et mit les cours de justice à l'abri de l'influence du pouvoir arbitraire. Cette amélioration importante avait été établie en France près de 200 ans auparavant, sous le règne de Louis XI, le plus despote de tous les monarques français.

La cour du maréchal, qui connaissait des matières de tutelle, et dont la juridiction n'était pas assez clairement limitée, fut abolie par cette raison, ainsi que les tribunaux auxquels la connaissance des différends concernant les mines et les mineurs était attribuée, et auxquels la même objection était applicable.

Le conseil du Nord et celui du pays de Galles éprouvèrent le même sort, d'après les mêmes principes. L'autorité du clerc du marché, chargé de l'inspection générale des poids et mesures dans tout le royaume, fut transférée très judicieusement aux maires, aux shérifs et aux magistrats ordinaires. Il fut non seulement remédié à tous les abus et sujets de plaintes, mais il fut pourvu, par de bonnes lois, à ce qu'ils ne se renouvelassent plus à l'avenir. L'artifice et même la violence furent souvent employés pour introduire ces améliorations importantes dans la constitution ; mais la jouissance non interrompue de leurs heureux effets, a depuis long-temps fait pardonner et même oublier l'irrégularité des moyens auxquels on en était redevable.

Le roi avait promis à ses sujets d'Ecosse qu'il irait les visiter cet été, et établir leur gouvernement; et toutes les importunités du parlement d'Angleterre pour le faire renoncer à ce voyage, n'avaient pu l'engager même à le différer. Comme il devait nécessairement traverser dans la route les armées anglaises et écossaises, les communes craignant que sa présence n'y réveillât quelques étincelles de royalisme, mirent autant de précipitation dans le licenciement de ces troupes, qu'elles y avaient mis de lenteur auparavant. Les Ecossais furent payés, en conséquence, de la totalité de leurs arrérages, et retournèrent chez eux. Les Anglais ayant touché une partie de ce qui leur était dû, furent renvoyés et dispersés dans les différents comtés. Le parlement s'a-

journa ensuite le 9 septembre au 20 octobre, et, pour la première fois, un comité des deux chambres, qui devait siéger pendant la vacance, fut nommé, et investi d'amples pouvoirs. Pym fut élu président du comité de la chambre basse ; et comme le parlement, pendant sa séance, et souvent même les communes seules, avaient fait de nouvelles tentatives pour s'arroger la plénitude du pouvoir exécutif suprême, en publiant leurs décisions, non sous le titre de lois, mais sous celui d'ordonnances, le comité se montra très empressé à imiter cet exemple.

Un autre comité des deux chambres fut nommé pour accompagner le roi en Ecosse, sous prétexte de veiller à l'exécution du traité de pacification, mais en réalité pour être les espions du monarque, et étendre encore plus loin les idées de l'autorité parlementaire, en éclipsant la majesté royale.

Au milieu des événements nombreux et divers qui signalèrent cette époque, le roi conclut le mariage de la princesse Marie, sa fille, avec Guillaume, prince d'Orange, après avoir fait part de ses intentions au parlement, qui lui en témoigna sa satisfaction. Telle fut l'origine de l'alliance avec la maison d'Orange, dont les conséquences devinrent par la suite de la plus grande importance.

Charles, dépouillé en Angleterre de la plus grande partie de son autorité, et menacé d'en perdre le reste par de nouvelles usurpations, arriva en Ecosse avec l'intention d'abdiquer presque entièrement la petite portion de pouvoir qui lui restait dans ce pays, et de

satisfaire entièrement, s'il était possible, les turbulents Ecosssais.

Les lords des articles étaient une ancienne institution dans le parlement d'Ecosse. Ils étaient constitués de la manière suivante : les pairs temporels choisissaient huit évêques, et les évêques huit pairs temporels. Ces seize lords nommaient huit commissaires des comtés et huit bourgeois, et aucune motion ne pouvait être faite au parlement sans le consentement de ces trente-deux personnes, appelées lords des articles. Les évêques étant entièrement dévoués à la cour, le choix des lords des articles dépendait absolument du roi, qui unissait ainsi au droit de refuser sa sanction aux bills qui avaient passé, le pouvoir encore plus important d'empêcher qu'ils ne fussent proposés. Le banc des évêques étant actuellement supprimé, le parlement saisit cette occasion d'abolir les lords des articles, et depuis cette époque la nation commença à jouir d'une liberté régulière.

Les pairs et les communes ne formaient qu'une seule chambre dans le parlement d'Ecosse, et comme depuis l'union des deux couronnes plusieurs gentilshommes anglais avaient obtenu des dignités en Ecosse, on craignait qu'avec le temps toutes les déterminations du parlement ne dépendissent du roi, par le moyen des votes de ces étrangers, qui étaient sans intérêts ou sans propriétés en Ecosse, il fut ordonné en conséquence, par une loi, que qui que ce fût ne pourrait être créé pair d'Ecosse, à moins

qu'il ne possédât 10,000 marcs de rente annuelle dans le royaume, ce qui équivalait à plus de 500 liv. sterl.

Il fut aussi passé une loi pour rendre les parlements triennaux, avec cette addition importante, que le dernier acte de chaque parlement fixerait le temps et le lieu où se tiendrait le parlement suivant.

Ces concessions étaient très modérées, en comparaison avec l'article important qui établissait qu'aucun membre du conseil privé, entre les mains duquel l'entière administration serait remise en l'absence du roi, aucun officier d'état, ni aucun des juges ne seraient nommés que de l'avis et avec l'approbation du parlement. Charles consentit même à destituer quatre juges qui avaient adhéré à ses intérêts, et leurs places furent données à d'autres plus agréables au parti dominant. Plusieurs *covenantaires* furent admis au conseil privé, et il fut établi, par une loi, que tous les ministres d'état, les conseillers et les juges conserveraient leurs places leur vie durant, à moins de prévarication.

Mais pendant que le roi travaillait à pacifier l'Ecosse, en sacrifiant plusieurs importantes portions de son autorité légitime, il apprit qu'une dangereuse rebellion avait éclaté en Irlande, avec les circonstances les plus alarmantes. Après plusieurs tentatives inutiles pour ramener ce peuple inquiet à la soumission aux lois, et le guérir de cette indolence et de cette brutalité qu'on lui avait toujours reprochées, le roi Jacques n'avait pas trouvé de meilleur moyen d'assurer à la couronne d'Angleterre la



domination de l'Irlande, que d'y envoyer de nombreuses colonies d'Anglais qui, en se mêlant avec les Irlandais, avaient successivement introduit parmi eux l'industrie et tous les arts de la vie civilisée, et avaient entièrement changé l'état des choses dans ce royaume. Ce plan avait été constamment suivi sous l'admiuistration successive de tous les lords-lieutenants, particulièrement sous celle de Strafford, dont l'énergie et l'habileté avaient à la fin introduit dans ce pays sauvage la régularité d'un établissement européen.

Après l'exécution de Strafford, la fermentation excitée en Irlande par cet événement important, produisit les plus grandes innovations dans le gouvernement. Les protestants anglais transportés dans ce pays embrassèrent généralement les principes les plus exaltés et la conduite des puritains. La monarchie et la hiérarchie leur devinrent également odieuses. Ils adoptèrent avidement et mirent en usage tous les moyens de limiter la puissance du roi, et de s'affranchir de toute soumission à son autorité. Ils ne prirent pas garde que formant à peine la sixième partie du peuple, et étant détestés en secret par les anciens habitants, la puissance royale était la seule protection sur laquelle ils pussent compter; que, par conséquent, ils avaient le plus grand intérêt à la maintenir dans toute son étendue. D'un autre côté, les 8000 hommes de troupes que Strafford avait jugé nécessaire d'ajouter à l'armée ordinaire de 3000 hommes, établie en Ir-

lande, avaient été débandée à la vive sollicitation du parlement, qui les considérait comme entièrement attachés au roi, et les communes ne voulurent jamais acquiescer au plan que leur proposa sa majesté, qui, considérant le danger qu'il y avait à laisser dans l'oisiveté un pareil nombre d'hommes accoutumés aux armes, avait engagé l'ambassadeur d'Espagne à les enrôler pour le service de son maître, et à les transporter en Flandre.

Les anciens Irlandais, dont l'animosité contre les Anglais était suspendue, mais non éteinte, observèrent ces fausses démarches, et se disposèrent à en tirer avantage. Roger More, un d'entr'eux, très célèbre parmi ses compatriotes par sa valeur et par sa capacité, forma le projet d'expulser les Anglais. Il alla secrètement chez les différents chefs, et ranima leurs anciens ressentiments. Il entretenait une correspondance très active avec lord Maguire et sir Phelim O'Neale, les plus puissants des anciens Irlandais, et il fut résolu que le même jour O'Neale et les autres chefs commenceraient une insurrection dans les provinces, pendant que lord Maguire et More s'empareraient du château de Dublin. L'un et l'autre étaient déjà arrivés dans cette ville avec un grand nombre de leurs partisans, lorsque la veille de l'exécution de leur plan, le secret en fut trahi par un des conspirateurs nommé O'Conolly, protestant irlandais. Les magistrats et le conseil se retirèrent immédiatement dans le château; Maguire fut arrêté, et More ne s'échappa qu'avec beaucoup de difficulté.

Cette découverte fut faite trop tard pour empêcher l'insurrection projetée; O'Neale et ses confédérés avaient déjà pris les armes dans le comté d'Ulster. Les maisons, les bestiaux et les meubles des Anglais furent d'abord saisis. Après que la rapacité fut pleinement rassasiée, la cruauté la plus féroce dont il y eût eu d'exemple dans aucun pays, ouvrit ses scènes sanglantes. Alors commença un massacre général des Anglais actuellement sans défense, et passivement résignés à leurs impitoyables ennemis qui les immolaient sans aucune distinction d'âge, de rang ni de sexe. En vain échappaient-ils par la fuite à une première attaque, la destruction était partout et atteignait ses victimes de quelque côté qu'elles se tournassent. Toutes les tortures qu'une cruauté effrénée pouvait imaginer, les plus longs supplices, les angoisses de l'esprit et les horreurs du désespoir étaient insuffisants pour assouvir une vengeance qu'aucune injure n'avait provoquée. Plusieurs de ces monstres, par un raffinement de barbarie, engageaient leurs prisonniers, par l'espoir séduisant de sauver leur vie, à tremper leurs mains dans le sang de leurs frères, de leurs parents, de leurs amis, et après les avoir ainsi rendus complices de leurs forfaits, leur donnaient la mort qu'ils avaient cherché à éviter en la méritant.

Le caractère généreux de More fut révolté au récit de ces atrocités. Il vola au camp d'O'Neale; mais il trouva que l'autorité de ce chef, qui avait été suffisante pour exciter les Irlandais à une insur-

rection, ne l'était nullement pour réprimer leur inhumanité, s'il eût voulu l'essayer; et il aima mieux conserver l'ascendant qu'il avait acquis sur les rebelles du Nord par sa seule brutalité (car il n'avait ni courage ni talents), tandis que More, abandonnant une cause souillée de tant de crimes, se retira en Flandre. Les colonies anglaises furent entièrement détruites dans tout le pays plat du comté d'Ulster; les Ecossais qui y étaient établis éprouvèrent d'abord un traitement plus favorable, parce que les Irlandais avaient le projet de les engager à une neutralité passive, et ce motif sauva la vie à plusieurs d'entr'eux.

Les flammes de la rebellion se propagèrent en un instant du comté d'Ulster dans les trois autres provinces; le massacre et la destruction s'étendirent partout: la résistance de Dublin sauva seule en Irlande les restes des colonies anglaises. Les portes de cette ville, qu'on n'ouvrait qu'en tremblant, recevaient ces malheureux suppliants, et présentaient une scène de misère la plus affreuse qu'on eût jamais vue. Les plus robustes de ces malheureux fugitifs, au nombre de 3000 hommes, furent enrôlés, et on en forma deux régiments. D'après un calcul modéré des malheureuses victimes de cette insurrection, il paraît qu'elles montèrent à environ 40,000.

Les magistrats firent venir à Dublin tous les détachements de l'armée qui n'étaient pas entourés par les rebelles, et formèrent un corps de 1500 vétérans. Ils enrôlèrent bientôt après 4000 hommes de

plus, et leur fournirent des armes qu'ils tirèrent des magasins. Les Anglais, établis dans les environs de la ville, affectant d'abord de blâmer l'insurrection, avaient engagé les magistrats à leur fournir des armes qu'ils promirent d'employer pour la défense du gouvernement; mais l'intérêt de la religion l'emportant bientôt sur leurs promesses, ils se réunirent aux Irlandais, et rivalisèrent avec eux dans leurs actes de violence contre les protestants anglais. Indépendamment des petits corps de rebelles dispersés dans le royaume, leur principale armée montait à 20,000 hommes, et menaçait de mettre immédiatement le siége devant Dublin.

Les rebelles anglais et irlandais séduisaient plusieurs de leurs compatriotes en se prétendant autorisés par le roi, et surtout par la reine; et ils affirmaient que le seul motif qui leur avait fait prendre les armes, était de venger la prérogative royale actuellement envahie par un parlement puritain.

Le roi ne fut pas plutôt informé de cette insurrection, qu'il en instruisit le parlement d'Ecosse, avec la confiance que leur zèle pour la religion protestante les ferait voler à sa défense; mais se considérant alors comme une république, ils comptaient pour rien l'autorité du roi, qu'ils avaient entièrement annullée. Ils tournèrent leurs regards vers le parlement anglais avec qui ils étaient si intimement liés, et qui, étant actuellement le seul pouvoir réel dans le royaume, était seul en état de remplir toutes les conditions qui pourraient être

stipulées. Il ne restait d'autre ressource à Charles que de s'adresser au parlement d'Angleterre qui était alors assemblé; mais il vit que le principal objet dont s'occupait la majorité, était d'augmenter encore la puissance parlementaire aux dépens de sa prérogative, et qu'ils considéraient la rebellion d'Irlande comme un événement très favorable à leurs vues. Le peuple, accoutumé à associer dans ses invectives le parti épiscopal aux papistes, se laissa aisément persuader que cette insurrection était le résultat de leurs conseils réunis; et quand il entendit dire que les rebelles prétendaient être autorisés par le roi, sa stupide crédulité lui fit adopter avidement cette imposture grossière, et il rejeta sur ce malheureux prince tout le blâme de ces atrocités.

En même temps, les communes interprétant dans un sens illimité une expression du roi par laquelle il leur confiait le soin de l'Irlande, s'emparèrent entièrement de la direction de la guerre, et s'assurèrent ainsi de la dépendance et des égards de tous ceux qui avaient des relations avec l'Irlande ou qui désiraient d'être employés dans ces entreprises militaires. Sous prétexte de l'expédition d'Irlande, la chambre des communes leva des fonds qu'elle réserva pour des objets qui l'intéressaient de plus près. Elle tira du magasin du roi, sous ce même prétexte, des armes qui furent ensuite employées contre lui. Toute loi qui tendait à élever encore plus haut l'autorité du parlement était votée comme nécessaire pour recouvrer l'Irlande; et si Charles n'y

donnait pas sa sanction, son refus était attribué à ces conseils pernicieux qui, après avoir dans le principe excité l'insurrection papiste, menaçaient d'anéantir entièrement l'intérêt protestant. Mais pour attaquer l'autorité royale, d'une manière plus efficace et plus régulière, il fut jugé à propos de dresser sur l'état de la nation des remontrances générales qui contenaient tous ses griefs réels ou supposés depuis l'accession de Charles; et ces remontrances, ou plutôt ce libelle qui avait été imprimé et publié sans le consentement des pairs, fut présenté à sa majesté, à son retour d'Ecosse, avec une pétition tendant au même but. On s'y plaignait de prétendus mauvais conseils qu'il suivait; sa participation supposée à l'insurrection d'Irlande, y était clairement insinuée, etc.; et pour remédier à tous ces maux, on lui demandait de n'employer dans aucun office ou commandement que des personnes en qui son parlement pût avoir confiance.

Le roi publia une réfutation de ces remontrances, mais le peuple était si prévenu contre lui, qu'il n'y fit pas la moindre attention; et le parlement continua ses usurpations de pouvoirs sans aucune inquiétude, et sans prendre d'autres mesures à l'égard de l'insurrection d'Irlande, que celles qui tendaient à lui assurer la supériorité dans les commotions qu'il prévoyait devoir être bientôt excitées en Angleterre.

L'interposition des pairs dans l'élection des députés des communes fut déclarée à cette époque

attentatoire à leurs priviléges; et quoiqu'elle ait toujours été condamnée depuis, elle est encore en usage dans tout le royaume, et tel sera probablement le cas, aussi long-temps que les membres des communes eux-mêmes, en faveur desquels ce principe a été originairement établi, aimeront mieux le voir violé de temps en temps qu'observé à la rigueur.

Toutes les mesures des communes manifestèrent la haine la plus invétérée contre la hiérarchie et la ferme résolution de renverser la constitution du clergé. Elles avaient accusé treize évêques de haute trahison pour avoir publié des canons sans le consentement du parlement, quoique cet usage eût été constamment pratiqué depuis la fondation de la monarchie; et elles insistaient actuellement à ce que les pairs les privassent de leur séance au parlement, et les envoyassent en prison. Leur bill pour que les votes des évêques ne fussent point comptés avait été rejeté l'hiver dernier par la chambre haute; il fut reproduit cette année; et, pour obtenir la majorité en sa faveur dans la chambre des pairs, les communes eurent recours à la populace. Au milieu de la plus grande sécurité, la chambre basse affectait des craintes continuelles. Tous les contes qu'on débitait sur de prétendus complots devenaient, quelque ridicules qu'ils fussent, l'objet de ses plus graves délibérations. Un tailleur informa la chambre qu'en se promenant dans les champs, il avait entendu certaines personnes qui lui étaient inconnues,

parler d'une conspiration très dangereuse : cent huit scélérats, disait-il avoir appris, avaient été choisis pour assassiner le même nombre de pairs ou de membres des communes, sous la promesse de revoir dix livres pour chaque pair assassiné, et quarante shelings pour chaque député des communes. Sur cette information absurde, les prêtres et les jésuites furent arrêtés, une conférence avec les pairs fut demandée par les communes, et les lieutenants des comtés suspects reçurent ordre de mettre le peuple en état de défense.

Non contente d'insulter les prélats et les pairs, la populace en foule entoura Whitehall, et vomit les plus insolentes menaces contre le roi lui-même. Pendant ces temps de désordre et de danger, plusieurs officiers réformés et un assez grand nombre de jeunes avocats offrirent leurs services à S. M. Il y eut entr'eux et la populace de fréquentes escarmouches qui ne se terminèrent pas sans qu'il y eût du sang répandu. Ces royalistes appelaient la canaille, par manière de reproche, *têtes-rondes*, parce que leurs cheveux étaient coupés très courts ; ceux-ci appelaient à leur tour les royalistes *cavaliers*, et ces sobriquets devinrent immédiatement des noms de parti, sous lesquels les royalistes et les rebelles continuèrent de s'assembler et de signaler leur haine réciproque, jusqu'au renversement total de la monarchie. Tels furent dans la révolution de France, les sobriquets d'*aristocrates* et de *patriotes* ou *sans-culottes*.

Cependant, le tumulte augmentait autour du palais de Whitehall et des salles de Westminster, et on entendait sans cesse retentir partout les cris de *pairs et évêques*, *cœurs pourris*. Ces derniers étant plus remarquables par leur costume, étaient exposés aux plus dangereuses insultes. L'archevêque d'York ayant été assailli par la populace, engagea ses confrères à déclarer dans une adresse au roi et à la chambre des pairs que quoiqu'ils eussent le droit indubitable de voter au parlement, il ne leur était plus possible de s'y rendre avec sûreté; qu'en conséquence, ils protestaient contre toutes les lois qui seraient passées en leur absence comme nulles et invalides. Cette protestation signée par douze évêques, fut communiquée au roi qui l'approuva. Aussitôt que les pairs la reçurent, ils en firent part à la chambre basse, et lui demandèrent une conférence. Les communes, transportées de joie à cette nouvelle, envoyèrent sur-le-champ à la chambre des pairs un acte d'accusation de haute trahison contre les évêques, comme cherchant à renverser les lois fondamentales et à invalider l'autorité de la législature. Sur cette première demande, les évêques furent exclus du parlement, et envoyés en prison. Il n'y eut qu'un seul membre de la chambre des communes qui parla en leur faveur, et dit qu'il ne les croyait pas coupables de haute trahison, mais qu'ils étaient tout-à-fait fous, et qu'ils devaient par conséquent être envoyés à *Bedlam*.

L'accusation et l'emprisonnement d'un si grand



nombre d'évêques à la fois furent regardés avec indignation par tous les hommes raisonnables qui voyaient évidemment qu'il n'y avait pas la moindre apparence de trahison dans la protestation des évêques. Cette mesure violente affaiblit infiniment la vénération qu'on avait eue ci-devant pour les parlements. Les membres qui étaient absents des deux chambres, et qui en composaient les trois quarts, et plusieurs de ceux qui y étaient présents, abhorraient ces procédés, et assistèrent plus régulièrement aux séances ; de manière que le parti des factieux aurait été forcé d'abandonner tous ses projets de changements dans le gouvernement, si la cour s'était conduite avec toute la prudence et la modération qu'exigeaient les circonstances; mais malheureusement elle n'en sentit pas assez la nécessité.

1642.

Le procureur-général paraît à la chambre des pairs, et y présente, par ordre de sa majesté, un acte d'accusation de haute trahison contre lord Kimbolton et cinq membres des communes, Pym, Hambden, Hollis, Hazbrig et Strode. Les principaux chefs d'accusation étaient qu'ils avaient traîtreusement tâché de renverser les lois fondamentales du royaume pour priver sa majesté de son pouvoir royal; qu'ils avaient tenté de détourner sa dernière armée, d'obéir à ses ordres et de l'engager à se ranger de leur parti contre celui du roi; qu'ils avaient tenté, autant qu'il était en leur pouvoir, par les moyens

de force et de terreur, d'obliger le parlement à se joindre à eux, et qu'à cet effet, ils avaient excité et protégé des commotions tumultueuses contre le roi et contre le parlement. Un sergent d'armes demanda au nom du roi à la chambre des communes que les cinq membres accusés lui fussent livrés, et il fut renvoyé sans aucune réponse positive. Des messagers d'état furent employés à les chercher pour les arrêter. Les logements, les cabinets et les malles de quelques uns d'entr'eux furent visités, et les scellés y furent mis, sur quoi la chambre des communes publia un ordre portant que tout membre contre lequel de pareils actes de violence seraient exercés, était autorisé à se tenir sur ses gardes, et à y résister, à appeler à son aide le connétable le plus prochain, lequel, ainsi que toute autre personne, pourrait légalement lui prêter secours conformément au serment prêté de défendre les priviléges du parlement.

Le lendemain dans l'après-midi, le roi se rendit lui-même à la chambre des communes, et ayant ordonné à ceux qui l'accompagnaient de l'attendre à la porte sans offenser personne, il entra dans la chambre, prit le fauteuil de l'orateur, et dit qu'il venait voir si quelques-unes des personnes qu'il avait accusées y étaient, et que quelque part qu'elles fussent, il voulait absolument les trouver. Il demanda ensuite à l'orateur si elles étaient dans la chambre, et ne recevant aucune réponse, il regarda autour de lui, et dit « qu'il voyait que les

» oiseaux étaient dénichés, mais qu'il s'attendait » qu'on les lui enverrait aussitôt qu'ils seraient re- » venus, assurant, sur sa parole de roi, qu'il n'avait » jamais eu l'intention d'user de violence à cet » égard, mais qu'il serait procédé contr'eux régu- » lièrement et suivant les formes légales. »

Les communes étaient dans le plus grand désordre; et lorsque le roi sortit de la chambre, quelques membres crièrent assez haut pour qu'il l'entendît : *Privilége! Privilége!* Dans la soirée, les membres accusés se réfugièrent dans la cité qui devint leur forteresse. Les habitants passèrent la nuit sous les armes, et quelques-uns d'entr'eux, préposés sans doute à cet effet, couraient de porte en porte criant que les *cavaliers* arrivaient pour mettre le feu à leur cité, et que le roi lui-même était à leur tête.

Le lendemain matin, Charles envoya au maire l'ordre d'assembler immédiatement le conseil commun. Vers dix heures, il alla lui-même à Guildhall, accompagné seulement de trois ou quatre pairs. Il dit au conseil commun qu'il était venu au milieu d'eux sans aucune garde pour montrer combien il comptait sur leur affection; qu'il procéderait par les voies légales contre quelques personnes qu'il avait accusées de haute trahison, et qu'en conséquence, il ne présumait pas qu'elles trouvassent protection dans la cité. Après plusieurs autres expressions flatteuses, il dit à celui des deux shérifs qui était le moins porté pour son service, qu'il irait dîner avec

lui. Lorsqu'il sortit de la salle, au lieu des applaudissements auxquels il s'attendait, on entendit retentir de toutes parts le cri de *privilége du parlement!* Un homme du peuple, plus effronté que les autres, s'approcha de la voiture, et y jeta un papier où étaient écrits ces mots : A vos tentes, *ô Israël!* qui avait été le cri des Israélites, lorsqu'ils avaient abandonné leur imprudent roi Roboham égaré par de mauvais conseils.

Le roi fut bientôt fatigué et découragé par le mauvais succès de toutes ses tentatives dans cette accusation importante qu'il avait entreprise si brusquement sans l'avoir concertée, et sans délibération ni réflexion. Cette mesure imprudente avait été suggérée par lord Digby, homme de talents, mais d'une grande légèreté, et entraîné par la vivacité de ses passions. La reine elle-même et les femmes de la cour avaient également représenté que si le roi montrait de l'énergie et déployait la majesté qui convenait à un monarque, les usurpations audacieuses de ses sujets s'évanouïraient devant lui ; mais l'événement prouva exactement le contraire : il fit diversion dans l'esprit du peuple à l'indignation qu'avait excitée la persécution intentée aux évêques, et tourna contre le roi l'animadversion générale qui s'était manifestée contre le parlement. On inféra du discours qu'il avait dernièrement adressé à la chambre des communes qu'il avait l'intention de faire violence au parlement en arrêtant par force, jusque dans la chambre, les membres accusés et en

mettant à mort tous ceux qui feraient résistance; et ces actes, qu'on qualifiait de violation inouïe des priviléges du parlement, étaient attribués aux conseils des papistes et de leurs adhérents. Ces expressions répétées dans tous les discours et pamphlets populaires, répandirent la plus profonde consternation dans tout le royaume, et accréditèrent les contes les plus absurdes de nouvelles conspirations et de dangers imminents. Lorsque la fureur du peuple parut suffisamment exaltée, on jugea à propos de ramener au milieu d'une procession militaire et triomphante les membres accusés pour leur faire reprendre leur séance. La rivière était couverte de bateaux et autres navires armés de petites pièces de canon, et préparés pour le combat. Les cinq membres accusés furent conduits à la salle de Westminster à la tête d'une armée tumultueuse; et quand la populace, soit sur la rivière, soit dans les rues, eut passé Whitehall, elle demandait encore par des cris insultants qu'étaient devenus le roi et ses *cavaliers*, et où ils s'étaient enfuis.

Le roi se retira à Hamptoncourt, et deux jours après à Windsor, accablé de chagrin, de honte et de remords. Il ne pouvait plus imputer sa malheureuse situation à la rigueur de sa destinée ou à la méchanceté de ses ennemis; et tous les désastres qui devaient s'ensuivre ne pouvaient être attribués qu'à sa seule imprudence et à sa précipitation. Il offrit en vain d'abandonner toute idée de poursuite, et même de pardonner ceux qu'il avait accusés. Les

communes étaient résolues à n'accepter aucune satisfaction; elles étaient encouragées par les pétitions incendiaires de la capitale et de plusieurs comtés. Les porte-faix, au nombre de 15,000, et les mendiants en firent de pareilles. Il n'y eut pas jusqu'aux femmes de la halle qui ne fussent transportées de la même rage. La femme d'un brasseur de bière, accompagnée de plusieurs milliers de ses compagnes, porta une pétition à la chambre, dans laquelle elles exprimaient leurs frayeurs des papistes et des évêques. Pym alla à la porte, et après avoir remercié ces femmes de leur zèle, il les invita à accompagner leur pétition de prières pour le succès des communes. Tels étaient les vils artifices de popularité qu'on employait pour exciter le peuple aux convulsions et aux discordes civiles.

La terreur et le découragement du parti du roi devinrent bientôt généraux; les pairs eux-mêmes cédèrent au torrent : plusieurs bills envoyés par la chambre des communes, et arrêtés par la chambre haute, furent actuellement passés et présentés à la sanction royale. La reine elle-même, étant secrètement menacée d'une accusation, et ne regardant plus la protection du roi comme une ressource, se préparait à se retirer en Hollande; et dans l'espérance de faciliter son évasion, en apaisant pour un temps la rage de la multitude, elle engagea le roi à sanctionner tous ces bills.

Ces concessions, ainsi que les précédentes, devinrent le fondement de demandes encore plus exor-

bitantes. Les communes jugèrent que, d'après la faiblesse du caractère du roi, et sa situation présente, il ne pouvait plus rien refuser, et elles regardèrent le moindre moment de suspension dans leurs invasions de l'autorité royale, comme une grande faute politique. Elles portèrent une accusation contre Herbert, procureur-général, pour avoir osé accuser leurs membres, en exécution des ordres du roi, et elles poursuivirent avec une grande vigueur leur plan d'organiser la milice, sur laquelle étaient fondées leurs espérances futures d'une autorité sans bornes. Elles envoyèrent à Goring, gouverneur de Portsmouth, une injonction de n'obéir à d'autres ordres qu'à ceux qu'il recevrait du parlement.

Les ordres sévères votés au commencement de cette session contre les lieutenants des comtés et leurs députés, pour s'être arrogés les pouvoirs ordinaires exercés par leurs prédécesseurs, n'avaient laissé à aucun magistrat une autorité militaire suffisante pour la défense et la sûreté de la nation. Un bill fut passé à cette époque pour leur rendre les pouvoirs dont la délibération des communes les avait privés; mais en même temps, les noms de tous les lieutenants furent insérés dans le bill, et c'étaient tous des hommes sur lesquels le parlement pouvait compter, parce qu'il était déclaré, dans ce même bill, qu'ils seraient responsables de leur conduite vis-à-vis de lui, et non vis à-vis du roi.

Charles alla avec la reine à Douvres, où elle s'embarqua pour la Hollande avec la princesse d'Orange,

le 23 février. Il retourna ensuite à Greenwich, et envoya chercher le prince de Galles et le duc d'York, ses deux fils. Sa majesté, pendant son séjour à Douvres, reçut les bills mentionnés ci-dessus, qui détruisaient si complètement l'autorité royale, que les communes pensaient, avec raison, qu'elles n'auraient plus besoin d'en passer d'autres, si on pouvait amener le roi à les sanctionner. Charles essaya cette fois de mettre un terme à ses concessions, non cependant par un refus, mais par un délai; il répondit qu'il n'avait pas actuellement le temps de considérer une matière d'une aussi grande importance, et qu'en conséquence il différerait sa réponse jusqu'à son retour. Le parlement lui dépêcha sur-le-champ un nouveau message, avec des sollicitations encore plus pressantes. Il représenta que son devoir était d'insister sur l'exécution d'une mesure aussi nécessaire pour la sûreté publique, et affirma que dans plusieurs comtés le peuple s'était adressé à lui à cet effet, et que dans quelques lieux les habitants avaient d'eux-mêmes, et de leur propre autorité, pris des mesures contre les dangers pressants dont ils étaient menacés.

Malgré cette insolence, le roi n'osa pas encore exprimer un refus positif; il se contenta de demander que l'autorité militaire lui fût conférée, promettant de donner des commissions, mais révocables à volonté, aux personnes que le parlement avait nommées dans le bill. Par un message précédent, il avait demandé que le parlement lui fît connaître à la fois

toutes les concessions qu'il jugeait nécessaires pour remédier à tous les abus dont il croyait que la nation avait à se plaindre. Mais le parlement prétendit que les dangers formidables et imminents auxquels il était exposé, ne lui laissaient pas le temps de s'occuper d'un pareil travail ; il représenta que ces dangers et les maux de la uation étaient tels, qu'ils ne permettaient pas un plus long délai, et qu'à moins que le roi n'accédât aux demandes qui lui étaient faites, le parlement serait forcé, pour la sûreté du monarque et du peuple, de disposer de la milice en vertn de l'autorité des deux chambres, et qu'en conséquence il y était résolu. Il maintint en même temps, que les parties du royaume qui, dans ces temps d'inquiétudes et d'alarmes, s'étaient mises de leur propre autorité en état de défense, avaient agi conformément aux déclarations et instructions des deux chambres, ainsi qu'aux lois du royaume; et en menaçant ainsi le roi de leur pouvoir, les communes l'invitaient à fixer sa résidence à Londres, où elles savaient bien qu'il serait entièrement à leur merci.

« Je suis si étonné de ce message, dit le roi, dans » la prompte répouse qu'il y fit, que je ne sais qu'y » répondre. Vous parlez d'inquiétudes et d'alarmes! » mettez la main sur votre cœur, et demandez-vous » à vous-mêmes si je n'ai pas lieu d'avoir aussi des » alarmes et des inquiétudes? et si j'en ai, je vous » assure que votre message ne les a point diminuées.

» Quant à la milice, j'avais si fort réfléchi sur

» la réponse que je vous ai faite, et je suis si assuré » que cette réponse est conforme à ce que vous » pouvez demander avec raison et justice et à ce que » je puis accorder avec honneur, que je n'y chan- » gerai rien.

» A l'égard de ma résidence auprès de vous, je dé- » sirerais qu'elle fût sûre et honorable, et que je » n'eusse aucune raison de m'éloigner de White- » hall. Demandez-vous à vous-mêmes si je n'en ai » pas ?

» Que prétendez-vous ? Ai-je violé vos lois ? ai-je » refusé de sanctionner aucun bill pour la sûreté et » le bonheur de mes sujets ? Je ne vous demande pas » ce que vous avez fait pour moi.

» Quant à mon fils, les soins que je prendrai de » lui me justifieront comme père vis-à-vis de Dieu, » et comme roi vis-à-vis de la nation. Je finis en vous » assurant, sur mon honneur, que je n'ai eu, à l'é- » gard de mon peuple, que des idées de justice et » de paix que je voudrais conserver et maintenir par » tous les moyens convenables, m'en reposant sur la » bonté et sur la providence de Dieu pour la protec- » tion de ma personne et la conservation de mes » droits. »

Aussitôt que les communes désespérèrent d'obtenir le consentement du roi à leurs bills, elles votèrent que si sa majesté persistait dans son refus, la paix et la tranquillité de ses états seraient en grand danger, à moins que quelque prompt remède ne fût employé par la sagesse et l'autorité des deux cham-

bres, et que ceux des sujets de sa majesté qui s'étaient mis en état de défense n'avaient rien fait qui ne fût justifiable, et qu'ils étaient approuvés par la chambre. Pour justifier aux yeux du peuple des usurpations aussi manifestes, les terreurs paniques les plus absurdes étaient répandues parmi la nation sur de prétendues conspirations des catholiques anglais et irlandais. Lord Digby étant entré à Kingston en carrosse à six chevaux, accompagné de quelques domestiques en livrée, il fut aussitôt affirmé par un vote des communes, *qu'il s'était montré dans un appareil hostile, à la grande frayeur et épouvante des sujets de sa majesté, et qu'il avait levé des forces contre le roi et contre le royaume.*

Charles craignant que les violences qu'on exerçait depuis long-temps contre lui ne fussent employées pour le forcer à sanctionner le bill de la milice, résolut de se retirer à une plus grande distance de Londres. Accompagné de ses deux fils, il alla à York, où il éprouva plus de marques d'attachement qu'il ne s'y attendait. Les actes de violence ouvertement commis contre lui s'étaient si fort multipliés, qu'ils avaient ouvert les yeux de la principale noblesse et des riches propriétaires qui, de toutes les parties de l'Angleterre, soit personnellement, soit par des lettres ou messages, lui exprimaient leur fidélité, et l'exhortaient à se sauver et à les sauver eux-mêmes de l'esclavage ignominieux dont ils étaient menacés.

Le roi se voyant soutenu par un parti considérable dans le royaume, commença à prendre un ton ferme,

et à repousser les accusations des communes avec une vigueur qu'il n'avait pas encore montrée. Malgré leurs mesures et leurs insultes, il persista à refuser leur bill, et, sur son refus, les communes rendirent une ordonnance par laquelle, de l'autorité des deux chambres, sans le consentement du roi, elles nommèrent des lords-lieutenants pour tous les comtés, et leur conférèrent le commandement de toute la force militaire., ordonnant en même temps à tous les anciens lieutenants nommés par des commissions du roi, scellées du grand sceau d'Angleterre, de rapporter leurs commissions pour être annulées comme illégales. Charles publia des proclamations contre ces usurpations manifestes, qu'on avait néanmoins tenté de pallier, en y employant le nom du roi, qu'on croyait encore essentiel pour toutes les lois. Ainsi tous ces nouveaux commandants étaient obligés d'obéir aux ordres de sa majesté, signifiés par les deux chambres du parlement; et, inventant une distinction jusqu'alors inconnue entre l'office et la personne du roi, les mêmes forces employées contre lui étaient levées sous son nom et de son autorité. Comme il était évident que le roi, dans sa situation présente, n'avait aucun moyen d'enfreindre la constitution, les alarmes et les inquiétudes qu'on employait pour agiter si violemment l'esprit du peuple, n'étaient pas d'une nature civile, mais religieuse, telles qu'une crainte continuelle du papisme, l'horreur de l'épiscopat, des cérémonies du culte catholique et de la liturgie.

Chaque parti cherchait actuellement à rejeter sur le parti opposé l'odieux de commencer la guerre civile, mais l'un et l'autre se préparaient pour cet événement, qu'ils regardaient comme inévitable. Obtenir la faveur et les suffrages du peuple était de part et d'autre l'objet principal. La guerre de plume précéda en conséquence celle de la force armée, et aigrit de plus en plus chaque jour les passions des partis opposés. Le roi et le parlement entretinrent eux-mêmes cette controverse, par des messages, des remontrances et des déclarations, dont tous les arguments s'adressaient à la nation. Charles avait dans ces débats, non seulement l'avantage de la faveur de sa cause comme soutenant l'ancien gouvernement de l'Eglise et de l'état contre les prétentions les plus illégales, mais comme mettant dans sa défense plus d'éloquence et d'habileté. Il sentait si bien sa supériorité sous ce rapport, qu'il avait soin de répandre partout les écrits du parlement, accompagnés de sa réfutation, afin que le peuple fût plus en état de prononcer entr'eux, tandis que le parlement, dans ses publications, ne manquait jamais de supprimer celles du roi. Il était évident néanmoins que des armes d'une autre espèce devaient finalement décider la question.

Les magasins d'Hull contenaient les armes de toutes les forces levées contre les Ecossais ; et quoique sir Jean Hotham, qui en était le gouverneur, eût accepté une commission du parlement, il ne passait pas pour être très opposé à l'Eglise ni à la monar-

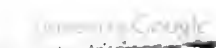
chie. Charles s'attendait donc qu'en se présentant lui-même à Hull avant le commencement des hostilités, Hotham ne ferait aucune difficulté de l'admettre lui et sa suite, après quoi il pourrait facilement se rendre maître de la place; mais Hotham ferma les portes et refusa constamment d'admettre le roi, qui le proclama traître, et se plaignit au parlement de sa désobéissance. Mais au lieu de faire une réponse satisfaisante aux plaintes de sa majesté, le parlement publia une récapitulation de ses anciennes inquiétudes sur les papistes, le parti mal intentionné, etc., etc., accompagnée de différents votes et résolutions par lesquels il était déclaré, « que sir » Jean Hotham n'avait rien fait qu'en conformité » des ordres des deux chambres; que le déclarer » traître, quoiqu'il fût membre des communes, » était une infraction grave des privilèges du parle- » ment; que l'accusation portée contre lui, sans au- » cune procédure légale, était contraire à la liberté » des sujets et à la loi du pays. »

Le comte d'York ayant levé à cette époque une garde de 600 hommes pour le roi, les deux chambres, qui avaient déjà levé une garde pour elles-mêmes, votèrent que sa majesté, séduite par de mauvais conseils, était dans l'intention de faire la guerre contre le parlement. Les armées qui avaient été levées sous prétexte de les employer en Irlande, furent de ce moment ouvertement enrôlées par le parlement, pour son propre service, et le commandement en fut donné au comte d'Essex. Il ne s'enrôla pas moins de 4000

personnes à Londres dans un seul jour, et le parlement vota une déclaration que tous ses membres furent obligés de signer, et par laquelle ils s'engagaient à vivre et mourir avec leur général. Il fut déclaré par un autre acte, que quiconque assisterait le roi dans une pareille guerre, serait réputé traître d'après les lois fondamentales du royaume.

Des emprunts en espèces et en vaisselle d'argent furent aussi ordonnés pour pourvoir à l'entretien des troupes qui devaient défendre le roi et les deux chambres du parlement, car on employait encore ce style. Dans l'espace de dix jours, il fut porté des quantités immenses de vaisselle plate aux trésoriers du parlement. A peine y avait-il assez de commis pour la recevoir ou de place pour la mettre. Plusieurs personnes se voyaient obligées à regret de remporter leurs offrandes, et d'attendre que les trésoriers eussent le temps de les recevoir; les femmes s'empressaient de donner leurs bijoux ainsi que toutes les pièces d'argenterie qui ornaient leurs maisons, et jusqu'à leurs dés et aiguilles d'argent, pour le soutien *de la bonne cause* contre les mal intentionnés. Le 26 mai, les communes publièrent une remontrance portant que le pouvoir législatif suprême résidait dans les deux chambres, sans le concours du roi.

Charles, dans une de ses réponses aux déclarations parlementaires, observa, relativement au parti mal intentionné, « que la loi n'ayant pas défini cette » espèce de gens, et aucune des deux chambres



» n'ayant présenté personne au roi sous cette dénomination, ni mis sa majesté à portée de comprendre » à qui elles entendaient l'appliquer, il s'attacherait » à découvrir et à éviter, comme personnes mal inten» tionnées, les ennemis de la tranquillité et du gou» vernement du royaume, et celles qui, négligeant » et méprisant les lois du pays, s'étaient fait d'autres » règles de conduite et se dispensaient ainsi d'obéir » à l'autorité légitime ; qu'il prendrait toutes les pré» cautions possibles contre d'aussi pernicieux enne» mis de l'état. »

Dans ce même temps, la représentation extérieure du parlement à Westminster était entièrement éclipsée par la splendeur que déployait la noblesse qui environnait le roi. Plus de quarante pairs du premier rang accompagnaient sa majesté, tandis que la chambre des pairs était rarement composée de plus de seize membres, et presque la moitié de ceux de la chambre basse s'absentaient pour ne pas participer à des délibérations qui leur paraissaient si dangereuses. Les communes portèrent une accusation contre neuf pairs, comme ayant abandonné leurs fonctions parlementaires. Elles votèrent aussi que ceux de leurs propres membres qui viendraient reprendre leur séance ne seraient admis qu'après avoir pleinement justifié la cause de leur absence.

Charles opposa à ces procédés une déclaration adressée aux pairs qui étaient avec lui, portant qu'il n'attendait d'eux aucune obéissance à d'autres commandements qu'à ceux qui seraient conformes aux

lois du pays; et les pairs s'y obligèrent par une déclaration conçue dans les mêmes termes. Ces nobles engagements, aussi dignes d'un roi d'Angleterre que de la pairie anglaise, ne pouvaient que rendre encore plus remarquables les résolutions violentes et tumultuaires du parlement.

La reine ayant vendu en Hollande les joyaux de la couronne, en employa le prix à acheter un chargement d'armes et de munitions, dont une partie parvint au roi après avoir échappé à plusieurs dangers. Ses préparatifs n'étaient pas à beaucoup près aussi avancés que ceux du parlement, parce que, pour être à l'abri de tout reproche, il avait attendu, qu'auparavant, les usurpations et les prétentions illégales de cette assemblée fussent connues de tout le monde. Mais la nécessité urgente de sa situation n'admettant plus de délai, il fit ses préparatifs de défense avec une ardeur, une activité et une habileté qui étonna également les deux partis; les ressources du génie de ce prince augmentaient avec ses embarras, et il ne parut jamais plus grand qu'au milieu des malheurs et des dangers les plus imminents.

Pour ne laisser au roi aucune espérance d'accommodement, le parlement lui envoya les conditions impertinentes auxquelles il condescendrait à entrer en négociation avec lui; elles consistaient en dix-neuf propositions, dont le résultat était l'abolition totale du gouvernement monarchique. Il exigeait qu'il ne restât personne au conseil qui ne fût agréable au parlement; qu'aucun acte du roi ne fût va-

lable, à moins qu'il n'eût passé au conseil et qu'il ne fût signé par tous ses membres; que tous les officiers de l'état et les principaux juges seraient choisis du consentement du parlement, et exerceraient leurs offices à vie; qu'aucun membre de la famille royale ne se marierait sans le consentement du parlement ou du conseil; que le lois contre les catholiques seraient exécutées; que les pairs catholiques seraient déchus du droit de voter à la chambre haute; que la réformation de la liturgie et du gouvernement de l'Eglise serait faite d'après l'avis du parlement; que l'ordonnance concernant la milice lui serait soumise; qu'il ferait justice de tous les délinquants; qu'un pardon général serait accordé, sauf les exceptions qui seraient indiquées par le parlement; que la nomination des commandants des forts et châteaux serait faite avec le consentement du parlement, et qu'il ne pourrait être créé aucun pair sans le consentement des deux chambres.

Le roi et son conseil jugèrent que la guerre était préférable, sous tous les rapports, à une paix aussi ignominieuse. Charles résolut donc de soutenir son autorité par les armes. « Ses villes, dit-il, ses vais-» seaux, ses arsenaux, son argent, lui étaient en-» levés; mais il lui restait encore une bonne cause, » et les cœurs de ses loyaux sujets, qui, avec l'assis-» tance divine, reconquerraient sans doute tout le » reste. » En conséquence, rassemblant quelques forces, il s'avança vers le Sud, et en arrivant à Nottingham, il y leva l'étendard royal, signal dé-



finitif de discorde et de guerre civile dans tout le royaume.

Pendant que la noblesse et les plus riches propriétaires s'enrôlaient daus l'armée du roi, la cité de Londres, et plusieurs riches corporations prenaient le parti du parlement. D'un autre côté, plusieurs familles dernièrement enrichies par le commerce, voyaient avec peine que leur opulence ne pouvait pas les élever au niveau de l'ancienne petite noblesse, et elles s'attachaient à un pouvoir dont elles espéraient que les succès leur assureraient un rang et une certaine considération; tandis que la partie commerçante de la nation, considérant la nouvelle splendeur et la gloire de la république de Hollande, désirait qu'une pareille forme de gouvernement fût établie en Angleterre.

Le génie des deux religions, qui étaient alors si étroitement liées à la politique, correspondait exactement à ces divisions. La religion presbytérienne était nouvelle, républicaiue, et s'accordait avec le génie de la populace; l'autre, avec plus de pompe et d'éclat, était établie sur une ancienne autorité, avait une grande affinité avec les principes de royalisme et d'aristocratie de la constitution. Les presbytériens étaient par conséquent partisans du parlement, tandis que les amis de l'église épiscopale adhéraient à la cause de la monarchie.

Il n'y avait jamais eu de querelle plus inégale, car tous les avantages étaient du côté des ennemis de la royauté. Le parlement s'était emparé des reve-

nus du roi dès le principe, et lui donnait de temps en temps de petites sommes pour sa subsistance du moment; mais depuis qu'il s'était retiré à York, ces paiements avaient été entièrement arrêtés; Londres et tous les ports de mer, excepté Newcastle, étant entre les mains du parlement, les douanes lui produisaient des secours pécuniaires assurés et considérables, et toutes les contributions, les emprunts et les impositions étaient plus aisément levés dans ces villes, où était l'argent comptant, et dont les capitalistes étaient sous son inspection, qu'ils ne pouvaient l'être par le roi dans les provinces qui, quelque temps après, se déclarèrent pour lui.

Les marins suivaient naturellement l'exemple du port auquel ils étaient attachés, et le comte de Northumberland, grand-amiral, ayant embrassé le parti du parlement, avait, à sa demande, choisi pour lieutenant le comte de Warwick, qui établit à la fois son autorité sur la flotte, et assura entièrement l'empire de la mer à cette assemblée.

Le parlement s'était d'abord emparé de tous les magasins d'armes et de munitions, et ses vaisseaux avaient intercepté la plus grande partie de celles que la reine envoyait de Hollande; de manière que le roi ne pouvait fournir des armes à ceux qui se rangeaient sous ses drapeaux, qu'en empruntant celles de la milice, sous promesse de les rendre aussitôt que la paix serait rétablie dans le royaume.

Le torrent de la faveur populaire se porta généra-

lement alors vers le parlement. Les communes n'étaient considérées que comme les représentants de la nation, les gardiens perpétuels des lois et de la liberté, qu'aucun motif autre que la nécessité de défendre le peuple ne pouvait porter à se déclarer contre la couronne; de-là les épithètes de *méchants* et de *mal intentionnés* données aux adhérents du roi, tandis que les partisans du peuple les qualifiaient eux-mêmes, *pieux et bien intentionnés.*

Ce qui seul compensait en faveur du roi tous les avantages de ses adversaires, était la nature et la qualité de ses adhérents. Il y avait bien plus à espérer en effet de l'esprit généreux des nobles et des propriétaires, que des viles dispositions de la multitude; et comme les propriétaires des terres levaient et armaient leurs vassaux à leurs dépens, on devait attendre plus de force et de courage de ces robustes habitants des campagnes, commandés par leurs maîtres, que de la populace vicieuse et énervée des cités.

La suite peu nombreuse qui accompagna le roi à Nottingham, confirma le mépris du parlement pour son parti, et l'espoir qu'il ne tenterait jamais de lui opposer quelque résistance. Son artillerie, quoique peu nombreuse, était restée à York, faute de chevaux pour la transporter. Outre la milice du pays levée par le shérif sir Jean Digby, il n'avait pas pu rassembler plus de 300 hommes d'infanterie. Sa cavalerie, qui composait sa principale force, ne s'élevait pas à plus de 800 hommes mal armés. Les

forces du parlement, à Northampton, qui n'était qu'à peu de jours de marche de Nottingham, étaient composées de plus de 6000 hommes, bien armés et bien payés. Mais le comte d'Essex, leur général, n'avait encore reçu aucun ordre, parce que le parlement était convaincu que les royalistes voyant la grande infériorité de leur nombre, se disperseraient sur-le-champ.

Charles s'était prononcé contre toute proposition d'accommodement, et avait déclaré que l'honneur étant tout ce qui lui restait, il était fermement résolu à le conserver et à périr plutôt que de céder à aucune prétention ultérieure de ses ennemis. Il consentit, néanmoins, sur l'avis unanime de son conseil, à envoyer lord Southampton à Londres avec des offres de traiter de la paix; mais le parlement demanda, comme condition préliminaire, que les délinquants fussent livrés à sa justice, et que le roi renvoyât ses troupes, c'est à dire, qu'il livrât sa personne et ses amis à la merci de ses ennemis. Ces propositions firent abandonner toute idée de pacification.

Le roi, à l'approche du comte d'Essex à la tête de 15,000 hommes, se replia à petites journées sur Shrewsbury, et avant d'y arriver, il déclara solennellement, en présence de toute son armée, « qu'il » maintiendrait de tout son pouvoir la vraie religion » protestante réformée; que, considérant toujours » les lois comme la règle de son gouvernement, il » conserverait la liberté et les propriétés de ses su-

» jets avec le même soin que ses propres droits légi-
» times, et que, s'il s'écartait jamais volontairement
» de ces engagements, il renoncerait à recevoir
» aucune assistance de Dieu ni des hommes. »

Pendant le séjour du roi à Shrewsbury, il y apprit la nouvelle d'un avantage remporté par ses troupes dans la première action de cette guerre. Aux premières apparences de commotions en Angleterre, les princes Rupert et Maurice, fils du malheureux électeur palatin, avaient offert leurs services au roi, et le premier commandait alors un corps de cavalerie qui avait été envoyé à Worcester. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il aperçut quelques détachements de cavalerie qui s'approchaient de la ville; il les attaqua aussitôt sans leur donner le temps de se former. Le colonel Sandys, qui les commandait, ayant été mortellement blessé, tout le parti fut mis en déroute, et poursuivi pendant plus d'un mille. Le prince apprenant qu'Essex approchait, alla rejoindre l'armée après avoir signalé ce courage et cette activité qu'il déploya éminemment jusqu'à la fin de la guerre.

Lorsque le roi fit la revue de son armée, il trouva qu'elle montait à 10,000 hommes. Le comte de Lindesey en fut nommé général en chef; le prince Rupert eut le commandement de la cavalerie; sir Jacob Astley celui de l'infanterie; sir Artur Aston celui des dragons; et sir Jean Heydon celui de l'artillerie; lord Bernard Stuart était à la tête d'une colonne des gardes. Les terres et les revenus de ce seul

corps, d'après le calcul de lord Clarendon, égalaient au moins ceux de tous les membres qui votèrent dans les deux chambres au commencement de la guerre. Leurs domestiques formaient une autre troupe commandée par sir Guillaume Killigrew, et marchaient toujours avec leurs maîtres.

Le roi partit de Shrewsbury avec cette armée, résolu de livrer bataille le plutôt possible à l'armée parlementaire qui recevait continuellement de nouveaux renforts de Londres. Pour en venir plus sûrement à une action, il dirigea sa marche vers la capitale qu'il savait que l'ennemi ne lui abandonnerait pas. A Banbury, il fut informé par le prince Rupert que l'ennemi était campé à Kingston qui n'était qu'à quelques milles de distance. Quoique le jour fût près de sa fin, le roi résolut d'attaquer. Les armées ne furent pas plutôt à portée, que, soit par l'impétuosité du choc du prince Rupert contre l'aile gauche de l'armée parlementaire, soit par la défection de sir Faithful Fortescue qui avait été forcé de s'y joindre avec les troupes qu'il avait levées pour la guerre d'Irlande, et qui passa actuellement du côté du prince, toute cette aile de cavalerie prit aussitôt la fuite, et fut poursuivie pendant deux milles; l'aile droite fut mise aussi promptement en déroute. Le corps de réserve du roi jugeant, comme de nouveaux soldats, que tout était fini, et impatient de prendre quelque part à l'action, se joignit étourdiment à la poursuite. Sir Guillaume Balfour, qui commandait la réserve d'Essex, apercevant

cette faute, tomba sur l'infanterie du roi qui n'était plus soutenue par aucune cavalerie, et en fit un grand carnage. Le général Lindesey fut mortellement blessé et fait prisonnier; Sir Edmond Verney, qui portait l'étendard du roi, fut tué et l'étendard pris, mais il fut repris ensuite. Quelques personnes conseillèrent au roi de quitter le champ de bataille, mais il rejeta ces conseils pusillanimes. Les deux armées restèrent pendant quelque temps en présence l'une de l'autre, mais sans qu'aucune parût disposée à renouveler l'attaque. Les deux armées ayant passé la nuit sous les armes, se retrouvèrent le lendemain dans la même position que la veille, et avec aussi peu d'envie d'en venir aux mains. Essex partit le premier et se retira à Warwick. Le roi revint dans ses quartiers, d'où il continua sa marche vers Oxford, la seule ville de son royaume qui lui fût entièrement dévouée. Tel fut le résultat de cette première bataille donnée à Kingston ou Edge-Hill, et dans laquelle les deux partis prétendirent également avoir obtenu une victoire complète. On assure qu'il resta 5000 morts sur le champ de bataille, et que la perte fut à peu près égale des deux côtés.

L'armée royale étant recrutée et rafraîchie, et le temps continuant d'être favorable, elle se remit en marche. Un parti de cavalerie fut envoyé à Reading, et aussitôt le gouverneur et la garnison, saisis d'une terreur panique, s'enfuirent à Londres. Le roi se rendit à Reading avec toute son armée, et peu de jours après, à Coln-Brook. Le parlement, dont les

forces étaient encore éloignées, alarmé à l'approche du roi, vota une adresse par laquelle il invitait sa majesté à entrer en traité, et la suppliait de fixer le lieu qui lui conviendrait pour sa résidence, jusqu'à ce que les commissaires pussent se rendre auprès de lui pour lui présenter les propositions du traité. Le roi nomma Windsor, et demanda que la garnison du parlement en fût éloignée et que ses propres troupes fussent admises dans le château.

Cependant Essex était arrivé à Londres; mais ni la présence de son armée, ni les espérances précaires d'un traité, ne retardèrent la marche du roi. Il attaqua à Brentford deux régiments qui y étaient en quartier, et après une action assez vive, il les chassa du village, et leur fit 500 prisonniers. Quoique les commissaires envoyés vers le roi n'eussent pas demandé une suspension d'hostilités, et n'en eussent même fait aucune mention, on se récria hautement contre cette attaque comme contre une perfidie manifeste. La cité, transportée de rage, et inquiète pour sa propre sûreté, fit marcher sa milice en bon ordre pour aller joindre l'armée d'Essex.

Les forces parlementaires montaient actuellement à plus de 20,000 hommes. Après que les deux armées eurent été en présence pendant quelque temps, Charles se retira à Reading, et de là à Oxford. Pendant l'hiver, le roi et le parlement s'occupèrent en apparence des moyens qui pouvaient avancer la paix, et en réalité, des préparatifs qu'exigeait la continuation de la guerre; mais les secours que le roi

avait bien de la peine à se procurer étaient loin de suffire à ses besoins, tandis que le parlement, qui avait envahi toutes les ressources pécuniaires, mettait autant d'ordre que d'abondance dans ses préparatifs. Indépendamment d'une imposition levée à Londres, et montant à la vingt-cinquième partie des biens de chaque contribuable, le parlement établit une taxe payable chaque semaine, et montant à 10,000 livres pour cette ville, et à 23,518 livres pour le reste du royaume; et ces taxes, quoique plus fortes que toutes celles que la nation avait payées auparavant, furent levées avec régularité.

1643.

Le roi et le parlement s'adressent réciproquement leurs demandes respectives. Sa majesté insiste sur le rétablissement de ses pouvoirs légitimes et de sa prérogative constitutionnelle. Le parlement, entr'autres réductions nouvelles de la prérogative royale, exige en termes exprès que le roi abolisse entièrement l'épiscopat; que toutes les autres controverses ecclésiastiques soient décidées par les théologiens de l'assemblée; que Charles livre ses plus fidèles adhérents à la punition par eux encourue; qu'il acquiesce au réglement sur la milice tel qu'il avait été voté, et que la plénitude du pouvoir de l'épée soit conférée aux adhérents du parlement. En réponse à la demande du roi, que ses villes, ses forts et ses vaisseaux lui soient rendus, le parlement exige que le commandement en soit donné à des personnes en qui il puisse avoir confiance.

Les conférences n'allèrent pas plus loin. Le parlement voyant qu'il n'y avait plus d'espérance d'en venir à un accommodement, rappela sur-le-champ ses commissaires, et ordonna à Essex d'aller avec 18,000 hommes mettre le siége devant Reading, place qu'on regardait alors comme très forte. Elle fut néanmoins bientôt réduite aux abois, et le colonel Fielding, qui en était gouverneur, se trouva heureux d'obtenir, par les termes de la capitulation, la permission d'emmener sa garnison avec tous les honneurs de la guerre, à condition qu'il rendrait les déserteurs, article qui parut si déshonorant et si nuisible aux intérêts du roi, que ce gouverneur fut jugé par un conseil de guerre, et condamné à mort; mais il fut sursis à l'exécution de la sentence, et le roi lui accorda sa grâce.

Dans le Nord, lord Fairfax commandait pour le parlement, et le comte de Newcastle pour le roi. Il y commença ces associations qui se multiplièrent si fort par la suite dans d'autres parties du royaume. Il engagea différents comtes à se liguer pour le roi; et voyant que Fairfax, secondé par Hotham, avec la garnison de Hull, faisait des progrès dans la partie méridionale du comté d'York, il s'avança avec 4000 hommes, et s'empara de la ville d'York. A Tadcaster, il attaqua et délogea les forces du parlement, mais sa victoire ne fut pas décisive. Dans d'autres rencontres, il obtint quelques avantages peu considérables, mais dont le résultat fut très important,

en ce qu'il établit l'autorité du roi dans toutes les provinces du Nord.

Vers ce même temps, sir Guillaume Waller commença à se signaler parmi les meilleurs généraux du parlement. Après avoir pris Winchester et Chichester, il défit lord Herbert qui avait mis le siége devant Gloucester avec un corps considérable de troupes galloises; mais les comtés de l'Ouest furent le théâtre des exploits les plus glorieux. En Cornouailles, sir Bévil Granville, l'homme qu'on aimait le plus dans ce pays, sir Ralph Hopton, sir Nicolas Stanning, Arundel et Trevannion levèrent à leurs frais une armée pour le roi. Le parlement, alarmé de cette nouvelle, ordonna à Ruthven, gouverneur de Plymouth, de marcher avec toutes les forces des comtés de Dorset, de Somerset et de Devon, et de conquérir entièrement le Cornouailles. Le comte de Stamford le suivit à quelque distance avec des renforts considérables. Avant leur jonction, les royalistes se rendirent précipitamment à Bradocdown, où ils rencontrèrent Ruthven, et quoique inférieurs en nombre, remportèrent une victoire complète. Néanmoins, l'extrême besoin d'argent et de munitions qu'éprouvaient les royalistes du Cornouailles, les obligea à conclure une convention de neutralité avec le parti parlementaire du Devonshire. Cette convention fut observée pendant tout l'hiver; mais elle fut rompue au printemps par ordre des deux chambres, et la guerre recommença avec une grande apparence de

désavantage pour le parti du roi. Stamford ayant assemblé un corps d'environ 7000 hommes bien payés et abondamment pourvus de munitions et provisions, s'avança contre les royalistes qui étaient moitié moins nombreux, et manquaient de tout; mais le désespoir joint à la bravoure naturelle de ces troupes leur fit résoudre de braver et surmonter tous ces désavantages. Stamford étant campé sur la cime d'une haute montagne près de Stratton, les royalistes, divisés en quatre colonnes, l'attaquèrent le 16 mai à cinq heures du matin, après avoir passé toute la nuit sous les armes. Ils montèrent avec vigueur par quatre routes différentes que l'ennemi défendait avec une égale obstination. Le combat continua avec un succès douteux jusqu'au moment où les principaux officiers des troupes du Cornouailles furent informés que leurs munitions étaient épuisées, à l'exception de quatre barils de poudre. Ils ne dirent rien à leurs soldats de cet accident auquel ils remédièrent bientôt par leur valeur. Ils leur ordonnèrent d'avancer sans tirer jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus au haut de la montagne, et leur courage fut si bien secondé par celui des troupes, que les royalistes commencèrent à gagner du terrain de tous les côtés. Les ennemis commencèrent à plier; et leur général étant fait prisonnier, ils reculèrent si précipitamment de toutes parts, que les quatre colonnes de royalistes se réunirent enfin dans la plaine qui était au haut de la montagne où ils s'embrassèrent avec une grande joie, et signalèrent

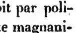
leur victoire par de vives acclamations et par leurs congratulations réciproques.

Après ce succès, le roi et le parlement tournèrent également leur attention vers l'Ouest. Le marquis d'Hertford et le prince Maurice ayant joint l'armée de Cornouailles avec un renfort de cavalerie, parcoururent le comté de Devon, et commençaient à réduire celui de Somerset, lorsque sir Guillaume Waller fut envoyé dans l'Ouest avec une armée complète pour arrêter les progrès des royalistes. Les deux armées se rencontrèrent à Lansdown, près de Bath, et combattirent le 5 juillet en bataille rangée avec grande perte de part et d'autre, mais sans aucun résultat décisif. Les royalistes tentèrent de se porter vers l'Est pour joindre l'armée du roi à Oxford, mais Waller harcela leur arrière-garde, et embarrassa leur marche jusqu'à ce qu'ils arrivassent aux Devizes. Renforcé alors par de nouvelles troupes qui lui arrivaient en foule de toutes parts, son armée était si supérieure à celle des royalistes, qu'ils n'osèrent plus continuer leur marche ni hasarder aucune action. Il fut résolu qu'Hertford et le prince Maurice prendraient les devants avec la cavalerie, et reviendraient en diligence au secours des braves troupes de Cornouailles avec les renforts qu'ils obtiendraient du roi. Waller était si sûr de prendre ce corps d'infanterie qui n'avait plus de cavalerie pour le soutenir, qu'il écrivit au parlement que c'était une affaire faite, et que, par la première poste, il enverrait l'état du nombre et de la qualité des pri-

sonniers; mais le roi ayant appris, même avant l'arrivée d'Hertford, l'état de détresse auquel son armée de l'Ouest était réduite, avait préparé un corps considérable de cavalerie qu'il envoya à son secours sous le commandement de lord Wilmot. Waller s'avançant avec sa cavalerie pour le combattre et empêcher sa jonction avec l'armée de Cornouailles, fut vigoureusement repoussé par les royalistes. Après une action des plus vives, il fut totalement mis en déroute le 13 juillet, et s'échappa avec quelques chevaux à Bristol. Wilmot s'étant emparé du canon de l'ennemi, et ayant joint l'armée de Cornouailles, attaqua avec un redoublement de courage l'infanterie de Waller, mit en déroute et dispersa toute cette armée.

Cette victoire importante répandit dans le parlement une grande terreur qui fut encore augmentée bientôt après par la fatale issue d'une escarmouche dans laquelle périt le célèbre Hambden, homme aussi recommandable par sa valeur que par les talents les plus distingués, ainsi que par la vertu et l'intégrité à toute épreuve qu'il manifesta invariablement dans tous les devoirs de la vie privée; heureux si son zèle généreux pour la liberté n'eût pas dégénéré en un fanatisme démocratique si forcené, qu'il l'entraîna à chercher au milieu des horreurs de la guerre civile, l'abolition de la monarchie et la subversion de la constitution; révolution qui, quand même elle aurait pu s'opérer par des mesures pacifiques, aurait dû être évitée avec le plus grand soin par tout

homme sincèrement attaché à sa patrie. L'histoire ne doit pas passer sous silence que quoique Charles n'eût pas d'ennemi plus dangereux qu'Hambden, il avait une telle estime pour lui, que, soit par politique, ou plutôt par l'impulsion de cette magnanimité généreuse qui n'est pas rare parmi les princes vraiment dignes de leur rang, sa majesté ne fut pas plutôt informée qu'Hambden était dangereusement blessé, qu'il voulut lui envoyer son chirurgien pour le soigner.



Essex, effrayé de l'entière déroute de Waller, apprit en même temps que la reine, qui avait débarqué dans la baie de Burlington, était arrivée à Oxford, et avait amené du Nord un renfort de 3000 hommes d'infanterie et de 500 chevaux. Sur cette nouvelle, il jugea prudent de se rapprocher de Londres. Le roi, débarrassé des ennemis, envoya son armée dans l'Ouest sous le prince Rupert qui résolut d'assiéger Bristol, la seconde ville d'Angleterre par sa richesse et par sa population. Il s'empara des faubourgs après avoir perdu beaucoup de monde, et la ville se rendit bientôt après. Ce succès important répandit une telle alarme parmi les rebelles, que plusieurs royalistes proposèrent de marcher droit à Londres; mais la force de sa milice fit rejeter cette entreprise. Gloucester, qui n'était qu'à vingt milles de distance, offrait une conquête plus aisée et très avantageuse. C'était la seule garnison qui restait au parlement dans cette partie; sa réduction aurait placé tout le cours du Severn sous la

puissance du roi; une communication ouverte avec le pays de Galles aurait été assurée, et la moitié du royaume étant ainsi solidement réunie en un seul corps, pouvait être employée à rétablir l'autorité du roi dans toutes les autres parties. Le siége de Gloucester, quelque fatal qu'il ait été au parti du roi, fut entrepris sur ces motifs.

Le gouverneur de la place était un nommé Massey, officier de fortune, qui avait offert ses services au roi avant de s'engager avec le parlement; on présumait, en conséquence, qu'il serait disposé à prêter l'oreille à des propositions d'accommodement. Il fut donc sommé de se rendre, et on ne lui accorda que deux heures de temps pour répondre à cette sommation; mais avant l'expiration de ce délai, deux citoyens de la mine la plus basse et la plus ridicule se présentèrent de sa part devant le roi, et lui dirent sur le ton le plus aigre et le plus effronté qu'ils portaient la réponse de la pieuse ville de Gloucester, et qu'ils étaient déterminés à la conserver pour le parlement. Le siége commença immédiatement avec autant de vigueur que d'obstination des deux côtés.

Au commencement de l'été, Edmond Waller, le premier réformateur de la poésie anglaise, avait formé un plan pour obliger le parlement à accepter des conditions raisonnables et à rendre la paix à la nation. Il comptait principalement sur son influence dans la cité pour l'exécution de ce projet que plusieurs personnes avaient déjà promis de seconder,

lorsqu'il fut révélé à Pym. Waller et deux de ses associés furent arrêtés et jugés par une cour martiale qui les condamna tous à mort. Ses deux amis furent pendus à des gibets élevés devant leur porte ; il aurait partagé leur sort, s'il n'était pas parvenu à intéresser en sa faveur les prédicateurs puritains en affectant de recevoir leurs pieuses exhortations avec humilité et vénération. Il parvint ainsi à racheter sa vie moyennant une amende de 10,000 livres.

La sévérité exercée contre la conspiration de Waller augmenta l'autorité du parlement, et le mit en état de déployer les moyens les plus vigoureux pour empêcher que de pareilles tentatives ne se renouvelassent. Quiconque encourait la disgrâce de cette assemblée, ou excitait ses soupçons, était emprisonné et poursuivi comme *délinquant*. Après que les anciennes prisons furent remplies, on en établit de nouvelles, et les vaisseaux furent eux-mêmes remplis de royalistes ecclésiastiques et laïques qui languissaient à fond de calle, et périssaient bientôt du mauvais air qu'ils y respiraient. Les taxes les plus onéreuses et les plus inusitées furent établies par une ordonnance des deux chambres ; elles créèrent une commission pour séquestrer les biens des royalistes, et elles les saisirent bientôt partout où elles purent. Un engagement solennel fut pris par les pairs et par les communes, et imposé à leur armée et à tous ceux qui résidaient dans ses quartiers, par lequel ils s'obligeaient à ne jamais mettre bas les

armes, tant que les papistes actuellement en guerre avec le parlement seraient protégés par la force des armes contre la justice, et ils promettaient d'aider de tout leur pouvoir les forces levées par les deux chambres contre celles levées par le roi. Mais les succès des royalistes renouvelèrent avec plus de violence que jamais les clameurs pour la paix. Des femmes ayant dans leurs mains des pétitions tendantes à cet effet, accouraient en foule de toutes parts autour de la chambre des communes, et y faisaient un tel vacarme, qu'il fut donné des ordres pour les disperser, et que plusieurs d'entr'elles furent tuées dans cette bagarre. Plusieurs pairs abandonnèrent le parlement, et se rendirent à Oxford. Northumberland se retira dans sa maison de campagne; Essex lui-même manifesta un mécontentement extrême, et exhorta le parlement à faire la paix. La chambre des pairs envoya à la chambre basse un projet d'accommodement plus modéré qu'il n'en avait encore été proposé, et il fut voté par la majorité, dans la chambre des communes, que ces propositions seraient transmises au roi.

Pour dissiper l'orage qui menaçait la révolution, une pétition fut dressée dans la cité, et présentée par le maire factieux Pennington, à la tête d'une multitude de séditieux qui renouvelaient leurs anciennes menaces contre le parti modéré. Les chaires puritaines tonnèrent, et on répandit le bruit que 20,000 Irlandais avaient débarqué, et venaient couper la gorge à tous les protestants. La majorité se

retourna contre la paix. On se prépara à la résistance et à envoyer immédiatement des secours à Gloucester, parce que tous les succès que le parlement attendait de la guerre dépendaient entièrement de la conservation de cette place.

La garnison de Gloucester était réduite à la dernière extrémité, et le gouverneur avait représenté plusieurs fois que s'il n'était pas promptement secouru, le manque absolu de munitions et de provisions le forcerait à ouvrir ses portes à l'ennemi. Le parlement vota, en conséquence, la levée d'une armée sous le commandement de sir Guillaume Waller, malgré ses derniers malheurs. Le comte de Manchester fut nommé général des comtés associés et d'une armée dont la levée immédiate fut ordonnée; mais le parlement pourvut par-dessus tout à ce que l'armée d'Essex fût mise en état de marcher contre le roi. Les prédicateurs puritains furent excités à renouveler avec plus de fureur que jamais leurs vociférations contre la cause royale. Le parlement eut même recours à l'expédient de la presse, quoiqu'il eût été dernièrement aboli par une loi qu'il avait obtenue lui-même après les instances les plus énergiques, et il engagea la cité à envoyer quatre régiments de ses milices à Gloucester. Il fut ordonné en même temps que toutes les boutiques seraient fermées; et l'issue de cette entreprise importante était généralement attendue avec les plus vives inquiétudes.

Essex arriva à Gloucester avec une armée de

14,000 hommes dans le meilleur état, et obligea le roi à lever le siége au moment où la garnison avait épuisé toutes ses provisions et où il ne lui restait plus qu'un seul baril de poudre. Mais après avoir délivré Gloucester, il restait une autre difficulté à surmonter : Essex avait à effectuer sa retraite en face d'une armée très supérieure à la sienne en cavalerie. Lorsqu'il arriva à Newbury, il se trouva en face de l'armée royale, et dans l'impossibilité d'éviter une action. Il s'y prépara avec une grande présence d'esprit le 20 septembre. Sa cavalerie fut rompue plusieurs fois, son infanterie resta inébranlable; la milice de Londres égala, dans cette occasion, ce qu'on aurait pu attendre d'anciennes troupes. La nuit mit fin au combat, et laissa la victoire indécise. Essex continua sa marche vers Londres, et le roi qui le suivait de près, n'obtint d'autre avantage que la reprise de Reading.

Cet avantage fut plus que balancé par la perte irréparable que fit le roi de Lucius Cary, vicomte de Falkland, secrétaire d'état, qui, par ses talents supérieurs, sa prudence et son énergie, était le membre le plus essentiel du conseil de S. M. et le plus habile défenseur de sa cause.

La perte essuyée des deux côtés dans la bataille de Newbury et la saison avancée, obligèrent les armées à prendre leurs quartiers d'hiver.

Dans le Nord, le grand crédit et la popularité du comte de Newcastle, actuellement créé marquis de ce nom, le mirent en état de lever une force consi-

dérable pour le roi, aux succès de laquelle on attachait de grandes espérances. Il se trouva néanmoins avoir à combattre deux hommes desquels dépendait l'issue définitive de la guerre. L'un était sir Thomas Fairfax, fils du pair de ce nom, et l'autre Olivier Cromwel. Le premier obtiut un avantage considérable à Wakefield sur un détachement de royalistes, et l'autre remporta une victoire à Gainsborough contre un parti commandé par le brave Cavendish qui fut tué dans l'action; mais ces défaites furent plus que compensées par la déroute totale de lord Fairfax à Atherton-Moor, et par la dispersion totale de son armée. Newcastle, après cette victoire, mit le siége devant Hull avec une armée de 15,000 hommes. Hotham n'était plus gouverneur de cette place. Lui et son parti, soit par jalousie contre lord Fairfax, soit par repentir de s'être déclarés contre le roi, étaient entrés en correspondance avec Newcastle, et lui avaient témoigné leur intention de remettre Hull entre ses mains; mais cette conspiration étant découverte, ils furent arrêtés et envoyés à Londres, où ils furent condamnés à mort et exécutés.

Newcastle ayant continué pendant quelque temps d'assiéger Hull, fut repoussé par une sortie de la garnison, et obligé de lever le siége. Vers ce même temps, Manchester, qui arrivait des comtés associés, ayant joint Cromwell et le jeune Fairfax, remporta une victoire considérable sur les royalistes à Horncastle, où les deux généraux ses collègues se

distinguèrent par leur conduite et par leur bravoure. Le parti du roi conservait néanmoins la supériorité dans cette partie de l'Angleterre, et sans la garnison de Hull, qui tenait en respect le comté d'York, il aurait pu se former entre les forces du Nord et l'armée du Sud une jonction qui aurait mis le roi en état de marcher droit à Londres et de mettre fin à la guerre, au lieu de s'arrêter au siége de Gloucester.

L'issue de cette guerre intestine si sanglante devenant de jour en jour plus douteuse, le parment réclama l'assistance de l'Ecosse, et le roi celle de l'Irlande.

Les deux chambres ayant fait graver un nouveau grand sceau, déclarèrent que toutes les lettres et concessions que le roi avait fait passer au grand sceau depuis le 22 mai 1642 étaient nulles, et qu'à l'avenir, leur grand sceau aurait autant d'autorité qu'aucun grand sceau en eût jamais eu en Angleterre, et la garde en fut confiée aux comtes de Bolingbroke et de Kent. Les rebelles s'emparèrent aussi de tous les attributs de la royauté et de l'argenterie qui étaient à l'abbaye de Westminster; et sur la demande qui leur fut faite de laisser un ciboire pour la communion, ils répondirent qu'un ciboire de bois suffisait.

Le parti populaire en Angleterre, pour rallier plus sûrement les *covenantaires* à sa cause, s'était déclaré d'avance en faveur de la réformation ecclésiastique; mais les covenantaires craignaient infi-

niment que, si le roi parvenait par la force des armes à réduire le parlement d'Angleterre et à recouvrer son autorité, il ne rétractât toutes les concessions que les Ecossais lui avaient arrachées par la violence et l'indignité de leurs procédés.

Le parlement d'Angleterre avait toujours invité les Ecossais, dès le commencement des dissensions civiles, à interposer leur médiation ne doutant pas qu'elle ne fût peu favorable au roi qui, par cette même raison, s'y était refusé, mais dans les termes les moins offensants. Le parlement se trouvant alors dans une grande détresse par l'effet des progrès de l'armée royale, envoya des commissaires à Edimbourg avec d'amples pouvoirs pour traiter d'une union plus étroite et d'une confédération avec la nation écossaise. Vane, dont les talents et l'éloquence égalaient l'adresse et la dissimulation, fut principalement chargé de suivre cette négociation, et parvint, par son influence, à faire adopter à Edimbourg cette ligue solennelle ou covenant, qui l'emportait de beaucoup sur toutes les protestations et engagements ci-devant contractés entre les deux royaumes. Outre l'obligation de se défendre réciproquement les uns les autres contre tous leurs opposants, les signataires s'engagèrent à entreprendre, sans aucun égard pour les personnes, l'extirpation du papisme, de l'épiscopat, de la superstition, de l'hérésie, du schisme et de l'impiété, à maintenir les droits et priviléges des parlements ainsi que l'autorité du roi, à découvrir et traduire en justice tous les incen-

diaires et mal intentionnés. Ils juraient aussi de conserver la religion établie en Ecosse; et par l'adresse de Vane, la clause concernant l'Angleterre et l'Irlande se réduisit à une déclaration vague portant que ces royaumes seraient réformés suivant la parole de Dieu et l'exemple des églises les plus pures.

Le zèle religieux, l'espérance d'avoir de bons quartiers et un présent de 100,000 livres que les Ecossais reçurent de l'Angleterre, les mirent sur-le-champ en mouvement; et à la fin de l'année, vingt mille hommes furent prêts à entrer en Angleterre sous les ordres du comte de Leven, leur ancien général.

Le roi prévoyant cette mesure formidable, tâcha de trouver en Irlande les moyens d'y résister. Les Anglais qui étaient dans ce royaume, y avaient repris à un certain point, sans le secours de leur patrie, leur ascendant sur les naturels du pays. Ormond avait obtenu deux victoires complètes à Kilrush et à Ross; mais son armée manquait de munitions et d'habillements, et les soldats, faute d'autre aliment, avaient été obligés de manger leurs chevaux. Le parlement ne voulait pas envoyer des secours à des troupes qui, quoique engagées dans une cause qu'il favorisait beaucoup, étaient commandées par des officiers attachés au parti du roi. Charles, qui n'avait ni argent, ni armes, ni munitions à leur envoyer, adopta un expédient qui pouvait à la fois pourvoir aux besoins des protestants irlandais et améliorer considérablement sa

propre situation en Angleterre. Il ordonna à Ormond de conclure une trève d'un an avec le conseil de Kilkenny qui gouvernait les Irlandais, et de laisser les deux partis en possession de leurs avantages actuels. Après cette suspension d'armes, il était aussi inutile qu'impossible de pourvoir à la subsistance d'une armée en Irlande, et le roi ordonna à Ormond, qui lui était entièrement dévoué, d'envoyer des corps considérables de cette armée en Angleterre. Plusieurs d'entr'eux restèrent attachés au service de S. M.; mais un petit nombre voyant que le parti du roi était généralement accusé de papisme, passa bientôt après du côté du parlement.

1644.

Dans l'espérance de rendre sa cause plus favorable par l'intervention d'un parlement, institution à laquelle la nation était si attachée, le roi convoqua à Oxford tous les membres des deux chambres qui étaient dans ses intérêts, et parvint à former ainsi une chambre des pairs deux fois plus nombreuse que celle qui siégeait à Westminster; mais sa chambre des communes n'était composée que d'environ cent quarante membres, ce qui formait à peine la moitié du nombre de ceux de la chambre des communes républicaine.

Le nom d'*excise* fut employé pour la première fois cette année en Angleterre. Le parlement à Westminster ayant voté qu'elle serait payée sur la bière, le vin et autres articles, le parlement à

Oxford établit la même taxe, et en appliqua le produit au revenu du roi. Sa majesté mit en circulation des mandats revêtus de son scel privé, et contresignés par les orateurs des deux chambres, par lesquels des prêts de différentes sommes étaient requis des personnes qui résidaient dans ses quartiers.

Le parlement à Westminster rendit à cette époque une ordonnance bizarre par laquelle il était enjoint à tous les habitants de Londres et des environs de se priver d'un repas par semaine, et d'en payer la valeur pour le soutien de la cause publique.

Le fameux Pym, aussi détesté par un parti qu'il était respecté par l'autre, mourut cet hiver de la maladie pédiculaire. Il s'était si peu occupé d'augmenter sa fortune personnelle pendant ces temps de trouble, que le parlement se crut obligé, par reconnaissance, à payer ses dettes.

Les forces arrivées d'Irlande sous le commandement de lord Byron, ayant pris plusieurs châteaux dans le fort de l'hiver, mettent le siége devant Nantwich, la seule place du comté de Chester et des environs qui restât attachée au parlement. Sir Thomas Fairfax les attaque à l'improviste et les met en déroute. Le parti parlementaire se ranime aussitôt dans les comtés du Nord-Ouest. A Durham, le marquis de Newcastle, à la tête de 14,000 hommes, en face de l'armée écossaise qui avait inutilement sommé la ville de Newcastle de se rendre, apprend que sir Thomas Fairfax marche à lui; dans la crainte d'être entouré par les deux armées, il se retire à York,

et Fairfax, réuni aux Ecossais, commandés par Leven, met le siége devant cette place. Hopton, à la tête d'une armée de 14,000 royalistes, cherchant à pénétrer dans les comtés de Sussex et de Kent pour attaquer l'association du Sud, est attaqué par Waller qui remporte une victoire de la plus grande importance. D'un autre côté, Newark étant assiégé par les troupes parlementaires, le prince Rupert, à le tête d'une force peu nombreuse, animée par son courage et par son activité, se fait jour à travers l'armée ennemie qu'il disperse, et jette des secours dans la place.

Le parlement fait des préparatifs formidables. Une armée de 14,000 hommes est levée dans l'association de l'Est, et mise sous le commandement du comte de Manchester, secondé par Cromwell; une armée de 10,000 hommes commandée par Essex, et une autre à peu près de la même force sous les ordres de Waller, sont assemblées dans les environs de Londres, pendant que le roi ne pouvait pas lever plus de 10,000 hommes à Oxford. La reine, effrayée des dangers qui l'environnaient de toutes parts, se réfugia à Exeter, dans l'espérance d'y accoucher tranquillement de l'enfant dont elle était grosse, et d'y trouver facilement des moyens de passer en France. Elle connaissait la haine implacable que le parlement avait toujours eue pour elle, tant à cause de sa religion que de son crédit auprès du roi. L'été dernier, les communes avaient porté un acte d'accusation contr'elle à la chambre des

pairs pour crime de haute trahison, parce qu'elle avait procuré à son mari, qui était alors dans la plus grande détresse, des troupes et des munitions qu'elle avait achetées en Hollande, et elle savait que, si elle fût tombée entre leurs mains, son sexe ni son rang ne l'auraient garantie des plus grands dangers, ou au moins des insultes de ces arrogants républicains.

Les avantages qu'ils avaient obtenus dans le Nord, semblaient leur assurer définitivement le succès de leurs coupables entreprises. Manchester s'était réuni avec son armée à celles de Leven et de Fairfax ; et York, quoique vigoureusement défendu par Newcastle, était réduit à la dernière extrémité, lorsque les assiégeants apprirent que le prince Rupert, qui avait joint la cavalerie de Newcastle, s'avançait rapidement à la tête de 20,000 hommes. Les Ecossais et les chefs parlementaires rangèrent leur armée en bataille à Marston-Moor, pour combattre les royalistes. Mais Rupert entra dans la ville d'un autre côté, et réunit ses forces à celles de Newcastle, qui aurait fort voulu lui persuader de se contenter de cet avantage; mais ce conseil modéré ne pouvant pas s'accorder avec l'ardeur qui animait ce prince, il se porta à la tête de son armée à Marston-Moor. Le combat fut opiniâtre ; Rupert, qui commandait l'aile droite, était opposé à Cromwell qui commandait les troupes d'élite du parlement. Après une résistance de peu de durée, la cavalerie royaliste plia, et le corps d'infanterie qu'elle soutenait fut

aussitôt mis en déroute. Le seul régiment de Newcastle, résolu à vaincre ou mourir, défendit obstinément son poste ; et la mort même ne faisant pas sortir les soldats de leur rang, ils conservèrent le même ordre dans lequel ils avaient été placés au commencement de l'action. L'autre aile fut également rompue; mais après le succès de ce choc impétueux, Lucas, qui commandait cette aile, attaqua avec fureur la cavalerie parlementaire, la mit en désordre, poussa l'infanterie avec la même vigueur, et mit toute cette aile en fuite. Il se disposait à s'emparer des charriots et bagages, lorsqu'il vit Cromwell revenir de la poursuite des troupes que commandait Rupert. La bataille recommença avec une égale fureur; mais après les plus grands efforts de courage de part et d'autre, la victoire se déclara entièrement en faveur du parlement. L'artillerie du prince fut prise, et toute son armée repoussée hors du champ de bataille.

Une des plus funestes conséquences de ce désastre fut que le marquis de Newcastle fut entièrement perdu pour la cause royale. Furieux de voir tout le fruit de ses heureux travaux ainsi anéanti par la témérité du prince Rupert qui, contre son avis, avait voulu livrer cette bataille, et avait donné tous les ordres sans sa participation, il crut que le même sentiment d'honneur qui lui avait fait prendre les armes, lui faisait un devoir d'abandonner un parti où il était traité avec si peu d'égards. Le lendemain de grand matin, il fit dire au prince, que son inten-

tion était de sortir immédiatement du royaume; il partit aussitôt pour Scarborough où il trouva un vaisseau qui le débarqua sur le continent.

Le prince Rupert se retira dans le comté de Lancastre avec les restes de son armée. York se rendit à Fairfax; Newcastle fut pris d'assaut par les Ecossais; le comte de Manchester et Cromwell, à qui l'honneur de cette grande victoire était principalement attribué, retournèrent dans l'association de l'Est pour y recruter leur armée.

Les affaires du roi dans le Sud, furent conduites avec plus de talent et de succès. Essex et Waller avaient ordre de marcher à Oxford avec leurs armées combinées, et d'en faire le siége, si le roi s'y retirait. Mais Charles laissant une nombreuse garnison dans cette ville, passa adroitement entre les deux armées qui s'étaient emparées d'Abingdon, et l'enfermaient ainsi des deux côtés. Il dirigea sa marche vers Worcester, suivi par Waller, pendant qu'Essex se portait dans l'Ouest à la poursuite du prince Maurice. Waller était à deux milles de distance du camp du roi, dont il n'était séparé que par le Severn, lorsqu'il apprit que sa majesté se retirait vers Shrewsbury. Pendant que Waller se hâtait de s'y rendre, le roi revenant subitement sur ses pas, arriva à Oxford, renforça son armée avec la garnison qu'il y avait laissée, et alla à la rencontre de Waller, qu'il joignit près de Banbary; mais la rivière de Charwell séparait les deux armées. Le jour suivant, le roi marcha vers

Daventry. Waller fit passer le pont à un détachement considérable, dans l'intention de tomber sur l'arrière-garde des royalistes ; mais il fut repoussé, mis en déroute et poursuivi avec grande perte. Découragée par cette défaite, son armée se fondit bientôt par la multitude des désertions, ce qui mit le roi en état de se porter vers l'Ouest à la poursuite d'Essex. Ce général étant informé que l'armée royale, renforcée de toutes parts, était supérieure à la sienne, s'adressa au parlement pour demander qu'on lui envoyât immédiatement une autre armée avec laquelle il pût attaquer l'arrière-garde du roi. Mais le général Middleton, qui avait reçu des ordres à cet effet, arriva trop tard. L'armée d'Essex, renfermée à Lestwithiel, sans fourrages ni provisions, fut réduite à la dernière extrémité. Essex et quelques-uns de ses principaux officiers, se sauvèrent à Plymouth dans un bateau. Balfour, avec sa cavalerie, dépassa les avant-postes du roi, à la faveur d'un brouillard épais ; l'infanterie fut obligée de mettre bas les armes, et d'abandonner l'artillerie, les bagages et munitions, et ayant été conduite dans les quartiers du parlement, elle fut débandée. Dans cette journée mémorable (1er. septembre), le roi, indépendamment de l'honneur qu'il acquit par les talents militaires qu'il déploya, obtint ce dont il avait le plus grand besoin, tandis que le parlement conservant ses hommes, ne fit que des pertes faciles à réparer.

Cette nouvelle ne parvint pas plutôt à Londres, que le parlement employa tous les moyens qui

étaient en son pouvoir pour envoyer une puissante armée contre les royalistes. Les troupes d'Essex battues, mais non découragées, furent armées de nouveau. Manchester et Cromwell eurent ordre de marcher avec les forces qu'ils avaient recrutées dans l'association de l'Est, et de joindre leurs armées à celles de Waller, de Middleton et d'Essex, pour livrer bataille au roi. Charles prit poste à Newbury, où il fut attaqué avec la plus grande vigueur par les armées parlementaires réunies. Quoique ses troupes se défendissent avec la plus grande valeur, elles auraient été accablées par le nombre, si la nuit ne fût venue à leur secours. Charles, laissant son bagage et son artillerie au château de Dennington, se retira à Wallingford, et de-là à Oxford. Le prince Rupert et le comte de Northampton y joignirent sa majesté avec des corps de cavalerie considérables. Avec ce renfort, Charles n'hésita pas à marcher à l'ennemi qui assiégeait le château de Dennington. Essex étant malade dans ce moment, le commandement fut dévolu à Manchester, qui, quoique ses forces fussent très supérieures en nombre à celles du roi, ne voulut pas livrer bataille, malgré l'avis et les sollicitations de Cromwell. Ainsi l'armée royale ramenant son artillerie du château de Dennington, en présence de l'ennemi, parut avoir suffisamment réparé l'honneur qu'elle avait perdu à Newbury, et fut distribuée dans ses quartiers d'hiver.

Les mêmes contestations qui avaient troublé les opérations militaires des généraux du parlement, se

renouvelèrent à Londres pendant l'hiver ; leurs reproches mutuels et leurs accusations agitèrent non seulement les deux chambres, mais toute la ville. Cromwell accusait publiquement Manchester, dans les débats, d'avoir négligé à dessein, à Dennington, une occasion favorable de terminer la guerre par la défaite totale des royalistes. « Je lui » montrai évidemment, disait-il, comment ce succès » pouvait être obtenu, demandant seulement la » permission de charger, avec ma brigade de ca» valerie, l'armée du roi dans sa retraite, et laissant » au comte le choix de rester neutre avec le reste de » ses forces, s'il le jugeait à propos ; mais, malgré » mes importunités, il refusa formellement son con» sentement, donnant pour toute raison, qu'en cas » de défaite, toutes nos prétentions seraient anéan» ties ; que nous serions réputés traîtres et rebelles » et légalement condamnés comme tels à perdre la » vie et nos propriétés. »

Manchester, par voie de récrimination, informa la chambre que, dans une autre circonstance, Cromwell ayant proposé quelque projet qu'il ne paraissait pas probable que le parlement approuvât, il y avait insisté, en lui disant : « Milord, si vous vou» lez vous attacher sincèrement aux honnêtes gens, » vous vous trouverez bientôt à la tête d'une armée » qui fera la loi au roi et au parlement. » « Ces » paroles, continua Manchester, me firent d'autant » plus d'impression, que je connaissais le lieute» nant-général pour un homme capable de desseins



» très profonds ; et il alla même jusqu'à me dire » que tout irait mal en Angleterre, jusqu'à ce que » je redevinsse M. Montague, et qu'il n'y eût plus » un seul pair ni lord dans le royaume. »

Ainsi fut découverte une distinction secrète qui existait depuis long temps dans ce parti, et qui avait été supprimée jusqu'alors par crainte de la puissance du roi, mais qui, depuis que les espérances du succès étaient devenues plus probables, commençait à se manifester avec de hautes prétentions et une grande animosité. Le parti avait pris le nom d'*Indépendants*, secte nouvelle qui s'était d'abord réfugiée et cachée sous le manteau des presbytériens. Leur profession de foi dérivait, en grande partie, du presbytérianisme, ou plutôt elle n'en était que l'exagération fanatique. Les presbytériens, dans leur enthousiasme, rejetaient l'autorité des évêques, s'affranchissaient de la liturgie, limitaient les pouvoirs et les revenus du clergé. Les indépendants, allant encore plus loin, rejetaient tout établissement ecclésiastique et spirituel; suivant leurs principes, chaque congrégation, formée volontairement et par des liens spirituels, composait en elle-même une église séparée, et exerçait sur son pasteur et sur ses membres une juridiction qui n'avait besoin d'aucune sanction temporelle, parce que l'élection seule de la congrégation suffisait pour conférer le caractère sacerdotal. Ils confondaient tous les rangs et tous les ordres. Le soldat, le marchand, l'artisan, se livrant à la ferveur de leur zèle, et gui-

dés par les inspirations de l'esprit, s'abandonnaient à une direction suprême et intérieure, et étaient consacrés en quelque sorte par leurs relations et communications immédiates avec le ciel.

Le système politique des indépendants s'accordait avec leur système religieux. Non contente, comme les presbytériens, de renfermer dans d'étroites limites la puissance de la couronne, et de réduire le roi au rang de premier magistrat, cette secte, plus ardente pour la liberté, aspirait à l'abolition totale de la monarchie, et même de l'aristocratie, pour établir une entière égalité de rangs dans une république complètement libre et indépendante. Cromwell était un des principaux chefs de cette faction républicaine; et, quoique accoutumé à une profonde dissimulation, il lui arrivait quelquefois de laisser échapper des expressions qui décelaient son système favori. Sa querelle avec Manchester poussa les choses à la dernière extrémité, et détermina les indépendants à ne plus différer l'exécution de leurs desseins. Ils croyaient que les généraux actuels désiraient plutôt de prolonger la guerre que de la finir; qu'ayant le projet de conserver encore quelque balance dans la constitution, ils craignaient de trop abaisser le roi, et de le réduire à une situation qui ne lui permettrait de former aucune demande. Une nouvelle organisation de l'armée pouvait seule, à leur avis, assurer une victoire complète au parlement, et délivrer la nation des calamités dont elle était accablée. Les moyens et les in-

trigues qui furent mis en œuvre pour l'exécution de ce projet, donnent une idée aussi curieuse qu'exacte du génie du temps.

Le parlement, au commencement des troubles, avait ordonné un jeûne, fixé au dernier mercredi de chaque mois, et ses prédicateurs ne manquèrent pas, ce jour-là, d'entretenir par leurs violentes déclamations, les préventions du peuple contre le papisme et l'épiscopat. Le roi, pour combattre le parlement avec les mêmes armes, avait établi un autre jeûne, le second vendredi de chaque mois; et les exhortations adressées au peuple, dans cette occasion, le rappelaient à ses devoirs de fidélité et de soumission envers les autorités légitimes. Dans les circonstances présentes, les indépendants proposèrent et firent passer au parlement l'établissement d'un nouveau jeûne plus solennel pour implorer l'assistance divine contre les obstacles qu'ils avaient à surmonter. Ce jour-là, les prédicateurs, après plusieurs prières politiques, déplorèrent les divisions qui régnaient dans le parlement, et qu'ils attribuaient unanimement aux vues intéressées de quelques-uns de ses membres, qui réunissaient dans leurs mains tous les commandements considérables dans l'armée et toutes les places lucratives dans l'administration. « On ne peut pas raisonnablement s'attendre, disaient-ils, que ces gens qui s'engraissent » des calamités de leur patrie, adoptent jamais aucune mesure efficace pour y mettre fin; les expédients dilatoires seront toujours préférés, et per-

» pétueront à jamais les troubles qui déchirent la » nation. »

Après de grandes exagérations sur ces désordres, les prédicateurs revenant à leurs prières, suppliaient le Seigneur de reprendre dans ses mains son ouvrage; et si les instruments qu'il avait employés jusqu'alors n'étaient pas dignes de mettre à fin une entreprise aussi glorieuse, d'en inspirer d'autres plus capables de perfectionner ce qui etait commencé, et de mettre promptement un terme aux malheurs publics en établissant la vraie religion.

Le jour qui suivit cette farce solennelle et évidemment concertée d'avance, lorsque le parlement s'assembla, une ardeur nouvelle parut animer les regards de plusieurs des membres. Parmi les autres, quelques-uns moins exaltés par le fanatisme, purent bien soupçonner que ces dévots prédicateurs qui, dans différentes églises, avaient au même moment fait les mêmes prières, presque dans les mêmes termes, n'avaient fait que répéter par cœur la même leçon qui leur avait été pieusement insinuée auparavant, et qui n'était que la paraphrase des discours et des raisonnements de Cromwell dans la chambre basse. Pour écarter ce soupçon, sir Henri Vane, autre chef principal des indépendants qui ouvrit le débat, observa que si Dieu leur avait jamais apparu, c'était dans la solennité du jour précédent; qu'une conformité aussi frappante dans les discours de tant de saints prédicateurs ne pouvait procéder que de l'opération immédiate du St.-Esprit. Il sup-

plia en conséquence ses collègues, au nom de leur honneur et de leur devoir envers Dieu et envers leur patrie, de mettre de côté tout intérêt personnel, et de renoncer à tout office auquel des émoluments quelconques étaient attachés; il représenta que l'absence de tant de membres, occupés dans différents emplois, réduisait extrêmement le nombre des votants dans la chambre, et affaiblissait l'autorité de leurs résolutions; que, quant à lui, il ne pouvait pas s'empêcher de s'accuser de jouir d'un de ces offices lucratifs, celui de trésorier de la marine, et que quoiqu'il l'eût obtenu avant les commotions civiles, et qu'il ne le dût point à la faveur du parlement, il était prêt à le résigner, et à sacrifier au bonheur de sa patrie toute considération quelconque d'intérêt personnel.

Cromwell prit ensuite la parole, et soutint que sans une réforme complète sur tous ces points, aucune de leurs entreprises ne pouvait prospérer; que quant à la prétendue difficulté de remplacer des hommes actuellement instruits par l'expérience dans l'art de commander et d'exercer l'autorité, il déclarait que dans le cours des opérations militaires, il s'était élevé dans les armées parlementaires plusieurs excellents officiers, capables de commandements plus considérables que ceux qu'ils exerçaient, et que leurs troupes pouvaient fournir des généraux en état d'être à la tête de quelque entreprise que ce fût.

Les presbytériens opposaient à ces arguments les



inconvénients et les dangers de pareils changements ; les Grecs et les Romains, disaient-ils, les amis les plus sages et les plus passionnés de la liberté, avaient toujours confié à leurs sénateurs le commandement de leurs armées; qu'il n'y avait que des hommes dont les intérêts personnels étaient entièrement liés à ceux du public, et qui avaient le droit de voter dans les délibérations civiles, qui respectassent suffisamment l'autorité du parlement, et qui ne fussent jamais tentés de tourner les armes contre ceux qui les leur avaient confiées. Mais, malgré ces raisonnements et ces citations, il fut nommé un comité pour rédiger l'acte qu'on appela *l'ordonnance de renoncement à soi-même*, par laquelle les membres des deux chambres étaient exclus de tous emplois civils et militaires, excepté de quelques-uns qui y étaient spécifiés. Après de grands débats, qui pendant long-temps agitèrent le parlement et la cité, et les divisèrent en différentes factions, cette ordonnance fut enfin adoptée par la chambre basse, et envoyée à la chambre haute. Les pairs, contre qui cette mesure était principalement dirigée, y étaient très contraires; mais leur autorité était si faible, qu'ils n'osèrent pas persévérer dans leur opposition à la résolution des communes, et crurent qu'il était d'une meilleure politique d'essayer de prévenir, par une complaisance sans bornes, la catastrophe qui les menaçait. Six des généraux, qui étaient membres du parlement, résignèrent leur commandement et reçurent les remercîments de

cette assemblée pour leurs bons services. Une pension de 10,000 liv. fut accordée à Essex.

1645.

La rebellion, actuellement dirigée par les indépendants, prit immédiatement un aspect plus audacieux, et la prépondérance des opinions et des principes démocratiques fut généralement remarquée. Sir Thomas Fairfax fut nommé général; sa commission ne fut pas expédiée comme celle d'Essex, au nom du roi et du parlement, mais seulement au nom du parlement, et la clause concernant la sûreté de la personne du roi y fut omise.

Cromwell étant membre de la chambre basse, aurait dû être destitué de son commandement comme les autres généraux, car il n'avait point été fait d'exception en sa faveur; mais cette impartialité ne pouvait nullement s'accorder avec les vues de ceux qui avaient fait passer l'ordonnance de renoncement à soi-même. Il y échappa par une subtilité, et par ces ruses politiques dans lesquelles il était si habile. A l'époque où les autres officiers donnèrent leur démission, il eut soin de se faire envoyer avec un corps de cavalerie au secours de Taunton, qui était assiégé par les royalistes. Son absence étant remarquée, il reçut l'ordre de venir immédiatement reprendre sa séance au parlement. Il feignit d'être très empressé à s'y rendre, et annonçait positivement le jour où il reprendrait sa place dans la chambre. Mais Fairfax écrivit au parlement pour

demander la permission de retenir pendant quelques jours Cromwell, dont l'avis, disait-il, lui serait utile pour le remplacement des officiers qui avaient donné leur démission; peu de temps après, il demanda très instamment qu'il fût permis à Cromwell de continuer son service pendant cette campagne. C'est ainsi que les indépendants, quoique moins nombreux, l'emportèrent par artifice et par adresse sur les presbytériens, et conférèrent toute l'autorité militaire, en apparence à Fairfax, et en réalité à Cromwell. Son ascendant sur Fairfax se manifesta bientôt, et les principaux traits de son caractère devinrent de jour en jour plus remarquables. La capacité extraordinaire de cet homme étonnant le mettait en état de former les projets les plus vastes; les plus audacieux n'effrayaient pas son génie entreprenant, et les plus dangereux ne le décourageaient pas.

Pendant l'exécution de cette ordonnance remarquable de renoncement à soi-même, les négociations de paix avaient été reprises sans effet; les commissaires des deux partis s'étaient même réunis à Uxbridge; mais ils avaient bientôt aperçu l'impossibilité de rien conclure sur les articles importants de la religion, de la milice et de l'Irlande, puisque sur le premier point l'entière abolition de l'épiscopat était exigée, et que sur les deux autres le parlement s'attendait que la plénitude de la puissance serait remise entre ses mains. Dans le cas même où toutes ces demandes eussent été accordées, les commissaires du parlement déclaraient qu'elles ne devaient

être considérées que comme les préliminaires d'un traité qui amènerait la discussion d'autres prétentions qui, peu de temps auparavant, avaient été transmises au roi à Oxford, et qui étaient si exorbitantes et si ignominieuses, qu'à peine eût-il été possible d'en proposer de plus dures, si Charles eût été entièrement défait, prisonnier et dans les fers.

Immédiatement avant l'ouverture de cette négociation inutile, il s'était commis un acte atroce, qui prouvait bien la ferme résolution du parlement de procéder de la manière la plus impérieuse et la plus violente. L'archevêque Laud, ce ministre favori du roi, avait été traîné à l'échafaud; exemple remarquable de ce qu'on peut attendre de ces rassemblements populaires, que le nombre même de ceux qui les composent dispense ou affranchit de toute honte sur leurs excès, et qui, après avoir impunément violé toutes les lois, se portent naturellement aux actes les plus révoltants de tyrannie et de cruauté. L'exécution de ce prélat, vieux et infirme, qui, malgré son innocence, avait si longtemps langui en prison, ne put être attribuée qu'à la vengeance et à la bigoterie de ces fanatiques rigoureux qui gouvernaient entièrement le parlement.

Pendant que les affaires du roi déclinaient ainsi en Angleterre, elles paraissaient prendre une tournure plus favorable en Ecosse. Avant le commencement des troubles civils, le comte de Montrose, revenant de ses voyages, avait offert ses services à sa majesté; mais par les insinuations du duc, ci-devant



marquis d'Hamilton, qui avait principalement la confiance du roi, il n'avait pas été accueilli avec cette distinction à laquelle il croyait avoir des titres. Dégoûté par ce traitement, il s'était réuni aux *covenantaires*, et les avait servis avec beaucoup de zèle et de succès, en levant et conduisant les armées. Chargé par eux de se rendre auprès de Charles, pendant que l'armée royale était à Berwick, il fut si touché des civilités et des caresses de ce monarque, que de ce moment il se dévoua entièrement, quoiqu'en secret, à son service, et entra en correspondance très étroite avec sa majesté. Dans la seconde insurrection, les *covenantaires* lui confièrent un grand commandement, et il fut le premier qui passa le Tweed, à la tête de ses troupes, dans l'invasion de l'Angleterre. Il trouva cependant bientôt après le moyen de faire parvenir une lettre au roi; mais par l'infidélité de quelque personne qui était auprès de ce prince, et dont Hamilton fut soupçonné, une copie de cette lettre fut envoyée à Leven, général écossais. Montrose, accusé de trahison et de correspondance avec l'ennemi, avoua cette lettre, et interpelant les autres généraux, leur demanda s'ils osaient appeler leur souverain un ennemi? Cette conduite ferme et magnanime le sauva du danger d'être traduit en jugement. Il ne dissimula plus ses principes, et tâcha d'engager ceux qui pensaient comme lui à se lier par un acte d'association pour le service de leur maître.

Il y avait un autre parti en Ecosse qui faisait pro-



fession d'être également attaché au roi, mais qui différait dans les moyens d'atteindre le même but; le duc d'Hamilton en était le chef. Ce seigneur, allié à la famille royale, avait toujours été honoré de la confiance et de la faveur de son maître. Autant l'ardeur et l'intrépidité de Montrose le portaient à adopter les partis les plus énergiques, autant le caractère prudent d'Hamilton lui faisait préférer les mesures dilatoires. Les subtilités de sa conduite l'exposèrent souvent à être soupçonné de conspirer contre son souverain, imputation qui ne fut jamais complètement prouvée ni réfutée. Ce fut par son avis que les *covenantaires* n'éprouvèrent aucune opposition dans l'exécution de leurs mesures hostiles. Mais à la fin les représentations de Montrose prévalurent; Hamilton fut envoyé en prison par ordre du roi, au château de Pendennis, et les projets audacieux de Montrose obtinrent l'approbation de sa majesté.

Peu découragé par la défaite essuyée à Marston-Moor, quoiqu'elle eût rendu impossible de tirer aucun secours d'Angleterre, Montrose convint seulement avec le comte d'Antrim, seigneur irlandais, qu'il lui enverrait quelques secours d'hommes de ce pays. En même temps, prenant lui-même différents déguisements, et échappant à plusieurs dangers, il arriva en Ecosse, où il se tint caché, et prépara secrètement les esprits de ses partisans à tenter quelque grande entreprise.

A peine les Irlandais furent-ils débarqués, que, quoique leur nombre se réduisît à 1100 fantassins très

mal armés, Montrose ouvrit cette scène active d'exploits glorieux qui ont rendu son nom si illustre. Environ 800 hommes d'Athol se joignirent à lui, ainsi que 500 autres qui avaient été levés par les *covenantaires*. Avec ces forces, il se hâta d'aller attaquer lord Elcho qui était à Perth avec une armée de 6000 hommes. Montrose, inférieur en nombre, sans cavalerie et mal fourni d'armes et de munitions, ne pouvait compter que sur le courage que son exemple inspirerait à de nouveaux soldats qui n'avaient jamais fait la guerre. Ayant reçu le premier feu des ennemis, qui fut répondu par une volée de pierres, il fondit au milieu d'eux l'épée à la main, les mit en désordre, et remporta une victoire complète, après avoir tué 2000 *covenantaires*. A Aberdeen, il défit lord Burleigh, qui commandait 2500 *covenantaires* ; il ravagea le comté d'Argyle, mit en fuite ce seigneur à Innerlochy, et fit un grand carnage des forces de Cambell. La terreur de son nom dispersa l'armée de Seaforth, et cependant sa position était telle que les bons et les mauvais succès lui étaient également funestes et diminuaient son armée. Après chaque victoire, ses soldats, avides de butin, désertaient en grand nombre pour mettre en sûreté les richesses qu'ils avaient acquises, et laissaient leur général presque seul avec les Irlandais qui, n'ayant pas de lieu où ils pussent se retirer, restaient auprès de lui.

Le conseil d'Edimbourg, alarmé des progrès de Montrose, fit venir d'Angleterre Baillie, officier

d'une grande réputation, et lui adjoignant Urrey dans le commandement, les envoya avec une armée considérable contre les royalistes. Montrose venait de prendre d'assaut la ville de Dundée et l'avait livrée au pillage de ses soldats, lorsque Baillie et Urrey arrivèrent inopinément sur lui avec toutes leurs forces. Il rappela aussitôt ses soldats du pillage, les mit en ordre, et assura sa retraite par les mesures les plus savantes, après avoir marché pendant 60 milles en présence d'un ennemi très supérieur en nombre.

Baillie et Urrey partagèrent alors leurs forces, et marchèrent de deux côtés différents contre Montrose. Urrey à la tête de 4000 hommes, le joignit à Aldernie, près d'Inverness. Enhardi par la supériorité du nombre, car les royalistes étaient inférieurs de moitié aux *covenantaires*, il l'attaqua dans le poste qu'il avait choisi; mais Montrose repoussa si furieusement cette attaque, qu'il chassa entièrement l'ennemi du champ de bataille, et obtint une victoire complète. Baillie s'étant avancé pour venger la défaite d'Urrey, éprouva le même sort à Alford.

Pendant que le feu s'allumait ainsi dans le Nord, il ne brûlait pas avec moins d'ardeur dans le Sud. Les armées royales et parlementaires se préparaient à entrer en campagne aussitôt que la saison le permettrait, dans l'espérance de terminer promptement leur importante querelle. Fairfax, ou plutôt Cromwell, sous son nom, introduisit enfin la nouvelle organisation dans l'armée, et donna aux troupes une forme différente. De nouveaux regiments et

de nouvelles compagnies furent composés des mêmes hommes, mais avec des officiers différents, et toute la puissance militaire fut confiée à des hommes sur lesquels les indépendants pouvaient compter. Indépendamment des membres du parlement, qui étaient exclus, plusieurs officiers qui ne voulaient pas servir sous les nouveaux généraux, donnèrent leur démission, sans faire attention qu'ils facilitaient ainsi le projet de mettre entièrement l'armée entre les mains des factieux. On n'avait certainement jamais vu d'armée plus singulière : la plupart des régiments n'avaient point de chapelains ; les officiers en tenaient lieu, et unissaient les fonctions spirituelles aux fonctions militaires. Dans leurs moments de loisir, ils s'occupaient de sermons, de prières, d'exhortations ; les extases et les ravissements leur tenaient lieu d'étude et de réflexion ; et les enthousiastes les plus exaltés, débitant emphatiquement toutes leurs pensées dans des harangues improvisées, prenaient cette éloquence, dont ils n'étaient pas moins étonnés que leurs auditeurs, pour des inspirations divines, pour des émanations de l'Esprit Saint. Les soldats, animés du même esprit, employaient les intervalles de leur service à la prière, à la lecture de l'Ecriture-Sainte, et à des conférences spirituelles dans lesquelles ils comparaient les progrès respectifs de leur ame dans la grâce, et s'excitaient les uns les autres à avancer de plus en plus la grande affaire de leur salut. Lorsqu'ils marchaient au combat, le champ de bataille re-



tentissait à la fois de psaumes et de cantiques qu'ils chantaient, et du son des instruments militaires. Tout sentiment des dangers présents était éteint en eux par la perspective de la couronne immortelle qui les attendait. Dans une cause aussi sainte, les blessures étaient des mérites, et la mort assurait la palme du martyre; et dans la confusion de la plus sanglante mêlée, ces pieuses visions, loin de s'évanouir, acquéraient encore plus de force.

Les royalistes tournaient en ridicule ce fanatisme, dont les conséquences étaient si fort à craindre pour eux. Dans le même temps, la licence qu'ils permettaient à leurs soldats les avaient rendus plus formidables à leurs amis qu'à leurs ennemis. L'armée de l'Ouest particulièrement, n'étant point payée, avait désolé tout le pays par ses rapines. Les habitants de la campagne, dépouillés de tous leurs moyens d'existence, se rassemblaient par pelotons en différents endroits, armés de gros bâtons, pour guetter les soldats qui s'écartaient, et assommer tous ceux qu'ils rencontraient.

A l'ouverture de la campagne, Charles marcha au secours de Chester, et le siége fut levé à son approche. Il retourna de là vers le Sud, et s'arrêta devant Leicester, où ses soldats entrèrent l'épée à la main, après un assaut furieux. Ils y firent un butin considérable et 1500 prisonniers. Ce succès, qui jeta la terreur dans le parti parlementaire, détermina Fairfax à marcher vers le roi, avec l'intention de lui livrer bataille. Un conseil de guerre

fut assemblé par sa majesté, pour déterminer le parti qu'il y avait à prendre. La prudence conseillait d'un côté de différer la bataille, parce que 6000 hommes qui étaient dans le pays de Galles ou devant Taunton, pouvaient en peu de temps renforcer l'armée royale, et lui donner une grande supériorité sur l'armée ennemie; de l'autre, le prince Rupert, que sa bouillante ardeur poussait toujours aux combats, excitait l'humeur de la noblesse et des riches propriétaires, dont il y avait un grand nombre dans l'armée, et soutenait qu'il n'y avait qu'une victoire qui pût délivrer les royalistes de tous les embarras où ils se trouvaient. Il fut donc résolu de livrer bataille à Fairfax, et l'armée royale s'avança immédiatement sur lui.

Ce fut à Naseby que se donna, le 14 juin, avec des forces à peu près égales, cette bataille opiniâtre et décisive entre le roi et le parlement. Le principal corps de l'armée royaliste était commandé par le roi en personne, l'aile droite par le prince Rupert, et la gauche par sir Marmaduke Langdale. Fairfax, secondé par Skippon, prit le commandement du corps principal de l'armée ennemie, Cromwell celui de l'aile droite, et Ireton, son gendre, celui de l'aile gauche. Le prince Rupert commença l'attaque avec son impétuosité et son succès ordinaire contre l'aile gauche, qu'il rompit entièrement. Le roi déploya, dans cette action, toute la prudence d'un général et la bravoure d'un grenadier. L'infanterie du parlement fut rompue et poursuivie



par lui, jusqu'au moment où Fairfax, avec une grande présence d'esprit, fit marcher la réserve et renouvela le combat. En même temps, Cromwell enfonça l'aile gauche des royalistes, et l'ayant poursuivie environ un quart de mille, revint attaquer l'infanterie du roi, et la mit dans le plus grand désordre. Charles, après la plus vigoureuse résistance, fut obligé d'abandonner le champ de bataille et la victoire à l'ennemi. Le nombre des morts fut plus considérable dans l'armée parlementaire que dans celle du roi; mais Fairfax fit prisonniers 500 officiers et 4000 soldats, prit toute l'artillerie et les munitions des royalistes, et dissipa entièrement leur infanterie.

Parmi les dépouilles, se trouva la cassette du roi contenant des copies de ses lettres à la reine, dont le parlement ordonna ensuite la publication, ou au moins de celles qu'il crut les plus propres à indisposer le peuple contre lui; mais elles étaient généralement écrites avec délicatesse et sensibilité, et ne pouvaient que donner une idée avantageuse de son esprit et de sa probité.

Après la bataille, Charles se retira dans le pays de Galles avec sa cavalerie, qui était restée entière, et Fairfax marcha sur Taunton, pour réduire le seul corps de troupes considérable qui restait aux royalistes; à son approche, le siége de Taunton fut levé, et les royalistes se retirèrent dans le comté de Somerset, où ils furent poursuivis et battus par Fairfax, qui, après avoir pris Bridgewater, Bath

et Sherborn, assiégea Bristol, où le prince Rupert s'était jeté, et dont on attendait une résistance opiniâtre, à raison de la force de la garnison et de la grande réputation du prince Rupert; d'autant plus qu'il avait écrit au roi une lettre, par laquelle il promettait de défendre la place pendant quatre mois, à moins qu'une révolte ne l'obligeât à se rendre. Néanmoins les troupes du parlement n'eurent pas plutôt forcé les lignes, que le prince Rupert capitula, et rendit la ville à Fairfax. Cet événement inattendu, qui n'était pas moins funeste à la cause royale que la dernière défaite, irrita si vivement le roi, que dans son indignation il révoqua tous les pouvoirs qu'il avait donnés à Rupert, et lui envoya un passe-port pour se retirer sur le continent.

De ce moment, les affaires du roi tombèrent en ruine de toutes parts. Les Ecossais s'emparèrent de Carlisle. Charles ayant marché au secours de Chester, qui était assiégé de nouveau par les forces du parlement, son armée fut mise en déroute, après avoir eu 600 hommes tués et 1000 faits prisonniers. Le roi, avec le reste de ses troupes, se réfugia à Newark, et revint de là à Oxford, où il s'enferma pour tout l'hiver.

Après la reddition de Bristol, Fairfax et Cromwell partagèrent leurs forces; le premier se porta dans l'Ouest pour compléter la conquête du Devonshire et du comté de Cornouailles, et Cromwell attaqua les garnisons royales qui défendaient les places si-

tuées à l'est de Bristol. Les Devises se rendirent à lui ; le château de Berkley fut pris d'assaut, Winchester capitula ; Baring fut emporté l'épée à la main, et en peu de temps tous les comtés du centre furent soumis à l'autorité du parlement.

1646.

Les succès de Fairfax furent aussi constants et aussi rapides. Après avoir complété la conquête de l'Ouest par la prise d'Exeter, il se porta avec son armée triomphante au centre du royaume, et établit son camp à Newbury. Le prince de Galles, conformément aux ordres du roi, se rendit à Jersey, et de là à Paris, où il joignit la reine qui s'y était réfugiée, lorsque l'armée parlementaire, commandée par Essex, s'avançait vers l'Ouest.

Dans les autres parties du royaume, Hereford fut pris par surprise, Chester se rendit ; lord Digby fut défait à Sherborn ; Montrose lui-même, après plusieurs succès importants, fut mis en déroute, et cette dernière espérance des royalistes fut entièrement éteinte.

La situation du roi, dans cette conjoncture, était absolument désespérée ; mais l'énergie de son ame, qui ne l'avait jamais abandonné dans l'adversité, semblait s'accroître avec ses désastres ; il était résolu, écrivait-il à lord Digby, *de mourir en gentilhomme s'il ne pouvait pas vivre en roi, et qu'aucun de ses amis n'eût à rougir du prince au service duquel il s'était malheureusement atta-*

ché. Le dévouement respectueux de ces généreux amis, qui respectaient autant ses malheurs et ses vertus que sa dignité, ajoutait encore à ses chagrins, lorsqu'il réfléchissait que des sentiments aussi nobles les exposeraient sitôt à la fureur de ses implacables ennemis. Le parlement ne daigna faire aucune réponse à ses sollicitations réitérées pour un accommodement pacifique et raisonnable, ni aux différents messages par lesquels il demandait des passe-ports pour ses commissaires. A la fin, après lui avoir reproché le sang répandu pendant la guerre, ils lui annoncèrent qu'ils préparaient des bills pour lui, et que son acquiescement serait le gage le plus sûr de ses dispositions pacifiques : c'était lui dire, en d'autres termes, qu'il fallait qu'il se rendît à discrétion. Il demanda à traiter en personne, et offrit de se rendre à Londres aussitôt qu'il aurait reçu un sauf-conduit pour lui et pour sa suite; mais le parlement refusa absolument de l'admettre, et donna des ordres pour qu'il fût gardé, c'est-à-dire pour qu'on se saisît de sa personne dans le cas où il se présenterait. Un traité imprudent, conclu au nom du roi à cette époque, avec les catholiques irlandais, par le comte Glamorgan, contre la teneur expresse de ses pouvoirs et de ses instructions, fut une occasion d'ajouter de nouvelles calomnies à celles que ses ennemis ne cessaient de répandre contre lui.

Le roi ayant perdu tout espoir de rien obtenir du parlement par la force des armes, ni par la voie

des négociations, n'avait plus d'autres ressources que celles que pouvaient produire les dissensions qui existaient parmi ses ennemis. Les presbytériens et les indépendants même, avant que leur victoire ne fût complète, étaient en contestation sur le partage des dépouilles, et leurs querelles religieuses et civiles agitaient tout le royaume. Les presbytériens se plaignaient hautement du scandale universel résultant de la tolérance du parlement à l'égard des sectaires protestants; ils publiaient que cette indulgence rendait l'eglise de Jésus-Christ semblable à l'arche de Noé, et en faisait un receptacle de tous les animaux immondes. Ils insistaient sur l'obligation solennelle imposée par le *covenant*, d'extirper l'hérésie et le schisme, et menaçaient leurs opposants des mêmes persécutions qu'ils avaient éprouvées eux-mêmes, lorsqu'ils étaient sous le pouvoir de la hiérarchie. Charles était moins touché de la perspective avantageuse que lui offraient ces divisions, qu'il n'était tourmenté par l'embarras de décider avec quel parti il lui importait le plus de se concilier. Les presbytériens étaient, par leurs principes, les moins opposés à l'autorité royale, mais ils insistaient avec une obstination inflexible sur la suppression de l'Épiscopat. Les indépendants étaient résolus à établir un gouvernement républicain; mais on pouvait espérer qu'ils ne s'opposeraient pas au rétablissement de la hiérarchie, en leur accordant la tolérance. Le roi avait un si grand attachement pour la juridiction épiscopale, qu'il

était toujours porté à mettre sa conservation en balance avec les intérêts de la puissance et de la dignité royale. Il avait actuellement bien peu de temps pour se décider, car Fairfax s'avançait à la tête d'une armée puissante et victorieuse, pour mettre le siége devant Oxford, qui devait infailliblement tomber entre ses mains. Dans cette situation désespérée, Charles adopta le parti qui lui fut suggéré par Montreuil, ambassadeur de France, qui avait sollicité les généraux et commissaires écossais de prendre sous leur protection leur infortuné monarque. Il avait toujours transmis à sa majesté, peut-être avec quelque exagération, leurs professions d'attachement pour elle. Comme ils avaient obtenu satisfaction sur toutes leurs demandes, Charles se flattait qu'ils n'avaient rien de plus à exiger, et que la vue de leur prince se réfugiant auprès d'eux à la dernière extrémité du malheur, réveillerait dans leur cœur tous les sentiments généreux, et lui assurerait leur bienveillance et leur protection. Dans cette confiance, il résolut de quitter Oxford et de se retirer auprès de l'armée écossaise, qui assiégeait alors Newark.

Pour prévenir tout soupçon sur le projet de sa majesté, il fut donné ordre à toutes les portes d'Oxford de laisser passer trois personnes; et dans la nuit, le roi, accompagné du docteur Hudson et de M. Ashburnham, sortit par la porte de Londres. Il fit le voyage à cheval, ayant un porte-manteau derrière lui, et se faisant passer pour le domes-

tique d'Ashburnham. Il passa par Henley, St.-Albans, et s'approcha de Londres jusqu'à Harrow-Hill; il eut même la pensée d'entrer dans sa capitale. Mais enfin, après avoir passé par plusieurs chemins de traverse, il arriva au camp des Ecossais, devant Newark.

Le parlement apprenant que le roi s'était échappé d'Oxford, donna des ordres rigoureux, qui menaçaient de mort immédiate quiconque recèlerait le roi dans sa fuite, ou lui donnerait asyle. Les généraux et commissaires écossais affectèrent une grande surprise à son arrivée, et avec toutes les marques extérieures du respect dû à sa dignité, ils lui donnèrent aussitôt une garde, qui, avec l'air de le protéger, le constitua réellement prisonnier, malgré les promesses qui avaient été faites à l'ambassadeur de France. Ils requirent en même temps sa majesté d'ordonner au gouverneur de Newark de rendre cette ville, actuellement réduite à la dernière extrémité; cet ordre fut immédiatement expédié et exécuté; mais, en même temps, comme ils apprirent que le parlement prétendait avoir entièrement à sa disposition la personne du roi, et que l'armée anglaise s'avançait vers eux, ils jugèrent à propos de se retirer vers le Nord, et d'établir leur camp à Newcastle.

Cette mesure fut très agréable au roi, et il commença à compter sur la protection des Ecossais; mais il reconnut bientôt, par la conduite de leurs prédicateurs, de qui tout dépendait, que les zéla-

teurs *covenantaires* étaient loin d'être dans des dispositions pacifiques à son égard; ils l'insultaient en chaire. Un d'eux, après lui avoir reproché en face sa mauvaise conduite, ordonna qu'on chantât le psaume qui commence par ces mots. « Comment » oses-tu, tyran, prétendre à des éloges pour tes » actions criminelles ? » Le roi se leva, et demanda le psaume qui commence par ces mots : « Ayez » pitié de moi, Seigneur, je vous en prie, car les » hommes voudraient me dévorer. » L'auditoire, attendri, et révérant la majesté dans le malheur, chanta ce dernier psaume, au lieu de celui qu'avait demandé le prédicateur.

Charles était étroitement gardé, tous ses amis étaient tenus éloignés, et il ne lui était permis d'avoir aucune relation avec quiconque était soupçonné d'avoir le moindre attachement pour lui. Les généraux écossais conservaient encore pour lui des égards respectueux; mais ils repoussaient sa confiance, et ne lui proposaient rien qui ne tendît à aggraver son humiliation ou consommer sa ruine. Ce fut cependant à leur demande qu'il ordonna à la ville d'Oxford et à toutes ses autres garnisons de se rendre au parlement; il adressa même de pareils ordres à Ormond en Irlande et à Montrose en Ecosse. Les conditions accordées à la plupart de ces garnisons étaient honorables, et Fairfax les fit observer très exactement en tout ce qui dépendait de lui; et, par une suite de son humanité généreuse, une guerre civile si cruelle se termina sans

qu'il restât aucune apparence d'animosité entre les partis. Le dernier royaliste qui mit bas les armes fut le marquis de Worcester qui, à l'âge de 84 ans, défendit le château de Ragley jusqu'à la dernière extrémité.

Le parlement et les Ecossais présentèrent leurs propositions au roi : elles étaient telles que devait s'y attendre un prince captif, à la merci du vainqueur le plus inexorable ; elles tendaient évidemment, non seulement à la dégradation, mais à l'anéantissement total de la puissance et diguité royales, le titre de roi seul excepté, ou plutôt réduit à un sobriquet insignifiant, auquel on ne pouvait plus attacher d'autre idée que celle d'un office éteint et d'un titre sans fonctions, honneur ni autorité.

Charles représenta que des propositions qui introduisaient des innovations si importantes dans la constitution, exigeaient quelque temps de réflexion. Les commissaires lui répondirent qu'il fallait qu'il donnât sa réponse dans dix jours. Il témoigna le désir de conférer avec eux sur le but et le véritable sens de quelques expressions, et demanda un traité personnel avec le parlement. Les commissaires l'informèrent qu'ils n'étaient pas autorisés à discuter aucune question avec lui, et insistèrent péremptoirement à ce qu'il exprimât son consentement ou son refus, le menaçant, en cas de délai, que le parlement fixerait, de sa seule autorité, la forme du gouvernement.

Le traité proposé à Charles occupait bien moins

le parlement que celui qu'il avait à conclure avec les Ecossais sur deux points importants; l'un concernant la remise de la personne du roi entre les mains de l'assemblée, l'autre sur l'évaluation et le paiement des arrérages qui leur étaient dus, et qui, suivant leur compte, montaient à près de deux millions, dont il y avait à déduire les contributions qu'ils avaient levées et le prix de leur dépense, pendant qu'ils avaient vécu à discrétion. Après bien des discussions, il fut enfin convenu que, pour solde de toutes demandes, ils accepteraient 400,000 liv., payables moitié comptant, et le reste en deux paiements subséquents.

Les Ecossais se donnèrent bien de la peine pour faire considérer cette transaction comme entièrement étrangère à celle qui concernait la remise de la personne du roi; mais, comme il était évident que les Anglais n'auraient jamais donné une pareille somme, s'ils n'eussent pas été assurés que le roi leur serait livré, les Ecossais encoururent alors et pour jamais le juste reproche d'avoir trahi, pour de l'argent, leur souverain, qui les avait toujours aimés et favorisés, et de l'avoir vendu, non à une puissance amie qui pût le protéger, mais à ses implacables ennemis, qui ne voulaient que l'assassiner. L'infamie de ce marché, le plus exécrable dont il soit fait mention dans l'histoire d'aucune nation, fit une telle impression sur le parlement d'Ecosse, qu'il délibéra d'abord que le roi serait protégé, et sa liberté maintenue; mais l'assemblée générale in-

tervint, et prononça que comme il avait refusé d'acquiescer au *covenant* qui lui avait été proposé, il ne convenait pas aux personnes pieuses de prendre aucun intérêt à son sort, et, sur cette déclaration, suggérée par l'avarice la plus sordide et la plus criminelle, déguisée sous le voile de l'hypocrisie et du fanatisme, le parlement ne rougit pas de révoquer sa délibération.

Lorsque Charles reçut la nouvelle que les Ecossais avaient définitivement résolu de le livrer, il faisait une partie d'échecs; et tel était l'empire qu'il avait sur lui-même, qu'il continua sa partie, sans que personne pût s'apercevoir que la lettre qu'il lisait contînt rien d'important. Les commissaires anglais, qui vinrent quelques jours après le prendre sous leur garde, furent admis à lui baiser la main, et il les reçut avec la même affabilité que s'ils n'étaient venus que pour lui faire leur cour.

Le comte d'Essex mourut à cette époque, lorsque sa vie aurait été le plus utile, parce que, convaincu du danger des excès auxquels les choses avaient été poussées, il avait résolu de rétablir la paix. Les presbytériens, ou plutôt le parti modéré dans la chambre des communes, fut considérablement affaibli par sa mort, et les faibles restes d'autorité que les pairs avaient encore conservés furent en quelque sorte entièrement éteints.

1647.

Les commissaires conduisent le roi au château

d'Holmby, dans le comté de Northampton, où il est étroitement renfermé, privé de ses anciens domestiques et de toute communication avec sa famille et avec ses amis.

La secte presbytérienne avait la majorité dans la chambre des communes, mais la grande majorité de l'armée était composée d'intrépides indépendants. Les presbytériens s'en alarmèrent, et ils ne virent pas plutôt la soumission et l'obéissance rétablies partout, après le départ des Ecossais, qu'ils commencèrent à parler de licencier une grande partie de l'armée, et d'envoyer le reste en Irlande. On conçoit aisément que l'armée était aussi peu disposée à servir dans ce pays désolé et ravagé par les massacres et par les commotions civiles, qu'à se laisser licencier et à renoncer à la solde qu'elle avait gagnée par ses travaux et par ses dangers, et dont elle espérait de jouir tranquillement pendant la paix; et un grand nombre d'officiers, qui avaient été tirés de la lie du peuple, ne pouvaient pas non plus se soumettre volontairement à n'avoir d'autre perspective que celle d'être destitués de leur commission, et de retomber dans l'état de pauvreté et d'obscurité dont ils étaient sortis. Ainsi les troupes, apprenant qu'il y avait plusieurs partis dans la chambre des communes, et que leurs ennemis y avaient la majorité, furent naturellement portées à saisir avec empressement tous les moyens d'assurer l'avantage à leurs partisans. En conséquence, au lieu de se préparer au licencie-

ment, elles dressèrent et firent circuler une pétition adressée au général Fairfax, tendante à obtenir une amnistie ratifiée par le roi pour toutes les actions illégales dont les soldats pouvaient s'être rendus coupables pendant la guerre, ainsi que le paiement de leurs arrérages, l'affranchissement de la presse, les secours dus aux veuves et aux soldats estropiés, et le paiement de la solde jusqu'au licenciement.

Les communes prévoyant les dangereuses conséquences de pareilles cabales, si elles n'étaient pas réprimées dès le principe, sommèrent quelques officiers de venir rendre compte de leur conduite dans cette occasion, et déclarèrent en même temps que cette pétition tendait à exciter une sédition, à imposer des conditions au parlement, et à empêcher qu'on envoyât des secours en Irlande; elles menacèrent en même temps de procéder contre les promoteurs de cette pétition, comme ennemis de l'état et perturbateurs du repos public. Cette déclaration produisit de funestes effets. Les soldats se plaignirent qu'après avoir, aux dépens de leur sang, assuré la tranquillité générale, ils étaient privés des priviléges des Anglais et du droit de représenter leurs griefs. Plus de 200 officiers signèrent une adresse au parlement, dans laquelle ils soutenaient, sur un ton très impérieux, leur droit de pétition, et se plaignaient de l'imputation qui leur avait été faite par la dernière déclaration de la chambre basse.

Cromwell n'avait pas dévié jusque-là de cette dis-

simulation profonde qui lui était si familière. Il était dans la chambre des communes, lorsque ces pétitions et adresses furent présentées, et se déchaîna hautement contre cette audace, se plaignant de la grande licence qui régnait dans l'armée, et ajoutant que, quant à lui, les artifices de ses ennemis et de ceux qui désiraient que la patrie fût encore inondée de sang, l'avaient rendu si odieux aux soldats, qu'ils avaient résolu de le tuer si, sur quelque révélation qui lui avait été faite, il ne s'était pas échappé de leurs mains; et chaque fois qu'il parlait des nouveaux troubles dont la nation était menacée, il ne manquait jamais de répandre les larmes les plus amères, et d'affecter la plus profonde affliction sur les calamités qu'il prévoyait devoir s'ensuivre. Mais comme quelques membres de la chambre avaient découvert depuis long-temps ses intentions pernicieuses, et qu'on savait que les officiers et agitateurs les plus actifs dans l'armée étaient ses propres créatures, son hypocrisie ne pouvait plus tromper personne. Il fut secrètement résolu, en conséquence, par les principaux membres de la chambre, de l'arrêter le lendemain, quand il y viendrait, et de l'envoyer à la Tour. Mais il fut aussitôt informé de cette détermination par un de ses espions, et le lendemain matin, lorsque son arrivée était attendue d'un moment à l'autre, on apprit qu'il avait été rencontré hors de la ville avec un seul domestique, prenant la route de l'armée, d'où il écrivit à la chambre des communes, qu'ayant été



informé la nuit précédente que l'animosité des troupes contre lui était fort diminuée, il avait pensé que sa présence immédiate au milieu d'elles serait très utile pour calmer leur agitation, et prévenir le retour de cette maladie; qu'il espérait d'en découvrir la source. Il demandait, en même temps, que le général Fairfax et les autres officiers, membres de la chambre, se rendissent promptement à leurs quartiers, afin qu'il pût y avoir un rendez-vous général de l'armée.

Skippon, Cromwell, Ireton et Fleetwood furent autorisés, par le parlement, à faire des offres à l'armée, et à s'enquérir des causes *de sa maladie*. Ces généraux, ou au moins les trois derniers, étant les auteurs secrets de tous les mécontentements, ils ne firent que les fomenter, et rendre l'esprit de sédition incurable, en suggérant et faisant adopter une mesure qui poussa les choses à la dernière extrémité. L'armée, pour élever sa puissance au niveau de celle du parlement, choisit un certain nombre d'officiers parmi ceux qui étaient le plus aimés des soldats, et en forma un conseil d'officiers, organisé d'après le modèle de la chambre des pairs, et les soldats choisirent dans chaque régiment quatre officiers inférieurs ou simples soldats, parmi ceux qui étaient désignés sous le nom d'agitateurs, et les adjoignit comme chambre des communes au conseil des officiers.

Cette assemblée impétueuse vota immédiatement que les offres du parlement étaient insuffisantes,



déclara que l'armée n'avait point de maladie, mais plusieurs griefs sur lesquels il devait être fait droit, et elle détailla ceux auxquels elle demandait qu'il fût remédié le plus promptement. La même conduite que le parlement avait tenue avec succès contre le roi fut actuellement employée contre lui par l'armée, dont les demandes augmentaient à mesure que les communes y acquiesçaient. Le parlement voulut encore tenter un vigoureux effort pour éprouver la force de son autorité. Il vota que toutes les troupes qui ne s'engageraient pas pour servir en Irlande, seraient licenciées sur-le-champ dans leurs quartiers. En même temps, le conseil de l'armée ordonna un rendez-vous général de tous les régiments pour pourvoir à leurs intérêts communs; et, en préparant ainsi leur opposition au parlement, ils tentèrent avec succès un coup de main qui leur assura la victoire.

Cornet Joyce, ci-devant tailleur, et actuellement un des agitateurs de l'armée, vint le 3 juin avec un escadron de cinquante chevaux au château d'Holmby, à la pointe du jour, et sans éprouver aucune opposition de la part de la garde, il alla frapper à la porte de la chambre du roi; sa majesté se leva, et n'étant qu'à moitié habillée, ordonna qu'on ouvrît la porte. Joyce entra aussitôt dans la chambre avec deux ou trois de ses camarades, le chapeau bas et le pistolet à la main, et dit au roi qu'il fallait qu'il vînt avec lui: « Où donc, demanda le roi? — A l'armée. — » Et où est l'armée? — Nous vous y mènerons. — De

» quelle autorité venez-vous? — De celle-ci, répondit » Joyce en montrant son pistolet; » et il pria le roi d'achever de s'habiller, parce qu'ils n'avaient pas de temps à perdre. Le roi dit qu'il ne pouvait pas partir sans parler aux commissaires à la garde desquels le parlement l'avait confié. Un domestique de sa majesté alla les avertir; ils se rendirent aussitôt dans sa chambre, et ayant demandé à Joyce de quelle autorité il venait, il leur montra son pistolet, et fit la même réponse qu'il avait faite au roi. Ils dirent qu'ils écriraient au parlement, pour connaître ses intentions. Joyce leur répondit qu'ils en étaient bien les maîtres, mais qu'il fallait que le roi partît sur-le-champ avec lui. Charles monta en voiture, accompagné de quelques domestiques qui se trouvaient auprès de lui, et fut conduit par Joyce à Neuwmarket, où il arriva le lendemain.

Le comité informa le parlement de ce qui s'était passé, et ces nouvelles furent reçues avec la plus grande consternation; personne ne put même concevoir quel était l'objet d'un pareil attentat. Le compte qu'en rendit Cromwell était peu propre à dissiper l'alarme générale. Cet attentat, disait-il, avait été commis sans son consentement et sans celui de ses officiers, et sans que ni lui ni eux l'eussent désiré ou en eussent connaissance; que ce qui y avait donné lieu était la crainte d'un rassemblement de forces pour enlever le roi; qu'il aurait soin de mettre la personne de sa majesté à l'abri de tout

danger, assurant le parlement, que toute l'armée désirait la paix; qu'elle était loin de s'opposer au presbytérianisme et de prétendre à l'indépendance, ainsi que de maintenir une liberté licencieuse en matière de religion, ou les intérêts d'aucun p rti; mais qu'elle était résolue à laisser entièrement au parlement la décision de tous ces points. La fausseté de ces assurances était si notoire, qu'on supposa qu'elles n'avaient d'autre objet que de masquer quelque projet encore plus dangereux; et comme on fut informé en même temps que toute l'armée était en marche et serait à Londres le lendemain à midi, l'alarme augmenta au plus haut degré. Le parlement vota que les deux chambres siégeraient toute la journée du lendemain, quoique ce fût un dimanche; que M. Marshall viendrait faire les prières pour eux; que le comité de sûreté resterait en séance toute la nuit, pour examiner ce qu'il y avait à faire; que les lignes de communications seraient fortement gardées, et que toutes les milices de Londres se réuniraient sous peine de mort. Toutes les boutiques furent fermées. La confusion qui régnait partout, et qui se peignait sur toutes les figures était aussi générale que si l'armée fût déjà entrée dans la ville. Le parlement écrivit au général pour demander qu'aucune portion de l'armée n'approchât de Londres à plus de 25 milles de distance, et que la personne du roi fût remise aux précédents commissaires. Cromwell conservant encore les apparences hypocrites de la soumission, répondit aux

deux chambres que l'armée était déjà à St.-Albans, avant que leur demande fût parvenue entre ses mains, mais que, conformément à leurs ordres, il n'irait pas plus loin; mais qu'il demandait qu'un mois de paie fut envoyé immédiatement à l'armée, et cette demande fut accordée sur-le-champ, quoique relativement à la remise de la personne du roi entre les mains des commissaires, il se fût contenté de répondre qu'on veillerait avec tout le soin possible à la sûreté de sa majesté. La délibération par laquelle les pétitionnaires militaires avaient été déclarés ennemis publics fut révoquée et effacée des registres.

Ici commencent les invasions de l'autorité militaire sur l'autorité civile. L'armée, suivant l'exemple de son général, conserva dans ses paroles le ton du respect et de la défiance à l'égard du parlement, tandis qu'en réalité elle l'insultait et le tyrannisait. Elle ne prétendait pas accuser cette assemblée, mais seulement les mauvais conseillers qui l'avaient séduite et trahie; elle alla même jusqu'à nommer onze des membres de la chambre basse, qu'elle accusa en termes généraux de haute trahison, comme ennemis de l'armée et mauvais conseillers du parlement, et c'était précisément les chefs du parti presbytérien. Elle insista à ce que ces membres fussent chassés immédiatement du parlement, et envoyés en prison. Ces onze membres ne voulant pas être un sujet de discorde, demandèrent eux-mêmes la permission de se retirer de la chambre,

et l'armée parut satisfaite, pour le moment, de cette marque de soumission.

Sous prétexte que le parlement avait le projet de faire la guerre aux troupes, et de replonger la nation dans le désordre et dans le sang, l'armée demanda que toutes nouvelles levées fussent suspendues, et le parlement acquiesça à cette demande.

L'armée n'ayant plus de résistance à craindre, et voulant sauver les apparences, s'éloigna, à la demande du parlement, à une plus grande distance de Londres, et fixa son quartier général à Reading, emmenant le roi avec elle dans toutes ses marches.

La situation du roi était actuellement plus supportable. Tous ses amis avaient accès auprès de lui ; sa correspondance avec la reine n'était pas interrompue, ses chapelains lui étaient rendus. Le duc de Gloucester, son fils cadet, et la princesse Elisabeth, sa fille, eurent la permission de passer quelques jours avec lui à Caversham, où il résidait alors. Cette condescendance de la part de l'armée lui fut d'autant plus agréable, qu'il n'y avait pas de père qui aimât plus tendrement sa famille que ce bon prince. Cromwell qui le visitait, et qui fut témoin de cette réunion de la famille royale, avoua qu'il n'avait jamais assisté à une scène aussi touchante, et il paraissait enchanté de l'extrême bonté qui se manifestait dans toute la conduite du roi.

Le parlement craignant que Charles ne s'accommodât avec l'armée, lui envoya une adresse d'un style beaucoup plus respectueux que celui des pré-

cédentes, l'invitant à résider à Richmond, et à contribuer, par son assistance, à la fixation du gouvernement de la nation. Les principaux officiers le traitaient avec respect, et parlaient dans toutes les occasions de le rétablir dans ses prérogatives et pouvoirs légitimes. L'armée, dans ses déclarations publiques, insistait sur la nécessité de fixer le revenu et l'autorité de sa majesté. Les royalistes se livraient partout à l'espérance de voir rétablir la monarchie, et leur prédilection générale en faveur de l'armée contribua beaucoup à décourager le parlement et à accélérer sa soumission.

Plus la confusion augmentait dans la nation, plus le roi s'attendait que tous les partis auraient enfin recours à son autorité légitime, comme le seul remède aux désordres publics. « Vous ne pouvez pas » vous passer de moi, dit-il dans differentes occa- » sions ; vous ne pouvez pas fixer le gouvernement » de la nation, sans que j'y intervienne. »

Le parlement avait repris courage, en voyant l'armée s'éloigner à une plus grande distance, et il crut pouvoir procéder avec plus de vigueur contre les officiers qu'il savait avoir excité les troupes à mépriser l'autorité parlementaire. Il publia une déclaration adressée au royaume, dans laquelle il exprimait « le désir de ramener le roi avec honneur » à son parlement, s'il n'était pas détenu malgré » lui prisonnier par l'armée, ajoutant qu'il y avait » de grandes raisons de craindre pour la sûreté de sa » personne. » L'armée déclara, de son côté, « que

» le roi n'était ni prisonnier, ni détenu contre sa » volonté, et qu'elle en appelait à sa majesté elle-» même et à tous ses amis, les requérant de dé-» clarer s'il n'était pas actuellement plus libre et » traité avec plus de respect qu'il ne l'avait été pen-» dant le temps qu'il était sous la garde des commis-» saires parlementaires et de leur suite.» La cité était unanimement dévouée au parlement, et paraissait résolue à le défendre contre l'armée, non seulement avec les milices mais avec de nouvelles forces qu'elle pouvait lever. Le parlement, encouragé par ces dispositions, envoya au roi un comité chargé de lui présenter une adresse respectueuse, dans laquelle il déclarait que si sa majesté n'était pas traitée à tous égards comme elle devait l'être, ce n'était pas la faute de l'assemblée, dont le désir était que le roi fût en pleine liberté et maître de faire tout ce qu'il voudrait.

Charles avait été traité avec tant de barbarie par les presbytériens, qu'il n'était nullement disposé à se remettre entre leurs mains. D'un autre côté, il était loin d'être satisfait des bonnes intentions apparentes de l'armée à son égard, en ce que, malgré la civilité avec laquelle il était traité par les officiers et par les soldats, ils le surveillaient au moins d'aussi près que ses premiers gardes. Il en conclut qu'il ne devait, ni rejeter les adresses du parlement, ni désobliger l'armée en paraissant s'en défier, ou désirer d'être hors de ses mains : ainsi il requérait les deux partis « de terminer promptement leurs consulta-

» tions, afin que le royaume pût jouir de la paix » et du bonheur qu'il espérait de partager lui-même » et dont il prierait Dieu d'avancer le moment.

L'armée étant informée des dispositions peu favorables de la capitale à l'égard des troupes, demanda impérieusement que la milice de Londres fût changée; que les commissaires presbytériens fussent destitués, et que le commandement fût rendu à ceux qui l'avaient constamment exercé pendant la guerre. Le parlement n'osant pas désobéir à l'armée, acquiesça à cette violente demande, et révoqua l'ordonnance par laquelle la milice de la cité avait été établie, du consentement et même à la demande du conseil commun. La cité fut vivement offensée que cette ordonnance eût été sitôt révoquée, sans même que le conseil commun eût été consulté suivant l'usage, et une pétition fut préparée en conséquence, pour être présentée par les shérifs au nom de la cité; mais avant qu'elle fût prête, plusieurs milliers d'apprentifs et de jeunes citoyens assiégèrent les portes des deux chambres, avec une pétition tendante à ce qu'il ne fût fait aucun changement à la milice, et par leurs vociférations séditieuses, forcèrent le parlement à révoquer sa dernière délibération concernant la milice.

Aussitôt que l'armée fut informée de ces procédés extraordinaires, Cromwell écrivit une lettre très aigre au parlement, pour lui déclarer que l'armée se regardait comme responsable envers la nation, si cet outrage inouï, qui avait notoirement troublé la

paix publique, et interrompu l'établissement du gouvernement du royaume, n'était pas poursuivi avec la plus grande rigueur, et s'il n'était pas fait prompte justice des coupables. En même temps, l'armée dirigea sa marche vers la plaine d'Hounslow, où le rendez-vous était fixé, et le roi fut conduit à Hampton-Court, qui avait été préparé pour le recevoir, et mis en aussi bon état que dans les meilleurs temps. Lorsque l'armée arriva à Hounslow, les orateurs des deux chambres, qui auparavant avaient vu en secret les principaux officiers de l'armée, parurent avec leurs masses, accompagnés de quelques autres membres, se plaignant au général qu'ils n'étaient par libres à Westminster ; que leur vie y était en danger, et qu'ils étaient forcés d'avoir recours à la protection de l'armée. Ils furent accueillis avec les plus vives acclamations et avec des égards aussi respectueux que ceux qu'on aurait eus pour le parlement en corps. L'armée, avec un prétexte aussi plausible, se mit en marche pour châtier la cité rebelle, et réintégrer le parlement outragé.

Les deux chambres avaient élu de nouveaux orateurs, et renouvelé leurs ordres précédents, pour enrôler des troupes et pour le service de la milice. Toute la cité était en fermentation, et retentissait du bruit des préparatifs militaires. Cependant l'armée traversa la ville en triomphe sans opposition, conservant le plus grand ordre et la plus grande décence ; elle conduisit à Westminster les deux orateurs, qui reprirent leur place comme s'il ne fût

rien arrivé. Les onze membres déjà inculpés étant accusés d'être les auteurs des troubles, furent chassés, et plusieurs d'entr'eux passèrent sur le continent. Sept pairs furent accusés; le maire, un shérif et trois aldermans furent envoyés à la Tour; plusieurs citoyens et officiers de la milice furent mis en prison; tous les actes du parlement, depuis le jour du tumulte jusqu'au retour des orateurs, furent annulés. Les lignes qui entouraient la cité furent détruites, la milice fut rendue aux indépendants; les régiments furent mis en quartier à Whitehall et dans les baraques, et le parlement étant ainsi réduit à une forme de servitude régulière, un jour fut fixé pour de solennelles actions de grâce, à l'occasion de la restauration de sa liberté.

Le parti des indépendants, dans les communes, fier de sa victoire, considérait la plénitude de l'autorité nationale comme entièrement entre ses mains, et se flattait de parvenir, par la terreur des armes, à imposer au peuple, malgré lui, un système de liberté parfaite.

Charles vécut pendant quelque temps à Hampton-Court, avec une apparence de dignité et de liberté. Il avait un tel empire sur lui-même, que dans les diverses vicissitudes de fortune qu'il éprouvait, on n'apercevait aucune différence sur son visage ni dans sa conduite, et quoique prisonnier, et entre les mains de ses ennemis les plus invétérés, il conservait la majesté d'un roi vis-à-vis de tous ceux qui l'approchaient. Son extrême douceur et sa sérénité,

avaient rendu ses manières aimables, quoiqu'elles ne fussent naturellement ni populaires ni gracieuses.

Le parlement s'adressa de nouveau à sa majesté, et lui offrit les mêmes conditions qu'il lui avait offertes à Newcastle. Le roi les refusa, et demanda à l'assemblée de prendre en considération les propositions de l'armée, et d'en faire la base de la nouvelle forme du gouvernement. Il espérait encore que ses négociations avec les généraux finiraient par réussir, quoique, à cet égard, les choses eussent pris un aspect plus défavorable, principalement depuis la victoire complète que l'armée avait remportée sur les communes; mais ce changement avait probablement une autre cause beaucoup plus importante, qui mérite d'autant plus d'être approfondie, qu'elle a été peu remarquée, ou inexactement présentée par les historiens.

Plusieurs écrivains du temps assurent que Cromwell avait réellement l'intention de faire son marché particulier avec le roi, projet d'autant plus vraisemblable, qu'il aurait pourvu par cette mesure à sa sûreté et à son avancement, et cette hypothèse répand un grand jour sur le véritable motif des égards et des respects rendus pendant un certain temps à sa majesté, par les généraux et les officiers de l'armée; mais on ne pouvait pas s'attendre que cette conduite respectueuse continuerait, même dans le cas où Cromwell aurait lieu de soupçonner que le roi, loin d'être disposé à accepter ses services, était engagé dans une



négociation avec ses ennemis. Or, il est convenu par tous les historiens, qu'à cette même époque, un traité à cet effet était secrètement négocié par le roi lui-même avec les commissaires d'Ecosse, qui promettaient de lever une armée qui agirait de concert avec tous les presbytériens des deux royaumes et avec les royalistes. Rapin dit « que » Cromwell reprocha amèrement à Ashburnham, » qui était alors le confident du roi, que malgré » les égards que l'armée avait pour lui, il avait » traité avec les commissaires d'Ecosse, pour sou- » lever ce royaume contre l'armée; ce qui alarma » d'autant plus le roi, qu'il ne pouvait pas nier le » fait. » (Rapin, tom. VIII, pag. 617 et 618.) Clarendon (vol. V, pag. 70) rapporte « que le roi fit part » à lord Capel de toutes ses espérances et de toutes » ses craintes, ainsi que des propositions avanta- » geuses que lui faisaient encore les Ecossais; et qu'il » était convaincu qu'il y aurait avant peu entre les » deux nations une guerre, dans laquelle les Ecos- » sais se flattaient que tous les presbytériens d'An- » gleterre se réuniraient à eux; que sa majesté de- » sirait qu'en pareil cas son propre parti prît les » armes, sans quoi il y aurait bien peu d'avantages » à attendre des succès de l'autre; qu'il recom- » manda en conséquence à lord Capel de veiller » de près une conjoncture aussi favorable, et de » rassembler ses amis. » Ces circonstances, qui ne peuvent pas être révoquées en doute, s'étant passées immédiatement avant le changement de la con-

duite de Cromwell à l'égard du roi, en furent évidemment la seule ou du moins la principale cause.

Quant au fait important concernant le projet de Cromwell de faire son marché particulier avec le roi, il est attesté par plusieurs écrivains contemporains (Salmonet, Ludlow, Hollis, etc., etc.) qui, étant ses ennemis déclarés, méritent d'autant plus de confiance lorsqu'ils s'accordent sur un fait qui peut servir d'excuse à sa conduite violente et criminelle; celui-ci est ainsi rapporté par Maurice, chapelain de Roger, comte d'Orrery: « Lord Orrery, » dans le temps de sa plus grande faveur auprès » de Cromwell, et immédiatement après l'avoir se» couru si à propos dans l'extrême détresse où il se » trouvait à Cloumel, se promenant un jour à che» val avec lui et Ireton, à Youghall, la conversation » vint à tomber sur la mort du roi; Cromwell » répéta plus d'une fois à cette occasion que si le roi » avait toujours suivi son propre jugement, et qu'il » n'eût eu auprès de lui que des serviteurs fidèles, » il aurait déjoué tous ses ennemis; qu'ils avaient » été une fois sur le point de s'accommoder avec » lui, mais qu'un incident qui était survenu avait » fait abandonner ce dessein. Orrery les voyant en » bonne humeur, leur demanda si, sans trop de cu» riosité, il pouvait les prier de lui dire pourquoi » ils avaient voulu s'accommoder avec le roi, et » pourquoi ils ne l'avaient pas fait. Cromwell lui » dit très franchement qu'il le satisferait avec » plaisir sur ces deux questions. Voici, dit-il, la rai-

» son pour laquelle nous nous serions accommodés
» avec le roi. Nous voyions que les Ecossais et les
» presbytériens commençaient à être plus puissants
» que nous, et qu'ils pourraient bien s'accorder avec
» lui, et nous laisser dans la nasse. Nous crûmes
» qu'il valait mieux les prévenir, en offrant les pre-
» miers des conditions raisonnables; mais pendant
» que nous nous en occupions, une lettre d'un de
» nos espions, attaché au service de la chambre du
» roi, nous apprit que notre sort avait été définitive-
» ment décidé ce jour là; qu'il ne pouvait pas savoir
» ce que c'était, mais que nous le découvririons,
» si nous parvenions à intercepter une lettre que le
» roi écrivait à la reine, pour l'informer de sa réso-
» lution; que cette lettre était cousue dans un des
» côtés d'une selle; que l'homme qui en était chargé
» devait se rendre à dix heures du soir avec cette
» selle sur la tête, à l'Ours-Bleu, dans Holborn, où
» il devait prendre un cheval pour Douvres. (Après
» un long détail sur les mesures qui furent prises
» pour intercepter cette lettre) nous y vîmes, con-
» tinua Cromwell, que sa majesté informait la reine
» que les deux factions, les Ecossais, les presbyté-
» riens et l'armée lui faisaient la cour, et qu'il se déci-
» derait en faveur de ceux qui lui offriraient les con-
» ditions les plus avantageuses; mais qu'il croyait
» qu'il donnerait la préférence aux Ecossais. Sur cette
» information, nous revînmes à Windsor, et voyant
» qu'il y avait peu d'apparence que le roi voulût
» traiter avec nous à des conditions raisonnables,

» nous résolûmes sa perte dès le même moment. » (CARTE's ORMOND, vol. II, pag. 12.)

Ce récit est d'autant plus probable, que non seulement il s'accorde parfaitement avec toutes les circonstances subséquentes, mais qu'il en explique plusieurs qui seraient incompréhensibles. Après la dernière résolution prise par Cromwell, d'après le rapport de Maurice, le premier objet dont il eût à s'occuper fut de faire cesser toutes conférences et correspondances du roi avec les commissaires écossais et avec les presbytériens, pour les empêcher d'arrêter définitivement les conditions de l'accord qu'ils projetaient. Mais il fallait, pour en venir à bout, tenir le roi renfermé plus étroitement que jamais, et empêcher qu'il n'eût de communication avec qui que ce fût, ou transférer sa majesté d'Hampton-Court dans un autre lieu, sous la garde d'une personne sur laquelle on pût entièrement se reposer du soin de rendre sa détention aussi rigoureuse qu'il serait possible. Mais aucun de ces moyens ne pouvait être employé, sans exciter les soupçons et les plaintes des commissaires écossais et de ceux du parlement, où les presbytériens conservaient toujours la plus grande influence. Il ne restait donc d'autre expédient que celui d'effrayer le roi, au point de le déterminer à s'évader d'Hampton-Court, et de combiner en même temps avec son évasion, quelque trame assez bien ourdie pour le faire tomber entre les mains de la personne à la garde de laquelle on voulait le confier. Or, il ar-

riva qu'à cette même époque, le roi recevait chaque jour de nouvelles menaces que les agitateurs répandaient contre lui; de petits billets ou lettres anonymes lui étaient remis, et l'avertissaient des mauvais desseins formés contre sa vie; quelques-uns lui conseillaient même de s'échapper; sa garde était doublée; on ne permettait plus au concours du peuple d'approcher; une surveillance plus inquiète était exercée auprès de sa personne, et tout cela, sous prétexte de le mettre à l'abri de tout danger, mais avec l'intention de l'inquiéter sur sa situation présente. Ces artifices produisirent bientôt l'effet qu'on s'en était promis. « Charles, dit Clarendon, crut réellement que la scélératesse de ses ennemis était à son » comble, et qu'ils avaient le projet de l'assassiner. » Il résolut en conséquence de passer sur le continent, et le 11 novembre, de grand matin, il sortit » secrètement d'Hampton-Court, par un passage » qui aboutissait de son appartement à une porte » de derrière du jardin. Il n'était accompagné que » de Berkeley, Leg et Ashburnham; ce dernier paraissait être le seul dans le secret, les deux autres » n'ayant reçu d'autre ordre que celui d'accompagner le roi. Lorsqu'ils n'eurent plus à craindre » d'être aperçus par la garde, et qu'ils furent hors » des quartiers de la cavalerie, ils dirigèrent leur » marche vers le Sud-Ouest. Le roi demanda alors » à Ashburnham où était le vaisseau. Ils s'arrêtèrent dans cet endroit sur le bord de la mer; Ashburnham, qui s'était éloigné pendant quelque

» temps, revint, sans pouvoir donner aucune nou-
» velle du vaisseau; ce qui parut inquiéter S. M.

» Ce contre-temps détermina le roi à se retirer à » Titchfield, château du comté de Southampton, » qui n'était alors habité que par la vieille comtesse » sa mère. Il s'y rafraîchit, et consulta ses serviteurs » sur le parti qu'il devait prendre, puisqu'il n'y avait » point de vaisseau prêt. Ashburnham indiqua l'île » de Wight comme un lieu où le roi pourrait se re- » poser en sûreté. Le colonel Hammond en était » gouverneur. C'était un officier de l'armée en qui » Cromwell avait toute confiance, et qui avait épousé, » par son avis, une fille de Jean Hambden, dont la » mémoire lui était toujours chère. Néanmoins, par » une erreur fatale, cet homme fut jugé assez hon- » nête et assez généreux pour qu'on pût lui confier » avec sûreté la personne du roi. Ashburnham et » Berkeley eurent ordre de se rendre auprès de lui » pour s'assurer s'il voudrait promettre sincèrement » de ne pas livrer le roi, quoiqu'il en reçût l'ordre » du parlement ou de l'armée, et de lui laisser, dans » ce cas, la liberté de pourvoir lui-même à sa sûreté; » et dans le cas où il ne voudrait pas prendre cet » engagement, il leur était ordonné de lui laisser » ignorer où était le roi, et de venir aussitôt re- » joindre sa majesté. Ils se rendirent à l'île de » Wight, trouvèrent Hammond, et lui firent part » du message du roi. Sa réponse fut qu'il rendrait » à sa majesté tous les respects et tous les services » qui seraient en son pouvoir; que, s'il lui plaisait

» de venir, il la recevrait et la traiterait de son » mieux; mais qu'étant officier inférieur, il ne pourrait passe dispenser d'obéir aux ordres quelconques » que ses supérieurs jugeraient à propos de lui donner. Après quelques moments de débats dans lesquels Hammond exprima le désir de rendre toute » espèce de services à sa majesté, ils se décidèrent » à l'emmener avec eux, et Ashburnham lui dit qu'il » le conduirait dans l'endroit où était le roi. Hammond alla avec eux à Titchfield, accompagné de » trois ou quatre domestiques ou soldats. Ashburnham monta dans la chambre du roi, et lorsqu'il » l'informa de ce qui s'était passé, et qu'Hammond » était dans le château, le roi, vivement ému, s'écria : Oh, Jacques ! tu m'as perdu ! Ashburnham » fondant en larmes, offrit d'aller tuer Hammond; » mais le roi s'y opposa, et fit monter le colonel pour » essayer de l'engager à faire la promesse qui lui » avait été proposée; il répéta la réponse qu'il avait » déjà faite, mais avec de grandes protestations de » rendre à sa majesté tous les services qui pourraient » dépendre de lui; et, paraissant convaincu que » l'armée était bien disposée eu sa faveur. Le roi ne » croyant pas qu'il lui fût possible de se tirer de ses » mains, parce qu'il commandait dans le pays, alla » avec lui à l'île de Wight, et fut conduit au » château de Carisbrook, où, malgré toutes les démonstrations de déférence et de respect, il était » réellement prisonnier de Cromwell, étroitement » gardé par Hammond qui n'avait été envoyé à l'île

» de Wight que trois jours avant que le roi n'y » arrivât, quoique rien ne parût y exiger sa pré- » sence, et que, dans ce moment, l'exaltation des » agitateurs dans l'armée fût à son comble. »

Il paraît évidemment, d'après ce récit fidèlement extrait de l'*Histoire de la Révolution*, par Clarendon, que l'évasion du roi d'Hampton-Court, et sa retraite dans l'île de Wight ne furent que l'exécution complète d'un plan formé par Cromwell, et dans lequel il n'eut d'autre agent qu'Ashburnham, secrétaire confidentiel du roi, qui s'y prêta, soit par trahison, comme il serait facile de le prouver par toutes les circonstances de ce fatal événement, soit innocemment, suivant l'opinion du roi qui n'eut jamais le moindre soupçon sur son compte; il crut, au contraire, qu'Ashburnham avait été grossièrement trompé par Cromwell et Ireton qui lui avaient persuadé par leurs promesses que ce plan tournerait à l'avantage du roi; et l'opinion de S. M. à cet égard est fortement appuyée par Clarendon.

L'évasion du roi fit une grande impression sur tous les esprits. Le parlement fut convaincu qu'il était caché dans la cité, et qu'il guettait le moment où quelque conspiration appuyée par tout son parti serait prête à éclater. En conséquence, il passa immédiatement un acte portant que quiconque recevrait et cacherait la personne du roi sans en informer le parlement, encourrait la peine de mort avec confiscation de tous ses biens. On fit des recherches dans les maisons de quelques presbytériens les plus

zélés; des ordres furent envoyés pour faire fermer tous les ports, avec défense de laisser embarquer qui que ce fût, dans la crainte que le roi, déguisé, ne tentât de s'échapper par cette voie. Une proclamation bannit de Londres et de vingt milles de cette ville tous les gens qui avaient porté les armes pour le roi; et ceux de ce nombre que les recherches les plus rigoureures firent découvrir furent enfermés dans différentes prisons, et traités très sévèrement; mais au bout de deux jours, toutes ces inquiétudes et tous ces doutes furent dissipés par une lettre de Cromwell, qui informait la chambre des communes que le roi s'était réfugié dans l'île de Wight, qu'il y était renfermé dans le château de Carisbrook, sous la garde du colonel Hammond, en attendant que les intentions du parlement fussent connues. Il assurait que le colonel Hammond était un si honnête homme, et si dévoué au service du parlement, qu'il n'y avait pas à craindre qu'il pût être corrompu par qui que ce fût.

Cromwell étant complètement maître du parlement, et sans inquiétude relativement à la garde de la personne du roi, s'occupa sérieusement de faire cesser dans l'armée les désordres qu'il y avait adroitement excités lui-même contre le parlement. Il ordonna la discontinuation des assemblées des agitateurs, faisant profession d'une obéissance entière au parlement qu'il avait complètement soumis, et dont il se proposait de faire à l'avenir l'instrument de son autorité. Mais les *niveleurs* (car

tel était le nom qu'on donnait à ce parti dans l'armée), voulant introduire l'égalité dans tous les rangs, étaient peu disposés à renoncer aux douceurs de la domination dont ils avaient eu un avant-goût si agréable. Non seulement ils s'assemblèrent malgré les défenses expresses de leurs officiers, mais ils entraînèrent des portions considérables de l'armée à adopter comme eux l'opinion que leurs officiers n'avaient pas moins besoin de réforme que toutes les autres parties de l'église ou de l'état, et ils leur firent contracter de tels engagements, que la dissolution du gouvernement et de l'armée en eût été la conséquence très prochaine; mais cette maladie fut bientôt guérie par l'énergie et l'adresse de Cromwell. Etant informé du lieu et de la maison où se tenait leur assemblée, il s'y rendit, sans être attendu, avec une garde ordinaire, fit quelques questions à ceux qui lui parurent les plus mutins, et en ayant reçu des réponses insolentes, il en renversa deux ou trois de sa propre main, fondit sur les autres avec sa troupe, arrêta ceux qu'il voulut, en fit pendre quelques-uns sur-le-champ, et envoya le reste à Londres, pour y subir un jugement régulier. Après deux ou trois expéditions pareilles, car les séditieux persévérèrent long-temps dans leur obstination, il parvint à soumettre entièrement l'esprit de révolte et d'opiniâtreté qui prévalait dans l'armée, et de ce moment elle rentra sous la discipline et l'obéissance accoutumée.

Quelques jours après que Charles se fût évadé

d'Hampton-Court, les officiers-généraux de l'armée tinrent à Windsor une assemblée, à laquelle assistèrent Cromwell et Ireton, pour déterminer le parti qu'il convenait de prendre à l'égard de sa majesté. Dans cette conférence, dont les préliminaires furent des jeûnes et des prières faites par Cromwell ou par Ireton, ou par quelque autre personne inspirée comme l'étaient la plupart des officiers, il fut résolu que le roi serait poursuivi au criminel comme coupable. Il fut promptement informé de cette résolution par Watson, quartier-maître-général de l'armée, qui en avait été témoin. Charles eut bien de la peine à ajouter foi à cette information; ce n'est pas qu'il ne s'attendît, et qu'il ne lui parût même très probable qu'on l'assassinerait, mais il ne croyait pas qu'on voulût consommer cet attentat par les formes judiciaires.

Lorsque Charles eut quitté Hampton-Court, on trouva dans son appartement une lettre adressée aux deux chambres, par laquelle il les informait que les rigueurs de sa détention, et le désir naturel de recouvrer sa liberté, étaient les seuls motifs de son départ; que ses dispositions pour la paix étaient toujours les mêmes, et qu'en tout ce qui dépendait de lui, elle pourrait être établie à la satisfaction de touts les partis, et qu'il quitterait le lieu de sa retraite, aussitôt qu'il serait honorablement pourvu à la sûreté de sa personne et de ses communications avec l'assemblée.

Dans une seconde lettre ou message adressé de

Carisbrook au parlement, le roi envoyait les propositions de paix les plus modérées et les plus satisfaisantes sur presque tous les points contestés. Pour dissiper les craintes et les inquiétudes qui servaient toujours de motif à de nouvelles infractions de la constitution, il offrait de renoncer, pour sa vie, à tout pouvoir sur la milice et à la nomination à tous les grands offices, pourvu qu'après sa mort, ces prérogatives fussent rendues à la couronne. Il est vrai que, quant à l'abolition de l'épiscopat, il déclarait très positivement que, comme catholique et comme roi, il ne pourrait jamais y consentir.

Le parlement ne fait aucune attention aux offres du roi. Sa majesté envoie, le 6 décembre, un nouveau message sur le même objet. A la fin, les communes adoptent quatre propositions rédigées par la chambre haute, et les envoient au roi le 14 décembre comme préliminaires, demandant sa réponse positive sur chacune, avant de condescendre à traiter avec lui. Il était requis, par la première de ces propositions, d'investir le parlement de la puissance militaire pendant 20 ans, particulièrement relativement à la milice, sous la réserve qu'après ce délai, le parlement pourrait reprendre la même autorité, en déclarant que la sûreté du royaume l'exigeait. Par la seconde, le roi devait révoquer toutes les proclamations et déclarations qu'il avait données contre le parlement et ses adhérents. Par la troisième, il devait révoquer tous les bills et lettres-patentes qui avaient passé au grand sceau depuis qu'il avait

été porté à Londres. Par la quatrième, il devait autoriser les deux chambres à s'ajourner comme elles le jugeraient à propos ; demande peu importante en apparence, mais que les indépendants avaient imaginée pour pouvoir transférer le parlement dans des lieux où il fût toujours soumis à l'armée.

Les commissaires chargés de présenter au roi ces propositions ou bills, furent autorisés à lui accorder seulement quatre jours pour y répondre. Avec eux, arrivèrent les commissaires d'Ecosse qui avaient insisté pour obtenir la communication de ces bills ; et le jour après qu'ils eurent été lus au roi, ils remirent une déclaration et une protestation en faveur du royaume d'Ecosse contre ces bills et ces propositions. La réponse du roi fut, en substance, que les commissaires d'Ecosse, protestant solennellement contre ces bills, il ne lui était pas possible d'y faire une réponse qui pût donner des espérances de paix ; que ni le désir d'être délivré de ses souffrances actuelles, ni la crainte de quoi que ce fût qui pût lui arriver, ne pourraient le porter à signer aucun acte, jusqu'à ce que toutes les conditions d'une paix complète fussent convenues ; que le plus sûr moyen d'y parvenir, était de traiter personnellement avec lui, soit à Londres, soit dans tel autre lieu que le parlement pourrait indiquer ; en conséquence, il priait très instamment les deux chambres d'y donner leur consentement.

Les commissaires du parlement ne furent pas plutôt partis avec la réponse de sa majesté, qu'Ham-

mond fit sortir du château tous les domestiques du roi qui avaient eu jusqu'alors la liberté d'être avec lui; il leur fut défendu d'y reparaître, et il fut établi une forte garde, pour empêcher que personne n'approchât de sa majesté.

Cette insolente conduite mit en insurrection les habitants de l'île de Wight. Ils criaient de toutes leurs forces, qu'ils ne voulaient pas que le roi fût traité ainsi, ni fait prisonnier. Un capitaine, nommé Burley, fit battre la caisse dans ce même moment, et dit au peuple qui se rendait en foule autour de lui, qu'il allait le mener au château pour délivrer le roi de sa captivité. Mais cette entreprise étant évidemment impraticable, le peuple fut appaisé par le zèle et l'activité des domestiques de sa majesté, qui avaient été renvoyés du château. Malheureusement le pauvre capitaine Burley étant fait prisonnier, fut accusé de haute trahison, comme ayant fait la guerre au roi, et un jury envoyé tout exprès de Londres, l'ayant déclaré coupable, il fut condamné, et exécuté avec des rafinements de barbarie les plus révoltants.

1648.

A la réception de la réponse du roi, un grand changement se fit remarquer dans le ton et dans l'humeur de la chambre des communes. Jusque-là, on n'y avait jamais parlé de sa majesté qu'avec décence et respect : actuellement, tous les membres à l'envi semblaient chercher à l'emporter sur leurs collégues par l'impudence et l'amertume de leurs

invectives contre ce prince. Mais personne ne leva le masque aussi effrontément que Cromwell. « Le » roi, dit-il, est un homme de grands talents et d'une » grande capacité; mais il est si dissimulé et si faux, » qu'on ne peut pas se fier à lui. Pendant qu'il fai» sait solennellement profession de s'en rapporter en» tièrement au parlement, et de s'en reposer uni» quement sur sa sagesse et sur ses conseils pour » la fixation du gouvernement, il s'occupait en » même temps de traités secrets avec les Ecossais, » pour entraîner la nation dans une nouvelle guerre, » et détruire le parlement. » Il en conclut, qu'il était inutile de se donner la peine d'envoyer des messages; mais qu'on pouvait s'occuper des mesures nécessaires pour établir le gouvernement du royaume, sans plus s'adresser au roi; et après avoir donné les plus grands éloges à la valeur et à la piété des soldats : « Ne les induisez pas, ajouta-t-il, en » négligeant votre sûreté et celle du royaume, qui » comprend aussi la leur, à croire qu'ils sont trahis » et leurs intérêts abandonnés à un ennemi irrécon» ciliable qu'ils ont osé provoquer pour votre ser» vice. Prenez garde (et à ces mots il mit la main sur » son épée), prenez garde que le désespoir ne les » porte à chercher d'autres moyens de salut que » celui de s'attacher à vous, qui ne savez pas pour» voir au vôtre. »

Il fut voté, en conséquence, qu'on n'enverrait plus d'adresses au roi; qu'on ne recevrait plus de lui ni lettres ni messages, et que quiconque entre-

tiendrait quelque relation avec lui, sans la permission des deux chambres, serait coupable de haute trahison. Quatre-vingt-onze membres eurent encore le courage de s'opposer à cette délibération, qui détrônait réellement le roi. Elle fut néanmoins adoptée par la chambre des pairs.

Avant que le roi ne partît d'Hampton-Court, les commissaires d'Ecosse avaient tâché de lui persuader de consentir à un traité secret, par lequel ils s'engageaient, à de certaines conditions, à le rétablir dans ses droits légitimes, en envahissant l'Angleterre, avec une armée assez puissante pour réussir dans cette entreprise, qui pourrait être préparée pour le moment où le marquis d'Ormond paraîtrait en Irlande, où le parti catholique était alors bien disposé pour la cause du roi. Mais les conditions de ce traité dérogeaient si fort à l'honneur et à l'intérêt de la nation anglaise, que sa majesté refusa absolument d'y consentir; cependant, lorsque le roi fut renfermé au château de Carisbrook, les commissaires renouvelèrent leur proposition, et le déterminèrent, dans ce moment de désespoir, à signer, avec quelques réserves, le traité qu'il avait rejeté auparavant.

Il y avait alors trois différents partis en Écosse; les purs royalistes qui insistaient sur le rétablissement de l'autorité royale, sans aucune secte religieuse : Montrose, quoique absent, était considéré comme leur chef; les presbytériens rigides qui haïssaient le roi, et étaient résolus à ne lui donner aucun secours jusqu'à ce qu'il signât le covenant :

Argyle était leur chef; et les presbytériens modérés qui désiraient de concilier les intérêts de la religion avec ceux de la couronne, et se flattaient, en soutenant le parti presbytérien en Angleterre, d'extirper les sectaires de l'armée, et de rétablir la liberté et l'autorité légitime du roi et du parlement; les deux frères Hamilton et Lancrie étaient les chefs de ce parti.

Cependant le parlement et l'armée étaient loin de jouir tranquillement du pouvoir qu'ils avaient obtenu avec tant d'injustice et de violence. La résolution de ne plus présenter des adresses au roi, avait produit, dans l'esprit du peuple, un effet très différent de celui auquel on s'attendait, et elle paraissait être si généralement abhorrée, que plusieurs personnes qui avaient servi le parlement dans différents emplois et commissions très peu honorables, abandonnèrent son service. La clameur publique fut considérablement augmentée par l'énormité des nouvelles taxes imposées par des ordonnances du parlement. Indépendamment des droits de la douane et de l'accise, et des sommes incroyables qu'il levait, soit sur la vente des domaines de l'Eglise et de la couronne, pour lesquels il trouvait assez d'acquérants dans son propre parti, soit sur les compositions faites avec les délinquants, il levait par mois une contribution de 100,000 livres par une taxe sur les terres de tout le royaume, qui excédait de beaucoup toutes les impositions précédentes. Les gens de toutes les classes étaient transportés d'indigna-

tion, en voyant la puissance militaire prévaloir sur la puissance civile, et le roi, ainsi que le parlement, soumis à la fois à l'autorité d'une armée mercenaire. Les presbytériens, qui avaient principalement soutenu la guerre, enrageaient de voir les fruits de la victoire violemment arrachés de leurs mains dans le moment même où ils croyaient pouvoir s'en saisir. Les royalistes, trompés dans leur attente par le cruel traitement que le roi éprouvait actuellement de la part de l'armée, désiraient ardemment de pouvoir lui rendre la liberté, et de recouvrer les avantages qu'ils avaient malheureusement perdus.

Quoique la grande majorité de la nation détestât la tyrannie militaire, le but de chacun des partis qui la divisaient était si différent, qu'il y avait peu de concert dans leurs insurrections. Langhorn, Poyer, et Powell, officiers presbytériens qui commandaient des corps de troupes dans le pays de Galles, se déclarèrent les premiers, et assemblèrent une armée considérable dans ce canton, qui était extrêmement dévoué à la cause royale. Des insurrections éclatèrent dans les comtés de Kent, d'Essex, et de Surrey; le château de Pomfret, dans le comté d'York, fut surpris par Maurice; Langdale et Musgrave avaient pris les armes, et s'étaient rendus maîtres de Berwick et de Carlisle, dans le Nord. L'esprit général de mécontentement avait également gagné la flotte. Dix-sept vaisseaux, qui étaient à l'embouchure de la rivière, se déclarèrent pour le roi, et ayant mis à terre Rainsborow, leur amiral,

firent voile pour la Hollande, où le prince de Galles les prit sous son commandement.

Les royalistes anglais se plaignaient de la lenteur d'Hamilton, qui se plaignait avec plus de raison de leur pétulance, en ce que leurs insurrections prématurées l'avaient forcé à mettre son armée en marche, avant que ses levées fussent complètes, et que ses préparatifs fussent achevés. A Londres, la terreur de l'armée contenait les citoyens dans la soumission; le parlement lui-même était si subjugué par la même frayeur, qu'il déclara les Ecossais ennemis de la nation, et proclama traîtres tous ceux qui se réuniraient à eux. Quatre-vingt-dix-neuf membres de la chambre basse eurent néanmoins le courage de s'opposer à cette délibération.

Au milieu de tous ces orages prêts à fondre sur lui, Cromwell préparait ses moyens de défense avec autant de prudence que de vigueur et d'activité. L'armée n'était alors composée que de 26,000 hommes, mais en enrôlant des surnuméraires, les régiments pouvaient être portés au double de leur complet. Il ne se dissimulait pas cependant qu'avec une pareille armée il lui serait impossible de résister aux forces infiniment supérieures de ses ennemis, s'ils agissaient de concert, d'après un plan général arrêté d'avance, et qu'ils missent autant d'ensemble dans leurs attaques, qu'il y en avait dans leur haine contre lui; mais, connaissant leurs dissensions, il y conforma ses plans, et en conçut de grandes espérances: elles ne furent pas trompées. Les troupes

révoltées dans le pays de Galles furent battues, et se réfugièrent dans Pembroke, où Cromwell les assiégea et les fit bientôt prisonnières. Lambert remporta des avantages dans le Nord sur Langdale et Musgrave ; le comte de Holland fut battu à Kingstou, et fait prisonnier à St.-Neots.

Les royalistes de Kent, défaits à Maidstone par Fairfax, ayant joint ceux d'Essex, et s'étant retirés à Colchester, il assiégea cette place, qui se défendit jusqu'à la dernière extrémité. Une nouvelle flotte fut équipée et envoyée sous le commandement de Warwick, contre les vaisseaux révoltés, et qui étaient déjà entrés dans la Tamise, sous les ordres du prince de Galles, et avaient déjà pris plusieurs bâtiments richement chargés, pendant que le duc d'York, son frère, s'échappant du palais de St.-James, se rendait en Hollande.

L'armée étant ainsi occupée de tous côtés et à une assez grande distance de Londres, le parlement commença à reprendre son ancien courage, et la cité, suivant cet exemple, présenta une pétition tendante à obtenir qu'on s'occupât d'un traité personnel avec le roi, comme le seul moyen de rétablir la paix dans le royaume. Un comité de la chambre des communes fut chargé en conséquence de se réunir à un comité du conseil commun, pour aviser aux moyens de pourvoir à la sûreté du roi pendant la négociation de ce traité. Après plusieurs délais, il fut convenu que les conférences se tiendraient dans l'île de Wight, où sa majesté, libre et en sûreté, serait

honorablement traitée. En conséquence, un comité des deux chambres fut envoyé au roi à cet effet, au commencement du mois d'août. L'arrêté portant qu'il ne serait plus présenté d'adresses au roi avait été préalablement annulé. Les onze membres accusés avaient été rappelés, et la délibération qui les expulsait avait été révoquée.

Les commissaires furent très gracieusement accueillis par le roi; il leur dit que personne ne désirait la paix plus sincèrement que lui; que, quoiqu'il n'eût auprès de lui aucun conseil, ni de secrétaire pour écrire sous sa dictée, il ne leur ferait pas attendre sa réponse; il la leur remit en effet au bout de deux ou trois jours, entièrement écrite de sa main; il s'y plaignait de l'extrême rigueur de sa détention, ajoutant qu'il croyait ne pouvoir traiter librement qu'autant que les personnes dont les lumières et les conseils lui seraient nécessaires pour ce traité, auraient la faculté de se rendre auprès de lui; que, quant au lieu où la négociation devait être suivie, il aurait désiré que ce fût à Londres ou dans les environs, pour qu'il n'y eût point de temps de perdu; mais que, puisque le parlement avait résolu que ce serait dans l'île de Wight, il ne s'y opposait pas, et il proposa que les conférences se tinssent dans la ville de Newport. Il envoya les noms de ceux de ses serviteurs auxquels il désirait qu'il fût permis de venir reprendre leur service auprès de lui. Dans ce nombre étaient compris le duc de Richmond, le marquis d'Hertford, les comtes de Southampton et de Lin-

desey, tous gentilshommes de sa chambre et membres de son conseil privé. Il envoya aussi une liste de différents évêques, avocats, jurisconsultes, et de ceux de ses chapelains qu'il désirait de consulter, et demanda à être rétabli dans le même état de liberté dont il jouissait dernièrement à Hampton-Court.

Lorsque les commissaires revinrent à l'île de Wight, on apprit que l'armée écossaise avait été battue, et Cromwell écrivait à ses amis que le parlement se couvrirait d'un opprobre ineffaçable s'il perdait la confiance de la nation et des étrangers, en se départant de la déclaration qui avait sciemment interdit l'envoi de toutes adresses au roi, et les conjurant d'être inébranlables dans cette résolution. Mais le parlement s'était trop avancé pour rétrograder. Depuis la pétition du conseil commun pour un traité, plusieurs membres, qui s'étaient opposés à l'arrêté de ne plus présenter d'adresses au roi, et qui, depuis qu'il avait été voté, s'étaient absentés du parlement, revinrent prendre leur séance lorsqu'il fut question du traité, et assurèrent une grande majorité contre le parti de Cromwell; la victoire qu'il venait de remporter les rendit même plus empressés pour la conclusion de ce traité, qu'ils regardaient comme le seul moyen de prévenir la confusion que l'armée victorieuse devait naturellement répandre dans le royaume. Il fut voté en conséquence, sur leur motion, que le roi serait satisfait immédiatement sur tout ce qu'il avait proposé dans sa réponse.

La chambre nomma ensuite quatre commissaires pour traiter avec le roi, et leur enjoignit de tout préparer avec la plus grande diligence pour la conclusion du traité. Mais sir Henri Vane, un des chefs les plus habiles du parti indépendant, étant un de ces commissaires, employa tout son art à entraver la négociation, dans l'espérance que Cromwell expédierait assez promptement ses affaires en Ecosse, pour revenir à temps, et opposer de plus puissants arguments au traité qu'on projetait.

Le premier point sur lequel les commissaires insistèrent fut la révocation de toutes les proclamations et déclarations du roi contre le parlement, et sa reconnaissance que le parlement n'avait pris les armes que pour se défendre. Il offrit franchement la première de ces concessions; mais la fausseté et l'indignité de la dernière excitèrent en lui la plus forte répugnance. Les communes ne pouvant pas se dissimuler que la loi les déclarait traîtres et rebelles, ne voulurent pas se départir d'un point aussi nécessaire à leur sûreté future, et le roi voyant qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'obtenir la paix, finit par céder. Il fit seulement une protestation, qui fut admise, et qui portait qu'aucune de ses concessions ne serait valable qu'autant que le traité de pacification serait entièrement conclu. Il consentit aussi que le parlement conservât pendant vingt ans le pouvoir sur la milice et sur l'armée; qu'il levât les fonds qu'il jugerait nécessaires pour leur entretien, et qu'il eût par la suite le droit de reprendre

en tout temps la même autorité, après avoir déclaré que la sûreté publique l'exigeait; ce qui emportait évidemment résignation totale et perpétuelle de l'importante puissance du glaive. Il abandonna au parlement le gouvernement de l'Irlande, la direction de la guerre dans ce royaume, et la nomination à tous les grands offices pendant vingt ans. Il renonça au droit des tutelles, et accepta à la place 100,000 liv. par an. Il reconnut la validité du grand sceau du parlement, et abondonna le sien, ainsi que le pouvoir de créer des pairs sans le consentement des deux chambres; et il consentit que toutes les dettes contractées pour soutenir la guerre contre lui, fussent payées par le peuple. Lorsque ces concessions si exorbitantes, si subversives de la constitution anglaise furent arrachées à Charles, il ne put pas s'empêcher d'observer que, par ce traité, s'il était volontaire, il mériterait bien plus que par aucune autre action de sa vie d'être considéré comme l'ennemi de son peuple.

Les deux seules demandes du parlement sur lesquelles la résistance du roi fut invincible, furent celle concernant l'abolition de l'épiscopat, et celle de livrer ses amis au supplice. Il aurait pu consentir à la suppression des archevêques, des doyens, des chanoines et des prébendés; mais il regardait les évêques comme étant d'institution apostolique, et exclusivement investis du pouvoir de l'ordination. Quant aux royalistes dont les propriétés étaient presque entièrement sequestrées, il consentait qu'ils

payassent les compositions dont ils conviendraient avec le parlement, et demandait seulement qu'elles fussent aussi modérées qu'il serait possible. Il était disposé à abandonner le livre de prières communes; mais il demandait la liberté d'adopter quelque autre liturgie dans sa chapelle; demande qui fut absolument refusée par le parlement, qui persistait à insister sur l'établissement du presbytérianisme, sur la vente des biens des chapitres, sur l'abolition de toutes les formes de prières, et sur des lois sévères contre les catholiques. Dans la discussion de ces articles, deux des théologiens parlementaires dirent au roi, *que s'il ne consentait pas à l'entière abolition de l'épiscopat, il serait damné.* Mais il n'y a pas d'exemple plus révoltant, ni de preuve plus forte du délire fanatique qui prévalait alors, que le vote suivant adopté pas les deux chambres : « Les » chambres détestant l'idolâtrie abominable pratiquée dans la messe, déclarent qu'elles ne peuvent » admettre ni consentir qu'il soit introduit dans « aucune exception pareille à celle demandée par » le roi pour exempter la reine et sa famille des » prières qui doivent être prononcées contre l'exercice de la messe. »

Les presbytériens étaient si aveuglés par leur bigoterie, que quoique leur plus grand intérêt fût évidemment de conclure le plutôt possible leur traité avec le roi, et de l'investir de pouvoirs suffisants pour les protéger contre le ressentiment du parti indépendant, contre les violences de l'armée,

et la tyrannie menaçante de Cromwell, ils étaient prêts à sacrifier tous leurs intérêts quelconques, plutôt que d'abandonner la moindre de leurs prétentions théologiques. D'un autre côté, Charles, dégoûté de l'obstination avec laquelle ils insistaient sur des conditions si humiliantes, qu'elles le réduisaient à l'impuissance de faire aucun bien ou d'empêcher aucun mal, n'était pas pressé de conclure. Ces différentes causes secondées par les artifices des indépendants, firent traîner la négociation à un tel point, que Cromwell eut tout le temps qu'il lui fallait pour compléter l'exécution de ses plans. Pendant tout le cours de ces discussions, qui ne durèrent pas moins de deux mois, le roi, dont la santé paraissait affaiblie, déploya constamment une grande force d'esprit. Les commissaires ne voulurent admettre aucun de ses conseils aux conférences, et refusèrent de rien discuter avec tout autre que lui. Il était obligé de répondre seul aux arguments de quinze hommes des plus éclairés et de la plus grande capacité, et jamais ils n'obtinrent aucun avantage sur lui. Sa sagacité, son instruction, la pureté de son langage et la dignité de ses manières, assuraient son triomphe dans toutes les discussions régulières et modérées. « Le roi a fait » depuis peu de grands progrès, dit le comte de Sa» lisbury à sir Philippe Warwick. Point du tout, » répondit sir Philippe, il a toujours été de même; » mais vous n'y aviez pas fait attention auparavant. » Telle était aussi l'opinion de sir Henri Vane, et en en parlant avec ses collègues, il concluait qu'à rai-

son de l'habileté extraordinaire du roi, les conditions de la pacification devaient être plus strictes et plus précises.

Dans le mois d'août, le duc d'Hamilton et Langdale étaient entrés en Angleterre avec une armée de 20,000 hommes. Cromwell les attaqua séparément avec un corps de 8000 hommes, les mit en déroute, et fit Hamilton prisonnier. Il marcha bientôt après en Ecosse avec des forces considérables, et, secondé par Argyle, qui avait aussi pris les armes, il réduisit Lanéric, Monroe, et autres presbytériens modérés, et plaça entièrement le pouvoir entre les mains du parti violent; et aucun des partisans d'Hamilton ne put obtenir confiance, ni vivre en sûreté qu'après avoir expié, par une pénitence solennelle, le crime d'avoir pris les armes, d'autorité de leur parlement et pour la défense de leur souverain légitime. Des prêts de sommes considérables furent aussi exigés de tous ceux qui étaient soupçonnés le moins du monde de favoriser le parti du roi.

Bientôt après la défaite d'Hamilton, Colchester, réduit par famine à la dernière extrémité, se rendit à discrétion au général Fairfax, qui, à l'instigation d'Ireton, fit arrêter sir Charles Lucas et sir George Lisle, deux braves et fidèles royalistes, et les fit juger militairement. Lucas fut fusillé le premier et donna lui-même l'ordre de faire feu. Lisle courut aussitôt à lui, embrassa son cadavre, et se présenta gaiement pour subir le même sort. Les soldats qui allaient le fusiller, lui paraissant être

à une trop grande distance, il leur dit de s'approcher. « Nous vous atteindrons bien, répondit l'un » d'eux, je vous en réponds. — Mes amis, leur dit-il » en souriant, je me suis trouvé plus près de vous, » et vous m'avez manqué. » Ainsi périt ce brave officier, que sa modestie et son humanité ne faisaient pas moins aimer que son courage et sa conduite militaire le rendaient estimable. Quelque temps après, un gentilhomme, en deuil de sir Charles Lucas, s'étant présenté devant le roi, ce bon prince réfléchissant sur la fatale destinée de ses amis, fondit en larmes.

L'invasion et toutes les insurrections étant enfin terminées par les succès constants de l'armée, le conseil des officiers généraux, à la suggestion de Cromwell, dressa des remontrances, qu'il présenta au parlement, et par lesquelles il demandait qu'on ne s'occupât plus du traité; qu'il fût fait justice publique des principaux auteurs des derniers troubles, et particulièrement que le roi fût jugé et puni pour tout le sang répandu pendant la guerre; qu'il fût définitivement fixé un jour auquel le prince de Galles et le duc d'York fussent sommés de comparaître; qu'à défaut par eux de se présenter, ils fussent exilés comme traîtres, et que s'ils se présentaient, ils fussent obligés de faire quelque satisfaction; qu'il fût mis fin à ce parlement, et que de nouveaux représentants du peuple fussent élus pour gouverner et protéger le corps entier de la nation; que la royauté ne fût conférée



à l'avenir que sur l'élection du peuple, et comme un dépôt de sa part.

Cependant l'armée s'avançant vers Windsor, le colonel Lure fut envoyé à Newport pour se saisir de la personne du roi, et le transférer au château d'Huret, qui était dans les environs de Windsor, et où il fut étroitement renfermé. Quelques historiens rapportent que dans cette circonstance critique, on donna au roi le conseil de s'évader, ce qui paraissait très aisé; mais qu'ayant donné sa parole au parlement de ne pas chercher à recouvrer sa liberté pendant la négociation du traité, ni pendant les trois semaines suivantes, rien n'avait pu l'engager à violer cette promesse; mais, quelque probable que soit cette circonstance, Clarendon ni Rapin n'en ont fait aucune mention.

Le parlement, malgré le danger imminent de sa situation, mit de côté les remontrances de l'armée, et n'y fit aucune réponse. Il déclara qu'il n'avait point donné son consentement à l'arrestation du roi, envoya un message au général pour savoir de quelle autorité cette entreprise avait été exécutée, et ordonna que l'armée n'avancerait pas plus près de Londres. Il fut même proposé, par quelques chefs du parti presbytérien, que les généraux et les principaux officiers fussent proclamés traîtres par le parlement, à raison de leur désobéissance et de leurs usurpations. Sur ces nouvelles, les généraux, sous le nom de Fairfax, qui permettait encore qu'on se servît de son nom, conduisirent l'armée à Londres,

et plaçant des gardes à Whitehall dans les baraques, à St.-James, à l'hôtel Durham et dans la cour du palais, environnèrent le parlement de troupes; et pour que leurs besoins du moment n'occasionnassent aucun inconvénient, ils s'adressèrent à la cité pour obtenir un secours de 40,000 liv., dont ils demandèrent que l'envoi fût fait immédiatement pour satisfaire l'armée.

Malgré la violence de ces mesures, le parlement conserva encore assez de courage pour tenter, en présence de l'armée, de conclure son traité avec le roi; et quoiqu'il eût voté précédemment que les concessions de sa majesté relativement à l'Eglise et aux délinquants étaient insuffisantes, il mit en délibération les résolutions définitives à prendre sur tous les points. Après de violents débats, qui durèrent trois jours, il passa à une majorité de 129 voix contre 83, dans la chambre des communes, que les concessions du roi étaient suffisantes pour mettre les deux chambres à portée de procéder sur ce fondement à l'établissement du gouvernement du royaume.

Les communes devant s'assembler le lendemain, le colonel Pride, ci-devant charretier, avait environné la chambre avec deux régiments, et arrêta au passage 41 des membres du parti presbytérien, qu'il envoya dans une chambre basse appelée *l'Enfer*, d'où ils furent ensuite transférés dans différentes auberges. Plus de 160 autres membres furent exclus, et l'entrée ne fut permise qu'aux indépendants les

plus forcenés, qui n'étaient pas au nombre de plus de 60. Le même jour (7 décembre), Cromwell prit sa place dans la chambre des communes, qui lui adressa des remercîments pour ses importans services. Le premier acte de cette assemblée ainsi mutilée, ou plutôt de cette bande de régicides, fut d'annuler par son vote négatif, ce qui avait été arrêté dans le débat précédent, et de déclarer que la réponse du roi à leurs propositions, n'était pas satisfaisante; ils ordonnèrent ensuite qu'aucun des membres qui étaient absents lorsque la négative avait été votée, ne serait admis dans la chambre qu'après avoir signé ce même vote. Ils renouvelèrent ensuite l'arrêté portant qu'il ne serait plus présenté d'adresses au roi et annulèrent toutes les délibérations relatives au traité. Il fut nommé bientôt après un comité chargé de présenter un acte d'accusation contre le roi; il fut voté, sur son rapport, qu'un roi qui faisait la guerre au parlement était coupable de haute trahison, et une haute cour de justice fut aussitôt établie pour juger Charles sur cette trahison de nouvelle invention. La chambre des pairs, qui ce jour là se trouva plus nombreuse qu'à l'ordinaire et composée de 16 membres, rejeta unanimement le vote de la chambre, et s'ajourna à dix jours.

1649.

La résolution de la chambre des pairs excita une grande joie dans la chambre des communes nouvellement organisée, et qui n'était que le simulacre

ridicule de la chambre basse; elle saisit cette occasion pour déclarer *que le peuple était la source de toute puissance légitime; que les communes représentaient le peuple, et que tout ce qu'elles ordonnaient avait force de loi.* Le jour où les pairs s'étaient ajournés étant arrivé, ils trouvèrent les portes de la chambre barricadées et fermées avec des cadenas, pour qu'il ne leur fût plus possible d'y entrer.

Après l'invasion de la chambre des communes et l'expulsion de tous les membres presbytériens, généralement appelée *la purgation du colonel Pride*, les indépendants ne perdirent pas un moment pour se faire adresser, principalement par les garnisons, les pétitions les plus violentes, demandant que le roi fût mis en jugement et puni. La flotte, sous le commandement du comte de Warwick, adhéra à ces pétitions. Cette même tactique a été employée depuis par la faction des jacobins, qui jouait, dans la révolution de France, le rôle que les indépendants jouaient dans celle d'Angleterre; de même que la faction des constitutionnels remplissait aussi complètement celui des presbytériens.

Les régicides ne manquaient jamais de redoubler leurs simagrées de sainteté, en proportion de la violence de leurs outrages. « Si quelqu'un, disait Cromwell dans la chambre des communes, m'avait parlé » de punir le roi, je l'aurais regardé comme le plus » grand traître; mais puisque la Providence et la nécessité nous y entraînent, je prierai Dieu de répandre

» sa bénédiction sur vos conseils, quoique je ne sois » nullement préparé à vous donner aucun avis dans » cette occasion importante. Je vous dirai seulement, que lorsque j'adressais dernièrement mes » prières au Ciel pour la restauration de sa majesté, » je sentis ma langue s'attacher à mon palais, et je » considérai ce mouvement surnaturel comme la » réponse que Dieu, qui avait rejeté le roi, faisait » à mes supplications. »

L'acte d'accusation, sur lequel ils voulaient procéder contre le roi, étant arrêté et convenu, ils passèrent, le 6 janvier, l'acte monstrueux par lequel ils établirent une cour qui devait être appelée *haute cour de justice, composée de cent cinquante juges qui pourraient procéder valablement, lorsqu'ils se trouveraient au nombre de soixante-seize au moins, et qui seraient autorisés à juger si le roi était, ou n'était pas coupable de ce dont il était accusé; auquel effet ils examineraient les témoins qui seraient produits.* Ils décidèrent que ces juges seraient choisis indistinctement, tant parmi les membres de la chambre, *que parmi tous les hommes bons et pieux du reste du royaume.* Tous les principaux officiers de l'armée furent nommés, ainsi que les aldermans et citoyens de Londres qui avaient été les plus violents contre la paix, et quelques gentilshommes de campagne qui s'étaient fait remarquer par leur zèle pour la cause. Un avocat, nommé Bradshaw, très employé par les factieux, quoique peu connu au barreau, fut élu président de cette

haute cour. Coke fut constitué avocat-général pour le peuple d'Angleterre. Dorislaus, Steele, et Aske, furent nommés assistants. La cour tint ses séances dans la salle de Westminster.

Le colonel Harrison, fils d'un boucher, et l'enthousiaste le plus furieux dans l'armée, fut envoyé, avec un fort détachement, pour conduire le roi à Londres. A Windsor, le duc d'Hamilton, qui y était détenu prisonnier, fut admis devant le roi, et tombant à ses genoux, s'écria avec l'accent du désespoir: « *Oh! mon cher maître!* — Oui, répondit le roi en l'embrassant, je vous ai été bien cher. » On ne leur permit pas un plus long entretien.

Charles était convaincu que sa mort était résolue; mais malgré tous les préparatifs qui se faisaient, il ne pouvait se persuader que ses ennemis voulussent réellement consommer leurs violences par un jugement et une exécution publique, Il s'attendait à chaque instant à être assassiné, quoique Harrison lui assurât que ses craintes étaient sans fondement. Tous les emblêmes extérieurs de la souveraineté lui furent enlevés, et ses domestiques eurent ordre de le servir sans cérémonie. Leurs manières rudes et familières, auxquelles il était si peu accoutumé, le choquèrent d'abord, et lui suggérèrent la réflexion, *qu'il n'y avait rien de plus avili qu'un prince méprisé;* mais il prit bientôt son parti sur ce nouvel outrage, comme il avait fait sur tous les autres.

A l'appel nominal des membres de la haute cour, dans leur première séance, lorsque l'huissier pro-

nonça le nom de Fairfax qui avait été compris dans la liste, un des spectateurs dit à haute voix : — *Il a trop d'esprit pour être ici.* Lorsqu'on lut l'acte d'accusation contre le roi, *au nom du peuple d'Angleterre*, la même voix s'écria sur un ton encore plus élevé : — *Non, non pas même la centième partie du peuple.* Sur quoi un des officiers ordonna aux soldats de faire feu sur la loge d'où partaient ces paroles insolentes ; mais on découvrit que cette voix était celle de lady Fairfax, épouse du général, femme d'une très noble extraction, l'une des filles et héritières de lord Vère de Tilbury qui n'ayant pas un grand respect pour l'église d'Angleterre, avait malheureusement concouru à engager son mari dans la rebellion, ne se doutant pas des calamités qu'elle entraînerait pour tout le royaume ; elle en abhorrait actuellement les conséquences, et fit tout ce qu'elle put pour empêcher Fairfax de continuer d'y prendre aucune part.

Lorsque Charles fut amené devant la haute cour, le 20 janvier, dans la salle de Westminster, il jeta ses regards sur cette assemblée, et s'assit sans la moindre apparence de trouble, et sans porter la main à son chapeau, tandis que ses juges impudents, assis et couverts, avaient les yeux fixés sur lui, de l'air le plus effronté. Après la lecture du libelle abominable qu'ils appelaient *Acte d'accusation*, Bradshaw ayant insolemment reproché au roi son peu de respect pour un tribunal aussi éminent, lui dit, que le parlement avait établi cette

cour pour le juger sur les différents actes de trahison et méfaits qu'il avait commis contre le royaume pendant la mauvaise administration de son gouvernement, et dont il serait fait justice après qu'ils auraient été duement examinés. Après avoir ainsi déployé la plus grande insolence, il demanda au roi quelle réponse il avait à faire à l'acte d'accusation.

Le roi, quoique détenu en prison depuis longtemps, et poursuivi actuellement comme criminel, conserva la majesté du monarque par son courage et sa magnanimité. Il leur dit, avec beaucoup de dignité et de modération, qu'il voudrait savoir d'abord de quelle autorité ils s'étaient permis de le forcer à paraître devant eux, et qui leur avait donné le pouvoir de juger de ses actions, dont il ne devait compte qu'à Dieu seul, quoiqu'elles eussent toujours été telles qu'il n'aurait pas à rougir de les avouer devant tout le monde; qu'il était leur roi, qu'ils étaient ses sujets, lui devant respect et obéissance; qu'aucun parlement n'avait le droit de le traduire en jugement; qu'ils n'étaient point le parlement, et qu'ils n'avaient point été autorisés par lui à être ses juges; qu'il était chargé lui-même d'un dépôt des plus sacrés et des plus inviolables; que le maintien des libertés du peuple et de la dignité du monarque lui était dévolu, et qu'il ne les trahirait pas au point de répondre à rien de ce qu'on pourrait lui opposer, et de reconnaître un pouvoir fondé sur la violence la plus atroce et sur l'usurpation.

Bradshaw lui conseilla, avec la plus grande arro-

gance, de ne pas s'abuser au point de croire que rien de ce qu'il avait dit pût lui être utile ; que le parlement ne souffrirait pas que sa propre autorité, dont il connaissait toute l'étendue, fût révoquée en doute, ni même débattue ; il le requit, en conséquence, d'y réfléchir plus sagement avant sa comparution prochaine, et de répondre à l'accusation portée contre lui ; car il ne pouvait pas ignorer le jugement que la loi prononçait contre les muets volontaires, et contre les accusés qui s'obstinent à ne pas se défendre.

Charles fut traduit trois fois devant ce tribunal de sang, et trois fois il refusa de reconnaître sa juridiction. La quatrième fois, les juges ayant examiné quelques témoins qui prouvaient que le roi avait paru en armes contre les forces levées par le parlement, prononcèrent leur sentence contre lui le 27 janvier.

Il faut convenir que la conduite noble et magnanime de ce prince infortuné, a attaché à sa mémoire un honneur immortel. Ferme et intrépide en parlant à ses juges, il conserva, dans toutes ses réponses, la plus grande clarté et une justesse de pensées et d'expressions très remarquable. Il ne s'emporta point contre l'autorité monstrueuse exercée contre lui, et semblait voir avec mépris tous les efforts de la malice et de l'injustice des hommes. Les soldats, malgré eux, demandaient justice contre lui, par des cris que les officiers leur suggéraient. «Pauvres gens, dit le roi à une des personnes qui l'ac-

» compagnaient, pour six sols ils cricraient aussi fort » contre leurs généraux. » Quelques-uns d'entre eux osèrent pousser leur brutale insolence, jusqu'à lui cracher au visage, lorsqu'on le conduisait à la cour ; mais il eut le courage de supporter ces insultes avec une résignation religieuse, en se rappelant que le Sauveur du monde en avait éprouvé de pareilles. Il vit en même temps briller des larmes généreuses dans les yeux de plusieurs personnes qui quoique sous la verge d'un pouvoir illégal et illimité, ne pouvaient pas s'empêcher d'adresser au ciel leurs vœux et les plus ardentes prières, pour la conservation de ce même prince que leur fureur égarée leur avait fait rejeter auparavant avec tant de violence. Un soldat, entraîné par le même sentiment, implorait aussi la protection de Dieu en faveur de la majesté opprimée et avilie, lorsque son officier entendant cette prière, le renversa par terre en présence du roi : « Il me semble, observa sa majesté, que la punition est plus grave que l'offense. »

Aussitôt que l'intention de juger le roi fut connue dans les pays étrangers, elle excita une horreur générale, comme le plus grand attentat de l'usurpation la plus effrontée, et la violation la plus odieuse des lois et de la justice. L'ambassadeur de France au nom de sa cour et les Hollandais interposèrent leurs bons offices en faveur de S. M. Les Ecossais réclamèrent et protestèrent contre cette violence; la reine et le prince de Galles adressèrent les lettres les plus pathétiques au parlement; mais toutes ces sollicita-

tions furent insolemment rejetées. Une autre démarche noble et généreuse fut faite avec aussi peu de succès auprès de ces assassins, qui osaient se qualifier *Chambre des communes*. Richmond, Hertford, Southampton et Lindesey se présentèrent comme conseillers du roi, déclarant qu'ils avaient concouru par leurs avis à toutes les mesures qui étaient imputées à S. M.; qu'eux seuls étaient responsables aux yeux de la loi; que par conséquent, eux seuls étaient coupables et devaient être punis pour toutes les actions blâmables qu'on reprochait à ce prince, qui, suivant la constitution, ne pouvait faire aucun mal; et ils insistaient à racheter au prix de leur sang la vie précieuse de leur auguste maître. Cet acte sublime de dévoûment et de fidélité ne fit aucune impression sur les cœurs endurcis des régicides, mais il n'en transmettra pas moins honorablement à la postérité la plus reculée les noms de ces vrais et loyaux gentilshommes.

Cependant le peuple consterné gardait le silence, et les soldats sans cesse excités par des exhortations fanatiques étaient exaltés au plus haut degré par les transports d'une fureur sanguinaire.

Un délai de trois jours fut accordé au roi entre la sentence et son exécution; il les employa principalement à de pieuses lectures et méditations. Tout ce qui restait de sa famille en Angleterre consistait dans la princesse Elisabeth, sa fille, née en 1635, et dans le duc de Gloucester, son fils, né en 1641; il lui fut permis de les voir. Après avoir donné à la princesse

de pieuses consolations et de sages conseils, il la chargea de dire à la reine que sa fidélité conjugale et sa tendresse pour elle n'avaient jamais varié. Prenant alors le jeune duc sur ses genoux, il lui dit: « Ils vont bientôt couper la tête à ton père. » — A ces mots l'enfant le regardant fixement : — « Fais » attention à ce que je te dis, mon enfant, continua » le roi; ils vont bientôt couper ma tête, et peut-être » te faire roi; mais souviens-toi bien qu'il ne faut pas » que tu sois roi tant que tes frères Charles et Jacques » vivront. Ils couperont la tête à tes frères, s'ils peu» vent les prendre, et à la fin ils couperont aussi la » tienne; ainsi je te recommande de ne pas te laisser » faire roi par eux. » — « On me mettra plutôt en » pièces, répondit le duc en soupirant. » Cette réponse, si ferme pour un enfant de cet âge, remplit les yeux du roi de larmes de joie et d'admiration.

Pendant les nuits de ces trois jours d'intervalle, le roi dormit aussi profondément qu'à son ordinaire, quoique le bruit des ouvriers qui travaillaient à l'échafaud retentît sans cesse à ses oreilles. Le matin du jour fatal (30 janvier), il se leva de bonne heure, appela Herbert, un de ses domestiques, et lui recommanda de l'habiller avec plus de soin que de coutume pour une si grande et si heureuse solennité. Le vertueux évêque Juxon l'assista dans ses dévotions, et rendit les derniers et tristes devoirs à son souverain, qui était en même temps son ami.

La rue devant Whitehall, en face du palais, fut le lieu choisi pour l'exécution, afin de déployer avec



plus d'évidence le triomphe de ce qu'on appelait la justice populaire sur la majesté royale. Quand le roi arriva sur l'échafaud, il trouva qu'il était environné d'un si grand nombre de soldats, qu'il ne pouvait se faire entendre du peuple. Il adressa donc au peu de personnes qui étaient autour de lui ce qu'il avait à dire, et particulièrement au colonel Tomlinson, à la garde duquel il avait été dernièrement confié, et qui avait été, comme plusieurs autres, entièrement converti par ses aimables qualités.

Quoiqu'il fût innocent envers son peuple, il reconnut la justice de sa condamnation aux yeux de Dieu, et observa qu'une sentence injuste dont il avait permis l'exécution, était actuellement punie par une sentence injuste contre lui-même. Il pardonna à tous ses ennemis, mais il leur donna, ainsi qu'à toute la nation, le conseil de rétablir la paix en obéissant à leur souverain légitime, son fils et son successeur. Lorsqu'il se préparait à aller recevoir le coup fatal, l'évêque Juxon lui adressa ces mots: « Vous n'avez » plus qu'un pas à faire, Sire, et quoiqu'il soit très » court, il vous conduira bien loin; il vous trans- » portera de la terre au ciel, et vous y trouverez à » votre grande joie cette récompense, cette couronne » de gloire à laquelle vous aspirez. » — « J'aban- » donne, répondit le roi, une couronne corruptible » pour une couronne incorruptible. » Il eut la tête tranchée d'un seul coup. Un homme masqué remplit les fonctions de bourreau, un autre homme déguisé de la même manière, ramassant la tête sanglante de

S. M., la montra aux spectateurs en criant à haute voix: « Voilà la tête d'un traître. »

Il est impossible de peindre le désespoir, l'indignation et la stupeur dont toute la nation fut saisie au récit de cette fatale exécution. Autant elle avait été égarée par le délire révolutionnaire, autant le retour de son dévoûment et de son affection pour son roi se manifesta ouvertement. Chacun se reprochait d'avoir participé à sa mort, soit par une déloyauté active, soit en prenant trop faiblement sa défense. Ces mêmes chaires où les imprécations et les anathèmes les plus violents avaient été vomis contre lui, étaient actuellement arrosées de larmes les plus pures et les plus sincères. « Il est très-certain, comme le dit Clarendon, qu'au moment même de l'attentat exécrable » qui termina sa vie, il était plus aimé, plus estimé, » et plus regretté de ses sujets en général, qu'aucun » de ses prédécesseurs ne l'avait jamais été. »

Le jour même de la mort du roi, Cromwell donna une nouvelle preuve de son hypocrisie. Le général Fairfax, qui s'était abstenu d'assister au jugement, avait employé tout le crédit qui lui restait à délivrer S. M. des mains de ses assassins. Cromwell et Ireton, informés de ses intentions, tâchèrent de le convaincre que *le Seigneur avait abandonné le roi*, et l'exhortèrent à implorer les lumières du ciel sur la conduite qu'il devait tenir dans cette importante occasion; mais ils lui cachèrent qu'ils avaient déjà signé l'ordre pour l'exécution. Harrison fut choisi pour assister l'imprudent général dans ses prières, qu'il prolongea

ainsi qu'il en était convenu, par ses lamentations affectées jusqu'au moment où on apprit que le coup fatal était porté. Harrison se releva aussitôt, et soutint à Fairfax que cet événement était une réponse miraculeuse du Ciel à leurs supplications. Comme on avait remarqué que le roi, au moment où il allait placer sa tête sur le billot, avait adressé à Juxon, sur le ton du plus grand intérêt, le mot *remember* (souvenez-vous en), on supposa que ce mot cachait de grands mystères; et les généraux inquiets, insistèrent fortement à ce que l'évêque leur révélât ce que le roi entendait par ce mot. Juxon leur dit que le roi lui ayant souvent recommandé d'inculquer à son fils le pardon de ses meurtriers, avait saisi l'occasion du dernier moment de sa vie pour renouveler cette recommandation, imaginant qu'elle en deviendrait plus sacrée et plus inviolable.

La dissolution de la monarchie anglaise suivit de près la mort du roi. Les pairs ayant envoyé quelques-unes de leurs délibérations à la chambre basse, le 7 février, elle ne daigna y faire aucune attention et vota quelques jours après qu'elle ne recevrait plus d'adresses de la chambre des pairs, et ne lui en enverrait plus; et que cette chambre étant inutile et dangereuse, devait être supprimée. Un pareil vote fut adopté relativement à la monarchie; et il est à remarquer que, lorsque cette question fut débattue, un zélé républicain observa que s'ils avaient voulu un roi, le dernier valait autant qu'aucun gentilhomme d'Angleterre.

Les régicides continuant de s'intituler effrontément *les communes*, firent graver un nouveau sceau où l'assemblée était représentée avec cette légende: *L'an premier de la liberté, rétablie par la grâce de Dieu, en* 1648. La forme des actes publics fut changée, et on y énonça, au lieu du nom du roi, *les gardiens des libertés d'Angleterre ;* et on ajouta au nombre des crimes de haute trahison celui de proclamer ou de reconnaître en aucune manière Charles Stuart, vulgairement appelé prince de Galles.

On rapporte que l'intention de ces scélérats était de mettre la princesse Elisabeth en apprentissage chez un boutonnier, et de faire apprendre quelque autre métier au duc de Gloucester; mais la princesse mourut bientôt de chagrin, et Cromwell envoya le duc sur le continent.

La statue du roi, qui était à la Bourse, fut renversée, et les paroles suivantes furent inscrites sur le piédestal: *Exit tyrannus, regum ultimus ;* le tyran, le dernier des rois n'est plus.

Le duc d'Hamilton, le comte de Holland et lord Copal furent jugés bientôt après par une nouvelle haute cour de justice, condamnés comme coupables de haute trahison, et exécutés.

Charles mourut dans la quarante-neuvième année de son âge, et la vingt-quatrième de son règne; il laissa six enfants: Charles, né en 1630; Jacques, duc d'York, né en 1633; Henri, duc de Gloucester, né en 1641; Marie, princesse d'Orange, née

en 1631; Elisabeth, née en 1633, et Henriette, qui fut ensuite duchesse d'Orléans, née en 1644.

Ce prince infortuné, considéré d'abord comme simple particulier, possédait à un degré si éminent toutes les qualités les plus essentielles dans la vie privée, qu'on pourrait dire de lui, sans aucune exagération, qu'il était le gentilhomme le plus loyal, le meilleur mari, le meilleur père, le meilleur ami, le meilleur maître et le meilleur chrétien qu'il y eût dans ses trois royaumes. Il était d'une taille moyenne, robuste et bien proportionné; ses traits étaient réguliers et agréables, quoiqu'on y remarquât toujours une profonde empreinte de mélancolie. Quant aux vertus royales, il en avait certainement un grand nombre. Il unissait à un sens très droit et à un esprit éclairé, une élocution très facile et très pure, mais avec une telle défiance de lui-même, qu'elle lui faisait souvent abandonner son opinion pour une plus mauvaise, et pour suivre l'avis de gens dont le jugement était très inférieur au sien, et dont aucun n'était en état de suppléer au défaut de prévoyance qui était son imperfection principale et la plus funeste de toutes. Son courage personnel et son intrépidité étaient à toute épreuve; mais, malheureusement, il manquait de cette force d'ame, de cette énergie de résolution et d'entreprise, qui seules auraient pu le tirer de la position critique et difficile où l'imprudence inexcusable et la présomption de son père avaient placé le gouvernement dans les dernières années de sa vie. Jacques

Ier., le plus grand argumentateur qui siégea jamais sur le trône, comptant sur la force de ses syllogismes, se croyait en état de maintenir, comme constitutionnels, ces actes de pouvoir arbitraire et ces empiétements de la prérogative royale qu'Elisabeth s'était souvent permis sans opposition, parce qu'elle était puissamment soutenue par une popularité sans exemple, et par la confiance qu'avaient ses sujets dont elle était l'idole, que tout ce qu'elle faisait était pour leur bonheur et pour leur prospérité. Jacques, en héritant de son trône, n'avait succédé ni à sa popularité ni à sa sagesse. Ainsi, ses prétentions, uniquement fondées sur des exemples des règnes précédents, et qui étaient autant d'actes du pouvoir arbitraire, étant imprudemment soumises à la discussion du parlement et de toute la nation par la publication des discours du roi et du parlement, furent d'abord contestées comme inconstitutionnelles, et bientôt après, généralement combattues comme évidemment tyranniques. Néanmoins, Charles, élevé par son père à les considérer comme un droit héréditaire qu'ils étaient obligés de transmettre à leurs successeurs, s'engagea dans cette fatale querelle à une époque où, au lieu de s'attacher à acquérir de la popularité, il avait excité une clameur générale contre lui par son affection sans bornes, ses faveurs et sa confiance pour un indigne favori, pour ce même Buckingham dont l'insolence et l'incapacité étaient les moindres vices, et qui, après avoir été long-temps méprisé à juste

titre par Charles, était parvenu à gagner ses bonnes grâces en le suivant en qualité d'écuyer dans son voyage d'Espagne, et poussa sa criminelle envie contre les loyaux et vraiment utiles amis de Jacques Ier. et de Charles, particulièrement contre le comte de Bristol, au point de porter leurs majestés à récompenser sa fidélité et ses services importants par l'exil et par une accusation de haute trahison.

Telles furent les principales fautes de Charles dans les premières années de son règne. Leurs conséquences devinrent bientôt si graves et si alarmantes, qu'une révolution en aurait été très promptement le résultat, si elle n'eût pas été prévenue à propos par la dissimulation du parlement. Il est même probable qu'elle n'aurait jamais eu lieu, si Charles eût persévéré dans la sage résolution de ne convoquer aucune de ces assemblées, jusqu'à ce que la fermentation révolutionnaire qui agitait et enflammait toute la nation, fût entièrement éteinte. Il aurait pu aisément prolonger cet intervalle, en continuant de diriger le gouvernement et l'administration des affaires publiques avec autant de prudence, d'ordre et d'économie qu'il l'avait fait avec succès pendant les dix premières années, époque la plus heureuse que les Anglais eussent encore connue. Dix ans de plus l'auraient mis en état d'ajouter encore à leur bonheur de nouvelles réductions de taxes et des encouragements en faveur de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. En se rendant ainsi de jour en jour plus cher à la géné-

ralité de ses sujets, il les aurait convaincus que s'il désirait d'être puissant, ce n'était pas par des vues d'ambition ni de despotisme, mais par bienfaisance et pour leur bien-être. Il aurait pu alors assembler un parlement, sans craindre la moindre attaque contre son autorité légitime, parce qu'elle aurait été protégée par les acclamations unanimes d'une nation fidèle et reconnaissante; mais, malheureusement, après environ dix ans d'une tranquillité complète et non interrompue, Charles, égaré par son zèle religieux, entreprit d'établir, plutôt par voie d'autorité que par persuasion, la liturgie anglaise et l'épiscopat en Ecosse, où la doctrine de la secte presbytérienne était presque généralement adoptée. La conséquence immédiate de cette tentative fatale fut une guerre de religion, ou plutôt de fanatisme, dans laquelle les presbytériens écossais, non seulement excités, mais puissamment secourus par leurs frères d'Angleterre qui composaient la grande majorité des derniers parlements, et étaient les plus dangereux ennemis du roi, furent en état de mettre sur pied des forces si considérables, que sa majesté fut obligée de lever une armée contr'eux. Mais cette dépense ayant épuisé, et au delà, toutes ses ressources et ses économies, il fut obligé de pourvoir aux secours extraordinaires qu'exigeait l'entretien de cette armée; et ne pouvant se procurer ceux dont il avait besoin par des moyens autorisés par la constitution ou par des exemples (car il se faisait un scrupule d'en employer d'autres), il

se trouva, ou se crut réduit à la dure nécessité de convoquer un parlement. Cette assemblée manifesta, dès sa première séance, des dispositions si violentes et si séditieuses, qu'il fut obligé de la dissoudre après une session de 23 jours. Heureux si cette épreuve lui eût fait sentir que le moment où il pourrait attendre quelque secours des parlements n'était pas encore arrivé; mais il survient quelquefois dans le cours des affaires humaines des circonstances si désespérées, qu'on ne peut plus faire que des fautes, et que l'inaction même est la plus funeste de toutes. Telle était si complètement la position critique du roi, que chacune de ses mesures était un pas de plus vers sa destinée. Six mois étaient à peine écoulés depuis la dissolution du dernier parlement, qu'il en convoqua un autre. Cette nouvelle assemblée, composée principalement des plus ardents presbytériens, jugeant, d'après les besoins de la couronne, que le temps était venu où l'autorité royale devait tomber entièrement sous la dépendance des assemblées populaires, lui porta à la fois les coups les plus décisifs. Au bout de quelques semaines, les deux ministres les plus puissants et les plus dévoués au roi étaient enfermés à la Tour, et s'attendaient d'un jour à l'autre à être traînés au supplice. Deux autres ministres n'échappèrent au même sort que par la fuite. La plénitude de la puissance souveraine fut envahie par les communes, tandis que Charles, se flattant de regagner la confiance de son peuple par une condescendance sans bornes, était témoin

passif des usurpations violentes de tous ses droits. Il poussa même la débonnaireté jusqu'à donner son assentiment à ce bill audacieux qui déclarait que le parlement ne pourrait jamais être dissous sans le consentement des deux chambres ; il devint ainsi le complice le plus dangereux de sa propre ruine, et le patron de ce long parlement qui scella de son sang royal le renversement de son trône et de la monarchie. Toutes ses mesures, depuis le commencement de la dernière guerre d'Ecosse, eurent les conséquences les plus désastreuses, principalement son recours au parlement, dans une conjoncture aussi critique; sa convocation à Londres, où il savait que ses ennemis étaient le plus puissants et le plus nombreux, au lieu de l'assembler à York où il était alors, et où la grande majorité des habitants de la ville et des environs lui étaient entièrement dévoués. L'ouverture de la session avant la conclusion du traité avec les Ecossais, et la continuation de ce traité transférée à Londres, où il était évident que les presbytériens anglais et écossais ne manqueraient pas de se réunir et de soutenir vigoureusement leurs prétentions respectives, étaient sans doute autant de fautes capitales qui ne pouvaient qu'entraîner les plus grands dangers. Néanmoins, comme elles doivent toutes être attribuées à son imprévoyance, aucune ne saurait affaiblir la vénération profonde ni les justes regrets dus à ses vertus et à ses calamités sans exemple. Mais, quoiqu'il soit vrai que la sanction qu'il donna à la con-

damnation et à l'exécution de Strafford lui fût arrachée par les sollicitations unanimes de son conseil, par les larmes et les frayeurs de la reine, elle n'imprimerait pas moins à sa mémoire une tache ineffaçable, si cette faute, cette grande faute n'avait pas constamment été l'objet de ses remords les plus déchirants jusqu'au dernier moment de sa vie, où il déclara solennellement sur l'échafaud que, quoique innocent envers son peuple, sa punition était juste aux yeux de Dieu, en ce qu'il avait souffert que la sentence injuste rendue contre Strafford fût exécutée. Plus ce tort était impardonnable à ses yeux, plus il a droit à l'indulgence de l'histoire. Comment la sévérité des siècles futurs pourrait-elle n'être pas désarmée en faveur d'un prince assez vertueux, assez généreusement magnanime pour écrire, peu de jours avant sa mort, au prince de Galles son fils, la belle lettre, à la fin de laquelle on lit les passages suivants :

« Vous voyez par tout ce que je viens de dire, » combien j'ai travaillé pour rétablir la paix ; ne » soyez pas découragé, pour cela, de suivre les mêmes traces. Employez tous les moyens convenables pour rentrer dans vos droits, mais préférez les voies de paix ; montrez votre grandeur » d'ame en conquérant vos ennemis plutôt par la » clémence que par des punitions. Si vous saviez » combien l'animosité implacable de ceux qui nous » veulent du mal est méprisable et peu chrétienne, vous rougiriez d'avoir de pareils sentiments. Ne

» me blâmez pas de m'être dépouillé d'une si grande » partie de ma puissance ; le sacrifice était grand, » mais le prix que j'en attendais était la paix pour » mon peuple, et ma sûreté personnelle. Je suis » persuadé qu'un autre parlement aurait reconnu » combien l'autorité du roi est utile à la liberté du » peuple, et quelle étendue de pouvoir j'ai sacrifié » dans l'unique objet de me réunir encore à mes su- » jets dans les formes parlementaires, pour régler » avec eux les bornes de la prérogative royale, et » des droits et libertés du peuple. Rapportez-vous- » en à mon expérience, pour ne jamais désirer plus » de grandeur et de puissance que ce qui est réel- » lement et essentiellement nécessaire pour le bien » de vos sujets, et non pour satisfaire des favoris. » Si vous en usez ainsi, vous ne manquerez jamais » de moyens de vous montrer le père de tous, et » de traiter avec la munificence d'un prince ceux » à qui vous désirerez d'accorder des faveurs plus » particulières. Vous savez que tous les hommes » cherchent à placer leur argent là où il leur pro- » duit un intérêt ; et si, comme la mer qui reçoit » et répand toutes les eaux nouvelles dont les fleuves » lui apportent le tribut, un prince peut faire le » même usage des tributs qu'il reçoit de ses sujets ; » loin d'y avoir regret, ils s'enorgueilliront de » concourir à faire de lui un Océan. Ces considé- » rations peuvent vous élever à un degré de gran- » deur égal à celui de l'humiliation où je suis tom- » bé, et il est possible que votre état soit d'autant

» plus affermi que le mien a été plus ébranlé; car
» j'ose dire que nos sujets ont appris que les victoires qu'ils ont remportées contre leur prince,
» sont autant de batailles gagnées contre eux-mêmes; que, par conséquent, ils seront moins
» portés à l'avenir à désirer de nouveaux changements. La nation anglaise est naturellement sage,
» mais elle est actuellement dans le délire. C'est
» peut-être la dernière fois que je pourrai vous parler ou m'expliquer publiquement. Je sais dans
» quelles mains je suis tombé, et cependant je
» bénis Dieu des consolations intérieures que j'éprouve, et que la méchanceté de mes ennemis
» ne saurait troubler. J'ai appris à m'occuper seul
» en rentrant souvent en moi-même, et par conséquent je puis mieux supporter ce qui m'arrive;
» convaincu que la Providence divine réprimera
» la puissance de nos ennemis, et fera tourner
» leur fureur à sa gloire. Je vous exhorte en finissant, à être humble dans les succès, si Dieu
» vous en accorde, et à rejeter toujours loin de
» vous toute idée de vengeance. S'il vous rétablit
» dans vos droits à de dures conditions, soyez fidèle
» à vos promesses quelles qu'elles soient. Ces hommes
» qui ont violé les lois que leur devoir était de
» maintenir, éprouveront bien des chagrins dans
» leur triomphe. Mais soyez bien sûr qu'il n'y a rien
» dans le monde qui mérite d'être acquis par des
» moyens injustes ou malhonnêtes. »

On retrouve, dans le testament immortel de

Louis XVI, les mêmes sentiments exprimés daus cette lettre; il y eut aussi de grands rapports entre le caractère, les vertus, la situation et la destiuée de ces deux monarques infortunés, ainsi que dans les principales circonstauces des deux grandes révolutions dont ils ont été l'un et l'autre les victimes. Mais comme ce parallèle a souvent été fait, et qu'il excéderait les bornes de cet ouvrage, je me contenterai d'indiquer ici les différences les plus essentielles qui ont existé entre la révolution d'Angleterre et celle de France. Les principales causes de la première, étaient les prétendues usurpations du roi sur les privilèges du peuple, par des extensions illégales de la prérogative royale. Les promoteurs de cette révolution étaient les presbytériens qui crurent que le plus sûr remède était de s'emparer eux-mêmes de l'autorité royale, pour établir une nouvelle forme de gouvernement, dans lequel ils admettaient un roi, mais sans autre puissance que celle d'être l'instrument passif de la leur, particulièrement pour substituer les dogmes de leur secte à ceux de l'église Anglicane. Ils étaient secondés au moins pour la dissolution du gouvernement existant, par la faction nouvelle des *indépendants*, qui visait à l'entière abolition de la monarchie, pour établir un gouvernement et une religion démocratiques. Leurs instruments étaient les basses classes du peuple et l'armée; leurs moyens, les sermons des prédicateurs presbytériens, les adresses et pétitions séditieuses qu'ils se faisaient envoyer, et enfin,

la guerre civile. La cause première, ou l'occasion de la révolution de France était une différence d'environ deux millions 500,000 livres sterling entre les dépenses et les revenus de l'état. Les promoteurs étaient les nouveaux philosophes ou *philo-sophistes*, sectateurs ardents de Voltaire et de Rousseau, qui voulaient établir en France la constitution anglaise, perfectionnée par une tolérance générale en matière de religion, et en transférant à la nation, ou plutôt en mettant à la disposition de ses représentants, toutes les propriétés du clergé catholique. Leurs auxiliaires étaient une foule d'orateurs présomptueux, qui voulaient par-dessus tout introduire dans la forme du gouvernement, de fréquentes assemblées publiques, où ils pussent déployer leurs talents, et la nouvelle faction de démocrates enragés, appelés *jacobins*, du nom du couvent où ils tinrent leurs premières séances. Leurs instruments étaient non seulement la plus basse classe du peuple, mais la plus vile écume de la canaille des provinces, et même des pays étrangers, bandes de brigands connus sous les noms de *sans-culottes*, *patriotes*, *Marseillais*, etc. etc. Leurs moyens étaient l'assassinat des nobles, supposés *aristocrates*, le pillage et l'incendie de leurs châteaux et maisons de campagne, l'emprisonnement de toutes personnes prétendues *soupçonnées d'être suspectes*, les *noyades*, les *mitraillades en masse*, les tribunaux révolutionnaires, les guillotines permanentes comme plus expéditives que la suspension

aux potences des lanternes, et des sommes immenses de ce fameux papier-monnaie, connu sous le nom d'*assignats,* dont les émissions ayant été successivement portées à la somme de 40 milliards, entraînèrent rapidement sa dépréciation totale, et la ruine de ceux qui en étaient porteurs.

Cromwell, qui était à la tête de la révolution d'Angleterre, était en état, par sa grande capacité, ses talents, son génie entreprenant et son énergie, de former et d'exécuter les projets les plus hardis et les plus vastes. Les infâmes scélérats qui se mirent à la tête de la révolution de France dans ses derniers attentats, n'étaient pas moins remarquables par leur ignorance et leur stupidité, que par la férocité sanguinaire de leur caractère.

Louis XVI eut pour accusateurs et pour juges l'assemblée soi-disant nationale, appelée *convention,* composée de sept cent vingt un députés, non de la nation française, Dieu merci, car ni le clergé, ni la noblesse, n'assistèrent aux assemblées électorales qui les nommèrent, et desquelles les honnêtes citoyens de toutes les classes eurent la prudence de s'exclure, ou furent chassés par des menaces et par des insultes, de manière que les élections furent entièrement le résultat des votes des scélérats. Ce fut donc de leurs représentants seulement, que la convention fut composée, et ils se montrèrent dignes de leurs constituants. Le procès de Charles Ier. fut fondé sur une accusation portée contre lui, non par le parlement, car elle fut unanimement rejetée

par la chambre des pairs; elle ne fut même pas votée par la chambre des communes, mais par 60 de ses membres, réunis dans la même chambre, où elle tenait ses séances, et choisis pour cet effet, ainsi que pour établir la haute cour de justice où cette infâme procédure devait être suivie, tandis que plus de 200 de leurs collégues étaient violemment chassés de la chambre; ce qui démontre évidemment que la grande majorité des communes aurait voté contre l'accusation; que, par conséquent, il est impossible à tous égards, de considérer l'assassinat de Charles Ier. comme un attentat national; et si la loyauté anglaise a été si ardente à désirer qu'il fût expié annuellement par l'institution d'un deuil solennel, ce n'a été que pour transmettre à la postérité la plus reculée le souvenir de l'indignation et de l'horreur de la nation pour cette monstrueuse iniquité. Le 30 janvier 1677, le parlement arrêta d'une voix unanime que deux douzièmes des taxes annuelles seraient remis au roi pour être employés aux obsèques de Charles Ier., et à ériger un monument à sa mémoire; exemple honorable et magnanime qui tôt ou tard sera imité en France; et ce jour qu'anticipent les vœux empressés et unanimes de la nation, les complices de Robespierre seuls exceptés, ne peut pas être très éloigné.

Il reste à observer une différence particulière qui existait entre le caractère de Charles Ier., et celui de Louis XVI. Ce prince, quoique doué d'au-

tant d'intrépidité et de courage personnel que Charles, manquait beaucoup plus que lui de cette énergie de résolution, que leur situation exigeait si essentiellement. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, est que l'histoire de Charles Ier., dont Louis XVI fit sa lecture ordinaire, depuis le commencement de la révolution jusqu'à la fin de sa vie, au lieu de l'éclairer sur les mesures qu'il devait adopter ou éviter, eu égard à la différence des circonstances, devint pour lui la leçon la plus pernicieuse de toutes. Frappé comme il l'était, depuis les insurrections des 5 et 6 octobre 1789, de l'idée que son assassinat devait être nécessairement la catastrophe définitive de la révolution, son inquiétude constante lui faisait désirer par-dessus tout que le nom de la nation française ne fût jamais souillé par la flétrissure indélébile d'une action aussi exécrable; ce qui ne pouvait s'éviter, suivant son opinion, que par un assassinat particulier; et comme il y était entièrement préparé, toute son attention, dans l'histoire de Charles, se fixait sur les mesures qui avaient été ou auraient pu être considérées comme des actes de trahison contre la nation. De-là sa résolution inébranlable de ne jamais employer ses armées contre aucune insurrection révolutionnaire, quoiqu'il fût généralement reconnu par tous les partis que si le roi avait paru en armes à la tête de quelques troupes, tous les plans ou complots révolutionnaires, et la révolution elle-même auraient immédiatement cessé d'exister. La conduite de

Charles, dans la révolution d'Angleterre, prouve suffisamment qu'il n'aurait jamais commis une pareille faute, et que n'ayant pas hésité à dissoudre quatre parlements, il n'aurait pas laissé échapper, comme Louis XVI, plusieurs occasions favorables qui se présentèrent pour dissoudre l'assemblée nationale; et cette mesure, appuyée par la simple apparition de quelques troupes, n'aurait pas été moins efficace pour l'anéantissement immédiat da la révolution: on peut en conclure que si Charles Ier. eût été roi de France à cette époque, il n'y aurait jamais eu de révolution. D'un autre côté, si on considère combien Louis XVI était loin d'être jaloux de sa prérogative, ou d'avoir la moindre idée de l'augmenter par des usurpations sur les priviléges et libertés du peuple, et l'empressement avec lequel il consentit à la réforme de tous les abus dont on se plaignait à cet égard, on pourrait peut-être en conclure avec autant de fondement, que si Louis XVI eût été roi d'Angleterre à l'époque où la révolution y éclata, sa condescendance entière et facile sur toutes les demandes qui y donnèrent lieu, n'aurait pas laissé l'ombre d'un prétexte aux mécontents. Heureuse néanmoins la nation dont la sagesse éclairée par cette catastrophe sur la nécessité et sur les moyens d'en prévenir le retour, a fini par atteindre glorieusement ce but, par des lois plus précises et par une fixation plus exacte des pouvoirs et de la prérogative du souverain, des devoirs et des priviléges des sujets; perfectionnement constitutionnel qui assure à

jamais la prospérité et la tranquillité intérieure de ce royaume, à moins qu'une démagogie forcenée, prise pour du patriotisme, ou un dévoûment servile, confondu avec la vraie loyauté, n'obtiennent un jour la majorité dans le parlement.

Il s'est élevé quelques doutes sur la sincérité de l'attachement de Charles Ier. à la religion protestante; on a même conjecturé que lorsqu'il était en Espagne, sa réconciliation à l'Eglise catholique avait été entièrement convenue, et cette opinion pourrait être appuyée en quelque sorte sur une lettre qu'il écrivit au pape Grégoire XV, en réponse à celle qu'il avait reçue de sa sainteté, relativement à la dispense dont il avait besoin pour son mariage avec l'infante; mais cette lettre, écrite en très mauvais latin, a été encore plus incorrectement traduite en anglais par le compilateur de *l'Harleian miscellany*, vol. VI, pag. 133. Cette pièce existe en original au musée britannique (*Harleian manuscriptum*, no 6987; *royal letters*, vol. II). Elle finit en ces termes :

Sed sanctitas vestra hoc sibi persuasionem habeat, eam nostram esse semper in posterum futuram moderationem, ut non solum quam longissime à nobis removebimus, atque ab omni demum actu temperabimus, qui aliquam præ se speciem ferat nos à romana catholica religione abhorrere, sed omnes potius captabimus occasiones quæ lene benigneque rerum processu, sinistræ omnes suspiciones è medio penitus tollantur ut sicut omnes

unam et individuam Trinitatem et unicum Christum crucifixum publicè profitemur, ità in unam tantummodo fidem in ecclesiam unam unanimiter coalescamus. Quod ad effectum demus labores omnes et vigilias et quodcumque itidem periculum, quod inde rebus nostris aut personæ poterit imminere, si facto opus erit parvi pendemus.

« Mais que votre sainteté soit persuadée qu'à l'avenir notre modération sera toujours telle, que » non seulement nous écarterons très loin de nous » et de toutes nos actions tout ce qui pourrait faire » penser que nous abhorrons la religion catholique » romaine, mais encore que nous saisirons les occasions de prévenir tout soupçon inquiétant, par » la douceur et la modération de notre conduite: afin » que de même que nous professons tous publiquement une seule Trinité indivisible et un seul Dieu » crucifié, nous puissions aussi nous réunir unanimement dans une seule et même foi et dans une » même église. C'est à quoi nous consacrerons tous » nos travaux et toutes nos veilles, et nous compterons pour rien, s'il le faut, les dangers qui pourraient en résulter pour nos affaires ou pour notre » personne. »

En considérant cette lettre comme une déclaration des principes religieux de Charles Ier., parfaitement franche et nullement influencée par le grand désir qu'il avait que le pape ne retardât pas plus long-temps la dispense pour son mariage, il en résulte qu'il désirait sincèrement que les catho-

liques et les protestants, admettant également les mystères de la trinité et de la rédemption, n'eussent plus qu'une même foi et ne formassent plus qu'une même église. Il persévéra néanmoins jusqu'au dernier moment dans la religion protestante, et il en mourut même le martyr, par sa résistance insurmontable à l'abolition de l'épiscopat.

Le même manuscrit du musée Britannique contient aussi les originaux de toutes les lettres écrites d'Espagne par Charles à son père, et les réponses de Jacques Ier., qui étaient toujours adressées conjointement à son fils et au duc de Buckingham, qui signait aussi toutes les lettres de Charles au roi, en employant la formule suivante : *Your majesty's most humble slave and dog* (de votre majesté le très humble esclave et chien).

Il paraît que le mot *dog* (chien) a continué d'être, jusque sous le règne de la reine Anne, une expression amicale, au moins dans le style épistolaire royal. On trouve en effet, dans le même manuscrit, plusieurs lettres originales de cette princesse, adressées au vicomte Villiers, et commençant par ces mots : *my kind dog* (mon bon chien).

FIN DU TROISIÈME VOLUME.



